

# **RAPPORT ANNUEL DE L'OSCE 2011**

*Rapport annuel sur les activités de  
l'OSCE en 2011*

*Le Secrétaire général*

*Organisation pour la sécurité et la  
coopération en Europe*

Publié par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)  
Section de la presse et de l'information  
Bureau du Secrétaire général  
Secrétariat de l'OSCE  
Wallnerstrasse 6  
A-1010 Vienne (Autriche)  
[www.osce.org](http://www.osce.org)

© OSCE 2012

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être librement utilisé et reproduit à des fins éducatives et non commerciales à condition que l'OSCE soit mentionnée comme source.

ISBN 978-92-9235-017-8

Rédaction : Lisa Ernst

Conception et maquette : Sebastian Traxl, Vienne

Crédits photos de la première de couverture dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le haut à gauche : OSCE/Dimitar Petarchev, OSCE/Mehdi Knani, OSCE/Mikhail Estafiev

Imprimé en Autriche par Ueberreuter Print GmbH

# TABLE DES MATIÈRES

## 1. INTRODUCTION

Message du Secrétaire général  
Résumé

## 2. RAPPORT DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

## 3. CONSEIL PERMANENT

## 4. FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

## 5. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

## 6. OPÉRATIONS DE TERRAIN

### Europe du Sud-Est

Présence en Albanie  
Mission en Bosnie-Herzégovine  
Mission au Kosovo  
Mission au Monténégro  
Mission en Serbie  
Mission à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit  
Bureau de Zagreb

### Europe orientale

Mission en Moldavie  
Coordonnateur des projets en Ukraine

### Caucase du Sud

Bureau de Bakou  
Bureau d'Erevan

### Asie centrale

Centre d'Achgabat  
Centre d'Astana  
Centre de Bichkek  
Bureau au Tadjikistan  
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

### Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

## 7. INSTITUTIONS

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Haut Commissaire pour les minorités nationales  
Représentant pour la liberté des médias

## **8.    SECRÉTARIAT**

Bureau du Secrétaire général

Direction exécutive

Section de la presse et de l'information

Section de la coopération extérieure

Services juridiques

Section pour la parité des sexes

Gestion de la sécurité

Unité pour les questions stratégiques de police

Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains

Unité d'action contre le terrorisme

Bureau du contrôle interne

Centre de prévention des conflits

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Département des ressources humaines

Département de l'administration et des finances

## **9.    PARTENARIATS POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION**

Interaction avec d'autres institutions et organisations sous-régionales, régionales et internationales

Interaction avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et avec les organisations et institutions en dehors de l'espace de l'OSCE

## **10.   ANNEXES**

L'OSCE d'un coup d'œil

Organigramme de l'OSCE

Budget de l'OSCE pour 2011, par fonds

Soutien extrabudgétaire apporté à l'OSCE

Statistiques relatives au personnel

Adresses de contact

# **1. INTRODUCTION**

## **MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le présent rapport annuel est le premier que je présente en ma qualité de Secrétaire général, un poste que j'occupe depuis juillet dernier. Au cours des six premiers mois à ce poste, j'ai visité 23 États participants de l'OSCE et pays partenaires, j'ai rencontré des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'opérations de terrain de l'OSCE, des parlementaires et des médias.

L'année 2011 fut, assurément, une année de changements qui ont dépassé de loin ceux intervenus au niveau de la direction de l'OSCE. Elle a commencé de manière dramatique, avec des changements radicaux dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, dont nos partenaires pour la coopération, l'Égypte et la Tunisie. Alors que bon nombre de peuples du sud de la Méditerranée faisaient valoir leurs droits politiques, de nombreux États participants de l'OSCE, dont la Lituanie, qui a exercé la présidence en 2011, célébraient les 20 ans de leur indépendance, jetant un regard rétrospectif sur leurs propres processus de transformation démocratique. Les événements qui se sont produits en Afrique du Nord nous ont rappelé que le changement est un processus long et ardu qu'on ne saurait tenir pour acquis. Ils nous ont aussi rappelé le rôle que l'OSCE peut jouer en appuyant les transitions démocratiques, et tout au long de l'année 2011, l'Organisation a offert son soutien et son expertise à ses partenaires méditerranéens.

Les progrès vers un règlement des conflits prolongés sont restés une priorité majeure pour l'Organisation, ils ont nécessité des efforts soutenus dans les formats de négociation existants. Les négociations officielles à « 5+2 » sur le processus de règlement transnistrien ont repris en novembre après une interruption de près de six ans. Malheureusement, la situation au sein du Groupe de Minsk et des Discussions internationales de Genève n'est pas aussi encourageante.

D'autres développements ont également été difficiles. Les procès de manifestants à la suite des élections présidentielles de 2010 en Biélorussie ont sonné l'alarme sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le pays, et quelques États participants ont invoqué le Mécanisme de Moscou de l'OSCE. La crise financière dans la zone euro, une crise politique en Albanie, la violence dans le nord du Kosovo et des perturbations dans l'ouest du Kazakhstan nous ont rappelé les défis qu'il nous faut relever, nous qui œuvrons à la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, libre, démocratique, unie et indivisible.

L'Organisation doit suivre le rythme des changements, elle doit être prête à relever des défis nouveaux et anciens en matière de sécurité dans les trois dimensions, provenant de l'intérieur de notre région et de notre voisinage immédiat.

C'est dans cet esprit que je suis revenu à l'OSCE, porteur d'idées nouvelles sur la manière d'adapter l'Organisation aux réalités actuelles, en conférant un rôle politique accru au Secrétaire général, en accroissant la visibilité de l'OSCE, en sensibilisant les ONG et la communauté des groupes de réflexion, et en renforçant notre capacité à gérer les conflits et les nouvelles menaces transnationales. J'ai tout mis en œuvre pour m'assurer que les activités de l'OSCE soient optimisées en ces temps économiques difficiles. Je me suis aussi fixé comme priorité de renforcer nos partenariats existants avec d'autres organisations internationales et régionales. C'est avec plaisir que je constate que les États participants ont contribué à bon nombre de ces initiatives.

La Présidence lituanienne a initié une série d'échanges entre les délégations, les ONG et la communauté des groupes de réflexion au travers des « Dialogues de V à V ». Ces séances ont permis d'examiner des moyens concrets d'assurer le suivi des tâches confiées au titre de la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité*. Dans le même temps, d'importants projets non officiels dits « Track II », comme l'Initiative de sécurité euro-atlantique, ont tenté d'enrichir notre débat par de nouvelles propositions, et plusieurs États participants ont annoncé le lancement de nouvelles initiatives scientifiques.

Lors de la Réunion du Conseil ministériel à Vilnius en décembre, les Ministres des affaires étrangères se sont félicités de ma proposition de créer un nouveau département au sein du Secrétariat de l'OSCE afin d'enrayer les menaces transnationales. L'adoption de la Décision MC.DEC/9/11/Corr.1 permettra de renforcer la coordination et la cohérence dans les efforts déployés par l'OSCE pour faire face au terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic de drogue et autres menaces transfrontalières pour la sécurité. Ce n'est là qu'une des décisions transversales qui font partie des nombreux résultats du Conseil ministériel qui déterminent notre agenda pour 2012.

L'année s'est achevée avec un autre fait marquant : après 15 ans de présence de l'OSCE en Croatie, les États participants ont déclaré que le mandat du Bureau était accompli. Cette réussite illustre les résultats sur le long terme auxquels ont abouti les efforts déployés par notre Organisation pour instaurer la confiance, la liberté et la sécurité dans notre région.

Jetant un regard rétrospectif sur ces réalisations importantes, je tiens à féliciter de leurs efforts les femmes et les hommes qui servent avec dévouement l'OSCE : le Secrétariat, les institutions, les opérations de terrain et l'Assemblée parlementaire. Je souhaite aussi souligner la contribution de mon éminent prédécesseur, Marc Perrin de Brichambaut, dont l'inlassable travail se reflète également dans le présent rapport, et j'assure les présidences actuelle et future de mon plein soutien.

*Lamberto Zannier*  
*Secrétaire général de l'OSCE*



## RÉSUMÉ

*En 2011, l'OSCE a été chargée de prendre des mesures constructives pour réaliser la vision d'une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'ensemble de la région euro-atlantique et eurasienne, libre de clivages, de conflits, de sphères d'influence et de zones ayant des niveaux de sécurité différents, comme énoncé dans la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité. Tout au long de l'année, les États participants se sont employés, dans les cadres établis de l'OSCE, à atténuer les divergences et à renforcer la confiance, ce qui a donné lieu à des développements positifs dans les domaines des conflits prolongés, de la liberté des médias, de la tolérance et de la non-discrimination, de l'observation des frontières, de la coopération régionale, des transports, de l'énergie et de la cybersécurité.*

### ***Dimension politico-militaire***

CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2011. Les débats, articulés autour du thème « Vers une communauté de sécurité : ce qu'il faut faire », étaient axés sur les menaces transnationales, le cycle du conflit et les mesures de confiance et de sécurité. Une séance spéciale, sur les moyens pour l'OSCE de renforcer son interaction avec les partenaires pour la coopération, a eu lieu en préalable à la Conférence. Parmi les autres activités relevant de la première dimension, il y a lieu de citer une conférence intitulée « Lutte contre le trafic de drogues et renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE », un séminaire intitulé « Questions appliquées dans le cadre des pratiques internationales de délimitation/démarcation des frontières terrestres » et un séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. 47*).

VINGT ET UNIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION. Les États participants se sont concentrés sur le Document de Vienne 1999 en débattant de la mise en œuvre présente et à venir des principales mesures de confiance et de sécurité (MDCS) de l'OSCE. La réunion a également offert l'occasion aux participants d'échanger des données d'expérience et de formuler des suggestions en ce qui concerne les MDCS, ainsi que d'évaluer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière. (*Voir Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. 47 ; Centre de prévention des conflits, p. 143*).

DOCUMENT DE VIENNE 2011. Le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité est le résultat de la première mise à jour du Document en 12 ans et instaure une procédure visant à le mettre à jour à intervalles réguliers, tous les cinq ans. (*Voir Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. 47*).

ÉLIMINATION DU MÉLANGE. En 2011, l'OSCE, en coopération avec le Ministère ukrainien de la défense, a procédé à l'élimination de près de 4 000 tonnes du composant de propergol hautement toxique appelé mélange en Ukraine occidentale et centrale. Depuis le lancement du projet en 2009 jusqu'à ce jour, près de 7 000 tonnes en ont été éliminées. Le Centre de l'OSCE à Astana a également soutenu un projet en la matière en facilitant une visite d'experts techniques russes sur les sites de stockage du mélange au Kazakhstan en prévision de l'élimination du mélange dans des installations de la Fédération de Russie. (*Voir Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. 47 ; Coordonnateur des projets en*

*Ukraine, p. 85 ; Centre d'Astana, p. 100 ; Gestion exécutive, p. 132 ; Secrétariat, p. 130 ; Services juridiques, p. 138 ; Centre de prévention des conflits, p. 143).*

**IDENTIFICATION DES TENSIONS ETHNIQUES ET RECHERCHE DE MOYENS D'Y REMÉDIER RAPIDEMENT.** Le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a continué de s'employer à remédier aux tensions ethniques en examinant la situation des communautés minoritaires dans de nombreux États participants et en les conseillant pour ce qui est de la législation nationale relative aux minorités et des relations interethniques en général. Le HCMN a également prêté son concours à plusieurs pays dans le cadre de leur dialogue bilatéral sur des questions intéressant les minorités nationales et coopéré avec des organisations internationales sur des questions pertinentes, telles que l'apatridie et la situation des Roms. (*Voir Haut Commissaire pour les minorités nationales, p. 120*).

**ÉCOLE DES CADRES POUR LA GESTION DES FRONTIÈRES.** L'école des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières sert de plus en plus de pivot pour les activités de formation dans les domaines de la gestion et de la sécurité des frontières. Au travers des cours dispensés à des agents des douanes afghanes, d'une conférence d'experts sur la sécurité régionale et d'une activité de formation organisée en Lituanie à l'intention d'officiers tadjiks et afghans, l'école a accru son rayonnement international. Près de 300 officiers et experts de 15 États participants et partenaires de l'OSCE pour la coopération, dont l'Afghanistan et la Mongolie, y ont suivi des cours. (*Voir Bureau au Tadjikistan, p. 106 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Gestion exécutive, p. 132 ; Services juridiques, p. 138 ; Centre de prévention des conflits, p. 143*).

### ***Dimension économique et environnementale***

**ÉNERGIE, TRANSPORT ET COOPÉRATION TRANSFRONTIÈRE.** Le dix-neuvième Forum économique et environnemental était consacré à la promotion de l'énergie et du transport durables, tandis qu'un atelier de la Présidence sur le thème « Activités économiques et environnementales en tant que mesures de confiance » a illustré comment ces activités pouvaient contribuer à accroître la confiance, atténuer les causes possibles de tension et renforcer la sécurité. Une conférence de haut niveau intitulée « Intégrer les marchés énergétiques mondiaux – Assurer la sécurité énergétique » a servi de cadre à des débats sur le commerce interentreprises d'énergie et les mécanismes pour assurer un transit stable des ressources énergétiques et leur diversification dans la région de l'OSCE et au-delà. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, p. 156*).

**RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.** Une nouvelle réunion, sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, visant à évaluer la mise en œuvre des engagements souscrits dans la deuxième dimension et à définir les priorités pour l'action future, a été introduite en 2011. Le 7 décembre, le Conseil permanent a adopté une décision de tenir cette réunion sur une base annuelle. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, p. 156*).

### ***Dimension humaine***

RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE. Près d'un millier de représentants de gouvernements et de la société civile des 56 États participants de l'OSCE ont évalué les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie au cours de la plus importante conférence européenne sur les droits de l'homme. Les processus de transition démocratique dans les pays partenaires de l'OSCE du Sud de la Méditerranée et la situation des droits de l'homme en Biélorussie ont occupé une place importante à l'ordre du jour de cette Réunion. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115*).

RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, la Présidence a organisé trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine, qui étaient consacrées respectivement aux institutions nationales des droits de l'homme, à la prévention du racisme, de la xénophobie et des crimes de haine grâce à des initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation, et à la promotion du pluralisme dans les nouveaux médias, cette dernière réunion ayant été organisée en coopération avec la Représentante pour la liberté des médias. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115*).

OBSERVATION DES ÉLECTIONS. En 2011, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a mené à bien 18 activités liées à l'observation électorale dans 17 États participants, dont huit missions d'évaluation électorale et 10 missions d'observation électorale. Des équipes d'experts ont aussi été déployées dans deux États participants pour y suivre les élections locales. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE, œuvrant en coopération avec d'autres assemblées parlementaires et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, a dirigé six missions d'observation d'élections en 2011. (*Voir Assemblée parlementaire, p. 51 ; Opérations de terrain, p. 56, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115*).

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DES SEXES. En 2011, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, l'autonomisation économique et juridique des femmes, la prévention de la violence domestique à l'égard des femmes et la mise en exergue de l'importance de leur contribution à la paix et à la sécurité ont figuré parmi les priorités dans la dimension humaine. Parmi les diverses activités, il y a lieu de mentionner une « Table ronde d'experts sur la prévention de la radicalisation des femmes conduisant au terrorisme » organisée par l'Unité d'action contre le terrorisme, la Section pour la parité des sexes et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. La Section de la parité des sexes a également organisé des conférences sur les thèmes « La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : dépasser la théorie pour maximiser la sécurité au sein de l'OSCE » et « Entreprenariat des femmes dans la région de l'OSCE : tendances et bonnes pratiques ». (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Section de la parité des sexes, p.140 ; Unité d'action contre le terrorisme, p. 147 ; Partenariats pour la coopération en matière de sécurité, p.166*).

### *Activités transdimensionnelles*

CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE. Les ministres des affaires étrangères des 56 États participants et des 12 partenaires pour la coopération de l'OSCE se sont réunis à Vilnius pour traiter des problèmes de sécurité qui se posent dans les trois dimensions et ont adopté une décision sur l'alerte précoce, l'action rapide, la facilitation du dialogue et le soutien à la médiation, ainsi que la réhabilitation post-conflit. Les États participants sont également parvenus à un consensus sur la lutte contre les menaces transnationales, la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion de l'égalité des chances des femmes dans la sphère économique, le renforcement du dialogue sur le transport, la définition du rôle de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, le renforcement de l'engagement avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération et les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité. (*Voir Message du Secrétaire général, p. 8 ; Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Forum pour la coopération en matière de sécurité, p. 47 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Représentante pour la liberté des médias, p. 125 ; Gestion exécutive, p. 132 ; Bureau du Secrétaire général, p. 132 ; Centre de prévention des conflits, p. 143 ; Département de l'administration et des finances, p. 163 ; Partenariats pour la coopération en matière de sécurité, p. 166*).

DIALOGUES DE V À V. Dans le cadre du processus de suivi de la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité*, la Présidence a pris l'initiative d'organiser une série d'échanges de vues informels sur la sécurité euro-atlantique et eurasiennne. Les « Dialogues de V à V » (de Vancouver à Vladivostok via Vienne et Vilnius) consistent en discussions informelles au niveau des ambassadeurs dans le style et l'esprit du Processus de Corfou (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Centre de prévention des conflits, p. 143*).

VINGTIÈME SESSION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE. L'Assemblée parlementaire a adopté la *Déclaration de Belgrade*, dans laquelle les parlementaires ont traité de cybersécurité, de la traite des êtres humains, de la liberté d'Internet, des droits de l'homme, ainsi que d'autres questions, et préconisé des réformes visant à rendre l'OSCE plus transparente, plus ouverte à la société civile et mieux à même de réagir lors des crises. (*Voir Assemblée parlementaire de l'OSCE, p. 51*).

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. La Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains s'est employée, tout au long de l'année 2011, à rehausser le profil politique de cette question et elle a recommandé d'améliorer, dans tous les États participants, la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière. En vertu de ces engagements, la responsabilité principale de la lutte contre la traite des êtres humains incombe aux États participants et les institutions, structures et opérations de terrain de l'OSCE sont chargées d'agir dans des domaines clairement définis. Ayant déclaré leur détermination ferme et sans faille à lutter contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes, les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont adopté, lors du Conseil ministériel de Vilnius, une déclaration en la matière. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Opérations de terrain, p. 56 ; Unité pour les questions stratégiques de police, p. 142 ; Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, p. 145*).

CYBERSÉCURITÉ. Les cybermenaces pour les infrastructures essentielles, la cybercriminalité et l'utilisation d'Internet par des terroristes ont figuré à l'ordre du jour d'une conférence de l'OSCE, d'une durée de deux jours, intitulée « Une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE ». (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Unité d'action contre le terrorisme, p. 147*).

ACADÉMIE DE L'OSCE. Créée il y a huit ans, l'Académie de l'OSCE a réuni plus d'une centaine d'étudiants, fonctionnaires et universitaires des cinq États d'Asie centrale, d'Afghanistan et de l'espace de l'OSCE élargi, qui ont participé à ses cours du niveau de la maîtrise, à ses initiatives dans les domaines de la recherche et du dialogue, ainsi qu'à ses formations. (*Voir Centre de Bichkek, p. 103*).

### **Conflits prolongés**

NÉGOCIATIONS À « 5+2 ». Des progrès concrets ont été accomplis dans le cadre du processus de règlement transnistrien, les premières négociations officielles ayant repris à Vilnius, le 30 novembre. La réunion « 5+2 », appelée officiellement « Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation visant au règlement du conflit en Transnistrie », a rassemblé, deux jours durant, les représentants des parties, les médiateurs et les observateurs : la Moldavie, la Transnistrie, l'OSCE, la Fédération de Russie, l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne. (*Voir Message du Secrétaire général, p. 8, Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Mission en Moldavie, p. 82 ; Bureau du Secrétaire général, p. 132 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

DISCUSSIONS DE GENÈVE. L'OSCE a coprésidé quatre cycles des Discussions de Genève en 2011. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, elle a présidé les pourparlers entre représentants de la Géorgie, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, ainsi que de Tskhinvali et de Soukhomi. Tout au long de l'année, la Présidence a exhorté les participants à redoubler d'efforts s'agissant de questions telles que le non-recours à la force, les arrangements internationaux en matière de sécurité, le retour dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité des personnes déplacées et des réfugiés, et les besoins humanitaires sur le terrain. Un ensemble de projets de remise en état de l'approvisionnement en eau, qui avaient été approuvés en 2010, ont été mis en œuvre et la libération de 26 détenus, le 30 décembre, a représenté un pas en avant important pour renforcer la confiance et contribuer à assurer la liberté de mouvement. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18. Bureau du Secrétaire général, p. 132 ; Centre de prévention des conflits, p. 143 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

CONFLIT DONT EST SAISIE LA CONFÉRENCE DE MINSK DE L'OSCE. Tout au long de l'année, la Présidence, les coprésidents et les membres du Groupe de Minsk, ainsi que les autres États participants, ont exhorté les parties à poursuivre, dans un plus grand esprit de compromis, les négociations pour un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh fondé sur le non-recours à la force, l'intégrité territoriale, l'égalité des droits des peuples et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les incidents qui se sont produits le long de la ligne de contact, qui ont provoqué des pertes en vies humaines, ont eu pour effet d'accroître la tension dans la région. En marge de la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk et les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont adopté une déclaration conjointe dans laquelle ils sont convenus de la nécessité de poursuivre le processus de négociation dans le format du Groupe

de Minsk de l'OSCE. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Assemblée parlementaire, p. 51 ; Centre de prévention des conflits, p. 143*).

### **Activités menées avec les partenaires**

**PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS POUR LA COOPÉRATION.** Le Groupe de contact méditerranéen s'est réuni à cinq reprises en 2011 pour traiter d'une vaste gamme de questions de sécurité et des possibilités pour l'OSCE d'apporter son soutien à des transitions démocratiques dans le Sud de la Méditerranée. Les exposés faits sur des thèmes relevant des trois dimensions ont porté notamment sur la sécurité et la gestion des frontières, la non-prolifération, la sécurité énergétique et environnementale, la gestion des migrations, la réforme démocratique et les droits de l'homme. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**ÉVÉNEMENTS DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE.** Tout au long de l'année, l'Organisation a continué de se déclarer prête à soutenir les processus de transition démocratique et à partager son expérience de la promotion de la sécurité, du renforcement de la prospérité et de l'édification d'institutions démocratiques solides et de sociétés civiles dynamiques. L'Assemblée parlementaire a déployé sa première mission d'observation des élections en Tunisie. En outre, le Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques ont accueilli conjointement, en marge du Conseil ministériel, une réunion table ronde visant à promouvoir une coordination plus étroite des réactions aux changements qui se produisent dans le Sud de la Méditerranée. (*Voir Message du Secrétaire général, p. 8 ; Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Assemblée parlementaire de l'OSCE, p. 51 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**CONFÉRENCE OSCE-RÉGION MÉDITERRANÉENNE.** Les participants à la Conférence OSCE-région méditerranéenne sur le thème « Transformation démocratique : défis et possibilités dans la région méditerranéenne » ont échangé des meilleures pratiques et des enseignements. Parmi les principaux sujets examinés figuraient notamment le rôle de la police et des forces armées dans les sociétés démocratiques, la promotion des droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit, ainsi que la bonne gouvernance. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE.** Une conférence OSCE-pays partenaires méditerranéens intitulée « Transparence et pluralisme en matière de bonne pratique électorale, de participation politique et de réforme judiciaire et juridique » et une réunion sur le thème « Tolérance et non-discrimination dans la transition démocratique » ont permis à des représentants de la société civile des États participants et des pays partenaires méditerranéens de l'OSCE d'échanger des idées et de formuler des recommandations pour examen à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius. Les participants à la conférence de l'OSCE à l'intention de la société civile, organisée en tant qu'activité parallèle au Conseil ministériel, ont passé en revue la situation des droits de l'homme dans la région de l'OSCE et rédigé une série de recommandations pratiques qui ont été soumises à la Présidence à titre de contribution à la Réunion du Conseil ministériel. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION.** Le Groupe de contact asiatique s'est réuni à sept reprises en 2011 pour débattre de questions de sécurité, dont les menaces transnationales, la sécurité et la gestion des frontières, la sécurité environnementale, la bonne gouvernance et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les droits de l'homme et des questions de démocratie, la non-prolifération et les efforts déployés par l'OSCE pour contribuer à stabiliser l'Afghanistan. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE.** À la Conférence OSCE-Mongolie, les 56 États participants et les six partenaires asiatiques pour la coopération ont eu un échange de vues sur les moyens de renforcer les synergies pour faire face aux menaces transnationales, favoriser la coopération économique internationale et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau du Secrétaire général, p. 132 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

**MONGOLIE.** Partenaire pour la coopération depuis 2004, la Mongolie a postulé officiellement au statut d'État participant le 28 octobre. À la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, la Présidence irlandaise entrante a été chargée de faire avancer cette demande (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18*).

**ENGAGEMENT AVEC L'AFGHANISTAN.** L'Organisation a continué de consolider son engagement avec l'Afghanistan en renforçant la participation d'homologues afghans à ses activités, notamment les formations dans des domaines tels que la lutte contre les stupéfiants, les douanes, la neutralisation des mines terrestres, la sécurité des documents de voyage, la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Centre de Bichkek, p. 103 ; Bureau au Tadjikistan, p. 106 ; Gestion exécutive, p. 132 ; Secrétariat, p. 130 ; Services juridiques, p. 138 ; Unité pour les questions stratégiques de police, p. 142 ; Centre de prévention des conflits, p. 143 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

### ***Activités de la Présidence***

**SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET LIBERTÉ DES MÉDIAS.** La protection des journalistes et la liberté des médias ont été l'une des principales priorités de la Présidence lituanienne. Une conférence sur la sécurité des journalistes a servi de cadre à des débats sur les moyens de permettre aux médias de travailler en sécurité et librement dans la région de l'OSCE. À la fin de la conférence, le Président en exercice de l'OSCE et sa Représentante pour la liberté des médias ont présenté les *Recommandations de Vilnius sur la sécurité des journalistes*. D'autres activités ont inclus une table ronde sur la protection des journalistes contre la violence, une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la promotion du pluralisme dans les nouveaux médias et le lancement, à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, du manuel intitulé *OSCE Safety of Journalists Guidebook* (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Représentante pour la liberté des médias, p. 125*).

**TOLÉRANCE ET NON-DISCRIMINATION.** La promotion de la tolérance et de la non-discrimination, en particulier par l'éducation et la sensibilisation, a constitué une priorité de la Présidence en 2011. En coopération avec le BIDDH et les trois représentants spéciaux du Président en exercice, la Présidence a organisé une série de réunions – « Lutter contre l'antisémitisme dans le discours public », « Prévenir et contrer les incidents haineux et les

crimes contre les chrétiens » et « Lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans dans le discours public » – dans le but de faire œuvre de sensibilisation et d'étudier les moyens de prévenir et de contrer la discrimination. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, p. 115*).

**POURPARLERS DE L'OSCE.** Les deuxièmes Pourparlers annuels de l'OSCE, un séminaire intitulé « Bâtir des passerelles : la communauté de sécurité et les partenariats pour le changement », ont permis d'examiner le rôle que pouvait jouer la communauté internationale, la société civile, les femmes et les médias à l'appui du changement et de la transition démocratiques. Un rapport basé sur le séminaire a été publié et distribué à des groupes de réflexion internationaux. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Section de la presse et de l'information, p. 133 ; Section de la parité des sexes, p. 140*).

**AUTRES ACTIVITÉS.** La Présidence, en coopération avec le BIDDH, a organisé un séminaire sur le thème « Rôle des partis politiques dans les processus politiques » et une « Conférence d'experts sur les institutions nationales des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE ». La Présidence a également organisé une « Réunion thématique spéciale sur les personnes déplacées et les réfugiés », qui a porté essentiellement sur l'identification des lacunes en matière de protection et la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées dans l'espace de l'OSCE. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, p. 115 ; Partenariats pour la sécurité et la coopération, p. 166*).

### ***Faits marquants***

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OSCE.** Le 30 juin, le Conseil ministériel a adopté une décision sur la nomination de l'Ambassadeur Lamberto Zannier (Italie) en qualité de Secrétaire général de l'OSCE à compter du 1er juillet. Il a succédé au Français, Marc Perrin de Brichambaut, qui était Secrétaire général depuis juin 2005. (*Voir Rapport de la Présidence en exercice, p. 18*.)

**BUREAU DE ZAGREB.** Le 15 décembre, les 56 États participants de l'OSCE sont convenus que le Bureau de Zagreb s'était acquitté avec succès de son mandat et le Conseil permanent a adopté une décision mettant fin à la présence de terrain de l'OSCE en Croatie après 15 années de travail dans le pays hôte. (*Voir Message du Secrétaire général, p. 8 ; Rapport de la Présidence en exercice, p. 18 ; Bureau de Zagreb, p. 79*.)



## **2. RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE EN EXERCICE**

## LETTRE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

En janvier 2011, la Présidence lituanienne a relevé le défi consistant à faire avancer la vision élaborée par les 56 États participants de l'OSCE dans la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité*, vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasienne, libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs.

Ce fut une tâche de grande ampleur et ambitieuse, mais en concentrant notre action sur des domaines prioritaires – conflits prolongés, liberté des médias, menaces transnationales, sécurité énergétique et tolérance et non-discrimination – nous avons pu prendre des mesures concrètes en vue de la réalisation de cette vision.

Nous avons réussi à relancer le processus de règlement transnistrien, à élaborer les lignes directrices de Vilnius sur la sécurité des journalistes, à renforcer notre capacité à lutter contre les menaces transnationales et à gérer le cycle du conflit, à consolider la coopération avec nos partenaires pour la coopération et à faire en sorte que notre Bureau à Zagreb s'acquitte de son mandat avec succès.

Nous avons aussi réagi rapidement et efficacement à des développements politiques et sécuritaires imprévus dans notre région, dont les suites des élections présidentielles de décembre 2010 en Biélorussie, la crise politique en Albanie, les poussées de violence dans le nord du Kosovo et les événements dramatiques du Printemps arabe.

Mais surtout, à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, les États participants de l'OSCE ont adopté des mesures concrètes pour assurer le plein respect et la mise en œuvre intégrale de ses principes et engagements fondamentaux dans toutes les dimensions de son action. Ces mesures renforceront notre organisation et jetteront les bases de nouveaux progrès dans les années à venir.

Il reste cependant beaucoup à faire. Dans de nombreux pays, les citoyens sont encore privés de leurs droits humains fondamentaux, les journalistes sont toujours empêchés d'effectuer leur travail et les processus électoraux restent susceptibles d'être améliorés afin de faire en sorte qu'ils soient réellement libres et équitables. Cet état de fait nous oblige à demeurer résolu et à coopérer pour combler les divergences et faire de notre espace commun une véritable communauté de sécurité.

Durant l'année écoulée, j'ai voyagé à travers toute la région de l'OSCE. Au cours d'un nombre littéralement incalculable de réunions et de discussions, un point de grande importance a continué de ressortir clairement : il s'agit du travail quotidien accompli par les présences de terrain de l'OSCE, les représentants de ses institutions et de l'Assemblée parlementaire, ainsi que son Secrétariat, qui tisse – et maintient en place – la trame de notre arrangement global en matière de sécurité. Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues à travers l'OSCE tout entière et à vous assurer de notre plein soutien aux futures présidences et au travail de l'Organisation.

*Audronius Ažubalis*  
*Président de l'OSCE en 2011*

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE EN EXERCICE

Le 13 janvier 2011, dans l'allocution liminaire qu'il a prononcée devant le Conseil permanent de l'OSCE, le Président en exercice de l'Organisation et Ministre lituanien des affaires étrangères, Audronius Ažubalis, a rappelé à l'assistance que, exactement 20 ans auparavant, le 13 janvier 1991, son propre pays avait opté pour la liberté. Avec le soutien de la communauté internationale, la Lituanie avait ensuite pris les premières mesures en vue de rejoindre l'Europe.

L'histoire récente de la Lituanie en tant que jeune république indépendante l'a bien préparée à aider les 56 États participants de l'OSCE à s'acquitter de l'engagement qu'ils n'avaient pris que quelques semaines auparavant, lors du Sommet d'Astana. En adoptant la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité* (SUM.DOC/1/10/Corr.1), ils ont réaffirmé la vision partagée d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, libre, démocratique, unie et indivisible fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. Ils ont également chargé la Présidence lituanienne entrante et les présidences ultérieures de l'OSCE d'organiser un processus de suivi en vue de parvenir à un plan d'action concret. Et, tandis que 2011 débutait, la Présidence lituanienne a envisagé une démarche qui allait déboucher sur des mesures concrètes dans les trois dimensions et permettre de tenir cette promesse renouvelée.

Les 20 années de voyage de la Lituanie, d'une nation nouvellement indépendante à un État indépendant et démocratique à part entière, ont constitué un utile bagage d'expérience tout au long de 2011 alors que la Présidence se concentrait sur ses cinq grands domaines prioritaires, à savoir les conflits prolongés, la liberté des médias, les menaces transnationales, y compris celles émanant du territoire de l'Afghanistan, la sécurité énergétique, et la tolérance et la non-discrimination. Des problèmes imprévus, notamment les suites des élections présidentielles de décembre 2010 en Biélorussie, la crise politique en Albanie, les poussées de violence dans le nord du Kosovo et les événements dramatiques du Printemps arabe sont venus s'ajouter à un agenda déjà chargé. Néanmoins, les États participants, sous la conduite de la Lituanie, ont réussi à renforcer le sentiment de finalité commune au sein de l'OSCE et à réaliser des progrès tangibles dans la réalisation des promesses faites à Astana. À la Réunion du Conseil ministériel, ils ont adopté des décisions qui permettront à l'Organisation de poursuivre son périple vers une Europe entière, libre et en paix avec elle-même.

### ***Reconfirmation, renouvellement des engagements et commémoration***

La Présidence lituanienne s'est attachée, dans le cadre de l'objectif général consistant à organiser le processus de suivi mentionné dans la *Déclaration commémorative d'Astana*, à encourager l'ouverture et la transparence, à renforcer la confiance, à réduire les tensions dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, à s'appuyer concrètement sur les engagements fondamentaux souscrits à Helsinki, à Paris et à Istanbul et reconfirmés à Astana, et à défendre les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit.

Pour l'essentiel, la Présidence lituanienne s'est appuyée sur les structures et les mécanismes existants de l'OSCE en vue de faire avancer ce processus. Elle a également été à l'origine des « Dialogues de V à V », une série de réunions informelles sur la sécurité euro-atlantique et eurasiennne qui ont comporté notamment des échanges de vues informels au niveau des ambassadeurs dans le style et l'esprit du Processus de Corfou. Les Dialogues de V à V (de Vancouver à Vladivostok via Vienne et Vilnius) et d'autres activités parallèles associées sont

venus compléter les discussions officielles menées dans le cadre des structures de l'OSCE et ont permis de préparer le terrain à l'examen des décisions du Conseil ministériel et à leur adoption (Vilnius, 6 et 7 décembre).

### *Dialogues de V à V*

Les États participants sont convenus, lors du Sommet d'Astana, que la gestion du cycle du conflit – alerte précoce, prévention du conflit, gestion des crises et réhabilitation post-conflit – était l'une des principales priorités de l'OSCE. Bien que l'Organisation ait déjà à sa disposition une vaste panoplie d'instruments, de mécanismes et de procédures pour jouer un rôle dans les diverses phases d'une situation de crise ou de conflit, les États participants ont insisté, durant le Processus de Corfou et au cours de la période qui a précédé le Sommet d'Astana, sur la nécessité d'améliorer, de renforcer et de coordonner la capacité stratégique de l'OSCE à agir efficacement tout au long du cycle du conflit. Les crises et les conflits de ces dernières années dans la région de l'OSCE en ont encore mis davantage en exergue le besoin impérieux. Les Dialogues de V à V ont permis de faire le point sur les débats menés depuis le début du Processus de Corfou et de générer des « produits livrables » opérationnels concrets dans ce domaine.

### *Les Dialogues de V à V*

Sept réunions ont eu lieu dans le cadre des Dialogues de V à V en 2011, notamment :

- Une réunion informelle au niveau des ambassadeurs sur le thème « Avancement du Dialogue de V à V sur le cycle du conflit » (15 mars) ;
- Une réunion d'experts sur le thème « Renforcement de la capacité d'alerte précoce et d'analyse de l'OSCE » (15 avril) ;
- Un atelier de la Présidence sur le thème « Réhabilitation post-conflit : stabilisation, reconstruction et consolidation de la paix (2 et 3 mai) ;
- Une réunion informelle au niveau des ambassadeurs sur le thème « Défis posés par les catastrophes naturelles et causées par l'homme et réponse coordonnée de la communauté internationale » (20 mai) ;
- Une réunion d'experts sur le thème « Renforcement des capacités de soutien en matière de médiation dans le cadre de l'OSCE » (12 juillet) ;
- Un atelier au niveau des ambassadeurs sur le thème « Réaction rapide aux crises et aux conflits émergents » (20 septembre) ;
- Le séminaire de clôture intitulé « Vers une véritable communauté de sécurité » (14 décembre), dont le but était d'évaluer les progrès accomplis par l'OSCE en 2011 vers la réalisation d'une communauté de sécurité et de répertorier les défis à venir.

Grâce au rôle actif joué par les États participants, un projet de décision sur le renforcement des capacités de l'Organisation s'agissant du cycle du conflit a été élaboré pour examen à la

Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE. La décision qui en est résultée contenait de nouvelles idées pour renforcer les capacités de notre organisation en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue et de soutien à la médiation, ainsi que de réhabilitation post-conflit. Elle a également attribué de nouvelles tâches au Secrétariat et, en particulier, au Secrétaire général.

### *Conflits prolongés*

Le règlement des conflits prolongés était l'une des principales priorités de la Présidence. Tout au long de l'année 2011, les représentants de l'OSCE ont continué de s'employer, dans les cadres de négociation existants, à progresser dans ce domaine. Et, à la fin de l'année, ces efforts ont porté leurs fruits, laissant entrevoir l'espoir que de petits pas concrets dans la bonne direction allaient, en définitive, faire de la vision d'une véritable communauté de sécurité s'étendant de Vancouver à Vladivostok une réalité.

MOLDAVIE. Des progrès tangibles ont été accomplis dans le cadre du processus de règlement transnistrien, les premières négociations officielles ayant repris à Vilnius les 30 novembre et 1er décembre. La réunion à « 5+2 », d'une durée de deux jours, appelée officiellement « Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation visant au règlement du conflit en Transnistrie », a réuni des représentants des parties, les médiateurs et les observateurs : Moldavie, Transnistrie, OSCE, Fédération de Russie, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Union européenne. Les consultations, présidées par le Représentant spécial du Président en exercice pour les conflits prolongés, l'Ambassadeur Giedrius Čekuolis, ont porté sur les principes et les procédures applicables au processus officiel de négociation. Le Président en exercice a parlé, évoquant cette réunion historique – premiers pourparlers officiels après une interruption de six années – de « tremplin pour de nouveaux progrès concrets » et a dit espérer qu'ils se maintiendraient sous la présidence irlandaise entrante.

Le 9 septembre, à Bad Reichenhall, en Allemagne, une réunion informelle a eu lieu entre le Premier Ministre moldave, Vlad Filat, et le dirigeant transnistrien Igor Smirnov, avec la participation directe du Président en exercice de l'OSCE Audronius Ažubalis. Au cours de cette réunion, une série de règles régissant les activités de l'OSCE, des groupes de travail d'experts sur les mesures de confiance ont été adoptées. Cette réunion était importante en ce sens qu'elle a contribué à préparer le terrain à l'accord, conclu par la suite à Moscou, sur la reprise des négociations officielles.

À l'initiative de la Présidence lituanienne et de l'Ambassadeur de Suède, des ambassadeurs auprès de l'OSCE ont effectué, du 7 au 9 juillet, une visite à Chisinau et Tiraspol. Les ambassadeurs de 19 délégations permanentes auprès de l'OSCE ont eu, avec les dirigeants politiques des deux rives du Nistru/Dniestr, un échange de vues portant notamment sur le processus de règlement du conflit, la promotion des mesures de confiance entre les parties et la protection des droits de l'homme. À cette occasion, l'Ambassadeur de Lituanie, Renatas Norkus, Président du Conseil permanent, a déclaré : « En venant sur place ensemble, nous souhaitons manifester notre sincère soutien aux parties afin d'avancer dans le processus de négociation. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de reprendre les négociations officielles dans le format '5+2' en septembre, mais cela demandera de la souplesse et de la compréhension de la part des deux parties ».

### ***Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk de l'OSCE***

Tout au long de l'année 2011, le Représentant personnel, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, a continué de soutenir le Président en exercice et les coprésidents du Groupe de Minsk dans leurs efforts visant à aider à négocier un règlement du conflit du Haut-Karabakh.

Le Représentant personnel et son équipe ont facilité la visite que le Président en exercice a effectuée dans le Caucase du Sud en mars et les sept visites qui ont mené les coprésidents du Groupe de Minsk dans la région en février, mars, avril, juin, juillet, octobre et novembre.

Ayant régulièrement des entretiens avec des représentants des parties, y compris aux niveaux militaire et politique les plus élevés, le Représentant personnel a été en mesure de tenir le Président en exercice et les coprésidents du Groupe de Minsk informés des développements pertinents. Il a prêté son concours aux coprésidents dans le cadre d'une série de réunions avec les ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais et les a aidés à se préparer à une réunion des présidents tenue en mars, sous les auspices du Président russe, au cours de laquelle il a été convenu de parachever l'échange des prisonniers de guerre et de s'efforcer d'enquêter sur les incidents éventuels le long des lignes de front, avec le soutien du Représentant personnel. Ce dernier a également aidé à préparer une réunion des présidents tenue en juin, à nouveau sous les auspices du Président russe.

Le Représentant personnel et son équipe ont procédé, avec le soutien des parties, à 23 exercices d'observation le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et de la ligne de contact. Au cours de ces exercices, le Représentant personnel a fait traverser la ligne de contact aux coprésidents en avril et en juin et la frontière arméno-azerbaïdjanaise en novembre, leur permettant de démontrer qu'elles ne devaient pas devenir des barrières permanentes aux contacts entre peuples voisins. Des représentants du Groupe de planification de haut niveau ont également été en mesure de participer à deux exercices d'observation.

Le Représentant personnel a continué par ailleurs de coopérer tout au long de l'année avec des représentants d'organisations internationales. Il a pris part à des réunions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen et informé des représentants de l'Organisation, des États participants, de l'Union européenne et d'organisations de la société civile intéressés par le règlement du conflit.

DISCUSSIONS DE GENÈVE. S'agissant du conflit qui a éclaté en Géorgie en 2008, les Discussions internationales de Genève, qui sont désormais dans leur troisième année, apportent une contribution précieuse à la sécurité et à la stabilité dans la région. Tout au long de l'année, la Présidence s'est employée à promouvoir le dialogue dans ce format et elle a exhorté l'ensemble des participants à redoubler d'efforts pour traiter des questions liées à l'arrangement international en matière de sécurité, en particulier la nécessité d'un engagement de toutes les parties de s'abstenir de recourir à la force, et répondre aux besoins humanitaires des communautés touchées en présentant une proposition relative au processus de suivi des recommandations formulées dans un rapport sur les droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit, publié en 2008 par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Le Président en exercice a également présenté, avec le soutien de la Suisse, une proposition

actualisée relative à une équipe de soutien, basée à Vienne, au Centre de prévention des conflits (CPC) du Secrétariat de l'OSCE. Grâce au nombre sans précédent de réunions tenues à intervalles réguliers dans le cadre des mécanismes de prévention et de règlement des incidents (mis en place en application du Cadre de Genève), des progrès concrets ont pu être accomplis dans la résolution de problèmes de sécurité sur le terrain.

La libération de 26 détenus à Tbilissi et Tskhinvali le 30 décembre, l'échange de prisonniers le plus important de ces dernières années, a représenté un pas en avant important pour contribuer à renforcer la confiance et à assurer la liberté de mouvement. « C'est un exemple de plus montrant que les réunions tenues dans le cadre du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents sont un outil important pour résoudre les problèmes qui se posent sur le terrain », a déclaré le Président en exercice de l'OSCE.

Durant la Présidence lituanienne, l'OSCE a joué un rôle actif dans le processus visant à répondre aux besoins humanitaires de la population touchée par le conflit en mettant en œuvre des projets de remise en état de l'approvisionnement en eau de part et d'autre de la frontière administrative. Le 17 juin, de concert avec des représentants de l'Union européenne et du Ministère géorgien du développement régional et de l'infrastructure, le Représentant spécial de l'OSCE a inauguré le projet de gestion des eaux de Nikosi, qui avait été approuvé dans le cadre des Discussions de Genève et permettra d'approvisionner les régions de Nikosi et de Saltvisi en eau d'irrigation. Fin 2011, l'OSCE a entamé des négociations avec les parties intéressées concernant la mise en œuvre du nouvel ensemble de projets de gestion de l'eau. Durant toute l'année, la Présidence a souligné que le processus de négociation ne pouvait progresser que si toutes les parties faisaient preuve d'un engagement et d'une volonté politique sans réserve.

CONFLIT DONT EST SAISIE LA CONFÉRENCE DE MINSK DE L'OSCE. Tout au long de l'année, la Présidence, les coprésidents et les membres du Groupe de Minsk, ainsi que les autres États participants, ont exhorté les parties à poursuivre, dans un plus grand esprit de compromis, les négociations pour un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh fondé sur le non-recours à la force, l'intégrité territoriale, l'égalité des droits des peuples et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les coprésidents se sont rendus dans la région à sept reprises et ont tenu 14 réunions distinctes en divers endroits avec le Président azerbaïdjanais, M. Aliiev, et le Président arménien, M. Sargsian. Les coprésidents ont aussi traversé quatre fois la ligne de contact à pied, montrant ainsi qu'elle ne constituait pas une barrière permanente entre les peuples de la région et que la coordination militaire de l'application du cessez-le-feu était possible si toutes les parties y étaient disposées. Ils ont continué de réaffirmer qu'il ne pouvait y avoir aucune solution militaire et que les parties devaient impérativement faire preuve de volonté politique pour leur permettre de prendre les décisions difficiles qui s'imposent afin de dépasser le statu quo inacceptable et de parvenir à la paix.

En marge de la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, les chefs de délégation des pays coprésidents du Groupe de Minsk et les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais sont parvenus à un accord sur une déclaration conjointe. Dans cette déclaration, les parties sont convenues de la nécessité de poursuivre le processus de négociation dans le format du Groupe de Minsk de l'OSCE et d'améliorer le climat afin de progresser vers un règlement pacifique. Ils sont convenus, en tant qu'une des mesures dans cette voie, que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour travailler sur les

détails du mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu. Les Ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais ont aussi informé les pays coprésidents que leurs présidents étaient prêts à se rencontrer de nouveau conjointement dans un proche avenir afin de poursuivre leur dialogue direct sur les moyens d'apporter la paix, la stabilité et la prospérité à leurs peuples.

### ***Groupe de planification de haut niveau***

Conformément à son mandat, le Groupe a apporté son concours au Président en exercice en formulant des recommandations en vue de l'élaboration d'un plan relatif à l'établissement, à la structure et au déploiement d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE dans la zone du conflit dont est saisie la Conférence de Minsk. Dans le but de se tenir au courant de la situation dans la zone possible des opérations, le Groupe a participé à deux missions d'observation menées le long de la ligne de contact par le Représentant personnel.

Des représentants du Groupe de planification de haut niveau se sont également tenus en rapport avec les organisations internationales et régionales ayant des activités de maintien de la paix afin de rester au fait des développements en matière de planification opérationnelle des opérations modernes de gestion des crises/de maintien de la paix.

Le Chef du Groupe de planification de haut niveau est nommé par le Président en exercice et reçoit des directives de la Présidence. Le Groupe se compose de huit officiers détachés et d'un membre du personnel sous contrat, mais trois de ces postes sont vacants depuis plusieurs années en raison du peu d'intérêt manifesté par les États participants à mettre du personnel à disposition pour les pourvoir.

De nombreux incidents regrettables se sont produits le long de la ligne de contact en 2011. Ces incidents ont provoqué des pertes en vies humaines et contribué à accroître la tension dans la région. La Présidence, aux côtés des coprésidents du Groupe de Minsk, a demandé aux parties de prendre des mesures supplémentaires immédiates pour renforcer l'accord de cessez-le-feu en convenant d'un mécanisme, proposé en 2011, pour enquêter sur les incidents le long de la ligne de contact ainsi qu'en éliminant les tireurs embusqués et en établissant des télécommunications directes entre les commandants sur le terrain.

Les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sont l'Ambassadeur Robert Bradtke (États-Unis d'Amérique), l'Ambassadeur Igor Popov (Fédération de Russie) et l'Ambassadeur Jacques Faure (France), qui a succédé à l'Ambassadeur Bernard Fassier en décembre.

### ***Article IV des Accords de Dayton***

Dans son rapport présenté au Conseil permanent le 8 septembre, le général de brigade Costanzo Periotto, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, a souligné que les parties à l'Annexe 1-B de l'Article IV des Accords de paix de Dayton « continuaient de mener toutes les activités dans un climat de confiance, d'amitié, de transparence et de coopération ».



Les quatre parties à l'Accord – Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie – ont conjugué leurs efforts depuis 1996, avec le soutien de la communauté internationale, pour rétablir la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est. La mise en œuvre et la vérification des mesures convenues de limitation des armements représentent une partie essentielle de ce travail. Dix-huit missions d'inspection ont été effectuées en 2011. Au total, depuis la signature de l'Accord en 1996, il a été procédé à 660 missions d'inspection auxquelles ont pris part 1 208 assistants internationaux et qui ont résulté en la destruction du nombre impressionnant de 9 525 armes lourdes.

Cette année, le nombre d'assistants internationaux qui participent régulièrement aux inspections sur le terrain a été réduit de moitié, car les experts travaillant auprès des centres de vérification des parties ne nécessitent plus de soutien technique de la part de la communauté internationale. De plus, le cours de formation aux inspections a été entièrement réorganisé, ce qui s'est traduit par des économies de ressources, une augmentation de la qualité des cours et, conformément au processus d'appropriation, par un rôle accru des centres de vérification des parties. Ces deux mesures constituent des pas en avant positifs dans le cadre du processus d'appropriation en cours.

La mise en œuvre d'un plan d'action exhaustif en deux phases, qui a été élaboré en 2010, pour le transfert des responsabilités a continué de progresser. La première phase, prévoyant le transfert progressif des fonctions assurées par le Bureau du Représentant personnel aux parties, a été menée à bien comme prévu à la fin de l'année. Une version finale d'une feuille de route et d'un calendrier détaillés pour l'exécution de la seconde phase devrait être adoptée par les parties, la mise en œuvre devant débuter dans le courant de 2012. Consistant en la mise en place de toutes les mesures nécessaires – juridiques, politiques, techniques et pratiques – pour le transfert de l'intégralité des responsabilités aux parties, la seconde phase devrait être terminée d'ici la fin de 2014.

Une fois l'ensemble des responsabilités transférées aux parties, le rôle de l'OSCE évoluera de l'assistance vers le soutien. Par conséquent, le Bureau du Représentant personnel pourrait être fermé.

Le processus d'appropriation, mené avec le soutien de la communauté de l'OSCE, de l'Union européenne, des pays du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie et Royaume-Uni) et des parties elles-mêmes, se poursuit dans le plein respect des mesures convenues. Cette évolution vers l'autonomie complète ne doit pas être interprétée comme un retrait du soutien de la communauté internationale. Cette dernière continuera, au contraire, de jouer un rôle actif alors que les pays de la région assument progressivement l'entière responsabilité de ce processus.

### ***Réaction à des événements imprévus***

BIÉLORUSSIE. À la suite de la non-prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk en décembre 2010, la Présidence a mené tout au long de l'année avec les autorités biélorusses plusieurs séries de consultations sur les activités que l'OSCE pourrait entreprendre dans le pays à l'avenir, tout en dénonçant en même temps fréquemment les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le 6 avril, 14 États participants de l'OSCE ont invoqué le Mécanisme de Moscou et, bien qu'un rapporteur ait été nommé pour enquêter sur la mise en œuvre par le pays des engagements de l'OSCE relatifs aux droits de l'homme, il

n'a pas obtenu de visa pour se rendre sur place. Les résultats de l'enquête ont été présentés au Conseil permanent le 16 juin. Lors de la séance du Conseil en question, son Président, l'Ambassadeur de Lituanie Renatas Norkus, a déclaré : « La Présidence est convaincue de la nécessité d'un dialogue et d'une coopération avec la Biélorussie en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements de l'OSCE ».

ALBANIE. Fin janvier, le Vice-Ministre lituanien des affaires étrangères, Evaldas Ignatavičius, a effectué une visite en Albanie au nom du Président en exercice afin d'y prévenir une aggravation de la confrontation entre les forces progouvernementales et celles de l'opposition à Tirana. En mars, le Président en exercice a accompagné le Secrétaire général de l'OSCE en Albanie pour y lancer un nouvel appel au calme durant la période précédant les élections du 8 mai au niveau de l'administration locale. En étroite coordination avec la Présence de l'OSCE en Albanie et des représentants de l'Union européenne, des États-Unis et d'autres partenaires, la Présidence s'est efforcée d'aider le Gouvernement et l'opposition à sortir d'une dangereuse impasse politique et elle a confirmé qu'elle était prête à offrir son soutien si la demande lui en était faite et si c'était approprié.

KOSOVO. Les flambées répétées de violences dans le nord du Kosovo ont constitué une source de préoccupation. Le Président en exercice a appelé à plusieurs reprises au calme et à la coopération à la suite des événements du 25 juillet et des développements ultérieurs, condamné la violence et préconisé que les questions en suspens soient résolues dans le calme et d'une façon responsable dans le cadre du dialogue dirigé par l'Union européenne.

PRINTEMPS ARABE. De nombreux parallèles peuvent être tracés entre le combat pour la démocratie dans le sud de la Méditerranée et les luttes passées de nombreux États participants de l'OSCE, dont la Lituanie. Tout au long de l'année, l'Organisation a continué de se déclarer prête à soutenir les processus de transition démocratique et à partager son expérience de la promotion de la sécurité, du renforcement de la prospérité et de la mise en place d'institutions démocratiques fortes et de sociétés civiles dynamiques.

### ***Sécurité des journalistes et liberté des médias***

Tout au long de l'année, la Présidence s'est employée à promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs aux médias, à appeler l'attention sur la question de la sécurité des journalistes et à faire progresser la liberté des médias dans l'ensemble de la région de l'OSCE.

Une « Conférence sur la sécurité des journalistes dans la région de l'OSCE » (Vilnius, 7 et 8 juin) a servi de cadre à des débats entre représentants de gouvernements, législateurs, représentants d'organismes chargés de l'application de la loi et de la société civile, ainsi que journalistes et représentants des médias, sur les moyens de promouvoir la sécurité des journalistes et de permettre aux médias de travailler en sécurité et librement. Au cours de cette conférence, accueillie par la Présidence en coopération avec le Bureau de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, la Troïka de l'OSCE et l'Ukraine, une large place a aussi été accordée au rôle des gouvernements pour assurer la sécurité des journalistes, à la contribution de la société civile à la sensibilisation au rôle joué par les médias pour permettre le débat public et aux bonnes pratiques existantes dans les domaines de la législation, de l'application des lois et des instruments juridiques.

Deux activités parallèles ont eu lieu en complément de la conférence : une table ronde, sur la protection des journalistes contre la violence, présidée par Dunja Mijatovič, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, et Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ainsi qu'une exposition de photographies de la presse mondiale, organisée par le Ministère lituanien des affaires étrangères et l'Ambassade des Pays-Bas en Lituanie.

La liberté des médias était à nouveau au centre des préoccupations lors d'une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la promotion du pluralisme dans les nouveaux médias (Vienne, 7 et 8 juillet) accueillie conjointement par la Présidence, le BIDDH et la Représentante pour la liberté des médias. Plus de 200 participants venus d'une quarantaine de pays – dont des représentants des États participants, des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE, ainsi que des représentants d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, des médias et de la société civile – se sont réunis pour débattre du développement des médias électroniques et des efforts visant à conserver le pluralisme des nouveaux médias – radiodiffusion numérique, médias sociaux et Internet – et à faire en sorte qu'ils demeurent exempts de restrictions gouvernementales inutiles.

### ***Activités menées avec les partenaires pour la coopération***

Au Sommet d'Astana, en 2010, les États participants ont reconnu que la sécurité de l'espace de l'OSCE est indissociablement liée à celle de ses voisins. Les événements qui se sont produits en 2011 en Afrique du Nord et en Afghanistan ont mis en relief la sagesse de ces mots et la Présidence s'est employée, tout au long de l'année, à renforcer la coopération entre l'OSCE et ses pays partenaires, en particulier l'Afghanistan et les partenaires du sud de la Méditerranée.

### ***Guide de l'OSCE sur la sécurité des journalistes***

Le Président en exercice et la Représentante pour la liberté des médias, faisant avancer l'une de leurs priorités, à savoir des médias libres et qui puissent travailler en sécurité, ont lancé avec fierté le manuel intitulé *OSCE Safety of Journalists Guidebook* à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius. La publication présente, sur le plan pratique, ce que les pouvoirs publics et la société civile peuvent et doivent faire pour créer un climat propice à la présentation d'informations sans crainte et contient des lignes directrices concrètes pour protéger les journalistes et faire en sorte que ceux qui recourent à la violence contre eux soient traduits en justice.

### ***Recommandations de Vilnius sur la sécurité des journalistes***

À la clôture de la « Conférence sur la sécurité des journalistes dans la région de l'OSCE » (Vilnius, 7 et 8 juin), la Présidence et la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias ont présenté des recommandations visant à assurer la protection des journalistes, l'une des principales priorités de la Présidence.

La Présidence et la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias :

- Encouragent vivement les gouvernements des États participants de l'OSCE à traiter la violence contre les journalistes comme une atteinte directe à la liberté d'expression et à condamner publiquement toute tentative de réduire au silence des voix critiques ou exprimant des avis différents au sein de la société ;
- Recommandent que les gouvernements accordent leur soutien politique sans réserve au renforcement de la liberté des médias en s'employant à promouvoir des conditions dans lesquelles les journalistes peuvent exercer leurs fonctions professionnelles en sécurité et sans entrave ;
- Encouragent les législateurs à améliorer les conditions de travail des journalistes en créant des législations qui favorisent les libertés des médias incluant des garanties de libreaccès à l'information ainsi que la protection des sources confidentielles et dépenalisant les activités journalistiques, y compris le dénigrement et la diffamation.
- Préconisent que les autorités érigent en priorité la réalisation d'enquêtes rapides et efficaces, envoyant ainsi à la société un message selon lequel les auteurs et les instigateurs de violences contre les journalistes seront traduits en justice de manière efficace ;
- Demandent instamment que les organismes chargés de l'application de la loi se voient attribuer des ressources et des compétences suffisantes pour mener des enquêtes efficaces dans le domaine particulier des médias et d'élaborer des pratiques respectueuses des droits légaux des membres des médias, notamment leur accès sans entrave à des informations lors de protestations publiques ou de troubles civils et publics ;
- Demandent que tout le poids voulu soit donné à l'intérêt public dans les procédures judiciaires engagées contre les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, et de faire en sorte que ces affaires soient traitées sans retard et d'une manière transparente ;
- Demandent aux organismes chargés de l'application de la loi et aux médias d'établir ensemble des bonnes pratiques susceptibles d'accroître la sécurité des membres des médias et d'organiser conjointement des activités de formation pour promouvoir ces pratiques ;
- Soutiennent le travail des opérations de terrain de l'OSCE dans le cadre du rôle important qu'elles jouent pour aider les États participants à cet égard et encouragent les opérations de terrain à entreprendre de nouveaux projets relatifs au renforcement des capacités et à la formation des médias, y compris en ce qui concerne la promotion du dialogue entre les médias et les organismes chargés de l'application de la loi.

Le Groupe de contact méditerranéen s'est réuni à cinq reprises en 2011 pour traiter d'une vaste gamme de questions de sécurité et des possibilités pour l'OSCE d'apporter son soutien à des transitions démocratiques dans le sud de la Méditerranée, sur la base des décisions de l'Organisation en la matière et des demandes des pays partenaires méditerranéens. Des

experts de l'OSCE et d'autres organisations internationales ont fait des exposés devant le Groupe et des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie lui ont fourni des informations sur l'évolution des événements et les programmes nationaux de réforme. Les réunions du Groupe de contact ont également offert l'occasion de présenter les activités menées par l'OSCE dans des domaines d'intérêt particulier pour les partenaires méditerranéens dans les trois dimensions, s'agissant notamment de la sécurité et de la gestion des frontières, de la non-prolifération, de la sécurité énergétique et environnementale, de la gestion des migrations, ainsi que de la réforme démocratique et des droits de l'homme.

Compte tenu des événements du Printemps arabe, l'ordre du jour de la Conférence OSCE-région méditerranéenne sur le thème « Transformation démocratique : défis et possibilités dans la région méditerranéenne » (Budva, Monténégro, 10 et 11 octobre) a été conçu pour maximaliser les possibilités d'échanger meilleures pratiques et enseignements tirés entre les États participants et les partenaires méditerranéens. Parmi les principaux sujets examinés figuraient notamment le rôle de la police et des forces armées dans les sociétés démocratiques ; la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit ; et la bonne gouvernance.

Au cours de ses sept réunions en 2011, le Groupe de contact asiatique a débattu d'un vaste éventail de questions de sécurité. Ces réunions ont également offert l'occasion de fournir des informations sur les activités de l'OSCE dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les partenaires asiatiques dans les trois dimensions. Parmi les nombreux thèmes traités figuraient notamment les menaces transnationales, la sécurité et la gestion des frontières, la sécurité environnementale, la bonne gouvernance et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les droits de l'homme et des questions de démocratie, la non-prolifération et les efforts déployés par l'OSCE pour contribuer à stabiliser l'Afghanistan.

### ***Bureau de l'OSCE à Zagreb : « Le succès de la Croatie est notre succès »***

Le 15 décembre, les États participants de l'OSCE sont convenus que le Bureau à Zagreb s'était acquitté de son mandat avec succès et le Conseil permanent a adopté une décision mettant fin à la présence de terrain de l'Organisation en Croatie après 15 années de travail dans le pays hôte.

« La décision prise aujourd'hui par le Conseil permanent de l'OSCE est exceptionnelle – normalement, une décision n'est requise que pour proroger le mandat d'une opération de terrain et cet accord des 56 États participants est une reconnaissance de nos réalisations communes », a déclaré le Président en exercice.

Cette décision a constitué, par de nombreux aspects, une célébration des succès réciproques de l'OSCE et de la Croatie. « Ces 15 dernières années, l'OSCE a apporté son soutien dans les domaines de la démocratisation, de la protection des droits de l'homme et des minorités, du retour des réfugiés, du traitement des procès pour crimes de guerre et de la liberté des médias, ainsi qu'à la société civile », a indiqué M. Azubalis. « La Croatie a tiré parti de la présence de l'OSCE dans l'intérêt de ses citoyens et de ses institutions ».

En avril 1996, l'OSCE a inauguré sa première présence de terrain dans le pays, la Mission en Croatie, qui, au plus fort de ses activités, a comporté près de 800 membres du personnel et a été fermée fin 2007 après avoir rempli l'essentiel de son mandat. Les tâches restant à accomplir ont été assumées par le Bureau de l'OSCE à Zagreb, qui a officiellement entamé ses activités le 1er janvier 2008.

Depuis lors, le Bureau de Zagreb a œuvré dans deux domaines prioritaires, en particulier l'établissement de rapports sur les aspects résiduels de la mise en œuvre du Programme d'aide au logement et le suivi des procédures engagées à l'échelle nationale pour crimes de guerre. Avec le soutien de l'OSCE, 4 915 anciens titulaires de titres d'occupation/location ont obtenu des logements dans le cadre du programme national d'aide en la matière et le système judiciaire croate a continué de renforcer ses capacités à assumer la pleine responsabilité de la gestion des affaires de crimes de guerre jugées au niveau national, y compris le réexamen de décisions judiciaires et des condamnations prononcées par contumace. L'OSCE a également joué le rôle de mentor de trois organisations non gouvernementales croates, qui continueront de suivre tous les procès pour crimes de guerre ainsi que d'établir des rapports à leur sujet et mèneront des activités de mobilisation.

En réponse à la demande de l'Afghanistan, les États participants de l'OSCE se sont déclarés vivement intéressés à élargir la portée de l'engagement de l'Organisation avec le pays. La Présidence lituanienne de 2011 a organisé plusieurs réunions d'information à cet effet et fait circuler un document exposant ses conceptions intitulé « Renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan » (CIO.GAL/221/11), dans lequel était présenté un deuxième ensemble de 32 projets relatifs à l'Afghanistan. Le but de ces efforts était, conformément aux conclusions d'Istanbul et de Bonn, de contribuer à une plus grande cohésion dans l'action de la communauté internationale pour stabiliser l'Afghanistan. La décision actualisée du Conseil ministériel intitulée « Renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan » (MC.DEC/4/11/Corr.1), autorisant la coopération avec le pays dans les trois dimensions avec un accent particulier sur la composante Asie centrale, a été adoptée avec succès à Vilnius.

La Mongolie, partenaire pour la coopération depuis 2004, a postulé officiellement au statut d'État participant le 28 octobre. Cette initiative a reçu un accueil favorable et a fait l'objet de débats à la Réunion du Conseil ministériel, donnant lieu à une décision (MC.DEC/12/11) dans laquelle la présidence irlandaise entrante a été chargée de faire avancer cette demande en vue d'adopter une décision tendant à ce que la Mongolie devienne le cinquante-septième État participant de l'OSCE.

La Conférence OSCE-Mongolie (Oulan-Bator, 23 et 24 mai) a offert une occasion de renforcer les synergies entre les 56 États participants et les six partenaires asiatiques pour la coopération en vue de traiter les menaces transnationales telles que le trafic de drogues illicites ; de renforcer la coopération économique internationale, en particulier dans les domaines de la sécurité des transports et de l'énergie ; et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

*Pour de plus amples informations au sujet des partenaires de l'OSCE pour la coopération, veuillez consulter le chapitre sur les partenariats pour la sécurité et la coopération, page XX.*

### ***Activités menées par la Présidence dans les trois dimensions***

S'agissant de la DIMENSION POLITICO-MILITAIRE de la sécurité, les travaux se sont poursuivis en mettant spécialement l'accent sur la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité et les menaces transnationales.

Cette année, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité (Vienne, 29 juin – 1er juillet), placée sous le thème « Vers une communauté de sécurité : ce qu'il faut faire », a offert un cadre pour renforcer le dialogue de sécurité et examiner le travail entrepris dans ce domaine par l'OSCE et ses 56 États participants. Les débats y ont porté essentiellement sur les menaces transnationales, le cycle du conflit et les mesures de confiance et de sécurité.

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2011 a été précédée d'une séance spéciale sur les moyens pour l'OSCE de renforcer concrètement son interaction avec les partenaires pour la coopération. Y ont été examinés l'état de la coopération entre l'Organisation et ses partenaires, ainsi que les possibilités d'accroître son engagement – en particulier avec l'Afghanistan et les partenaires du sud de la Méditerranée – pour répondre aux menaces transnationales, notamment celles liées à la lutte contre le terrorisme, à la gestion des frontières et à la gestion des migrations.

### ***Nomination d'un secrétaire général de l'OSCE***

L'obtention d'un consensus sur la nomination d'un nouveau secrétaire général pour l'OSCE a constitué un défi majeur pour la Présidence lituanienne. Elle a conduit ce processus dans un esprit d'équité et de transparence, en étroite consultation avec les 56 États participants. Le 30 juin, le Conseil ministériel a adopté une décision (MC.DEC/2/11) sur la nomination de l'Ambassadeur Lamberto Zannier (Italie) comme Secrétaire général de l'OSCE pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 2011. Il succède au Français, Marc Perrin de Brichambaut, qui était Secrétaire général depuis juin 2005.

Au cours d'une conférence de l'OSCE d'une durée de deux jours sur le thème « Une approche globale de la cybersécurité : examen du rôle futur de l'OSCE » (Vienne, 9 et 10 mai), les participants se sont concentrés sur les cybermenaces pour les infrastructures critiques, la cybercriminalité et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et se sont étendus sur l'utilité, la nature et la portée possible de normes politiquement contraignantes régissant le comportement des États dans le cyberspace. Ils ont également mis l'accent sur les contremesures potentielles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques nationales s'agissant des enquêtes et des poursuites en tenant compte des considérations pertinentes liées aux droits de l'homme fondamentaux et aux libertés civiles.

Les activités organisées par la Présidence dans le domaine de la gestion des frontières ont contribué à promouvoir la coopération et l'échange de meilleures pratiques. Une conférence sur le thème « Lutte contre le trafic de drogues et renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE » (Vienne, 16 et 17 juin) était axée sur l'identification des obstacles à une lutte antidrogue efficace ; le renforcement de la coopération aux niveaux national et international entre les organismes chargés de l'application de la loi ; le suivi de la fabrication, de l'expédition, de la commercialisation et de la distribution des précurseurs ; le combat contre la corruption au sein des organismes chargés de la lutte antidrogue ; et la

consolidation des efforts déployés par les organisations internationales et régionales pour lutter contre l'approvisionnement en drogues illicites. Par ailleurs, un séminaire intitulé « Questions appliquées dans le cadre des pratiques internationales de délimitation/démarcation des frontières terrestres (Vilnius, 31 mai et 1er juin) a réuni des spécialistes des questions de frontières, des diplomates, des scientifiques, des cartographes, des ingénieurs et d'autres experts pour un échange de vues à caractère non-politique sur les bonnes pratiques liées aux aspects techniques de la délimitation et de la démarcation des frontières.

### ***Nominations des représentants spéciaux et des représentants personnels du Président en exercice***

#### **Ambassadeur Giedrius Čekuolis**

Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour les conflits prolongés

#### **Ambassadeur Andrzej Kasprzyk**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour le conflit dont est saisie la Conférence de Minsk de l'OSCE

#### **Général de division Michele Torres**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Annexe 1-B de l'Article IV des Accords de paix de Dayton (*à compter du 11 septembre 2011, succédant au général de brigade Costanzo Periotto*)

#### **Lieutenant-colonel (à la retraite) Helmut Napiontek**

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

#### **Sénateur Adil Akhmetov**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans

#### **Dr Massimo Introvigne**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions

#### **Rabin Andrew Baker**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme

#### **Wendy Patten**

Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité des sexes

#### **Kimmo Kiljunen**

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour les mécanismes d'observation des élections



**Général de brigade Artūras Leita**

Chef du Groupe de planification de haut niveau

Dans la DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, la Présidence a mis spécialement l'accent sur le transport et l'énergie, ainsi que sur la promotion de la coopération environnementale transfrontière, en particulier dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC).

Le processus du dix-neuvième Forum économique et environnemental était consacré à la promotion de l'énergie et du transport durables. La première réunion préparatoire (Vienne, 7 et 8 février) a porté sur le développement de l'énergie durable, y compris les énergies nouvelles et renouvelables ainsi que les sources d'énergie traditionnelles ; la bonne gouvernance et la transparence ; l'utilisation rationnelle de l'énergie ; les technologies énergétiques à faibles émissions de carbone ; et la coopération entre pays producteurs d'énergie, pays consommateurs et pays de transit. La deuxième réunion préparatoire (Druskininkai, Lituanie, 4 et 5 avril) a traité de la question du développement du transport durable, y compris de l'intégration des réseaux de transport par la réduction des barrières douanières et la simplification des procédures de passage des frontières, de l'amélioration du rendement énergétique dans le domaine du transport et du rôle des technologies propres. Ces réunions ont abouti au dix-neuvième Forum économique et environnemental de l'OSCE (Prague, 14–16 septembre), auquel ont assisté plus de 300 responsables politiques et experts des États participants et des partenaires pour la coopération de l'OSCE, d'organisations internationales, d'universités et d'organisations non gouvernementales.

Un atelier de la Présidence sur le thème « Activités économiques et environnementales en tant que mesures de confiance » (Vienne, 30 mai) a réuni des spécialistes, des experts et des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales et mis en lumière le potentiel qu'offre les activités économiques et environnementales pour accroître la confiance entre diverses parties et divers États, atténuer les causes possibles de tension et aider à renforcer la sécurité et la stabilité à l'échelle nationale et régionale.

Des responsables politiques et des experts internationaux en matière de diplomatie énergétique ont débattu de la question des marchés et de la sécurité de l'énergie lors d'une conférence de haut niveau intitulée « Intégrer les marchés énergétiques mondiaux – Assurer la sécurité énergétique » (Achgabat, 3 et 4 novembre) organisée par la Présidence en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le Centre de l'OSCE à Achgabat et le Gouvernement turkmène.

Dans la DIMENSION HUMAINE, les efforts étaient axés sur le renforcement de la confiance entre les États participants grâce au travail structuré et de fond effectué par le Comité sur la dimension humaine, qui a fait ressortir l'importance de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans cette dimension et recensé les domaines dans lesquels une actualisation de ces engagements s'impose. Plusieurs réunions ordinaires et spéciales visant à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que la tolérance et la non-discrimination ont été tenues.

### ***La Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale***

Une nouvelle réunion, sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale (Vienne, 17–19 octobre), visant à évaluer la mise en œuvre des engagements souscrits dans la deuxième dimension et à définir les priorités pour l'action future, a été introduite en 2011. Cette réunion, d'une durée de trois jours, vient en complément du processus du Forum économique et environnemental et s'inscrit dans le prolongement du Sommet d'Astana de 2010 et des préparatifs du Conseil ministériel de 2011. Le 7 décembre, le Conseil permanent a adopté une décision de tenir cette réunion sur une base annuelle (PC.DEC/1011).

En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, la Présidence a organisé trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine. La première de ces réunions, sur les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) (Vienne, 14 et 15 avril), était centrée sur le rôle des bureaux de médiateurs, commissions de médiation et autres INDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme ; sur l'interaction entre les INDH et les gouvernements et la société civile ; et sur les problèmes auxquels les INDH sont confrontées pour exercer leurs mandats de manière efficace et efficiente. La deuxième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine, consacrée à la promotion du pluralisme dans les nouveaux médias (Vienne, 7 et 8 juillet), a été organisée en coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. Elle était axée sur les possibilités qu'ont les nouveaux médias et sur les difficultés rencontrées par ces derniers dans le cadre de la promotion du pluralisme, sur les aspects réglementaires du passage au numérique et sur la réglementation d'Internet dans l'espace de l'OSCE. La troisième réunion, sur la prévention du racisme, de la xénophobie et des crimes de haine au travers d'initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation (Vienne, 10 et 11 novembre), a permis d'évaluer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière, d'examiner les formes contemporaines d'intolérance raciste et xénophobe et d'étudier les bonnes pratiques des États participants, des organisations internationales et des acteurs de la société civile.

Parmi les autres activités ordinaires liées à la dimension humaine organisées en coopération avec le BIDDH, il y a lieu de citer notamment un séminaire sur le rôle des partis politiques dans le processus politique (Varsovie, 18–20 mai) et une conférence d'experts sur les institutions nationales des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE (Vilnius, 13 et 14 juillet).

En 2011, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, l'autonomisation juridique et économique des femmes, la prévention de la violence domestique contre les femmes et la mise en exergue de l'importance de leur participation à la paix et à la sécurité ont aussi fait partie des questions inscrites à l'ordre du jour dans la dimension humaine. Les visites effectuées par la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité des sexes dans la région de l'OSCE (Moldavie, Kirghizistan et Belgique) et sa participation à plusieurs réunions importantes tout au long de l'année ont contribué notablement à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à l'OSCE.

Les processus de transition démocratique dans les États partenaires méditerranéens de l'OSCE et la situation des droits de l'homme en Biélorussie ont occupé une place importante à la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Varsovie, 26 septembre – 7 octobre). Quelque 1 000 représentants de gouvernements et militants de la société civile des 56 États participants de l'OSCE se sont réunis à Varsovie pour cette conférence d'une durée de deux semaines afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de l'Organisation dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie. La Réunion annuelle de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est la plus importante conférence européenne sur les droits de l'homme.

### *Conseil ministériel*

Les 6 et 7 décembre, la Présidence lituanienne a accueilli les ministres des affaires étrangères des 56 États participants de l'OSCE et de ses 12 partenaires pour la coopération à Vilnius pour des débats et des décisions qui allaient définir et établir une orientation pour l'avenir de l'Organisation. Dans sa déclaration liminaire, le Président en exercice de l'OSCE Audronius Ažubalis, Ministre lituanien des affaires étrangères, a encouragé les personnalités présentes à agir avec décision pour tenir les promesses faites à Astana.

« Le monde est confronté à de nombreux problèmes urgents, de la crise financière actuelle aux événements qui se produisent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », a-t-il déclaré. « Il importe, en cette période de crise, que nous restions concentrés sur l'objectif de créer une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne, tel qu'énoncé par nos dirigeants l'année dernière lors du Sommet de l'OSCE à Astana. Cette réunion est une occasion de progresser aussi bien en ce qui concerne des défis anciens que nouveaux. »

### *Pourparlers de l'OSCE*

Les deuxièmes Pourparlers annuels de l'OSCE, un séminaire sur le thème « Bâtir des passerelles : la communauté de sécurité et les partenariats pour le changement » (Vilnius, 5 avril), ont eu lieu à l'Institut des relations internationales et de sciences politiques de l'Université de Vilnius. Le séminaire a réuni étudiants, scientifiques et experts de renom et visait à encourager les jeunes à s'intéresser et à participer activement aux débats sur les principaux défis auxquels nous devons faire face en matière de sécurité. Les participants y ont examiné comment les différents canaux de la diplomatie – formelle et informelle – permettaient d'édifier des partenariats et des réseaux plus solides en vue de promouvoir le changement et de construire une communauté plus sûre pour tous. Un rapport basé sur le séminaire a été publié en juin et distribué à des groupes de réflexion internationaux.

### *Décisions et déclarations du Conseil ministériel de Vilnius*

**MC.DEC/** Présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite expirant le vendredi 10 février 2012 à midi HEC

<b>MC.DEC/1/11</b>	Reconduction dans ses fonctions de l'Ambassadeur Janez Lenarčič en tant que Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
<b>MC.DEC/2/11</b>	Nomination du Secrétaire général de l'OSCE
<b>MC.DEC/3/11/Corr.1</b>	Éléments du cycle du conflit liés au renforcement des capacités de l'OSCE en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue et de soutien à la médiation, ainsi qu'à la réhabilitation post-conflit
<b>MC.DEC/4/11/Corr.1</b>	Renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan
<b>MC.DEC/5/11</b>	Partenaires pour la coopération
<b>MC.DEC/6/11</b>	Armes légères et de petit calibre et stocks de munitions conventionnelles
<b>MC.DEC/7/11/Corr.1</b>	Questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité
<b>MC.DEC/8/11</b>	Rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies
<b>MC.DEC/9/11/Corr.1</b>	Renforcement de la coordination et de la cohérence dans les efforts déployés par l'OSCE pour faire face aux menaces transnationales
<b>MC.DEC/10/11/Corr.1</b>	Promotion de l'égalité des chances des femmes dans la sphère économique
<b>MC.DEC/11/11</b>	Renforcement du dialogue sur le transport au sein de l'OSCE
<b>MC.DEC/12/11</b>	Candidature de la Mongolie au statut d'État participant
<b>MC.DEC/13/11</b>	Dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE
<b>MC.DOC/1/11/Corr.1</b>	Déclaration ministérielle sur la lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains

(Les décisions du Conseil ministériel de l'OSCE de 2011 peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.osce.org/event/mc\\_2011](http://www.osce.org/event/mc_2011).)

### ***Activités parallèles à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius***

- En préalable à la Réunion du Conseil ministériel, la Présidence et le BIDDH ont organisé conjointement la Conférence OSCE-pays partenaires méditerranéens à l'intention de la société civile intitulée « Transparence et pluralisme en matière de bonne pratique électorale, de participation politique et de réforme judiciaire et juridique » (Vilnius, 4 et 5 décembre) et une activité parallèle sur le thème « Tolérance et non-discrimination dans la transition démocratique » (Vilnius, 5 décembre). En ces deux occasions, plus de 80 représentants de la société civile des États participants de l'OSCE et de ses partenaires méditerranéens pour la coopération ont pu établir des contacts, échanger des idées en matière de bonne pratique électorale, de participation politique et de réforme judiciaire et juridique, ainsi qu'élaborer des recommandations pour examen au Conseil ministériel
- Au cours d'une « Conférence parallèle à l'intention de la société civile » (Vilnius, 4 et 5 décembre), des représentants de la société civile de l'ensemble de l'espace de l'OSCE ont examiné la situation des droits de l'homme dans la région et notamment

les obstacles à la liberté des médias et à celle des citoyens de se réunir et de s'organiser, ainsi que les menaces pour les processus démocratiques et l'état de droit. Sur la base de cet examen, une série de recommandations pratiques ont été présentées à la Présidence en tant que contribution au Conseil ministériel et distribuées aux 56 États participants. La question de la suite à donner à ces recommandations a été étudiée au cours de la dernière réunion du Comité sur la dimension humaine de l'OSCE, le 13 décembre.

Ayant mis en place des conditions propices aux discussions tout au long de l'année en se servant des structures et des mécanismes existants de l'OSCE, ainsi que d'autres cadres, tels que la retraite informelle au niveau des ambassadeurs (Baden, Autriche, 23 et 24 juin), les Dialogues de V à V et la coopération active avec la société civile et les partenaires de l'OSCE, les États participants avaient un ordre du jour ambitieux qui allait les conduire à traiter des défis pour la sécurité dans les trois dimensions. Ne perdant rien de leur détermination grâce à un dialogue intensif et à des débats rigoureux, ils se sont engagés de manière constructive dans ce processus difficile. Et, comme espéré, les ministres des affaires étrangères ont tenu leur promesse faite à Astana en adoptant des décisions sur le renforcement des capacités de l'OSCE en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue et de soutien à la médiation, ainsi que de réhabilitation post-conflit. Un consensus a pu être trouvé également sur la lutte contre les menaces transnationales, sur la promotion de l'égalité des chances des femmes dans la sphère économique, sur le renforcement du dialogue sur le transport, sur la définition du rôle de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles, sur le renforcement de l'engagement et de l'interaction avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération et sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Ils sont également parvenus à se mettre d'accord sur une déclaration relative à la lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains.

« Ces derniers jours, Vilnius a servi de cadre à un débat essentiel sur les défis en matière de sécurité auxquels nous sommes confrontés dans nos 56 États et dans les régions voisines », a déclaré M. Ažubalis dans son allocution de clôture. « Je ne fais pas seulement référence aux décisions que nous avons prises en tant que ministres des affaires étrangères, mais aussi aux militants de la société civile qui sont venus de la Biélorussie toute proche comme de la lointaine Afrique du Nord pour s'entretenir avec des représentants gouvernementaux et entre eux, afin de faire connaître leurs vues et leurs recommandations pour faire avancer le travail de l'OSCE ».

### ***Renforcement du cadre juridique***

Dans le contexte de l'exécution des tâches confiées dans la *Déclaration commémorative d'Astana*, la Présidence a organisé deux réunions du groupe de travail informel sur le renforcement du cadre juridique de l'OSCE (Vienne, 13 mai et 23 septembre). Les débats au sujet de cette question, qui a été soulevée pour la première fois en 1993, sont devenus plus réguliers depuis l'élaboration, en 2007, d'un projet de convention sur la personnalité juridique, la capacité juridique et les privilèges et immunités de l'OSCE, dont l'adoption est tributaire du règlement de la question de savoir si l'OSCE a besoin d'un document constitutif.

Pour préparer les débats dans le cadre du groupe de travail, la Présidence a publié deux non-documents, dont l'un, intitulé « Principles for a Discussion on a Constituent Document for the OSCE » (Principes applicables à la négociation d'un document constitutif de l'OSCE) (CIO.GAL/169/11), a été élaboré en consultation avec des juristes.

Dans son rapport à la Réunion du Conseil ministériel (MC.GAL/11/11/Corr. 1), la Présidence a estimé que « le fait que les États participants continuent de contribuer aux discussions et les efforts déployés par les présidences, ainsi que l'apport pratique continu des juristes, démontrent que doter l'OSCE d'un statut juridique spécifique devrait demeurer une priorité pour les États participants. C'est d'autant plus vrai que l'OSCE pourrait, à défaut, se trouver confrontée à de sérieux risques pour son efficacité et son efficacité opérationnelles, mais aussi pour la sécurité de son personnel. Afin d'éviter ces problèmes, elle devrait être dotée d'une personnalité juridique dès que possible. »

### ***En marge du Conseil ministériel***

Le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, ont accueilli une réunion table ronde d'organisations internationales et régionales dans le but de promouvoir une coordination plus étroite des réactions aux changements qui se produisent dans le sud de la Méditerranée (Vilnius, 6 décembre). Ont assisté à cette réunion des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de coopération islamique, de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, ainsi que de l'OSCE et de l'ONU.

« L'OSCE a accumulé une vaste expérience du soutien au développement de la démocratie dans ses propres États participants. Certains des domaines dans lesquels nous avons mis au point des outils et développé des connaissances spécialisées, tels que les élections, la liberté des médias, la police démocratique et la bonne gouvernance pour n'en citer que quelques uns, pourraient revêtir un intérêt particulier pour les processus de transition dans tout le sud de la Méditerranée », a déclaré M. Zannier.

### ***Un œil sur l'avenir***

La Présidence lituanienne, ayant pris pour point de départ une approche pragmatique, constructive et impartiale, a continué de guider l'OSCE dans son cheminement vers une communauté de sécurité véritable s'étendant de Vancouver à Vladivostok. Par la coopération entre eux et en ne ménageant pas leurs efforts, les États participants se sont employés à aplanir leurs divergences et à renforcer la confiance, suscitant des développements positifs dans les domaines des conflits prolongés, des menaces transnationales, de la liberté des médias, de la tolérance et de la non-discrimination, de l'observation des frontières et de la coopération régionale, du transport, de l'énergie et de la cybersécurité.

### ***Activité thématique sur les personnes déplacées et les réfugiés***

Une activité thématique spéciale sur les personnes déplacées et les réfugiés (Vienne, 27 mai) a été organisée en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR), le BIDDH et la Présidence suisse du Comité de l'OSCE sur la dimension humaine pour recenser les lacunes en matière de protection et trouver des solutions durables pour les populations déplacées à l'intérieur de l'espace de l'OSCE.

Ces mesures constructives ont contribué à maintenir la dynamique en vue de nouveaux progrès sous la direction de la présidence irlandaise entrante et des futures présidences de l'OSCE et la Lituanie est prête à soutenir sans réserve ces efforts.

### ***Promotion de la tolérance et de la non-discrimination***

En 2011, la Présidence lituanienne a accordé un degré élevé de priorité à la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, en particulier par l'éducation et la sensibilisation. Les représentants personnels du Président en exercice pour la lutte contre l'antisémitisme, pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, et pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ont effectué des visites dans tout l'espace de l'OSCE. Ils se sont rendus ensemble en France, en Italie, au Saint-Siège, en Ukraine et en Suisse, le rabbin Andrew Baker ayant également effectué une visite aux Pays-Bas. Ces visites ont donné lieu à des rapports et à une série de recommandations à l'intention des gouvernements hôtes concernant les moyens de promouvoir la tolérance et la non-discrimination dans leurs pays respectifs.

La Présidence, en coopération avec le BIDDH et les trois représentants personnels du Président en exercice pour la tolérance et la non-discrimination, a organisé une série de trois réunions de haut niveau dans l'optique de promouvoir la tolérance et la non-discrimination par la sensibilisation et l'éducation :

- Intitulée « Lutter contre l'antisémitisme dans le discours public » (Prague, 23 et 24 mars), la réunion a appelé l'attention sur les manifestations d'antisémitisme, de xénophobie et autres formes d'intolérance dans le discours public et accordé une large place aux moyens de promouvoir la tolérance. Des universitaires et des représentants des communautés juives, des médias et des institutions publiques des États participants de l'OSCE ont participé à cette réunion, qui a été accueillie par la République tchèque.
- La réunion, intitulée « Prévenir et contrer les incidents et les crimes haineux contre les chrétiens » (Rome, 12 septembre), visait à sensibiliser aux crimes et aux incidents motivés par la haine dont sont victimes les chrétiens et leurs biens dans toute la région de l'OSCE et a été accueillie par la République italienne. Les participants y ont également partagé les meilleures pratiques et élaboré une série de recommandations sur les moyens de prévenir et de contrer ces crimes et incidents en mettant spécialement l'accent sur les attaques contre les lieux de culte.
- Intitulée « Lutter contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans dans le discours public » (Vienne, 28 octobre), la réunion a permis d'étudier le rôle des médias et des dirigeants politiques dans la promotion de la non-discrimination, d'examiner l'impact du discours public antimusulmans sur les communautés et la société en général et de formuler des recommandations pour prévenir les déclarations antimusulmans et y réagir. Quelque 150 représentants de haut niveau des États

participants et des institutions de l'OSCE, d'organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que d'instituts de recherche et des médias, ont pris part à la réunion.



### **3. CONSEIL PERMANENT**

## CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent, qui se réunit chaque semaine à la Hofburg de Vienne, est l'organe permanent de consultation politique et de décision de l'OSCE chargé de l'expédition des affaires courantes de l'Organisation. En 2011, l'Ambassadeur de Lituanie, Renatas Norkus, a présidé le Conseil permanent, qui s'est réuni à 51 reprises et a accueilli 25 orateurs invités, dont deux chefs d'État.

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 13 janvier lors du premier Conseil permanent tenu sous la Présidence lituanienne, le Président en exercice, Audronius Ažubalis, a présenté la feuille de route pour l'année à venir. Il a exprimé l'intention de la Présidence de poursuivre le bon travail réalisé par les présidences précédentes et de traiter, dans le cadre des structures existantes de l'Organisation, de priorités spécifiques, dont les conflits prolongés, les menaces transnationales, la sécurité énergétique, la tolérance et les libertés fondamentales.

Sous la direction de la Présidence, les trois comités – s'occupant des dimensions politico-militaire, économique et humaine – ont transformé les paroles en actes. Leur travail, complété par celui des représentants spéciaux et personnels du Président en exercice, des chefs d'institution, de l'Assemblée parlementaire, des opérations de terrain et d'autres groupes de travail, ont aidé à éclairer les débats, les conclusions et les décisions adoptées par le Conseil permanent en 2011. En fin de compte, leurs efforts ont également guidé les discussions, les délibérations et les décisions prises en décembre lors du Conseil ministériel de Vilnius.

Le Conseil permanent, avec un ordre du jour ambitieux couvrant les trois dimensions, a adopté 45 décisions, dont les suivantes :

- recommandation en faveur de la reconduction dans ses fonctions de Janez Lenarčič en tant que Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;
- recommandation en faveur de la nomination de Lamberto Zannier en tant que Secrétaire général de l'OSCE ;
- renforcement de l'efficacité des activités menées dans le cadre de la dimension économique et environnementale ;
- fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb, après l'accomplissement de sa mission avec succès ; et
- approbation du Budget unifié en temps voulu pour la troisième année consécutive.

En plus des séances ordinaires, le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité ont tenu quatre séances communes en 2011 (1er juillet, 13 juillet, 7 septembre et 13 décembre), qui ont porté sur le dialogue de sécurité lié aux menaces transnationales, la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la coopération entre l'OSCE et les Nations unies, ainsi que sur les opérations de maintien de la paix.

### ***Nominations des Présidents des comités du Conseil permanent***

Ambassadeur Heiner Horsten, Président du Comité de sécurité

Ambassadeur Ihor Prokopchuk, Président du Comité économique et environnemental

Ambassadeur Thomas Greminger, Président du Comité sur la dimension humaine

### ***Orateurs invités au Conseil permanent (CP) en 2011***

- 13 janvier :** (séance spéciale du CP) **Audronius Ažubalis**, Président en exercice de l'OSCE, Ministre lituanien des affaires étrangères
- 10 février :** **Peter Semneby**, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud
- 17 février :** **Hannah Rosenthal**, Envoyée spéciale des États-Unis chargée d'observer et de combattre l'antisémitisme, et **Farah Pandith**, Représentante spéciale des États-Unis auprès des communautés musulmanes
- 3 mars :** **Edward Nalbandyan**, Ministre arménien des affaires étrangères
- 31 mars :** **Hamrokhon Zarifi**, Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan
- 13 avril :** (séance spéciale du CP) **Dalia Grybauskaitė**, Présidente de la République de Lituanie
- 14 avril :** **Hido Bišćević**, Secrétaire général du Conseil de coopération régionale
- 5 mai :** **Çınar Aldemir**, Directeur exécutif de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie
- 9 juin :** (séance spéciale du CP) **Roza Otunbayeva**, Présidente du Kirghizistan
- 9 juin :** (séance spéciale du CP) **Gombojav Zandanshatar**, Ministre des affaires étrangères et du commerce de Mongolie
- 10 juin :** **Jan Lundin**, Directeur général du Conseil des États de la mer Baltique
- 22 juin :** (séance spéciale du CP) Tánaiste **Eamon Gilmore**, (Vice-Premier Ministre) et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande
- 1 juillet :** **Janet Napolitano**, Secrétaire à la sécurité intérieure des États-Unis
- 4 juillet :** (séance spéciale du CP) **Vuk Jeremić**, Ministre serbe des affaires étrangères et Président du Processus de coopération en Europe du sud-est, de l'Initiative de l'Europe centrale et de l'Initiative pour la région adriatique et ionienne

- 14 juillet :** **Leonidas Chrysanthopoulos**, Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 22 juillet :** Coprésidents des Discussions de Genève : **Giedrius Čekuolis**, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE, **Antti Turunen**, Représentant spécial des Nations Unies et **Pierre Morel**, Représentant spécial de l'Union européenne
- 7 septembre :** (séance commune avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité) **Kassym-Jomart Tokayev**, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
- 8 septembre :** **général de brigade Costanzo Periotto**, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton
- 14 octobre :** (séance spéciale du CP) **Edmond Haxhinasto**, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Albanie
- 24 novembre :** **Antonella Mularoni**, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et politiques, aux télécommunications et aux transports de Saint-Marin
- 1er décembre :** **Udo Burkholder**, Chef de la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne en Moldavie et en Ukraine
- 15 décembre :** **Halil Akıncı**, Secrétaire général du Conseil de coopération des États turcophones

## **4. FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

## FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

En 2011, la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a été assumée par l'Islande, l'Italie et le Kazakhstan. Les trois présidences ont travaillé en étroite collaboration pour assurer la continuité, l'équilibre et l'efficacité dans la mise en œuvre du programme de travail annuel du Forum. Le FCS a continué de concentrer son action sur les questions politico-militaires fondamentales, telles que la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS), les armes légères et de petit calibre (ALPC), les stocks de munitions conventionnelles (SMC), le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Conformément aux priorités définies dans la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité*, le Forum a engagé des discussions intensives visant à actualiser, revitaliser et moderniser les MDCS. Au 30 novembre, ces discussions avaient conduit à l'adoption d'une décision portant sur la republication du Document de Vienne (FSC.DEC/14/11), qui énonce les principales MDCS de l'OSCE. C'était la première fois en 12 ans que ce document était mis à jour et le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité (FSC.DOC/1/11) instaure une procédure d'actualisation régulière tous les cinq ans.

Le Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire (Vienne, 24 et 25 mai), un des événements majeurs de 2011, a réuni plus de 200 militaires de haut rang venant d'États participants et de partenaires pour la coopération dans le but d'examiner l'évolution de la technologie et des doctrines militaires et ses incidences en matière de sécurité dans la région de l'OSCE. Le Séminaire, organisé tous les cinq ans conformément au Document de Vienne, a constitué en soi une MDCS utile.

La vingt et unième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (Vienne, 1er et 2 mars), qui a porté principalement sur le Document de Vienne 1999, a une nouvelle fois permis aux États participants de débattre de l'application actuelle et future des MDCS convenues. Elle a également permis aux experts d'échanger leurs expériences, d'apporter des suggestions et d'évaluer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine des MDCS.

Les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles ont continué de figurer parmi les principales questions inscrites à l'ordre du jour du FCS. Le Forum a adopté une importante décision sur la destruction comme méthode privilégiée d'élimination des munitions en excédent, périmées et obsolètes (FSC.DEC/3/11). Il s'est aussi consacré à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC, adopté en 2010. À cette fin, le FCS a organisé une réunion spéciale sur les ALPC avec la participation du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm afin d'examiner la mise en œuvre des engagements relatifs au contrôle des exportations et du courtage d'ALPC. Un représentant de la Présidence du FCS a, par ailleurs, prononcé une déclaration sur le marquage, le traçage et la tenue de registres lors de la Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux ALPC (New York, 9-13 mai).

La destruction, la gestion des stocks et la sécurité des ALPC et des SMC sont restées un des domaines d'activité les plus dynamiques du Forum. Des projets ont été menés à bien en

Albanie, en Moldavie et en Ukraine dans ces domaines au cours de l'année. L'OSCE a également poursuivi la mise en œuvre de deux programmes d'assistance communs avec le Programme des Nations Unies pour le développement (au Monténégro et en Biélorussie) et lancé un autre projet commun en Géorgie. En outre, le Forum a reçu quatre nouvelles demandes d'assistance relatives aux ALPC et aux SMC émanant de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie, de Chypre et de la Moldavie. Il a en outre poursuivi la mise en œuvre de projets relatifs à la destruction d'ALPC et de SMC en excédent et/ou de projets visant à en assurer le stockage dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité en Albanie, en Biélorussie, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Moldavie, au Monténégro et en Ukraine.

Le FCS a poursuivi ses discussions sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, document phare en matière de gouvernance dans le secteur de la sécurité. En s'appuyant sur le travail accompli au cours des années précédentes, le Forum a élaboré un Guide de référence pour le Questionnaire sur le Code de conduite, qu'il a mis à la disposition des États participants intéressés en tant qu'élément important pour faciliter la mise en œuvre du Code. En octobre, le Forum a décidé de procéder régulièrement à un débat ciblé sur la mise en œuvre du Code en y consacrant chaque année une réunion spéciale d'une journée. Le premier débat annuel aura lieu à Vienne le 12 juillet 2012.

Les travaux se sont également poursuivis en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'OSCE a organisé un atelier dans le but de définir le rôle approprié de l'Organisation dans la facilitation de la résolution 1540 (Vienne, 27 –29 janvier), qui a permis d'identifier un large éventail de domaines dans lesquels l'OSCE peut jouer un rôle important, notamment en aidant les États participants à élaborer des plans d'action nationaux et à mettre au point une législation pertinente, en organisant des activités de sensibilisation et en proposant des cours de formation sur mesure. Une séance commune FCS-CP sur la non-prolifération (Vienne, 13 juillet) a permis de faire ressortir les progrès accomplis sur le plan national dans la mise en œuvre de la résolution 1540 et d'assigner un rôle supplémentaire à l'Organisation dans sa mise en œuvre et dans l'appui à l'initiative visant à actualiser les Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération adoptés en 1994. Un consensus a été réalisé en ce qui concerne l'établissement d'un répertoire des points de contact nationaux et de l'OSCE pour la résolution 1540. Ce répertoire servira d'outil complémentaire facultatif pour renforcer la coopération et la coordination entre les États participants sur les questions relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 au niveau national. Afin de renforcer encore la coordination des efforts déployés dans le domaine de la non-prolifération, un mémorandum d'accord a été signé en octobre 2011 entre l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies.

Les trois présidences du FCS en 2011 ont continué de s'employer à renforcer la coopération entre le FCS et le CP, dans le cadre du concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE. Quatre séances communes FCS-CP ont été organisées (1er juillet, 13 juillet, 7 septembre et 13 décembre) pour traiter de questions transdimensionnelles.

Finalement, le FCS a apporté une contribution substantielle à la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (Vilnius, 6 et 7 décembre). Les trois décisions présentées par le Président ont toutes été adoptées ; il s'agissait de la décision relative aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (MC.DEC/6/11), de celle relative aux questions intéressant le FCS (MC.DEC/7/11/Corr.1) et de celle relative au rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies

(MC.DEC/8/11). Ces décisions établissent les priorités de travail du Forum et énoncent clairement les tâches dont il doit s'acquitter en 2012. Bien qu'aucun consensus sur la déclaration politique générale n'ait pu être réalisé, le FCS est parvenu à s'entendre sur le texte relatif à ses travaux dans le projet de déclaration.



## **5. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE**

## **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE**

Secrétaire général : **M. R. Spencer Oliver, réélu en 2010**

Budget : **2 856 000 €**

[www.oscepa.org](http://www.oscepa.org)

*L'Assemblée parlementaire (AP) de l'OSCE a élargi son rôle dans les domaines de la prévention des conflits et de la gouvernance démocratique grâce à la diplomatie parlementaire, à l'observation d'élections et à de grandes conférences. Au cours d'importantes réunions tenues en Serbie, en Croatie et en Autriche ainsi que de rencontres plus restreintes dans la région de l'OSCE, plus de 200 parlementaires ont débattu et voté sur des questions allant de l'énergie et de l'économie aux changements politiques dans la région de la Méditerranée méridionale et à la réforme de l'OSCE. En tant que forum indispensable au dialogue interparlementaire, l'Assemblée a concentré son attention sur les conflits prolongés en Moldavie et entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en prêtant un concours parlementaire à l'OSCE dans les efforts continus qu'elle déploie en vue de trouver des solutions à ces conflits. Lors de nombreuses visites effectuées par le Président de l'AP, Petros Efthymiou, et d'autres dirigeants élus, l'Assemblée a témoigné de son engagement soutenu en faveur de la démocratie au Kirghizistan, un an après son changement de gouvernement et de constitution.*

### ***Secrétariat international***

Le Secrétariat international de l'AP de l'OSCE à Copenhague a emménagé en février dans de nouveaux locaux, mis également à sa disposition par le Parlement danois. Forte d'une équipe multilingue et multinationale à Copenhague et à Vienne, qui est tenue en haute estime dans toute l'OSCE, l'Assemblée a su, pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive, exercer son activité dans les limites de son budget annuel, accroître ses réserves et recevoir une excellente appréciation de la part d'auditeurs extérieurs indépendants .

### ***Direction parlementaire : Présidence***

M. Efthymiou (Grèce) a consacré une grande partie de l'année 2011 au règlement des conflits prolongés. Par ses visites en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Moldavie, il a apporté un soutien parlementaire à l'action continue de l'OSCE en faveur de la paix, considérant que, lorsque les gouvernements parviennent à un accord, les parlements peuvent aider à obtenir l'appui du public pour celui-ci.

En juillet, il a nommé le Président émérite João Soares (Portugal) Représentant spécial pour le Caucase du Sud. En octobre, il a organisé, lors des Réunions d'automne de l'Assemblée, une rencontre décisive au cours de laquelle les trois coprésidents du Groupe de Minsk ont fait un exposé officiel sur leur action concernant le conflit du Haut-Karabakh. Au cours d'un débat ouvert avec des parlementaires d'Arménie et d'Azerbaïdjan, les membres de l'Assemblée en ont appris davantage sur le rôle essentiel que joue l'OSCE dans le règlement des conflits.

M. Efthymiou a également été l'un des premiers, au sein de la famille de l'OSCE, à demander qu'un rôle plus actif soit joué dans le soutien au changement démocratique en Afrique du Nord, en annonçant, en février, que l'Assemblée soutiendrait la région dans « son évolution pacifique vers la démocratie ». Il a par ailleurs décidé que l'Assemblée déploierait sa première mission d'observation électorale en Tunisie.

Dans les allocutions qu'il a prononcées dans des universités et des établissements d'enseignement supérieur de renom en Chine, en Espagne et aux États-Unis, le Président s'est efforcé activement de faire mieux connaître l'OSCE auprès d'audiences influentes sur la scène internationale. Lors de voyages effectués dans 16 États participants, M. Efthymiou a tenu des réunions au plus haut niveau et, en juillet, l'Assemblée l'a réélu pour un second mandat d'un an.

### ***Soutien parlementaire : Kirghizistan***

À la suite des événements dramatiques survenus au Kirghizistan en 2010 et des visites de haut niveau effectuées dans le pays cette même année, les membres de l'Assemblée ont voté, lors de la session annuelle de 2011, en faveur d'un renforcement du dialogue parlementaire en Asie centrale, notamment par l'intermédiaire du Centre de l'OSCE à Bichkek.

En 2011, des parlementaires ont visité les centres de Bichkek et d'Och à trois reprises. Ces délégations, composées de représentants de la Croatie, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Suède et de l'Ukraine, ont, de concert avec les parlementaires kirghizes et le Bureau de l'OSCE, pour apporté leur soutien à la démocratie parlementaire dans le pays.

Ces rencontres et la participation active, cette année, des parlementaires kirghizes aux conférences de l'AP de l'Organisation constituent un symbole emblématique des partenariats de l'OSCE caractérisés par un échange constant de connaissances et de données d'expérience. La délégation kirghize est la seule délégation pluripartite d'Asie centrale au sein de l'AP.

Le Représentant spécial de l'AP de l'OSCE pour l'Asie centrale, Kimmo Kiljunen (Finlande), a effectué des visites régulières au Kirghizistan au cours de la première moitié de l'année, principalement en sa qualité de chef de la Commission d'enquête indépendante sur les événements survenus au Kirghizistan en juin 2010. L'Assemblée a apporté son soutien politique à la Commission, notamment pour la publication de son rapport en mai 2011.

### ***Partenariats parlementaires***

Un partenariat entre l'AP, le Bureau de l'OSCE à Erevan et le Parlement arménien a permis au personnel parlementaire arménien d'effectuer des stages au sein du Parlement néerlandais. Grâce à un arrangement similaire, deux fonctionnaires azerbaïdjanais ont pu travailler pendant un mois comme stagiaires au bureau de l'AP à Vienne.

### ***Dialogue parlementaire***

VINGTIÈME SESSION ANNUELLE, BELGRADE, 6–10 JUILLET. Accueillie par le Parlement serbe, l'Assemblée a adopté, lors de sa session annuelle, la *Déclaration de Belgrade*, qui porte sur la cybersécurité, la traite des êtres humains, la faim, la liberté de l'Internet, la sûreté nucléaire, les droits de l'homme et le trafic d'organes et préconise des réformes visant à rendre l'OSCE plus transparente, plus ouverte à la société civile et mieux à même de réagir lors des crises.

RÉUNIONS D'AUTOMNE, DUBROVNIK, 7–10 OCTOBRE. Les dixièmes réunions d'automne, accueillies par le Parlement croate, ont comporté une conférence sur le

développement régional en Europe du Sud-Est, un Forum méditerranéen et un exposé spécial des coprésidents du Groupe de Minsk sur le rôle de l'OSCE dans le règlement des conflits. Parmi les participants figuraient le Président de la Croatie, les chefs de toutes les opérations de terrain de l'OSCE dans la région, les principaux chefs d'entreprise d'Europe du Sud-Est et des représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération, à savoir l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

RÉUNION D'HIVER, VIENNE, 24 ET 25 FÉVRIER. Des réunions de comités et des débats spéciaux sur la situation dans la région de la Méditerranée méridionale et sur l'immigration, l'intégration et le dialogue multiethnique au sein de l'OSCE ont eu lieu au cours de la Réunion d'hiver. La Représentante spéciale de l'AP pour les affaires méditerranéennes, Alcee Hastings (États-Unis), a préconisé que l'OSCE aide les pays dans leur transition vers la démocratie et la Représentante spéciale de l'AP pour les questions de migration, Kathleen Ferrier (Pays-Bas), a évoqué la nécessité impérieuse pour les pays de mettre des politiques en œuvre afin de gérer humainement les flux de réfugiés provenant des régions en crise.

### ***Observation des élections***

L'Assemblée a conduit six missions d'observation électorale en 2011 de concert avec d'autres assemblées parlementaires et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Russie, en Tunisie et en Turquie. Conformément à la pratique établie par l'Accord de coopération de 1997, et sur la recommandation du Président de l'AP, le Président en exercice de l'OSCE a nommé à la direction de ces missions les parlementaires suivants :

- Tonino Picula (Croatie), élection présidentielle au Kazakhstan (avril)
- Roberto Battelli (Slovénie), élections parlementaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (juin)
- Walburga Habsburg Douglas (Suède), élection présidentielle au Kirghizistan (octobre)
- Petros Efthymiou (Grèce), élections parlementaires en Russie (décembre)

M. Efthymiou a également nommé Pia Christmas-Moeller (Danemark) et Riccardo Migliori (Italie) à la tête des missions d'observation électorale en Turquie et en Tunisie, respectivement.

### ***Contrôle et responsabilisation***

L'Assemblée s'est attachée à promouvoir la transparence et la responsabilisation au sein de l'OSCE grâce aux nouvelles mesures contenues dans la *Déclaration de Belgrade*, laquelle préconise ce qui suit :

- Ouvrir les réunions du Conseil permanent au public et à la presse de manière ponctuelle ;
- Organiser des réunions sur les droits de l'homme deux fois par mois, avec la participation de représentants de la société civile et du public ;

- Modifier la règle du consensus applicable pour les questions de personnel, de budget et d'administration ;
- Recourir à la règle du consensus moins un « en cas de violation flagrante, grave et persistante des engagements de l'OSCE ».

### ***Activités de terrain***

En octobre, les sept chefs des présences de terrain de l'OSCE en Europe du Sud-Est se sont présentés ensemble pour la toute première fois devant l'Assemblée parlementaire. Le comité ainsi rassemblé lors des réunions d'automne de l'Assemblée en Croatie a donné un aperçu des progrès accomplis dans la région, notamment dans des domaines allant du retour des réfugiés à la lutte contre la corruption.

À l'appui de ces activités de terrain cruciales et en sus des visites effectuées par M. Efthymiou, des membres du Comité ad hoc et des représentants spéciaux de l'AP se sont rendus en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Kirghizistan, en Moldavie, au Monténégro et en Serbie. Les délégations parlementaires, qui ont travaillé en étroite collaboration avec les présences de terrain de l'OSCE dans ces pays, ont suscité un regain d'attention pour des projets et des initiatives majeurs. L'Assemblée a soutenu constamment les activités de terrain de l'OSCE, qu'elle considère comme la clé de voûte de l'Organisation. Les dirigeants de l'AP ont continué en 2011 à souligner la nécessité de rétablir les présences de terrain de l'OSCE en Biélorussie et en Géorgie.

L'action menée par l'AP en Moldavie à l'appui du Bureau de l'OSCE et de ses efforts visant à intensifier le dialogue entre Tiraspol et Chisinau a montré combien l'engagement parlementaire pouvait valoriser et consolider les activités menées actuellement par le personnel de terrain.

Le Groupe de travail sur la Biélorussie s'étant vu interdire l'accès à la Biélorussie tout au long de l'année 2011, les parlementaires se sont adressés aux médias pour exprimer leurs préoccupations au sujet de l'incarcération de personnalités politiques de l'opposition à la suite de l'élection présidentielle de 2010 et d'autres violations des engagements de l'OSCE. L'AP a, par ailleurs, offert aux représentants de l'opposition et de la société civile biélorusse une tribune pour communiquer avec les parlementaires internationaux et a engagé directement le dialogue avec les parlementaires biélorusses autour de sujets allant des droits de l'homme à l'énergie nucléaire.

### ***Interaction avec les organisations et les institutions***

À l'initiative de M. Efthymiou, qui entend renforcer la coopération entre l'Assemblée et les structures de l'OSCE à Vienne, le Président de la Commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'Assemblée, Matteo Mecacci (Italie), a rencontré en novembre dernier le Comité sur la dimension humaine du Conseil permanent afin de discuter d'objectifs communs.

L'AP a poursuivi sa coopération régulière avec le Parlement européen, l'AP de l'OTAN, l'APCE et d'autres organisations parlementaires internationales, ainsi que le Conseil nordique, principalement dans le cadre de l'observation d'élections.

### *Nouveaux médias*

L'Assemblée a bénéficié de plus de 30 100 visionnements de photos prises lors de conférences, de visites diplomatiques et de missions d'observation électorale par l'intermédiaire du site d'échange de photos Flickr.

En février dernier, l'AP a lancé sur YouTube une chaîne qui a attiré plus de 1400 visiteurs avec des discours, des débats et de courtes vidéos diffusées exclusivement sur Internet sur le thème de la faim et de la migration, fruits d'une initiative parlementaire.

Des discours et des apparitions dans les médias de représentants élus et l'utilisation de ces nouveaux outils médiatiques ont contribué à renforcer la visibilité et la crédibilité de l'OSCE en 2011 et à accroître la transparence des activités de l'AP.

## **6. OPÉRATIONS DE TERRAIN**

## EUROPE DU SUD-EST PRÉSENCE EN ALBANIE

Chef de la Présence : M. l'Ambassadeur **Eugen Wollfarth**

Budget : **3 161 800 €**

[www.osce.org/albania](http://www.osce.org/albania)

*La Présence en Albanie a concouru au renforcement des institutions publiques albanaises en se concentrant sur la réforme judiciaire, législative et électorale, le renforcement des capacités parlementaires, la lutte contre la traite, la formation de la police, la destruction des armes en excédent, la bonne gouvernance et la réforme de la propriété. Elle s'est attachée à faire progresser l'indépendance des médias et à renforcer les structures s'occupant des questions de genre et celles de la société civile. Une réalisation marquante en 2011 a consisté en la fourniture d'un soutien en matière de renforcement des capacités et administratif à la Commission électorale centrale et à la police d'État dans la perspective des élections au niveau de l'administration locale tenues en mai.*

**« Grâce à l'agent de probation, je peux désormais vivre ma vie hors de prison. J'ai un travail, la vie est bien plus agréable et je suis devenu une personne meilleure. »**

*Témoignage d'un jeune Albanais de 20 ans condamné pour vol et pouvant bénéficier d'une période de mise à l'épreuve après avoir effectué une partie de sa peine de prison.*

### ***Activités liées à la dimension politico-militaire***

RENFORCEMENT DE LA POLICE. La Présence a dispensé une formation à la police d'État portant sur les enquêtes internes et les techniques de police clandestine, ainsi que sur le rôle de la police dans le cadre d'élections, et a contribué à préparer de nouveaux instructeurs de police à leur déploiement en Afghanistan. Elle a produit, à l'intention des membres du personnel des centres de détention, des publications sur les procédures opérationnelles permanentes concernant la surveillance policière des élections, soutenu des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la police de proximité et lancé une mission d'évaluation des besoins en matière de gestion stratégique des foules. La Présence a également facilité le don de véhicules affectés aux forces de maintien de l'ordre public et a elle-même fait don de matériel de surveillance devant être utilisé pour lutter contre la criminalité organisée. Elle a apporté son soutien à la police des frontières et des migrations en facilitant des réunions sur la coopération par-delà les frontières communes, la formation des capacités et l'élaboration d'accords transfrontières. De plus, la Présence a concouru au transfert de génératrices solaires et fourni du matériel informatique et de bureau pour divers points de passage des frontières.

DESTRUCTION D'ARMES EN EXCÉDENT. La Présence a prêté son concours au Ministère de la défense dans le cadre des efforts déployés par ce dernier pour se débarrasser de produits chimiques dangereux en procédant à une évaluation des solutions envisageables pour ce faire.

### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

APPUI À LA DÉCENTRALISATION. Un soutien a été apporté à neuf unités d'administration locale en vue d'établir un plan commun de développement économique et social pour la vallée de la Vjosa dans la région de Permet, en Albanie méridionale. La



Présence a également contribué au financement d'une activité de renforcement des capacités organisée à l'intention de maires nouvellement élus.

**APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.** La Présence a apporté son concours à la Haute inspection pour la déclaration et la vérification du patrimoine en dispensant une formation sur la déontologie et les conflits d'intérêt à des fonctionnaires locaux et pour assurer une plus grande transparence dans la vérification des déclarations patrimoniales des agents de l'État.

**APPUI À LA RÉFORME DE LA PROPRIÉTÉ.** La Présence a contribué à renforcer les capacités du Bureau d'enregistrement des biens immeubles à vérifier avec certitude la propriété des biens immeubles dans les zones côtières prioritaires. Elle a également soutenu l'Agence pour la restitution des biens et l'indemnisation patrimoniale dans ses efforts visant à améliorer la gestion des demandes et des données.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** La Présence a dispensé aux membres des commissions régionales de lutte contre la traite des êtres humains une formation portant sur sa prévention et sur l'orientation des personnes qui y sont vulnérables. Dans le domaine des droits des migrants, la Présence a apporté son soutien à une visite d'étudiants de la faculté de droit public au Centre d'État pour les migrants en situation irrégulière.

**PROMOTION D'UNE MEILLEURE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.** La Présence a aidé le Gouvernement à améliorer la conformité avec les normes internationales de planification en matière de consultation et d'information du public ainsi que d'accès à la justice. En coopération avec le réseau des centres d'information Aarhus, elle a organisé des ateliers de sensibilisation destinés à promouvoir la stratégie nationale de gestion des déchets et élaboré des plans de gestion des déchets à l'échelon local.

### *Activités liées à la dimension humaine*

**RÉFORME ÉLECTORALE.** La Présence a prêté son concours à la Commission électorale centrale (CEC) pour renforcer sa capacité à gérer les élections locales en mai. Son assistance a porté essentiellement sur le renforcement des programmes de formation par l'élaboration d'une méthode de formation viable à long terme. La Présence a également facilité l'impression de documents de travail et prêté l'équipement informatique nécessaire aux commissions électorales. Elle a contribué par ailleurs aux efforts déployés pour sensibiliser les électeurs en publiant des tracts et en soutenant la diffusion de spots télévisés produits par la CEC.

**RÉFORME DE LA JUSTICE.** La Présence a continué d'aider les institutions judiciaires à consolider les normes relatives à un procès équitable dans les procédures civiles. Sur le plan de l'appui législatif, la Présence a participé à un groupe de travail créé par le Ministère de la justice pour examiner le Code de procédure pénale. Elle a fait des commentaires par écrit sur diverses lois à l'état de projet, notamment celle sur la surveillance électronique des personnes dont la liberté a été restreinte et celle sur les avocats. Elle a aussi prêté son concours à la Commission de la fonction publique pour protéger les droits des fonctionnaires en dispensant au personnel des institutions publiques indépendantes une formation sur le cadre juridique. En coopération avec le Service de probation, la Présence a organisé une formation en la matière à l'intention des travailleurs sociaux ainsi qu'une table ronde visant à améliorer la coopération entre la société civile et le Service de probation.

**DROITS DE L'HOMME.** La Présence a aidé le Bureau du Commissaire à la protection contre la discrimination à créer un site Internet dans les langues des minorités et à distribuer des documents d'information. Elle a également apporté son soutien au Commissaire en organisant une activité publique sur la discrimination dans les écoles et en publiant une brochure comportant des dessins d'élèves sur ce thème. La Présence a aidé les unités d'administration locale à organiser des séminaires sur la protection des enfants à l'intention d'enseignants, de psychologues, de médecins et de policiers et concouru à l'organisation du sixième Festival international du film sur les droits de l'homme à se tenir en Albanie.

**APPUI AU PARLEMENT.** La Présence a contribué à la modernisation des structures de gestion de l'Assemblée et de ses pratiques relatives aux ressources humaines. Elle a aidé l'Assemblée à élaborer une stratégie et à organiser des séminaires de formation. La Présence a également aidé à améliorer l'accès des médias et du public à l'Assemblée en augmentant l'espace de travail à la disposition des médias et en aménageant une salle pour les réunions des commissions et les auditions publiques. Elle a soutenu la participation d'acteurs de l'Assemblée à des activités régionales telles que des visites des parlements autrichien et hongrois et une réunion du personnel chargé des relations publiques parlementaires organisée conjointement par les missions régionales de l'OSCE. La Présence a également facilité la participation d'acteurs de l'Assemblée à une conférence sur les droits de l'homme nationaux organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH).

**APPUI AUX MÉDIAS.** La Présence a fourni un soutien technique aux autorités nationales pour la rédaction d'une loi régulant les médias de radiodiffusion. Elle a également prêté son concours au Bureau du Premier Ministre en évaluant la stratégie du Gouvernement pour le passage à la radiodiffusion numérique.

**PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.** La Présence a organisé une conférence nationale dans le but de renforcer la participation des femmes à la gestion des affaires publiques, conférence qui a réuni des dirigeants politiques de haut rang, et des formations à l'intention des femmes candidates aux élections au niveau de l'administration locale. Elle a également dispensé une formation en matière de défense des intérêts aux membres de la Plateforme nationale pour les femmes, un réseau créé à l'initiative de la Présence, qui regroupe 1 500 femmes de différents partis politiques et de la société civile. La Présence a offert aux femmes des possibilités de réseautage grâce à des forums régionaux et à des programmes de télévision. Elle a aussi dispensé des formations à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes en vue de consolider les liens entre le Gouvernement et le Conseil national pour l'égalité des chances.

**PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.** La Présence a organisé des formations portant sur le renforcement du dialogue avec les parties prenantes à l'intention du Conseil national des personnes handicapées et lui a prêté son concours dans le cadre d'une initiative visant à encourager les jeunes handicapés à jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions publiques. La Présence a également aidé le Ministère de l'éducation et de la science à améliorer le programme national des cours d'éducation civique.

## EUROPE DU SUD-EST

### MISSION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur Fletcher M. Burton à compter du 29 août, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Gary Robbins

Budget : 14 864 300 €

www.oscebih.org

*La viabilité et le transfert des responsabilités au niveau local sont les objectifs clés que la Mission s'efforce d'atteindre à long terme dans le cadre de ses activités programmatiques. Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience du Parlement, ainsi que du contrôle démocratique du secteur de la défense et de la sécurité, la mise en place de réseaux régionaux et l'augmentation de la participation du public aux affaires parlementaires ont continué de figurer parmi les priorités de la Mission. Cette dernière s'est employée à accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité des municipalités, notamment dans les communautés politiquement divisées. Les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme ont bénéficié d'un soutien afin de renforcer les réactions aux cas de discrimination, en particulier dans les écoles du pays. La Mission a continué de contribuer au traitement effectif des affaires de crimes de guerre et à la mise en œuvre des principales stratégies de réforme du secteur de la justice. La coopération avec les autorités et les associations locales a continué d'être axée sur la promotion d'une plus grande ouverture et d'un respect accru pour la diversité dans le système éducatif.*

**« L'OSCE nous a aidés à nous établir en partenaires dignes de ce nom aux yeux des autorités locales et à instaurer des liens avec elles afin de régler tout problème en suspens. »**

*Milana Mikulić, Présidente du Conseil de la jeunesse de Srebrenica*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.** Œuvrant en étroite coopération avec la Mission et d'autres partenaires, les responsables de la sécurité ont continué à instituer de bonnes pratiques institutionnelles en 2011 tout en recensant les possibilités pour de nouvelles améliorations. Cette année, la Mission a soutenu les préparatifs en vue de la constitution d'une équipe d'intervention informatique d'urgence en Bosnie-Herzégovine afin de prévenir et de traiter les cas de cybercriminalité. Ces préparatifs ont comporté un séminaire sur la cybersécurité et une visite d'étude effectuée auprès d'équipes de ce genre en Estonie et au Royaume-Uni. Plusieurs formations, dont deux axées sur la lutte contre le terrorisme, ont également été organisées en partenariat avec le Groupe de travail interministériel pour la mise en œuvre de la politique de sécurité en Bosnie-Herzégovine. La Mission s'est également attachée à soutenir l'Organe de supervision de la mise en œuvre de la Stratégie de la Bosnie-Herzégovine pour prévenir et combattre le terrorisme.

**RESPECT DES ENGAGEMENTS.** Les autorités de Bosnie-Herzégovine et la Mission se sont efforcées d'améliorer le respect des engagements politico-militaires de l'État en encourageant la collaboration interinstitutions et une meilleure compréhension de ces engagements. Cette année, la Mission a organisé la quatrième Conférence chargée de l'examen du respect des engagements souscrits à l'égard de l'OSCE/de l'ONU en matière de sécurité, au cours de laquelle le site Internet du Ministère des affaires étrangères, destiné à accroître les capacités du pays dans ce domaine, a été présenté et des recommandations ont été formulées concernant la création d'un groupe de travail interministériel pour contrôler le

respect des engagements. En coopération avec le Centre de vérification des forces armées de Bosnie-Herzégovine, la Mission a également organisé un séminaire sur la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité, qui a permis de déterminer que les forces armées du pays étaient en mesure de s'acquitter de leurs engagements de manière professionnelle et compétente techniquement.

**MAÎTRISE DES ARMEMENTS.** De concert avec ses partenaires stratégiques locaux et internationaux, la Mission a continué d'apporter son concours aux autorités nationales pour surmonter les obstacles entravant le processus de destruction des munitions en excédent. Cette année, la Mission a reçu une demande officielle d'assistance pour la remise en état de sites de stockage d'armes et de munitions. Par l'appui en matière logistique et administrative fourni au Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton, la Mission a continué de contribuer à la mise en œuvre du régime de limitation des armements au niveau sous-régional.

**CONTRÔLE PARLEMENTAIRE.** Le Parlement d'État et la Mission ont continué de s'employer à renforcer les capacités des deux commissions parlementaires conjointes chargées de superviser les institutions de défense, de sécurité et de renseignement de l'État et du Bureau du Commissaire parlementaire aux armées, lequel se concentre sur la protection des droits de l'homme au sein des forces armées de Bosnie-Herzégovine. Ces activités ont inclus deux séminaires d'initiation des nouveaux membres de chacune des deux commissions, un séminaire sur la protection des données confidentielles, deux séminaires destinés à promouvoir l'action du Commissaire parlementaire aux armées et des voyages d'études aussi bien en Bosnie-Herzégovine qu'à l'étranger, en Serbie, en République tchèque, en Pologne et en Turquie.

#### *Activités liées à la dimension économique et environnementale*

**CAMPAGNE POUR UNE MISSION VERTE.** Dans le cadre de sa Campagne pour une mission verte, la Mission a géré et soutenu des projets locaux élaborés conjointement par des employés municipaux, des écoles et des membres des communautés de Bosanski Petrovac, Janja, Mostar et Bugojno. Au travers de cette campagne, la Mission, s'associant aux efforts déployés dans le cadre du réseau de la Journée mondiale de la terre, s'attache à faire participer des jeunes et des militants locaux à la réalisation d'objectifs environnementaux communs.

**BONNE GOUVERNANCE DANS L'ENSEIGNEMENT.** En partenariat avec les autorités nationales, la Mission a exécuté le Projet sur la bonne gouvernance dans l'enseignement dans cinq cantons et en Republika Srpska et dispensé une formation à la gestion financière à plus de 100 formateurs, qui formeront à leur tour 800 membres de conseils scolaires, ainsi qu'à 300 directeurs d'école. La Mission a également organisé des formations à l'intention de l'ensemble des inspecteurs de l'enseignement et facilité la création d'associations nationales de directeurs d'école dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'échange d'idées et de meilleures pratiques ainsi que pour réduire la fragmentation et la politisation du secteur éducatif.

**TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** À l'issue d'un processus de suivi de grande envergure, la Mission a prêté son concours aux autorités nationales pour la rédaction d'amendements à la législation en la matière des entités et s'est employée à renforcer la capacité des homologues locaux à s'attaquer à la question de la traite.

### ***Activités liées à la dimension humaine***

**RESPONSABILITÉ POUR LES CRIMES DE GUERRE.** La Mission a publié le rapport intitulé *Delivering Justice in Bosnia and Herzegovina: An Overview of War Crimes Processing from 2005–2010*, qui dresse un inventaire détaillé des difficultés rencontrées par la justice en Bosnie-Herzégovine pour mettre fin à l'impunité. La Mission a également continué de suivre et d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le traitement des crimes de guerre, organisant des tables rondes d'information pour améliorer la communication entre les communautés concernées et les institutions judiciaires.

**APPUI À LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA JUSTICE.** La Mission a apporté son concours au Gouvernement dans le cadre des efforts déployés par ce dernier pour établir un mécanisme national de prévention de la torture et a fourni un soutien technique et des services d'experts à l'organisme chargé, au sein du Ministère de la justice, de la réforme législative de la justice pénale. À la lumière du « dialogue structuré » facilité par l'UE, la Mission a publié son évaluation des codes de procédure civile en Bosnie-Herzégovine intitulée *Assessment of Civil Procedure Codes in Bosnia and Herzegovina* dans le but de contribuer au processus d'adoption d'amendements législatifs uniformes.

**LUTTE CONTRE LES CRIMES DE HAINE.** Dans le souci de rendre les organisations non gouvernementales mieux à même de prévenir et de combattre les incidents liés à la haine, la Mission a dispensé des formations à une vaste gamme d'ONG et mené des actions de sensibilisation des autorités et des communautés locales dans le cadre de réunions organisées dans le pays tout entier.

**ÉGALITÉ DES SEXES ET VIOLENCE SEXISTE.** La Mission a co-organisé une conférence régionale sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et animé quatre ateliers, trois formations et deux conférences (173 participants, dont 141 femmes et 32 hommes) sur le thème de l'égalité des sexes en partenariat avec des commissions municipales pour l'égalité des sexes, le Centre de la Republika Srpska pour l'égalité des sexes et des ONG locales. Les réponses institutionnelles à la violence domestique ont fait l'objet d'un suivi et un soutien a été apporté aux initiatives visant à améliorer la coopération entre les organismes compétents.

**LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION.** À la suite de l'adoption de la Loi sur l'interdiction de la discrimination, la Mission a dispensé des formations visant à renforcer les capacités des principales institutions chargées de la mise en œuvre de cette loi, ainsi qu'une formation spécialisée à 130 fournisseurs d'aide juridique *pro bono* et groupes de la société civile.

**RÉFORME DE L'INSTITUTION DU MÉDIATEUR.** La Mission a continué de s'employer à renforcer les capacités de l'Institution du Médiateur de Bosnie-Herzégovine et à faire adopter les amendements législatifs nécessaires pour parachever la réforme institutionnelle.

**PROTECTION SOCIALE.** La Mission a publié un rapport sur la protection sociale comportant un certain nombre de recommandations destinées à réduire les inégalités entre bénéficiaires et a organisé 20 ateliers visant à renforcer les capacités des institutions nationales de protection sociale.

**RETOUR DURABLE.** La Mission a fourni une assistance technique continue aux autorités nationales s'agissant de la Stratégie révisée pour l'application de l'Annexe VII ainsi que du Programme régional de logement surnommé « processus 3x4 ». Les activités de mobilisation menées en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont conduit à la fermeture de cinq centres collectifs.

**ACCENT MIS SUR LES ROMS.** La Mission a continué de faire campagne en faveur de la mise en œuvre des plans d'action roms sur l'éducation, l'emploi et le logement.

**PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'OBJECTIVITÉ DANS LES ÉCOLES.** La Mission a contribué à l'organisation de diverses activités visant à réunir les élèves de tout le pays pour répondre à leurs préoccupations communes. Dans l'optique de la promotion du renforcement des qualifications pédagogiques clés – mettant l'accent sur les compétences interculturelles et les approches modernes de l'apprentissage et de l'enseignement – plus de 600 préparations de classe multimédia ont été effectuées après que la Mission ait soutenu la formation des enseignants. Dans le cadre du projet « Histoire pour l'avenir », la Commission pour la réforme de l'enseignement de l'histoire en Bosnie Herzégovine a été constituée et ses membres formés ; cette Commission analyse actuellement le programme des cours d'histoire au niveau de l'école primaire.

**AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE.** Au travers de l'initiative « Priorité au niveau local », la Mission a aidé 14 municipalités à consolider leurs pratiques en matière de planification stratégique, de budgétisation et de responsabilité. Elle a prêté son concours à 22 autres organes législatifs municipaux pour renforcer leurs pratiques de gestion, la participation du public aux processus décisionnels et le contrôle sur les pouvoirs exécutifs. Elle a également fourni une assistance ciblée à 27 municipalités en vue d'améliorer leur communication avec les citoyens. La Mission a concouru à la création de sept réseaux intermunicipaux officiels d'apprentissage et de cinq partenariats axés sur la planification stratégique, les finances, la gestion des ressources humaines et l'aménagement urbain.

**CONSOLIDATION DU SYSTÈME DE LA FONCTION PUBLIQUE.** La Mission a mené des activités visant à renforcer les principes communs au sein du système de la fonction publique et a aidé à créer un forum des directeurs des organes de la fonction publique de Bosnie-Herzégovine, de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, de la Republika Srpska et du district de Brčko afin d'améliorer la coopération interentités et à l'échelle de l'État dans ce domaine.

**PROMOTION DE L'ACTIVISME CIVIQUE.** La Mission a continué de s'employer à promouvoir la participation de groupes sous-représentés aux affaires locales en prêtant son concours à quelque 3 000 personnes, 80 ONG et 240 structures des communautés locales. La Mission a contribué en outre à la création de 20 réseaux et organismes de coordination, dont huit coalitions de comités de surveillance au niveau local, veillant à ce que les citoyens soient en mesure de tenir les autorités responsables de leurs actes au travers d'actions collectives. Enfin, la Mission s'est attachée à faire mieux connaître les processus de prise de décisions en introduisant les cours de l'Académie des citoyens dans sept municipalités.

**SOUTIEN ET SUIVI PARLEMENTAIRES.** La Mission a organisé des séminaires d'orientation à l'intention des membres de certaines des commissions de l'Assemblée parlementaire nationale, aidé les législateurs à élaborer un nouveau plan stratégique, une nouvelle stratégie de communication et des bases de données législatives internes, ainsi que

contribué au développement d'un nouveau site Internet parlementaire. Elle a en outre permis à des membres du Parlement d'État et à des membres du personnel parlementaire de participer à différentes activités de coopération régionale. La Mission a également effectué des études de faisabilité avec les parlements des entités et lancé le processus de planification stratégique avec l'Assemblée nationale de la Republika Srpska.

## EUROPE DU SUD-EST MISSION AU KOSOVO

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur **Werner Almhofer**

Budget : **22 606 300 €**

[www.osce.org/kosovo](http://www.osce.org/kosovo)

*La Mission au Kosovo a contribué à la promotion des droits de l'homme et des communautés aux niveaux aussi bien central que local ; aux processus d'instauration de l'état de droit et de démocratisation, y compris en ce qui concerne la réforme de la gouvernance locale ; à la surveillance des institutions ; ainsi qu'au développement des médias et de l'enseignement supérieur. En outre, la Mission a eu une influence positive sur la mise en place d'une police et d'un secteur de la sécurité publique viables, transparents et responsables au Kosovo\* en tant que parties intégrantes d'une société multiethnique et démocratique.*

*\*Toutes les mentions des institutions/dirigeants du Kosovo renvoient aux institutions provisoires de l'administration autonome.*

**« La police du Kosovo a besoin de consolider son expérience et ses capacités professionnelles, mais il est tout aussi important d'instaurer la confiance. L'exercice de livraison surveillée nous a aidés à intensifier encore la coopération avec l'ensemble de nos partenaires régionaux. »**

*Bahri Shala, Chef de la section de la Police du Kosovo chargée des enquêtes sur le trafic de drogue*

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**CRIMINALITÉ ORGANISÉE.** Dans le cadre des efforts visant à prévenir et combattre la criminalité organisée et le terrorisme, la Mission a organisé une série de cours de formation avancée et spécialisée et aidé les institutions concernées à continuer d'améliorer les stratégies et les plans d'action en la matière. Cette aide a notamment pris la forme d'un exercice pratique en temps réel de livraison surveillée de drogue destiné à renforcer les capacités de la police, des agents des douanes et des parquets du Kosovo à lutter contre le trafic de drogue et à améliorer la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée. Premier exercice de ce type effectué au Kosovo, il a réuni des représentants d'organismes chargés de l'application de la loi d'Albanie, d'Allemagne, de Bulgarie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de Slovaquie et de Turquie. Quelques semaines après cet exercice, dans le cadre d'une action conjointe, des policiers du Kosovo et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont arrêté 17 suspects et saisi 50 kg d'héroïne.

La Mission a également animé un séminaire sur la criminalité environnementale organisée à l'intention de la police, du ministère public et des magistrats du Kosovo au cours duquel ont été traitées les questions de la pollution industrielle, de l'élimination des déchets dangereux et de l'exploitation illégale du bois, et prêté son concours à la police du Kosovo pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en vue de lutter contre ces activités criminelles.

Dans le cadre de la réforme de la police, la Mission a contribué à la mise en œuvre d'un concept de police fondée sur le renseignement, aussi bien sur le plan opérationnel que stratégique.



**POLICE DE PROXIMITÉ.** Soucieuse d'améliorer la sécurité des communautés et de promouvoir les partenariats police-public, la Mission a dispensé des cours de formation à plus de 60 coordonnateurs régionaux de la police de proximité nouvellement nommés, axés sur la résolution des conflits, le traitement de l'information et la négociation. Le travail visant à faciliter la mise en place de nouveaux comités locaux de sécurité publique (CLSP) et à soutenir le développement des comités existants dans les régions ethniquement mixtes et non-albanaises a continué de figurer au centre des préoccupations de la Mission tout au long de l'année.

**ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION.** En coopération avec la police du Kosovo et le Ministère kosovar des affaires intérieures, la Mission a élaboré et mené à bien plusieurs campagnes de promotion de la sécurité publique en s'employant à sensibiliser à la sécurité routière, au rôle et à l'importance des CLSP et aux tâches de l'Inspectorat de la police du Kosovo en tant qu'organisme indépendant de contrôle de la police.

**FORMATION DE LA POLICE.** La Mission a contribué à la rédaction du plan de développement stratégique 2011–2014 de l'Académie kosovare de sécurité publique et a aidé cette dernière à obtenir son accréditation d'établissement d'enseignement supérieur dans le domaine de la sécurité publique conformément au processus de Bologne.

### **Activités liées à la dimension humaine**

**ÉTAT DE DROIT.** Soucieuse de promouvoir les droits de l'homme et d'améliorer les performances de la justice, la Mission a observé les tribunaux et publié régulièrement des rapports appelant l'attention des parties prenantes concernées, y compris les juges et les procureurs, sur ses préoccupations en matière de droits de l'homme. La mise en œuvre des recommandations issues de ces rapports a été examinée dans le cadre de 21 tables rondes. En décembre 2011, la Mission a organisé une première conférence judiciaire annuelle en coopération avec la Cour suprême du Kosovo, le Conseil judiciaire du Kosovo et l'Institut judiciaire du Kosovo. Cette conférence était axée sur les réformes dans l'administration de la justice et tous les juges du Kosovo y ont été invités à contribuer à ce processus.

La Mission a également continué d'observer et de conseiller la police du Kosovo en vue de l'aider à devenir un service de police responsable et respectueux des droits de l'homme. Dans ce contexte, elle a notamment dispensé à la police (en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE) une formation portant sur la compréhension des crimes de haine, la lutte contre ces derniers et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. La Mission a par ailleurs prêté son concours à des organisations non gouvernementales et à l'Institution du Médiateur pour instaurer un mécanisme de suivi des conditions de détention au niveau local.

La protection des droits de l'homme découlant du cadre juridique et de la mise en œuvre appropriée de ce dernier, la Mission a formulé, en 2011, des commentaires sur des projets de lois relatifs à l'aide judiciaire et sur des initiatives législatives relatives notamment au droit d'asile et à la santé. La Mission a aussi organisé des formations à l'intention des fonctionnaires portant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit. Dans le souci de contribuer à faciliter l'accès du public à la législation, la Mission a concouru à la publication de lois subsidiaires et d'actes législatifs, notamment sur l'Internet.

**ÉGALITÉ DES SEXES ET LUTTE CONTRE LA TRAITE.** Afin d'aider les autorités kosovares à mettre en œuvre le cadre juridique et le plan directeur en matière d'égalité des sexes, la Mission a organisé des activités de formation et de sensibilisation de la société civile et des institutions kosovares sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et la violence domestique et elle a établi un catalogue des voies de recours et des ressources qui sont à la disposition des victimes de violences domestiques.

La Mission a en outre contribué au rétablissement d'un service d'assistance téléphonique pour la traite et les violences domestiques, formé des opérateurs téléphoniques spécialisés et produit des messages d'intérêt général pour venir en aide aux victimes de la traite et des actes de violence domestique. Elle a aussi formé quelque 300 fournisseurs de services en la matière, à l'échelle de l'ensemble du Kosovo, à l'utilisation des Procédures opérationnelles permanentes pour les victimes de la traite.

**DROITS DES COMMUNAUTÉS.** La Mission a assuré un suivi et joué un rôle de défenseur en ce qui concerne les droits des communautés, en particulier dans les domaines du retour et du rapatriement, de la participation à la vie publique, de la sécurité et de la liberté de circulation, ainsi que de l'usage des langues et de l'accès aux services essentiels. La Mission a également encouragé le dialogue intercommunautaire au travers de réunions villageoises, de camps de jeunes et de campagnes d'information. Elle a mis davantage l'accent sur le retour et la réintégration en publiant un rapport de suivi sur ces questions, en organisant des activités de sensibilisation en la matière et en signant un accord technique avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à intensifier la coopération et l'échange d'informations entre eux. D'autres rapports ont été publiés, sur l'intégration des communautés rom, achkélienne et égyptienne du Kosovo, sur la communauté croate du Kosovo, ainsi que sur l'état et l'entretien des cimetières serbes orthodoxes avec un catalogue de photographies.

**DROITS DE PROPRIÉTÉ.** Soucieuse d'aider les personnes déplacées et les groupes vulnérables à exercer leurs droits de propriété et à un logement adéquat, la Mission a apporté son concours aux institutions locales pour partager les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des cadres juridiques. Elle a continué de suivre la situation en ce qui concerne la protection et la promotion des sites du patrimoine religieux et culturel et organisé des débats publics dans tout le Kosovo pour accroître le respect de la diversité culturelle. La Mission a également organisé plusieurs ateliers destinés à aider les municipalités à régler les questions des implantations sauvages, des constructions illégales et des logements sociaux.

**ÉLECTIONS.** La Mission a fourni une aide technique aux institutions électorales pour mettre la dernière main aux élections extraordinaires de décembre 2010 à l'Assemblée. Depuis avril, elle a animé un groupe de travail qui a formulé des recommandations techniques à l'intention de groupes parlementaires chargés de la réforme électorale. La Mission a également soutenu les processus décisionnels au niveau local en fournissant des orientations et des avis techniques fondés sur les normes électorales internationales.

**GOUVERNANCE LOCALE.** En soutien à la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance locale et pour encourager la société civile et les résidents des municipalités à participer à la prise de décisions, la Mission s'est employée à faciliter le dialogue entre institutions centrales et locales sur l'élaboration des budgets municipaux, les finances municipales et le transfert de compétences et elle a contribué à la création et aux travaux de commissions consultatives et de comités d'action de la jeunesse.

En coopération avec l'Association des municipalités du Kosovo et le Bureau de liaison de la Commission européenne au Kosovo, la Mission a suscité un échange de meilleures pratiques pair à pair en matière de fourniture de services et de gestion entre municipalités. Elle a également fourni un soutien technique au Ministère kosovar de l'administration locale en vue de lui permettre d'améliorer encore sa surveillance du respect du cadre réglementaire par les municipalités.

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.** La Mission a continué d'apporter son soutien à la formation des enseignants et à l'enseignement dans les langues non albanaises grâce au Centre de formation des enseignants à l'Université de Prizren. Elle a formé du personnel universitaire à dispenser des formations de perfectionnement professionnel à des enseignants du primaire. Dans le cadre du processus de Bologne, la Mission a aidé l'Université de Mitrovicë/Mitrovica et son campus de Gračanica/Graçanicë à créer un centre d'informations sur les carrières, un bureau pour la mobilité internationale des étudiants et un centre linguistique et culturel.

**MÉDIAS.** La Mission a fourni un appui au service public de radiodiffusion pour l'amélioration de sa programmation dans les langues non albanaises en l'aidant à produire des magazines hebdomadaires grâce à une coopération avec des médias locaux. Elle s'est en outre concertée avec l'Union européenne de radiodiffusion pour conseiller la Commission des médias et de la radiotélévision de l'Assemblée du Kosovo dans le cadre de son examen de la Loi sur la radiodiffusion publique et a aidé la Commission indépendante des médias à appliquer pleinement la réglementation relative à la protection des enfants et des mineurs. Pour sensibiliser à l'importance de la liberté des médias et de parole, la Mission a organisé, en coopération avec la Mission de l'OSCE en Serbie, deux conférences régionales sur le journalisme d'investigation et soutenu une série de débats télévisés et d'ateliers dans l'ensemble du Kosovo à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

**APPUI À L'ASSEMBLÉE.** Dans le souci d'aider l'Assemblée du Kosovo à améliorer ses capacités de contrôle et législatives, la Mission a contribué à réviser son règlement intérieur. Elle a aussi continué de fournir des avis juridiques aux groupes parlementaires non albanais et à les aider à communiquer avec l'électorat. Elle a en outre facilité la création des caucus de femmes et de jeunes de l'Assemblée et les a encouragés à coopérer avec les assemblées municipales et la société civile.

**INSTITUTIONS INDÉPENDANTES.** La Mission a offert un soutien et des avis techniques à l'Institution du Médiateur et facilité les activités de prise de contact avec les résidents et les autorités dans tout le Kosovo. Elle a continué de s'employer à renforcer les capacités du Conseil indépendant de contrôle de la fonction publique du Kosovo en l'aidant à rédiger son règlement intérieur, en promouvant l'apprentissage à partir des meilleures pratiques et les activités de prise de contact avec le personnel des tribunaux, les agents municipaux et les fonctionnaires.

EUROPE DU SUD-EST

## MISSION AU MONTÉNÉGRO

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur Šarūnas Adomavičius

Budget : 2 338 100 €

[www.osce.org/montenegro](http://www.osce.org/montenegro)

*Le renforcement des capacités et de l'efficacité des institutions du Monténégro en vue de faire avancer son programme de réformes a figuré au cœur des activités de la Mission en 2011. Elle a continué de fournir une assistance au pays hôte dans des domaines clés de la législation, tels que la Loi sur les élections – adoptée après quatre années de débats – la mise en œuvre du nouveau Code de procédure pénale et l'harmonisation de la Loi sur le libreaccès à l'information. La troisième phase du projet d'observation des tribunaux a commencé tandis que le projet de police de proximité a été mis en œuvre avec succès. Un soutien a été apporté en vue de renforcer la coopération régionale, notamment en matière de lutte contre la criminalité transnationale. En outre, une visite effectuée sur place par le Président en exercice en mars a appelé l'attention, entre autres défis, sur le sort peu enviable des personnes déplacées.*

**« Le projet de l'OSCE relatif aux médias électroniques a eu un impact multiple : nous avons renforcé les capacités des services de l'Agence chargés de l'observation, nous avons instauré une excellente coopération avec l'organisme français de régulation et nous avons créé une base de données pour l'observation. »**

*Abaz Beli Đafić, Directeur de l'Agence des médias électroniques*

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

PROGRAMME RELATIF AUX AFFAIRES POLITICO-MILITAIRES. Le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM), un projet conjoint du Gouvernement, de l'OSCE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a permis de détruire, en 2011, 150 tonnes de munitions instables. Le 20 mai, le dépôt de munitions de Taras a été inauguré à la suite de la modernisation de ses infrastructures pour un montant de 1,23 millions d'euros dans le cadre de la composante « sécurité et gestion des stocks » du Programme MONDEM. Pour renforcer la transparence de la réforme de la défense et la participation du public à cette dernière, la Mission a continué d'apporter son concours au Ministère de la défense dans l'organisation, à intervalles réguliers, de points de presse. Son séminaire sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a contribué à favoriser la coopération entre toutes les parties prenantes pour le contrôle démocratique des forces armées et de sécurité.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE. Le soutien fourni au Département de la criminalité organisée, qui relève de la Direction de la police, a comporté une formation spécialisée à l'intention d'officiers et d'agents traitants d'informateurs, d'agents de la lutte antidrogue infiltrés et de membres du parquet sur les abus sexuels à l'égard des enfants sur l'Internet.

POLICE DES FRONTIÈRES. Les activités menées à l'appui de la mise en œuvre d'accords de coopération bilatérale, de patrouilles communes et d'échanges d'informations entre le Monténégro et l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie se poursuivent. Des cours de formation à l'établissement des profils de drogues et à l'identification des documents falsifiés ont été dispensés aux agents de la police des frontières et aux douaniers travaillant aux points de passage frontaliers.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE. L'attention a porté essentiellement sur l'élaboration de programmes de formation de la police et d'évaluation des instructeurs de police. Les cours spécialisés ont inclus des sessions sur les réponses à la violence domestique organisées pour 50 cadres de niveau intermédiaire de la police et sur les incidents graves et la gestion des foules tenues à l'intention d'officiers de l'unité spéciale de la police.

POLICE DE PROXIMITÉ. Le projet de police de proximité destiné à la police en uniforme et à la police des frontières a été exécuté avec succès, 20 membres de la police des frontières ayant suivi un cours de deux semaines sur la police de proximité et 146 de leurs collègues ayant participé à une formation de remise à niveau. La Mission a également animé deux conférences sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet de police de proximité.

#### *Activités liées à la dimension économique et environnementale*

SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE. La Mission a aidé le Ministère de l'environnement et l'Agence pour la protection de l'environnement à former 300 agents nationaux et locaux, ainsi qu'à organiser des campagnes de sensibilisation et des activités visant à promouvoir la participation du public et la bonne gouvernance dans le secteur environnemental.

#### *Activités liées à la dimension humaine*

SOUTIEN AU PARLEMENT. À côté du soutien qu'elle a apporté pour la mise en place du centre de recherche du Parlement, la Mission a organisé neuf activités visant à renforcer le rôle de surveillance joué par les commissions parlementaires et produit une analyse de la mise en application de la Loi monténegrine sur l'égalité des sexes.

BONNE GOUVERNANCE. En plus de dispenser des formations aux membres des commissions municipales d'éthique sur la mise en œuvre du Code d'éthique nouvellement adopté, la Mission a élaboré et présenté des règles de procédure pour les assemblées municipales et quatre modèles de coopération entre organisations non gouvernementales et municipalités. Elle s'est également employée, en coopération avec l'Union des municipalités, à promouvoir les meilleures pratiques au niveau local.

PARTICIPATION CIVIQUE. La Mission a élaboré, en coopération avec une ONG et des partenaires locaux, un plan d'action en faveur des jeunes de Cetinje et prêté son concours à la municipalité pour la création d'un bureau de la jeunesse.

SOCIÉTÉ CIVILE. La Mission a contribué à la rédaction d'une nouvelle loi relative aux ONG, qui a été adoptée par le Parlement, ainsi qu'à celle de la législation subsidiaire nécessaire à la mise en application de cette loi.

ROMS. L'assistance fournie était centrée essentiellement sur une école multiethnique de journalisme pour les élèves du primaire à Ulcinj, ainsi que sur la production d'une analyse des jalons définis dans le cadre de la Décennie des Roms, l'accent étant mis sur les femmes roms.

ÉGALITÉ DES SEXES. La Mission s'est employée à mettre en œuvre des plans d'action en faveur de l'égalité des sexes pour venir en aide aux femmes sans emploi dans les zones

rurales et elle a dispensé à des représentants de partis politiques des formations portant sur l'augmentation de la représentation politique des femmes.

**SOLUTIONS DURABLES POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES.** L'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont effectué conjointement une campagne d'information et une enquête auprès des personnes déplacées dans tout le Monténégro dans le cadre des efforts déployés au titre du processus de Sarajevo pour résoudre la question du statut de la population déplacée.

**RÉFORME DE LA JUSTICE PÉNALE ET CIVILE.** La Mission a fait porter son attention sur le renforcement des capacités des tribunaux et du Bureau du Procureur de l'État, sur la rédaction et la promotion de la Loi sur l'aide judiciaire, sur la transformation du système juridique et sur la facilitation de la mise en œuvre des codes de procédure pénale et civile. Cette année a également vu s'achever la deuxième phase et débiter la troisième phase du projet d'observation des tribunaux, y compris l'élaboration du rapport annuel y afférent.

**RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DES DROITS DE L'HOMME.** La Mission a fourni à la Cour constitutionnelle une analyse approfondie de ses procédures, de son personnel et de sa gestion dans le cadre des efforts déployés pour en renforcer les capacités administratives. En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, elle a également fourni un soutien législatif en faveur de la nouvelle Loi relative au Médiateur. L'assistance fournie a aussi permis à la Cour de préparer ses mandats en tant que mécanisme national de prévention de la torture et en tant qu'institution chargée de la lutte contre la discrimination.

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE.** Soucieuse de renforcer la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité, la Mission a apporté son soutien à une conférence des ministres de la justice et de l'intérieur des pays d'Europe du Sud-Est ainsi qu'à la rédaction de la *Déclaration de Budva* pour améliorer les politiques communes de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il a été procédé également à une analyse systémique des zones à risques dans les domaines du cadastre, de l'urbanisme et du recouvrement des impôts et un soutien a été apporté au Gouvernement pour la mise en œuvre de son programme de formation des juges, des procureurs, de la police et des fonctionnaires aux enquêtes financières ainsi qu'à la déontologie et à l'intégrité en la matière.

**LÉGISLATION RELATIVE AUX MÉDIAS.** La Mission a soutenu le Gouvernement dans le cadre de ses travaux visant à harmoniser la Loi relative au libre accès à l'information avec les lois relatives aux informations classifiées et à la protection des données personnelles en lui fournissant des avis et des services d'experts internationaux, ce qui a conduit au renforcement de ces trois lois.

**DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.** De concert avec l'Union européenne de radiodiffusion, la Mission a aidé le service public de radiodiffusion à élaborer une stratégie de restructuration. Elle a également coopéré avec l'organisme français de régulation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour renforcer la capacité de l'Agence des médias électroniques à passer au crible le contenu des programmes. Deux faits marquants ont été le soutien apporté à une enquête sur la liberté des médias au Monténégro effectuée par une organisation non gouvernementale locale et l'aide fournie à l'Institution du Médiateur en vue d'élaborer des procédures pour communiquer avec les médias.

## **EUROPE DU SUD-EST MISSION EN SERBIE**

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur **Dimitrios Kypreos**

Budget : **7 484 400 €**

[www.osce.org/serbia](http://www.osce.org/serbia)

*Conformément à son mandat, la Mission s'est attachée à soutenir les réformes en Serbie, en particulier dans les domaines des institutions démocratiques, des droits de l'homme et des minorités et de l'état de droit. Grâce notamment aux bons offices de son chef, la Mission s'est concentrée également sur les régions multiethniques du sud et du sud-ouest de la Serbie. L'un des résultats de ces efforts a été l'ouverture, à Bujanovac, d'une faculté d'économie multilingue, la première du genre. En Serbie du Sud-Ouest, la Mission a dirigé les efforts déployés par la communauté internationale pour encourager le dialogue entre les dirigeants politiques locaux et promouvoir le débat, en particulier entre les jeunes, sur les perspectives de la région.*

**« Avec le soutien de la Mission de l'OSCE en Serbie, le Parlement serbe a créé le Service d'éducation, un instrument efficace pour une bonne communication avec les organisations de la société civile, les étudiants, les jeunes et les citoyens en général. Cela nous aidera à accroître l'ouverture et la transparence, ainsi qu'à renforcer la confiance, une composante essentielle de démocraties fonctionnelles. »**

*Biljana Milosavljevic, responsable du Centre de formation de l'Assemblée nationale*

### ***Activités liées à la dimension politico-militaire***

**RÉFORME DE LA POLICE.** Dans le souci de promouvoir une meilleure communication avec les citoyens, la Mission a dispensé une formation en la matière aux coordonnateurs pour les questions relatives à la police de proximité dans toute la Serbie. Elle a aussi fourni des compétences techniques, des avis et des formations au Ministère de l'intérieur pour l'aider à mettre en œuvre son Plan de développement stratégique pour 2011–2016.

**PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE.** La Mission a parachevé son assistance directe dans le domaine de la formation de base de la police. Elle a continué de concourir à l'amélioration de la formation régulière du personnel du Ministère de l'intérieur en introduisant un système d'apprentissage en ligne à l'intention des instructeurs et des cadres.

**CRIMINALITÉ ORGANISÉE.** À l'appui du Plan d'action national pour la lutte contre la criminalité organisée, la Mission a dispensé à des policiers des formations spécialisées dans les domaines du trafic de drogues illicites, de la cybercriminalité, de la surveillance clandestine et de la confiscation de biens. Elle a également fourni de nombreux conseils relatifs aux techniques les plus récentes d'enquête sur les délits financiers. Par ailleurs, elle a recruté des experts pour élaborer un manuel des normes d'éthique professionnelle destiné à la police.

**RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ.** La Mission a coopéré avec six organisations de la société civile serbe pour mener à bien des projets relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de sécurité ainsi qu'à la supervision des institutions du secteur de la sécurité. Elle a également aidé à produire une étude dirigée par des ONG sur la supervision des services de sécurité en Serbie.

### *Activités liées à la dimension environnementale*

#### RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION

ENVIRONNEMENTALE. La Mission a offert une assistance de grande ampleur au Ministère de l'environnement, des mines et de la planification spatiale pour l'élaboration de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention d'Aarhus en Serbie, stratégie qui a été adoptée par le Gouvernement. La Mission a en outre contribué, en coopération avec le Ministère de la justice, à une étude menée au plan national des procès environnementaux.

### *Activités liées à la dimension humaine*

APPUI AU PARLEMENT. Grâce au soutien constant apporté par la Mission, l'Assemblée nationale a créé, au sein de son Service d'appui au Parlement, une unité distincte chargée de mettre en œuvre ses activités d'accès public et d'information. Le Centre de formation parlementaire nouvellement créé sert de canal de communication essentiel avec les organisations de la société civile, les universités, les jeunes et le grand public.

DROITS DE L'HOMME. La Mission a contribué à une analyse approfondie des défis auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que des mécanismes de réparation en la matière. Elle a également concouru à l'élaboration et à la publication de recommandations d'experts visant à améliorer l'accès des victimes de crimes violents à la justice, un accent particulier ayant été mis sur l'amélioration du droit à réparation.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DES CHANCES. La Mission a poursuivi ses efforts visant à renforcer les capacités du Commissariat à la protection de l'égalité. Elle a également lancé, en coopération avec le Ministère de la justice, une initiative visant à élaborer un programme de formation portant sur la législation antidiscrimination et relative à l'égalité des sexes à l'intention des membres du corps judiciaire.

TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE. La Mission a fourni des avis d'experts à l'Agence de lutte contre la corruption pour l'élaboration d'exemples de plans en faveur de l'intégrité dans 14 domaines à hauts risques de l'administration, dont la justice, la police et le secteur de la santé.

RÉFORME JUDICIAIRE. La Mission a aidé les conseils de gouvernement autonome des juges et des procureurs à définir des règles de base pour l'examen de décisions controversées, prises en 2009, de ne pas réélire certains juges et procureurs. Le processus d'examen est actuellement suivi par la Mission.

RÉFORMES JURIDIQUES. La Mission a prêté son concours aux autorités serbes pour mettre la dernière main à un nouveau code de procédure pénale, qui introduit les enquêtes menées par les procureurs, une réforme majeure qui devrait permettre d'améliorer la lutte contre les crimes graves. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour faire appliquer le nouveau code, la Mission a dispensé à des policiers, des procureurs et des juges une formation spécialisée traitant des affaires de criminalité organisée et de crimes de guerre.

RÉFORME DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE. La Mission a contribué à la mise en place de deux organismes de contrôle des lieux de détention, à savoir le Mécanisme national de prévention et la Commission parlementaire de contrôle de l'application des sanctions pénales.



**CRIMES DE GUERRE.** La Mission a formé plus de 50 journalistes et six rédacteurs en chef de la presse écrite et des médias électroniques à rendre compte des procès pour crimes de guerre jugés devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et les tribunaux nationaux. Elle a aussi créé, au sein du département des crimes de guerre à la Haute Cour de Belgrade, une unité de soutien aux témoins/victimes entièrement opérationnelle.

**AIDE JUDICIAIRE GRATUITE.** La Mission a concouru à la mise en place de centres d'aide juridique dans deux autres facultés de droit et apporte son concours au Ministère de la justice pour rédiger une législation relative à l'aide judiciaire gratuite.

**CRIMES HAINEUX.** La Mission a formé des membres du personnel de plus de 25 organisations de la société civile à identifier les crimes de haine, à faire rapport à leur sujet et à assurer un suivi en la matière. Elle a travaillé en coopération avec des organisations de la société civile et des ministères pour encourager la communication à propos des crimes de haine.

**MINORITÉS NATIONALES.** La Mission a contribué à l'élaboration d'un manuel exhaustif sur les attributions des conseils des minorités nationales et dispensé à leurs membres une formation visant à leur permettre de représenter efficacement leurs communautés dans les domaines de l'éducation, de l'usage officiel des langues, de la culture et des médias.

**AVANCEMENT DES ROMS.** La Mission a aidé la Serbie à remplir les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'amélioration de la situation des Roms et de la Décennie pour l'inclusion des Roms. Elle a aussi fourni un soutien technique au Conseil national des Roms pour promouvoir la participation des Roms au recensement de 2011 et s'est employée à continuer de consolider le Réseau des femmes roms et le programme du Médiateur des Roms pour les questions de santé.

**PARTICIPATION DES CITOYENS.** La Mission a favorisé la participation des citoyens au processus décisionnel au travers de la campagne « Agissez ! ». Un court-métrage financé par la Mission sur les interventions citoyennes a été présenté dans toute la Serbie avec des débats publics sur l'engagement citoyen. Le site Internet de la campagne a accueilli plus de 40 000 visiteurs du pays et de la région.

**DROITS DE L'HOMME.** La Mission a dispensé à des membres du personnel des services de police une formation portant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et en particulier sur l'interdiction des mauvais traitements. Elle s'est également attachée à améliorer les normes de détention dans le cadre de la détention préventive.

**MÉDIAS ET POUVOIR JUDICIAIRE.** La Mission a organisé des ateliers de formation à l'intention des médias et du pouvoir judiciaire sur la mise en application de l'Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et de la législation relative aux médias.

**LIBERTÉ DES MÉDIAS.** La Mission a contribué à la mise en place du Conseil de la presse, le premier organisme serbe d'autoréglementation de la presse écrite. Au travers de campagnes publiques et de la fourniture d'une assistance à des journalistes, des médias et des associations professionnelles, la Mission a appelé l'attention sur le droit à la liberté d'expression en condamnant la violence contre les journalistes et les médias.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES MÉDIATIQUES. Plus de 200 professionnels des médias ont bénéficié des programmes de formation soutenus par la Mission et visant à améliorer leurs capacités à rendre compte de questions relatives à la politique, la corruption, les élections, les crimes de guerre, la traite des êtres humains, la diversité et l'environnement.

## EUROPE DU SUD-EST MISSION À SKOPJE

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur Ralf Breth à compter du 16 mai, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Jose Luis Herrero Ansola

Budget : 7 018 200 €  
[www.osce.org/skopje](http://www.osce.org/skopje)

*En cette année du dixième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre d'Ohrid, la Mission a continué de soutenir activement les processus de réforme et de stabilisation au niveau national. Avec les autres chefs de file en matière de sécurité – Union européenne, Ambassade des États-Unis d'Amérique et Représentant de l'OTAN à Skopje – la Mission a prêté son concours au Gouvernement pour remédier aux difficultés posées par la tenue d'élections législatives anticipées et d'un recensement de la population. La Mission s'étant concentrée particulièrement sur les développements dans les domaines des relations intercommunautaires et de la sécurité générale, sa fonction d'observation et d'alerte précoce est restée une priorité.*

**« J'ai pris davantage conscience du fait que nous pouvons, en tant que futurs enseignants, avoir une influence sur le développement de chaque enfant. Je me sens désormais plus à l'aise à enseigner dans une classe multiculturelle. »**

*Angela, étudiante à la faculté de pédagogie de l'Université Saint-Clément d'Ohrid à Skopje, qui a pris part à une formation des enseignants préalable à leur entrée en fonction*

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**OBSERVATION.** La Mission a poursuivi ses activités d'observation en accordant une attention particulière aux questions relatives aux relations interethniques et à la sécurité. Avec sa présence sans équivalent sur le terrain, la Mission a apporté la preuve de sa valeur ajoutée à l'occasion des élections législatives anticipées et durant le recensement de la population. En ces deux occasions, la Mission a rempli sa fonction d'alerte précoce en fournissant à l'OSCE et à la communauté internationale à Skopje des informations de première main concernant l'évolution de la situation sur le terrain. Concentrant en particulier ses efforts sur le nord-ouest du pays, la Mission a entretenu des contacts quotidiens avec les autorités, les écoles, les communautés religieuses et les organisations non gouvernementales locales pour identifier les questions de préoccupation

**PERFECTIONNEMENT DE LA POLICE.** La Mission a continué d'apporter son concours au Ministère de l'intérieur pour poursuivre la mise en place d'un service de police démocratique, responsable et axé sur la communauté. Soucieuse de consolider un système de carrière méritocratique, la Mission a organisé des ateliers sur la gestion des ressources humaines à l'intention des cadres supérieurs et du personnel d'encadrement intermédiaire du Ministère de l'intérieur. Elle a aussi continué de participer activement à un groupe de travail interadministrations pour la mise en application effective de la Loi sur les affaires intérieures et de ses arrêtés. Les mécanismes existants de police de proximité ont été consolidés et les groupes consultatifs de citoyens (GCC), ainsi que les conseils locaux de prévention (CLP), ont joué un important rôle de promotion de la coopération entre la police, les structures de gouvernance locale et les citoyens. La Mission a en outre continué de faciliter des formations spécialisées à l'intention du Ministère de l'intérieur, notamment en matière de gestion, ainsi que sur les enquêtes dans le cadre des affaires de criminalité organisée et de la lutte contre le terrorisme, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

### *Activités liées à la dimension humaine*

**SYSTÈME POLITIQUE.** La Mission, en étroite coordination avec les autres chefs de file en matière de sécurité, a continué de jouer un rôle de premier plan dans l'examen de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid. Tirant parti des connaissances spécialisées disponibles par l'intermédiaire de l'Unité de coordination du programme pour l'amélioration des relations interethniques, la Mission a intensifié ses efforts en vue de recenser et de prendre en considération les tendances intercommunales, en particulier dans les principaux domaines couverts par l'Accord : éducation, décentralisation, représentation équitable, usage des langues et non-discrimination. À ce titre, la Mission a encore étoffé le soutien qu'elle apporte en amont au Gouvernement et à son Secrétariat chargé de la mise en œuvre de l'Accord dans le but de renforcer l'engagement politique en faveur de l'application intégrale de ses dispositions de base. Elle a aussi apporté son concours au Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN), qui s'emploie à stimuler les réformes de l'éducation prévues dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en faveur de l'éducation intégrée. Parallèlement, prenant note des développements récents dans le domaine des médias, la Mission s'est concertée avec le Gouvernement, l'association locale des journalistes et le Bureau de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias afin de promouvoir une coordination et un échange d'informations améliorés entre ces parties.

**ÉDUCATION.** La Mission a intensifié ses efforts visant à mieux coordonner et à renforcer l'initiative prise conjointement par le Gouvernement, la Mission et le HCMN pour inverser les tendances à la séparation dans l'éducation en appliquant progressivement la Stratégie gouvernementale en faveur d'une éducation intégrée, telle qu'adoptée en 2010. La Mission a aussi mis en œuvre des projets sur mesure conformément à la Stratégie, en particulier en fournissant un soutien spécifique pour améliorer le système de formation des enseignants avant leur entrée en fonction. Elle a continué d'apporter son concours au Ministère de l'éducation et de la science en vue de renforcer les capacités de ce dernier à collecter des fonds pour la mise en application de mesures de réforme. En vue d'accroître la transparence de la législation relative à l'éducation, une base de données en ligne a été créée sur le sujet en coopération avec le Ministère.

**REPRÉSENTATION ÉQUITABLE ET DÉCENTRALISATION.** Afin de continuer de promouvoir et de consolider le principe, inscrit dans l'Accord-cadre, de la représentation équitable au sein de l'administration publique, la Mission a dispensé une formation d'initiation et d'orientation à 210 fonctionnaires nouvellement recrutés et d'origines ethniques diverses. Elle a aussi rédigé un rapport dans lequel elle évalue les progrès accomplis depuis 2005 dans le traitement d'aspects clés du processus de décentralisation, sur la base des différentes perceptions de la direction et de l'administration des municipalités.

**RÉFORME ÉLECTORALE.** La Mission a continué d'aider le pays hôte à appliquer les recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE tout au long du cycle électoral. Grâce à cette coopération régulière, la Mission a été en mesure de fournir aux autorités et aux organes électoraux de l'État un soutien prompt et sur mesure durant les élections législatives anticipées de juin 2011. Elle a également planifié une stratégie révisée à l'intention des groupes de travail gouvernementaux afin de répondre aux préoccupations soulevées par le BIDDH immédiatement après les élections. Dans le prolongement de ces élections, la Mission a

poursuivi sa coopération avec l'administration électorale en se concentrant sur l'audit des listes d'électeurs, les amendements au Code électoral et le vote à l'étranger.

**RÉFORME DE LA JUSTICE.** La Mission a continué de contribuer à la réforme de la justice pénale en dispensant des formations portant sur les principales innovations de la nouvelle Loi sur la procédure pénale, qui entrera en vigueur en novembre 2012. La Mission a prêté une attention particulière aux meilleures pratiques en matière d'évaluation, de nomination et de révocation des juges et des procureurs. Elle a également suivi le processus législatif en adressant au Gouvernement des commentaires quant au fond et qualitatifs concernant la législation intéressant le pouvoir judiciaire. La Mission a continué de promouvoir l'accès égal à la justice en apportant son concours au Gouvernement au cours de la première année d'application de la Loi sur l'aide judiciaire gratuite. Outre les quatre affaires transférées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la juridiction nationale, qui ont été classées après l'interprétation authentique de la Loi sur l'amnistie en août 2011, la Mission a continué de suivre toutes les procédures dans les domaines liés à son mandat.

**RÉFORME LÉGISLATIVE.** Soucieuse de favoriser un processus législatif ouvert, transparent et efficace, la Mission a continué d'aider l'administration nationale à améliorer la rédaction et la mise en œuvre des lois en dispensant des cours sur mesure relatifs à l'activité législative. Elle a soutenu le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains en mettant spécialement l'accent sur le renforcement du rôle du Rapporteur national pour la lutte contre la traite. Afin de contribuer à la mise en œuvre effective de la Loi sur la promotion de l'égalité et sur la protection contre la discrimination adoptée en 2010, la Mission a aidé la Commission pour la protection contre la discrimination à renforcer ses capacités, formé des juristes au domaine de la lutte contre la discrimination et fourni un soutien au Ministère du travail et de la politique sociale pour l'élaboration de la Stratégie nationale en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination. La Mission a également prêté son concours à ce ministère pour réformer la Loi sur l'égalité des chances. Les activités de renforcement des capacités de l'Agence pour la réalisation des droits des minorités se sont par ailleurs poursuivies. La Mission a aussi continué de préconiser la mise en place d'un mécanisme externe de contrôle des agents de la force publique.

**INCLUSION DES ROMS.** Le pays ayant assumé, pour une durée de deux ans, la présidence de la Décennie pour l'inclusion des Roms, la Mission a conseillé et aidé le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique pour cette présidence. En coopération avec le Ministère du travail et de la politique sociale, la Mission a continué de promouvoir le premier *Rapport d'étape spécifique au pays sur la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE*, qui a été publié en 2010. Suivant une approche interdépartementale, la Mission a mené, à l'intention des organisations non gouvernementales roms, des activités de renforcement des capacités sur des thèmes allant de la non-discrimination à l'accès à la justice. Afin de contribuer à renforcer les capacités des centres d'information pour les Roms, la Mission a prêté son concours au Ministère du travail et de la politique sociale pour rédiger la Stratégie relative à ces centres pour 2011–2013 et dispensé des formations portant sur la fourniture d'une aide juridique de base dans les domaines de l'assurance sociale et de l'assurance-maladie.

## **EUROPE DU SUD-EST**

### **BUREAU DE ZAGREB**

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur **Enrique Horcajada Schwartz**

Budget : **1 418 500 €**

[www.osce.org/zagreb](http://www.osce.org/zagreb)

*Conformément à son mandat, le Bureau de l'OSCE à Zagreb a continué d'apporter son concours aux autorités nationales dans la mise en œuvre du Programme croate d'aide au logement et de suivre les progrès accomplis dans le traitement des crimes de guerre, ainsi que d'établir des rapports à ce sujet. En 2011, le Gouvernement a fait l'acquisition des unités de logement encore nécessaires pour atteindre le dernier des trois jalons convenus avec l'OSCE en 2006, portant à 4 915 le nombre total d'unités acquises à l'intention des anciens titulaires de titres d'occupation/location.*

*En 2011, un nombre considérable d'amendements législatifs proposés par l'OSCE pour améliorer l'efficacité et l'impartialité des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre ont également été adoptés. La viabilité et l'efficacité du système judiciaire croate dans le traitement des procès pour crimes de guerre ont été confirmées, si bien que l'OSCE aura essentiellement pour rôle à l'avenir de renforcer l'appropriation locale des procédures engagées en la matière.*

*Compte tenu de ce qui précède, le Conseil permanent de l'Organisation est convenu que le Bureau de l'OSCE à Zagreb avait rempli son mandat et a pris la décision officielle de le fermer (PC.DEC/1026). En conséquence, le 31 décembre 2011, après 15 années de coopération avec divers gouvernements croates et de soutien apporté à ces derniers par l'ancienne Mission de l'OSCE en Croatie et le Bureau de l'OSCE à Zagreb, l'Organisation a mis fin à la présence d'une opération de terrain permanente dans ce pays. Heureuse conclusion qui constitue un succès aussi bien pour l'Organisation que pour la Croatie.*

#### **Activités liées à la dimension humaine**

**RESPONSABILITÉ DES CRIMES DE GUERRE.** En 2011, le Bureau a continué de suivre de près les procédures pour crimes de guerre et les enquêtes y afférentes, soit plus de 140 affaires impliquant plus de 630 personnes dans 16 tribunaux. À Zagreb et sur le terrain, le Bureau a également maintenu ses contacts réguliers avec les autorités judiciaires concernées afin de continuer de suivre la mise en œuvre des nouveaux plans d'action qui ont été adoptés cette année par le Procureur en chef de l'État et la Direction de la police. Ces plans ont été élaborés par la Croatie pour hiérarchiser les affaires de crimes de guerre aux niveaux national et régional et constituer des équipes spéciales conjointes ministère public-police chargées d'enquêter sur les affaires particulièrement sensibles.

L'examen des condamnations par contumace, entamé il y a deux ans, s'est poursuivi. Les prévenus ne sont plus tenus de revenir en Croatie pour demander le renouvellement de leurs précédentes procédures par contumace, un changement bienvenu qui a permis des progrès dans ce domaine. À ce jour, 20 % des condamnations du début des années 1990 ont été considérées comme entachées d'irrégularités et mises de côté. En parallèle, l'examen des décisions judiciaires prises dans les années 1990 et le classement des affaires non fondées qui ne satisfont pas aux normes actuelles se sont poursuivis, résultant en une baisse de 19 % du nombre des personnes mises en examen et de celles faisant l'objet d'une enquête, ainsi qu'en une baisse de 9 % s'agissant des crimes commis par des auteurs non identifiés.

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.** Les trois ONG croates conseillées par le Bureau de l'OSCE – Documenta, Comité civil pour les droits de l'homme et Centre Osijek pour la paix – observent actuellement l'ensemble des procès pour crimes de guerre. La qualité de leurs activités d'observation, de sensibilisation et de suivi s'est améliorée en 2011, le Bureau continuant de transférer son savoir-faire à leur personnel et de s'employer à améliorer leurs compétences juridiques et analytiques en ayant régulièrement des échanges de vues avec eux.

En outre, le Bureau, en coopération avec le Bureau de liaison du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, la délégation de l'Union européenne et certaines des ambassades à Zagreb, a participé à un comité directeur qui a conseillé des directeurs d'ONG pour ce qui est des activités d'information, de gestion et de sensibilisation. En 2011, les trois ONG ont élaboré deux rapports semestriels détaillés comportant des analyses juridiques de chaque cas suivi, qui ont été distribués à la communauté internationale. Elles ont également publié plus de 40 déclarations et tenu un certain nombre de conférences de presse. Elles ont en outre organisé des tables rondes auxquelles ont assisté des victimes de crimes de guerre, des membres d'associations représentant à la fois les victimes et les personnes disparues, des militants des droits de l'homme, des représentants des médias, ainsi que des représentants des plus hautes autorités gouvernementales et judiciaires en Croatie.

**ACCÈS AU LOGEMENT.** En 2011, le Bureau a assisté sur le terrain à plus de 1 450 restitutions de logements à des anciens titulaires de titres d'occupation/location qui avaient demandé à bénéficier d'une aide au logement. Fin juin 2011, le Gouvernement avait acquis toutes les unités de logement encore nécessaires pour atteindre le dernier des trois jalons convenus avec l'OSCE en 2006. Le nombre total d'unités de logement allouées à des anciens titulaires de titres d'occupation/location dans le cadre de ces trois jalons est de 4 915 (soit 45 unités de plus que le nombre convenu). Le Programme croate d'aide au logement a également mis à disposition quelque 3 500 unités de logement avant 2007.

En 2011, le Gouvernement a aussi reporté, pour la seconde fois, la date limite à laquelle les anciens titulaires de droits d'occupation/location peuvent demander à bénéficier d'une aide au logement. Une campagne d'information coordonnée avec la Serbie a été organisée avant le report de cette date limite. Le Gouvernement est résolu à poursuivre le Programme d'aide au logement au-delà des trois jalons et prévoit qu'il s'achèvera d'ici la fin de 2014.

### ***Le long périple du retour chez soi***

Snjezana et Mico Popovic, des Serbes ethniques originaires du comté de Karlovac, ont quitté la Croatie pour Belgrade en 1992. Lors de son retour, en 1997, ce couple de personnes âgées a trouvé son appartement occupé et a emménagé dans sa petite maison de campagne, distante d'une trentaine de kilomètres, qui était à moitié détruite. Près de dix années plus tard, les Popovic ont enfin pu revenir à Karlovac. L'ancien Bureau extérieur de l'OSCE à Karlovac a joué un rôle considérable dans cette affaire. En coopération avec le Bureau régional pour les personnes déplacées, les rapatriés et les réfugiés, l'OSCE les a aidés à retrouver un petit logement en ville. Ce qui suit est un extrait d'un entretien réalisé en février 2007.

**L'OSCE :** Tout d'abord, félicitations ! Comment trouvez-vous votre nouvel appartement à Karlovac ?

**Les Popovic** : Nous n'arrivons pas à croire que nous sommes de retour en ville ! Bien qu'il soit plus petit que notre appartement précédent, il est magnifique. Nous apprécions le fait qu'il se situe au premier étage, mais il n'y a pas de chauffage central. Heureusement, nous pouvons entreposer du bois à la cave.

**L'OSCE** : Et le centre n'est pas loin...

**Les Popovic** : C'est vrai et c'est également pratique pour nous, car nous devons régulièrement voir un médecin en ville.

**L'OSCE** : Vous avez aussi de jolis meubles.

**Les Popovic** : Certains sont à nous, mais la plupart nous ont été donnés par des gens du quartier et par nos anciens voisins.

**L'OSCE** : Nous vous souhaitons d'être heureux dans votre nouveau logement – profitez-en chaque jour !

**Les Popovic** : Merci ! Nous savons que, sans l'aide du Bureau régional et de l'OSCE, nous n'aurions jamais obtenu de logement à Karlovac. Un grand merci – surtout à vous, les gens de l'OSCE !



## EUROPE ORIENTALE MISSION EN MOLDAVIE

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur Philip Remler

Budget : 2 020 600 €

[www.osce.org/moldova](http://www.osce.org/moldova)

*En 2011, la Mission en Moldavie, en étroite coopération avec la Présidence, a contribué pour beaucoup à mettre fin à une interruption de cinq années dans les négociations officielles entre les parties au format « 5+2 » (Moldavie et Transnistrie, Fédération de Russie, Ukraine, OSCE, Union européenne et États-Unis d'Amérique). La reprise des négociations a été possible après les réunions informelles, facilitées par l'OSCE, entre le Premier Ministre moldave et le dirigeant transnistrien à Bad Reichenhall (Allemagne) le 9 septembre et à Bender le 22 novembre. Grâce à ces contacts, une décision relative à la reprise des négociations officielles a été prise à Moscou le 22 septembre. La première réunion officielle marquant la reprise de ces négociations s'est déroulée dans la capitale lituanienne, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.*

**« L'école d'été nous a permis de faire partie de quelque chose de palpitant et d'excitant. Nous avons d'excellents conseillers qui nous ont apporté tout ce dont nous avons besoin. Nous en avons retiré des enseignements qui nous seront utiles dans notre vie et nous nous sommes faits de nouveaux amis dans tout le pays et de l'autre côté du Dniestr. »**  
*Cristina Neagu, une des participantes à l'école d'été, parrainée par l'OSCE, sur les capacités à diriger*

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

NÉGOCIATIONS RELATIVES À UN RÈGLEMENT POLITIQUE ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE. La Mission a aidé à organiser quatre réunions informelles à « 5+2 » et les négociations renouvelées à « 5+2 » (appelées officiellement « Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation visant au règlement du conflit en Transnistrie »), tenues les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, et y a aussi participé.

À l'appui des mesures de confiance liées aux négociations à « 5+2 », la Mission a organisé des activités communes dans les domaines universitaire, culturel et environnemental et tenu, avec le soutien du Président en exercice et du Gouvernement allemand, une conférence de haut niveau sur des mesures de confiance de plus grande ampleur. Cette conférence a donné lieu aux premiers contacts directs depuis plusieurs années entre hauts responsables de l'éducation des parties.

LIBERTÉ DE CIRCULATION. Des progrès ont été accomplis dans le cadre des discussions relatives à la reprise du trafic ferroviaire de marchandises à travers la Transnistrie et au rétablissement des télécommunications par ligne fixe. Par ailleurs, le mécanisme instauré en 2006 pour permettre aux agriculteurs moldaves d'accéder à leurs terres situées du côté contrôlé par la Transnistrie a été prorogé.

COMMISSION MIXTE DE CONTRÔLE. La Commission mixte de contrôle, qui a été créée pour superviser l'accord de cessez-le-feu de 1992, s'est réunie régulièrement tout au long de l'année. Des représentants de la Mission ont participé à l'ensemble de ses séances et ont présidé un sous-groupe sur les postes ne remplissant pas des fonctions de maintien de la paix

dans la zone de sécurité. Des membres de la Mission ont effectué régulièrement des patrouilles dans la zone de sécurité et inspecté tous les incidents signalés.

### ***Activités liées à la dimension humaine***

**RÉFORME ÉLECTORALE.** Tirant parti du fait qu'aucune élection n'était prévue durant l'année, la Mission a soutenu des initiatives visant à simplifier et à harmoniser la législation et les procédures électorales. Au travers d'examen par des experts, de groupes de travail et de tables rondes publiques, la Mission et ses partenaires ont coordonné la formulation de projets de règlements pour remédier aux problèmes persistants de la couverture des élections par les médias et des campagnes politiques dans l'ensemble du pays. La Mission a également concouru à la rédaction de dispositions législatives destinées à améliorer les processus électoraux en Gagaouzie (une unité territoriale autonome au sein de la République de Moldavie).

**OBSERVATION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME.** La Mission a mené des activités de part et d'autre du Dniestr/Nistru. En Transnistrie, la Mission a poursuivi, par l'intermédiaire de ses partenaires, ses activités liées aux droits de l'homme individuels ainsi qu'à l'assistance juridique et ses activités pédagogiques en la matière, qui se sont terminées par une école d'été relative aux droits de l'homme à laquelle ont participé, trois jours durant, des jeunes et des représentants de la société civile. Cette école d'été était axée sur les normes relatives aux droits de l'homme, la coopération et les activités de mobilisation avec les organisations internationales et a reçu la visite de 20 ambassadeurs auprès de l'OSCE lors du voyage que ces derniers ont effectué en République de Moldavie en juillet. Sur la rive droite, la Mission a prêté son concours à des activités de formation multiformes et à des débats publics, ainsi qu'à un examen législatif en vue d'améliorer le travail des commissions locales qui surveillent les lieux de détention. Ce projet a permis de constituer un plus grand nombre de commissions locales – mécanisme essentiel de contrôle civil dans les installations de détention – et elles ont commencé à y suivre régulièrement la situation.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES.** La Mission a prêté son concours aux services de conseil des victimes de la traite des êtres humains et de violences domestiques et a organisé des séminaires de formation à l'intention de 200 juges, procureurs, policiers et juristes sur la lutte contre ces fléaux et, en particulier, l'exploitation sexuelle des enfants sur l'Internet. La Mission a également contribué à la présentation, dans les zones rurales, de *Casa M*, une pièce inspirée d'histoires réelles de victimes de violences domestiques en Moldavie, et à la campagne intitulée « 16 jours d'action contre la violence fondée sur le sexe », qui a touché plus de 3 000 personnes et dans le cadre de laquelle un atelier a été organisé à l'intention d'une trentaine de jeunes hommes et adolescents pour sensibiliser les jeunes hommes des communautés et les responsables locaux à cette problématique. Dans le souci de promouvoir l'égalité des sexes, la Mission a dispensé des formations à 160 femmes en préalable aux élections locales. Quarante-neuf d'entre elles, soit plus de 30 %, y ont été élues maires ou conseillères locales. Par ailleurs, pour la première fois en Moldavie, la Mission, en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, a formé 30 fonctionnaires du Ministère de la défense à la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'augmentation de la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, notamment en matière de prévention et de résolution des conflits.

**APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE ET RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT.** La Mission a contribué à l'élaboration d'une stratégie globale de réforme de la justice pour 2011–2015 en fournissant au Bureau du Procureur général une assistance et des avis techniques pour évaluer l'état actuel de la réforme et arrêter les priorités en vue de la poursuivre. Plusieurs activités, portant sur divers aspects de la rationalisation de la législation et de la formation, ont été menées à bien avec des représentants du corps judiciaire.

**PROMOTION DE LA LIBERTÉ DES MÉDIAS.** La Mission a tenu une conférence de haut niveau sur la réorganisation de l'organisme public de radiodiffusion, qui a offert une plateforme pour un échange de données d'expérience et des débats sur la réforme de la radiodiffusion publique.

La Mission a commandé une analyse du nouveau projet de code de la radiodiffusion moldave, analyse qui, avec les avis juridiques fournis par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne de radiodiffusion, a fait l'objet d'un débat public à Chişinău les 25 et 26 octobre. Un groupe de travail a été créé pour rassembler les résultats obtenus en vue de leur présentation au Parlement.

La Mission a suivi la situation des médias sur les deux rives du Dniestr/Nistru, y compris en ce qui concerne l'Internet, les médias de radiodiffusion, le Conseil de coordination de l'audiovisuel et le Comité de supervision de l'organisme public de radiodiffusion. Elle a aussi suivi les procès intentés contre des médias et des journalistes moldaves.

## **EUROPE ORIENTALE**

### **COORDONNATEUR DES PROJETS EN UKRAINE**

Coordonnateur des projets : M. l'Ambassadeur Lubomir Kopaj

Budget : 2 372 300 €

[www.osce.org/ukraine](http://www.osce.org/ukraine)

*Le Coordonnateur des projets en Ukraine a travaillé avec les autorités du pays pour appuyer les efforts de réforme entrepris à l'échelon national afin de consolider les institutions, renforcer les droits de l'homme, l'état de droit et les libertés démocratiques, lutter contre la traite des êtres humains et promouvoir le développement économique et la protection de l'environnement, y compris l'élimination des restes explosifs de guerre.*

#### ***Activités liées à la dimension politico-militaire***

**CONTRIBUTION À L'ADAPTATION SOCIALE DU PERSONNEL MILITAIRE DÉMOBILISÉ.** En coopération avec le Ministère de la défense, le Coordonnateur des projets a organisé une assistance à la reconversion et à la recherche d'emploi pour 985 officiers militaires démobilisés et les membres de leur famille, dont 74 % ont ensuite retrouvé un emploi. Plus de 1 000 officiers militaires actifs ont reçu une formation portant sur les droits sociaux et les garanties dont bénéficient les membres du personnel militaire ayant été démobilisés.

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES GARDES FRONTIÈRE UKRAINIENS.** Le Coordonnateur des projets a prêté son concours au Service des gardes frontière de l'État en fournissant du matériel informatique à 23 unités d'analyse du risque sur le terrain, ce qui contribuera à améliorer leur capacité technique à effectuer des analyses du risque aux frontières et des analyses criminelles.

**ÉLIMINATION DU MÉLANGE.** Le Coordonnateur des projets a soutenu le Secrétariat de l'OSCE dans les efforts déployés par ce dernier pour aider l'Ukraine à éliminer, dans de bonnes conditions de sécurité, ses stocks de propegol toxique appelé mélange. En 2011, en coopération avec le Ministère de la défense, l'OSCE a procédé à l'élimination de plus de 4 000 tonnes de cette substance dangereuse d'Ukraine occidentale et centrale.

**ENLÈVEMENT DE MUNITIONS NON EXPLOSÉES.** Afin d'aider le Ministère des situations d'urgence à procéder à l'enlèvement des restes explosifs de guerre dans de bonnes conditions de sécurité, le Coordonnateur des projets a facilité la mise à disposition de 111 tenues de protection et de 13 détecteurs de métaux modernes capables de repérer des explosifs à des profondeurs pouvant atteindre les 100 mètres sous l'eau et les six mètres sous terre.

#### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

**APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.** Se fondant sur les expériences antérieures positives en la matière, le Coordonnateur des projets a aidé les administrations locales des régions de Dnipropetrovsk et d'Odessa à améliorer la qualité de certains services administratifs grâce à des solutions reposant sur les technologies de l'information et des communications, contribuant ainsi à rendre les autorités plus responsables et transparentes dans le cadre de la fourniture de services au grand public, ainsi qu'aux investisseurs et aux entrepreneurs.

PROMOTION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Les « Packs verts », des matériels didactiques multimédias, ont été distribués à plus de 7 000 établissements en 2011. Élaborés à l'origine par le Coordonnateur des projets en 2009, ces outils visent à promouvoir le développement durable et à sensibiliser davantage les jeunes en Ukraine aux problèmes environnementaux.

Le Coordonnateur des projets a également contribué à créer des conditions favorables à l'utilisation de l'énergie solaire à Sébastopol (Crimée) en mettant des connaissances spécialisées en la matière à la disposition du grand public et des milieux d'affaires locaux.

PROMOTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. Le Coordonnateur des projets a soutenu l'action du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans le cadre de la gestion conjointe, par la Moldavie et l'Ukraine, du bassin du Dniestr/Nistru en faisant œuvre de sensibilisation et en améliorant le cadre légal et la coopération s'agissant de questions relatives à l'eau et à la santé, de l'échange d'informations, de la conservation du poisson et de la préparation aux crues et au changement climatique. Il a également organisé un atelier de formation de formateurs sur la prévention de la criminalité environnementale transfrontière et publié un manuel sur ces questions à l'intention de formateurs en Biélorussie, en Moldavie et en Ukraine.

#### *Activités liées à la dimension humaine*

RENFORCEMENT DES PROCESSUS ÉLECTORAUX. Le Coordonnateur des projets a contribué à un débat public dans le pays tout entier sur la réforme de la loi sur les élections en organisant 30 discussions publiques, 31 enquêtes d'experts et 16 groupes thématiques à travers toute l'Ukraine. Il a également contribué à l'élaboration d'un site Internet devant servir de plateforme pour une discussion ouverte : <http://electioninfo.org.ua>. Le Coordonnateur des projets a en outre aidé à renforcer la capacité de la Commission électorale centrale ukrainienne à former des responsables des élections.

ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. En partenariat avec le secrétariat du Conseil des ministres ukrainien, le Coordonnateur des projets a contribué à la poursuite du développement d'une société civile viable en aidant à améliorer le cadre juridique et institutionnel lié à la promotion du secteur non gouvernemental.

ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS. En coopération avec la Commission nationale d'éthique du journalisme, le Coordonnateur des projets s'est attaché à renforcer les normes du journalisme professionnel en Ukraine. Il a également coopéré avec des organismes de radiodiffusion et des spécialistes de la régulation et des médias pour répertorier et régler les problèmes auxquels le marché ukrainien de la radiodiffusion pourrait être confronté dans le cadre du processus de passage au numérique.

APPUI LÉGISLATIF ET JURIDIQUE. De concert avec le Parlement ukrainien, le Coordonnateur des projets a examiné 71 projets de lois, formulé des recommandations sur ces derniers et concouru au renforcement des capacités des législateurs et des juges en vue d'aligner la législation du pays sur les normes internationales et les engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE.

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.** Le Coordonnateur des projets a prêté son concours pour la mise en application de la législation nationale anticorruption en dispensant une formation en la matière à une centaine de juges et de fonctionnaires. Il a également soutenu la mise en œuvre de la Méthodologie nationale pour diagnostiquer la corruption dans les institutions publiques en recommandant d'y apporter des améliorations d'ordre juridique et de principe.

**AMÉLIORATION DES VOIES DE RECOURS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME.** Le Coordonnateur des projets a concouru à l'élaboration de normes judiciaires nationales pour le dédommagement en cas de violations des droits de l'homme, ainsi qu'à la mise en place d'un système efficace et rapide de réparation en cas de torts de masse. Des recommandations et des propositions législatives ont été élaborées et analysées avec des juges, des fonctionnaires, des juristes et des universitaires.

**RÉFORME DU DROIT ADMINISTRATIF.** Le Coordonnateur des projets a contribué à améliorer les relations entre les citoyens et l'État en s'attachant à faire mieux connaître les mécanismes de protection des droits de l'homme et à renforcer la capacité des fonctionnaires à offrir aux citoyens une aide judiciaire de qualité. Il a dispensé une formation à plus de 200 fonctionnaires du Ministère de la justice et s'est employé à sensibiliser plus de 500 représentants de la société civile, membres de groupes de jeunes et adolescents à la question des droits de l'homme. Quelque 150 juges de tribunaux administratifs ont été formés à la rédaction de décisions de qualité et cohérentes afin de mieux protéger les droits de l'homme.

**FORMATION JURIDIQUE.** Œuvrant avec des universitaires, des juges et des juristes, le Coordonnateur des projets a continué de contribuer à la réforme de la formation juridique en Ukraine en élaborant un document d'orientation sur de nouvelles approches et de nouveaux outils pour dispenser les cours juridiques de base conformément aux exigences actuelles de la profession.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** Le Coordonnateur des projets a apporté son concours pour l'élaboration d'une loi sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui a été adoptée en septembre 2011. Dans le cadre de la mise au point d'un mécanisme national d'orientation dépendant de l'État, le Coordonnateur des projets a formé plus de 1 250 membres des services sociaux, éducateurs, spécialistes des soins de santé et agents de la force publique. Grâce à ce mécanisme national d'orientation mis en place dans le cadre d'un programme pilote à Tchernivtsi et Donetsk, le nombre de victimes de la traite aidées par des institutions publiques est passé à 49 dans ces deux régions en 2011 par rapport à quatre personnes pour l'ensemble du pays en 2010. Compte tenu du succès du programme pilote, le mécanisme national d'orientation sera mis en œuvre dans l'ensemble du pays en 2012.

Le Coordonnateur des projets a également œuvré avec les autorités de police à améliorer la prévention et la poursuite de la cybercriminalité en mettant un accent particulier sur la traite des enfants.

**LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE.** Le Coordonnateur des projets a formé plus de 100 membres des services sociaux à la fourniture d'une assistance aux victimes de violences domestiques. Il a également contribué à mettre la dernière main à un cours de formation à la lutte contre la violence domestique destiné aux forces de l'ordre et inauguré deux salles de formation interactive dans des établissements de formation de la police.

## CAUCASE DU SUD BUREAU DE BAKOU

Chef du Bureau : M. l'**Ambassadeur Koray Targay** à compter du 15 août, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Bilge Cankorel

Budget : **2 825 900 €**

[www.osce.org/baku](http://www.osce.org/baku)

*Le Bureau de l'OSCE à Bakou a continué d'aider la société civile et les organismes publics azerbäidjanais à s'acquitter des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE dans les trois dimensions, notamment en ce qui concerne la réforme des secteurs de la sécurité, de la gouvernance, de l'économie et de la justice.*

**« Depuis le lancement du projet en 2009, plus de 3 360 clients ont bénéficié d'une vaste gamme de services juridiques gratuits. Ces centres encouragent les gens ordinaires dans les provinces à recourir à des instruments juridiques pour demander justice dans tous les aspects de leur vie quotidienne. »**

*Rena Safaraliyeva, Directrice de Transparency International Azerbaïdjan, le partenaire d'exécution du Bureau pour les centres de ressources juridiques de Sheki et de Ganja*

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**PROGRAMME D'ASSISTANCE À LA POLICE.** Le Bureau a concouru à la mise en œuvre des principes de la police de proximité et à la formation de formateurs en vue d'accroître les connaissances théoriques des policiers et leurs compétences pratiques. Il a également organisé la deuxième Conférence internationale annuelle sur la police de proximité pour promouvoir l'échange de meilleures pratiques dans ce domaine.

**CYBERSÉCURITÉ.** Le Bureau s'est employé à promouvoir une approche globale de la cybersécurité et il a organisé la deuxième conférence d'experts sur la lutte contre la cybercriminalité, conférence à laquelle ont participé des représentants d'organismes publics, de la société civile et du secteur privé.

**DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES DU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES.** Le Bureau a produit une version en azéri du *Manuel sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales du personnel des forces armées*, qui avait été publié à l'origine, en 2008, par le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. Par la suite, le Bureau a organisé le lancement public de cet ouvrage avec l'Académie d'administration publique dépendant du Président de la République azerbäidjanaise et en coopération également avec le Médiateur de la République azerbäidjanaise, ainsi que des représentants d'organismes publics et de la société civile du pays.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** Le Bureau s'est associé au Consortium régional au Caucase du Sud financé par l'UE, qui se concentre sur la prévention de la traite et du travail forcé et la poursuite de leurs auteurs, et s'est attaché à faire œuvre de sensibilisation et à renforcer les capacités au travers d'ateliers visant à aider les agents en première ligne à identifier les victimes et à les protéger. Le Bureau a également organisé un cours de formation au journalisme d'investigation en ligne à l'intention de reporters professionnels ; facilité une visite d'échange en Italie à l'intention de représentants des organismes publics concernés et d'organisations de la société civile afin d'y étudier les

mesures prises pour lutter contre la traite et protéger les victimes ; et procédé à une évaluation des besoins en matière d'enquêtes et de poursuites dans le cadre des affaires de traite et de travail forcé.

### *Activités liées à la dimension économique et environnementale*

**BONNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE.** Le Bureau a intensifié sa coopération avec le Service de contrôle financier dépendant de la Banque centrale d'Azerbaïdjan dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a coorganisé la première conférence régionale à l'intention d'unités de renseignement financier de 20 pays, formé du personnel des institutions bancaires et des juges et facilité la coopération avec les pays de l'UE s'agissant du logiciel GO/AML pour l'établissement de rapports sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Bureau a également appuyé un programme de formation à l'intention de 90 représentants de la société civile portant sur la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des industries extractives en Azerbaïdjan.

**ESPRIT D'ENTREPRISE.** Les deux centres créés par le Bureau pour donner des conseils juridiques aux petites et moyennes entreprises ont conseillé gratuitement plus de 700 entrepreneurs sur le droit des impôts, le droit du travail et le droit des entreprises, ainsi que sur les procédures civiles et administratives, et ont animé des sessions de formation et des tables rondes sur les règlements commerciaux. Le Bureau a également apporté son concours à des débats publics sur les nouveaux projets de lois concernant les coopératives agricoles et la concurrence.

**SENSIBILISATION AUX PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION À DES PROJETS DANS CE DOMAINE.** Le Bureau a poursuivi son programme d'action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE) en subventionnant quatre nouveaux projets de la société civile sur la gestion durable des pâturages, la gestion des déchets médicaux dangereux, ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'énergie renouvelable dans les petites exploitations agricoles. Le Bureau a également prêté son concours au nouveau Conseil de gestion du bassin hydrographique de Ganykh en lançant un manuel sur la participation publique aux décisions relatives à la gestion des ressources en eau.

**DIALOGUE SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE.** Dans le cadre de ses efforts visant à mieux faire connaître le cadre juridique international relatif à la planification et à l'intervention en cas de rejets d'hydrocarbures, le Bureau a organisé, à Bakou, un atelier national sur les régimes de compensation et de responsabilité y afférents. Il a également organisé une visite de fonctionnaires azerbaïdjanais en Norvège pour y étudier les moyens mis en œuvre en cas d'urgence liée à des déversements d'hydrocarbures. Le Bureau a en outre poursuivi sa coopération avec l'Agence azerbaïdjanaise pour les énergies renouvelables en procédant à une évaluation d'un nouveau projet de loi concernant le développement de ces types de sources d'énergie.

### *Activités liées à la dimension humaine*

#### *État de droit*

**RESPECT DES NORMES D'ÉQUITÉ DES PROCÈS.** Le Bureau a continué, en coopération avec le Ministère de la justice et d'autres partenaires clés, de suivre les procédures engagées



dans le cadre d'affaires essentiellement pénales et de quelques affaires civiles et administratives à la suite de la mise en place de tribunaux administratifs et économiques début 2011. Le Bureau a aussi présenté son Rapport 2010 sur l'observation des procès, qui donne un aperçu des tendances en la matière et contient des recommandations relatives aux normes d'équité des procès.

**DROITS DES DÉTENUS.** Le Bureau a intensifié sa participation à l'observation des conditions de détention en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, le Bureau du Médiateur et des représentants de la société civile. Il a en outre formulé des recommandations à l'intention du Gouvernement et organisé des cours de formation destinés aux représentants de l'ordre concernant le traitement des détenus, les techniques d'enquête et la prévention des mauvais traitements.

**CONSEILS JURIDIQUES GRATUITS.** Le Bureau a continué d'apporter son concours à quatre centres de ressources juridiques dans les régions de Sheki, Lankaran, Sumgayit et Ganja. Outre les conseils juridiques qu'ils fournissent gratuitement aux citoyens, ces centres mettent à disposition des locaux dans lesquels le Bureau organise des activités de formation à l'intention de juristes, de responsables de l'application de la loi et de représentants de la société civile.

**FORMATION JURIDIQUE ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION.** Le Bureau a organisé des formations à l'intention de juristes à Bakou (en coopération avec le Conseil de la magistrature) ; des formations pour des avocats de la défense ayant trait au fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme (en coopération avec l'Association du barreau et l'Académie de justice) ; et un voyage d'études en Norvège pour des juristes. De plus, en coopération avec les universités d'État de Bakou et de Nakchivan, le Bureau a organisé, à l'intention d'étudiants en droit, des simulations de procès et des cours donnés par des professeurs invités.

### ***Démocratisation***

**ASSISTANCE ÉLECTORALE.** Le Bureau a organisé, à l'intention de représentants du Gouvernement, un voyage d'études en Pologne sur le thème de la législation relative aux partis politiques et il a contribué à l'élaboration de recommandations visant à améliorer le processus des recours électoraux. Il a également animé, tout au long de l'année, des ateliers et des séminaires à l'intention de représentants des partis politiques et formé des observateurs électoraux locaux et non partisans à accroître la participation des citoyens.

**LIBERTÉ ET DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.** Le Bureau a continué de travailler avec le Conseil de la presse azerbaïdjanaise sur un nouveau projet de législation antidiffamation, a organisé une visite d'études d'attachés de presse gouvernementaux à Londres pour s'y familiariser avec les meilleures pratiques, et s'est employé, en coopération avec le Ministère de l'éducation, à promouvoir les réformes dans le domaine de la formation au journalisme. Il a également contribué à la formation sur les médias sociaux et sur les techniques d'investigation en ligne.

**ÉGALITÉ DES SEXES.** Le Bureau s'est attaché à favoriser la mise en œuvre de la nouvelle législation relative à la violence domestique en organisant un vaste éventail d'activités en coopération avec la Commission publique chargée des questions relatives aux femmes, aux

enfants et à la famille dans un but de sensibilisation, dont une série de formations et de débats à l'intention d'acteurs de la société civile et de représentants du Gouvernement.

ASSISTANCE PARLEMENTAIRE ET SOCIÉTÉ CIVILE. Le Bureau s'est employé à faciliter l'accès des citoyens aux membres du Parlement. À ce titre, il a notamment organisé des débats régionaux entre membres du Parlement et leurs électeurs, un dialogue entre représentants du Gouvernement et de la société civile au travers d'échanges de vues ouverts et de groupes de travail conjoints, ainsi que des activités de renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans les domaines de l'évaluation, de l'établissement de rapports et de la mobilisation, en particulier pour l'établissement de rapports officiels aux organes des Nations Unies créés par traité.

## CAUCASE DU SUD BUREAU À EREVAN

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur **Sergey Kapinos**

Budget : **2 699 900 €**

[www.osce.org/yerevan](http://www.osce.org/yerevan)

*En 2011, le Bureau a célébré son dixième anniversaire. Il a continué d'appuyer la réforme de la police et de promouvoir la Convention d'Aarhus, ainsi que la réforme économique et la bonne gouvernance. Le Bureau s'est également employé à renforcer la capacité des institutions nationales à lutter contre la traite des êtres humains, à observer la situation des droits de l'homme et à promouvoir ces derniers.*

**« En étroite coopération avec l'OSCE, nous avons apporté des changements substantiels et positifs dans la police arménienne, notamment la réforme en cours de sa formation, l'introduction de la police de proximité et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion de l'ordre public. »**

*Arthur Osikyan, Chef adjoint de la police arménienne*

### ***Activités liées à la dimension politico-militaire***

**DÉVELOPPEMENT D'UNE POLICE DÉMOCRATIQUE.** Un groupe de travail conduit par le Bureau a élaboré un plan de déploiement visant à étendre le modèle de la police de proximité à tout Erevan. Afin de préparer cette extension, une campagne de sensibilisation à la police de proximité a été organisée dans toutes les provinces d'Arménie. Le Bureau s'est employé à promouvoir la transparence du recrutement dans la police en prêtant son concours à une commission d'admission indépendante. Il a également établi des lignes directrices relatives aux négociations et à l'usage de la force pour les unités de police chargées de la gestion de l'ordre public et leur a dispensé une formation correspondante.

**CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES FORCES ARMÉES.** Le Bureau a procédé à une étude analytique sur l'état du contrôle démocratique des forces armées en Arménie, ainsi qu'à plusieurs enquêtes visant à évaluer les violations des droits de l'homme et les crimes commis dans l'armée et à contribuer à y remédier. Le Bureau a également dispensé aux porte-parole de la défense une formation portant sur l'interaction efficace avec les médias et le public.

**CYBERSÉCURITÉ.** Le Bureau a facilité une visite effectuée dans le but d'échanger des données d'expérience avec le département de la police de Moscou chargé de la lutte contre la cybercriminalité. Il a également aidé à établir de premiers contacts entre l'Académie régionale européenne d'Arménie et l'Université de l'État de New York à Albany en vue d'élaborer un programme d'études relatives à la cybersécurité avant d'envisager une coopération officielle.

### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

**PROMOTION D'UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION.** Le Bureau a amorcé une initiative de réforme de la réglementation qui permettra de supprimer ou de simplifier bon nombre des quelque 25 000 règles répertoriées, rendant ainsi l'Arménie plus attractive pour les investisseurs.

**APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PME.** Le Bureau est devenu un membre permanent du Conseil de développement des petites et moyennes entreprises et il a aidé des spécialistes de la réforme des administrations fiscales et douanières ainsi que de l'inspection à donner des avis au Conseil. Le Bureau a également dispensé une formation à la rédaction de plans d'affaires à des femmes entrepreneurs de la région de Syunik.

**SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT.** Le Bureau a continué d'apporter son concours à 15 centres Aarhus répartis à travers le pays. Il a formé des journalistes et des groupes de jeunes aux questions relatives à l'environnement et appuyé la plantation d'arbres et une campagne en faveur de la collecte responsable des déchets dans la région de Syunik.

**INITIATIVE ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ (ENVSEC).** Le Bureau a aidé à organiser un exercice de lutte contre les incendies de forêts effectué en situation réelle et une table ronde sur la stratégie arménienne de gestion de ce type d'incendie. Des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants d'organisations non gouvernementales se sont rendus en Albanie et au Monténégro pour y étudier les pratiques de l'exploitation minière durable. Les sites de déchets miniers d'Alaverdi et de Nubarashen ont par ailleurs fait l'objet d'une évaluation.

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.** Le Bureau a suivi les réformes entreprises dans les études de notaire et les bureaux d'état civil. Il a aidé à élaborer de nouveaux matériels de formation interactifs sur l'intégrité et la lutte contre la corruption destinés à des fonctionnaires et il a parrainé une conférence internationale sur la transparence et l'efficacité de la fonction publique. Il a également concouru à l'élaboration de la Loi sur la fonction publique, qui comprend des mesures visant à réduire la corruption. Il a par ailleurs organisé une formation et un échange de données d'expérience pour des agents en douane et des fonctionnaires des douanes à l'Association européenne des agents en douane.

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS ÉTATIQUES.** Le Bureau a donné suite à une demande relative au détachement, pour une longue durée, d'un expert international auprès de la municipalité d'Erevan. À la suite d'une évaluation des besoins effectuée par l'expert, des dizaines de membres du personnel de la municipalité se sont vus offrir la possibilité de suivre un cours de formation d'une durée d'un mois sur la gestion municipale et de participer à un échange de données d'expérience à Vienne.

#### *Activités liées à la dimension humaine*

**APPUI À L'INSTITUTION DU MÉDIATEUR.** Le Bureau a continué de former des experts du Mécanisme national de prévention de la torture et de soutenir les visites qu'ils effectuent dans des institutions fermées. Il a aussi organisé un atelier visant à renforcer la coopération entre le Médiateur et les ONG.

**APPUI AUX RÉFORMES JUDICIAIRES ET DE LA JUSTICE PÉNALE.** En coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, le Bureau a organisé une conférence pour évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'observation des procès de 2010 et prêté son concours pour la rédaction d'un nouveau code de procédure pénale. Il a facilité un examen des *Recommandations de Kiev relatives à l'indépendance de la justice* et formulé des recommandations de principe à l'intention des organismes intéressés. Il a également présenté une étude de la mise en œuvre des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme

relatives à l'Arménie et des commentaires des décisions de la Cour de cassation. Le Bureau a en outre évalué le système des poursuites par rapport aux normes internationales, qui seront suivies dans le cadre d'un projet de réforme en la matière.

**PROMOTION DES RÉFORMES DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET DE LA JUSTICE POUR MINEURS.** Le Bureau a présenté les résultats d'un projet d'observation des procès de mineurs et a procédé à des études dont ont résulté des recommandations relatives aux besoins éducatifs et en matière de formation professionnelle des détenus mineurs, ainsi qu'au système de libération conditionnelle. Il a également financé des formations professionnelles visant à réintégrer les condamnés adultes et mineurs dans la société. Il a en outre contribué à des échanges de données d'expérience sur l'emprisonnement à vie et le sursis probatoire. Enfin, le Bureau a présenté au Ministère de la justice et à des représentants de la société civile un rapport sur les procédures de protection des témoins.

**OBSERVATION DES DROITS DE L'HOMME ET ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME.** Le Bureau s'est employé à renforcer les compétences juridiques et les capacités d'observation des organisations de la société civile qui suivent la situation dans les centres de détention de la police, les prisons et les établissements scolaires en milieu fermé, ainsi que des acteurs du Mécanisme national de prévention. Trente enseignants du secondaire ont suivi une formation pour être formateurs dans le domaine des droits de l'homme et le personnel des unités militaires et des établissements militaires d'enseignement a bénéficié d'une formation concernant le Manuel sur les droits de l'homme dans les forces armées publié par le BIDDH et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées.

**APPUI AUX RÉFORMES DANS LA SPHÈRE DE LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION.** Le Bureau a organisé deux tables rondes, auxquelles ont participé des organisations religieuses, sur la législation relative à la liberté de religion et de conviction. Il a également dispensé des formations à des journalistes et à des étudiants en journalisme sur la couverture des affaires religieuses.

**GESTION DES MIGRATIONS ET LUTTE CONTRE LA TRAITE.** Le Bureau a prêté son concours aux institutions de l'État et aux organisations de la société civile pour établir un plan d'action national aux fins de l'application de la stratégie arménienne de gestion des migrations. Il a aussi aidé une équipe d'experts nationaux à élaborer des manuels de formation à la lutte contre la traite destinés aux instructeurs et aux élèves dans les centres de formation des forces de l'ordre.

**LIBERTÉ DES MÉDIAS.** À la suite de critiques à propos du traitement par les tribunaux des affaires de diffamation, le Bureau a organisé, en coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, des formations à l'intention de journalistes, de juges et d'avocats sur les normes internationales relatives à la liberté d'expression. Le Bureau a également facilité des examens juridiques du nouveau projet de loi de l'Arménie sur la radiodiffusion et contribué à une enquête nationale visant à évaluer la mise en œuvre des lois relatives à la liberté d'information.

**JEUNES ET ÉDUCATION.** En coopération avec des groupes de jeunes, le Bureau a apporté son appui à des campagnes de sensibilisation à la corruption dans l'enseignement supérieur. À la suite de ces campagnes, des tables rondes ont été organisées dans des universités à Erevan et Gyumri, des réseaux sociaux ont été constitués et un concours de slogans a eu lieu. En partenariat avec le Ministère de l'éducation, le Bureau a organisé une formation d'une

durée de trois jours sur les risques de corruption pour les fonctionnaires de l'enseignement supérieur. Il a aussi organisé plusieurs simulations de conférences de l'OSCE auxquelles plus de 60 étudiants ont participé.

**PARITÉ DES SEXES.** De concert avec le BIDDH, le Bureau a organisé une table ronde suivie de deux journées de formation visant à accroître la participation des femmes en prévision des élections générales en 2012. Il a également coparrainé le troisième concours annuel « Na/Ne » destiné à sensibiliser davantage aux questions relatives aux femmes dans les médias. Enfin, le Bureau a participé à l'initiative de l'OSCE relative à la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes, exécutée par la Section pour la parité des sexes du Secrétariat.

**ASSISTANCE ÉLECTORALE.** Le Bureau a prêté son concours à la Commission électorale centrale pour organiser un atelier d'orientation et de planification, d'une durée de deux jours, à l'intention des commissions électorales afin d'assurer une application uniforme du Code électoral.

## ASIE CENTRALE

### CENTRE D'ASHGABAT

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur **Sergei Belyaev** à compter du 7 avril, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Arsim Zekolli

Budget : **1 279 900 €**

[www.osce.org/ashgabat](http://www.osce.org/ashgabat)

*Le Centre a poursuivi son étroite coopération avec le Gouvernement turkmène dans les trois dimensions. Il a continué de faciliter le dialogue sur la sécurité énergétique et de soutenir les réformes juridiques, le développement des médias et les processus électoraux. Le Centre s'est également employé à promouvoir la gestion des armes dans de bonnes conditions de sécurité, à renforcer les capacités des fonctionnaires préposés à la sécurité des frontières et à prêter son concours dans les domaines de la gestion de l'eau et du développement des petites et moyennes entreprises. La promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, ainsi que la fourniture d'un soutien en matière d'administration de la justice, ont continué de figurer au cœur de ses activités.*

**« Grâce à l'OSCE, nous avons pu organiser des cours de formation à l'intention de consultants préposés à des services d'assistance téléphonique et sensibiliser davantage à la violence domestique, améliorant ainsi la qualité de l'assistance fournie aux personnes en situation de crise et contribuant à prévenir ce problème social mondial. »**

*Roza Kuzakhmedova, Directrice de l'organisation publique Keik Okara*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FONCTIONNAIRES DES DOUANES.** Le Centre a prêté son concours au Service des douanes de l'État pour installer une bibliothèque multimédia entièrement équipée au Centre de formation des douaniers. Il a également facilité des classes d'informatique sur le traitement électronique des déclarations de cargaison à l'intention de 40 fonctionnaires des douanes et formé des formateurs aux techniques de communication dans le cadre de la formation des douaniers. Le Centre a en outre organisé une visite d'études auprès de l'Académie des douanes russes, qui a offert aux participants l'occasion d'un échange de pratiques en matière de formation et de formation en cours d'emploi des douaniers.

**PROMOTION DE LA GESTION DES STOCKS D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC) ET DE MUNITIONS DANS DE BONNES CONDITIONS DE SÉCURITÉ.** Le Centre a organisé un voyage d'études au Royaume-Uni à l'intention d'officiers militaires. Les participants y ont visité des sites de stockage et de destruction d'armes et de munitions et ont eu un échange de vues sur les pratiques suivies pour assurer la sécurité physique des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles, les gérer et intervenir en cas d'incident.

**AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES DOCUMENTS DE VOYAGE.** Le Centre a continué de contribuer aux efforts visant à améliorer la sécurité des documents de voyage et il a fourni aux organismes chargés d'assurer la sécurité aux frontières 20 bases de données sur les passeports qui seront utilisées aux postes frontière dans tout le Turkménistan.

**DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.** En coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, le Centre a organisé une table ronde sur les mécanismes pour adapter la

législation nationale relative aux médias aux technologies et aux normes internationales en la matière. Il a également conduit un séminaire de formation à l'intention des porte-parole du Gouvernement et de représentants de services de presse destiné à promouvoir l'accès aux informations officielles et à améliorer les canaux de communication entre institutions publiques et médias. Le séminaire était axé essentiellement sur les compétences professionnelles des attachés de presse et sur l'utilisation de l'Internet pour la communication avec les médias et le grand public.

### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

**SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE.** Le Centre s'est attaché à promouvoir les principes de la diplomatie de l'énergie en organisant, à l'intention de représentants des secteurs économique et énergétique et du monde universitaire, un atelier sur l'interaction entre gouvernements et entreprises actives dans le domaine de l'énergie sous l'angle historique, géopolitique et économique. Un atelier complémentaire a également été organisé en vue de traiter des mécanismes efficaces pour l'établissement d'une politique internationale du prix du pétrole et du gaz.

**CONVENTION D'AARHUS.** Dans le souci de faciliter l'accès aux informations sur l'environnement, le Centre a organisé, à l'intention de représentants de la société civile et d'institutions publiques, un cours de formation sur la Convention d'Aarhus et sa mise en application dans les pays signataires.

**GESTION DES RESSOURCES EN EAU.** Le Centre a contribué au renforcement des connaissances spécialisées au niveau local pour la mise en œuvre des systèmes d'information géographique afin de faire fonctionner et d'entretenir l'infrastructure d'irrigation et de gérer efficacement les ressources en eau dans la région de Lebap.

**PRÉVENTION DU TRAFIC DE PRODUITS ÉCOLOGIQUEMENT SENSIBLES.** Le Centre a renforcé la capacité des douaniers et des gardes frontière à détecter et prévenir le trafic transfrontière illégal de déchets et d'autres produits écologiquement sensibles en organisant un atelier à ce sujet et en concourant à la publication en turkmène du guide intitulé *Green Customs Guide*.

**APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.** Le Centre a contribué à l'établissement du Centre de conseil pour les entreprises dans la région d'Ahal, qui offre des services de consultation en matière de gestion des entreprises, de gestion économique et de gestion agricole pour les femmes, les agriculteurs, les jeunes et les chômeurs.

### ***Promotion de la sécurité énergétique***

Une conférence de haut niveau de la Présidence intitulée « Intégrer les marchés énergétiques mondiaux – Assurer la sécurité énergétique » a été organisée à Achgabat pour faciliter le dialogue et la coopération en matière de sécurité énergétique. Accueillie par le Gouvernement turkmène et organisée en coopération avec la Présidence lituanienne, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et le Centre d'Achgabat, cette conférence a réuni des responsables politiques et des experts en diplomatie énergétique et servi de cadre à l'examen de mécanismes pour assurer le transit stable et la diversification des ressources énergétiques dans la région de l'OSCE et au-delà.



### *Activités liées à la dimension humaine*

**APPUI À LA RÉFORME JURIDIQUE.** Le Centre a conduit un séminaire technique sur l'aptitude à rédiger des lois pour des représentants d'institutions prenant part au processus législatif. Il a également élaboré la publication intitulée *Guidelines on Legislative Drafting Skills* et l'a présentée au Parlement national. Enfin, il a mis au point un logiciel devant être utilisé par le Parlement pour archiver les actes législatifs.

**APPUI AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX.** Le Centre s'est attaché à promouvoir l'échange de meilleures pratiques concernant l'organisation et la conduite d'élections en organisant une visite de travail en Norvège à l'intention de fonctionnaires électoraux de haut niveau, au cours de laquelle la délégation turkmène a observé le processus des élections municipales norvégiennes.

**PROMOTION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME.** Le Centre a continué de s'employer à faciliter l'échange de données d'expérience internationales dans le domaine des droits de l'homme et il a organisé, à l'intention des élèves de l'Institut dépendant du Ministère de l'intérieur et de l'Université d'État du Turkménistan, une série d'exposés sur la promotion des normes relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice pénale. Un cours sur les droits de l'homme et les relations internationales a été dispensé à l'Institut des relations internationales, qui dépend du Ministère des affaires étrangères. Le Centre a également continué d'apporter une aide juridique s'agissant d'affaires individuelles en fournissant une assistance et des conseils juridiques à plus de 160 citoyens en 2011.

**APPUI À L'ÉTAT DE DROIT ET À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.** Dans le souci de continuer de promouvoir la formation judiciaire, le Centre a organisé un voyage d'études en Serbie et aux Pays-Bas pour des juristes, qui s'y sont intéressés à la formation initiale et aux formations complémentaires régulièrement dispensées aux juges et aux procureurs. En outre, le Centre a élaboré des cartes de poche devant être utilisées par les citoyens comme outil de référence sur les droits des auteurs de délits et de leurs victimes inscrits dans la législation turkmène. Il a aussi parachevé son commentaire, article par article, du Code de procédure pénale du Turkménistan.

**PROMOTION DES NORMES INTERNATIONALES DANS LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.** Le Centre a organisé une visite de travail en Espagne pour des représentants de l'Administration présidentielle et du Ministère de l'intérieur. Au cours de cette visite, les participants ont échangé des données d'expérience sur la gestion des prisons et les mécanismes permettant de protéger les droits des détenus. Le Centre a également tenu des séminaires visant à promouvoir la formation, la réhabilitation et la réinsertion sociale des détenus et il a institutionnalisé la formation préalable à l'entrée en fonction et en cours d'emploi pour le personnel pénitentiaire.

**PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** Le Centre a prêté son concours à plusieurs organisations de la société civile à travers l'ensemble du pays pour dispenser des cours de formation à des jeunes et à des travailleurs sociaux sur l'égalité des sexes, des modes de vie sains, la prévention de la toxicomanie et celle de la traite des êtres humains. Il a également continué de venir en aide à

l'organisation publique Keik Okara, qui s'emploie à mieux sensibiliser le public à la violence domestique, gère un service d'assistance téléphonique pour ce type de violences et assure la formation des consultants préposés à cette permanence téléphonique.

## ASIE CENTRALE

### CENTRE D'ASTANA

Chef du Centre : M. l'**Ambassadeur Alexandre Keltchewsky** jusqu'au 4 novembre, date à laquelle Mme Jeannette Kloetzer lui a succédé en tant que responsable du Centre

Budget : **2 163 900 €**

[www.osce.org/astana](http://www.osce.org/astana)

*En partenariat étroit avec le gouvernement et la société civile du pays hôte, les institutions de l'OSCE et des organisations internationales, le Centre d'Astana a continué de soutenir le Kazakhstan dans ses efforts visant à appliquer les principes et les engagements de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité. L'assistance fournie par le Centre en 2011 était axée notamment sur les réformes politiques, la coopération dans le domaine de la défense, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, l'égalité des sexes, la sécurité des transports et la sécurité énergétique, la gestion des ressources en eau, la bonne gouvernance et le développement des médias.*

**« Le soutien apporté par le Centre d'Astana à des plateformes de discussion ouvertes à tous faisant appel à la large participation des institutions de la société civile contribue notablement à l'instauration d'une culture du dialogue entre la société et le gouvernement. »**

*Zauresh K. Battalova, Présidente du Fonds pour le développement du parlementarisme au Kazakhstan*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**DIALOGUE POLITIQUE.** En cette année qui a vu se tenir des élections présidentielles et au cours de laquelle ont été annoncées les élections législatives prévues pour le 15 janvier 2012, le Centre a réuni des représentants de partis politiques, des parlementaires de même que des représentants du gouvernement et de la société civile pour dialoguer sur le rôle des partis politiques dans les sociétés démocratiques, ainsi que de la législation relative aux élections et aux médias. Il a aussi mis sur pied un projet d'éducation des électeurs, d'une durée de trois mois, visant à faire mieux connaître le processus électoral aux jeunes. Par ailleurs, au cours d'une table ronde organisée avec le soutien du Centre, des parties prenantes gouvernementales et du secteur public ont débattu de questions relatives à l'autonomie locale, notamment de la participation publique à la prise de décisions au niveau régional.

**LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES.** Le Centre a fourni son assistance au Parlement pour améliorer le cadre législatif relatif à la lutte contre la criminalité organisée. Une spécialiste du Bureau du Procureur général de Géorgie invitée par le Centre a fait part de son expérience pratique et juridique de la lutte contre la criminalité organisée dans son pays. Le Centre a également apporté un soutien considérable à un atelier régional sur la coopération internationale en matière pénale, qui a été organisé par l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

**SÉCURITÉ ET GESTION DES FRONTIÈRES.** Le Centre s'est associé à l'Agence kazakhe pour la sécurité des frontières, à l'Organisation internationale pour les migrations et au programme de gestion des frontières en Asie centrale, dépendant de l'UE et du PNUD, pour organiser deux séminaires de plusieurs jours sur la sécurité des frontières à l'intention de

douaniers et de gardes frontière kazakhs. Les séminaires ont été menés par des experts internationaux et ont porté sur des thèmes tels que la gestion intégrée des frontières et la coordination transfrontière interinstitutions.

**COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE.** Le Centre a poursuivi sa fructueuse coopération avec le Ministère de la défense du Kazakhstan en organisant conjointement avec ce dernier un séminaire régional de formation sur le Document de Vienne 1999. De concert avec la Section d'appui au FCS, le Centre a également soutenu un projet visant à éliminer le composant de propergol toxique appelé mélange en facilitant une visite, par des experts techniques russes, de ses sites de stockage en prévision de son élimination dans des installations situées en Fédération de Russie.

### *Activités liées à la dimension économique et environnementale*

**FACILITATION DU TRANSPORT ET DU COMMERCE.** Le Centre a, entre autres mesures, fourni un soutien aux parties prenantes kazakhes pour la mise en œuvre des priorités de la Présidence dans ce domaine. Ses activités clés ont porté notamment sur le renforcement des capacités des douaniers et des opérateurs du secteur privé en matière de contrôle des frontières et de gestion du risque dans le cadre de l'Union douanière des trois États.

**MER CASPIENNE ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE.** Les efforts déployés par le Centre s'agissant des déversements d'hydrocarbures et de la pollution maritime en mer Caspienne visaient à renforcer la capacité du pays à remédier à ces problèmes. Pour ce faire, le Centre s'est employé à promouvoir l'interaction entre le Kazakhstan et l'Organisation maritime internationale concernant la gestion des marées noires et des catastrophes et il a facilité la signature par le pays du premier Protocole à la Convention de Téhéran sur la prévention et l'intervention en cas de rejets importants d'hydrocarbures en mer Caspienne.

**BONNE GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE.** La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la gestion des migrations de main-d'œuvre et la transparence des bénéfices des industries extractives au Kazakhstan ont figuré parmi les préoccupations du Centre en 2011. Soucieux de promouvoir l'Initiative de transparence des industries extractives et la participation de la société civile à cette dernière, le Centre a soutenu une série de cours de formation à l'intention de journalistes et de militants d'organisations non gouvernementales portant sur les pratiques de cette Initiative.

**GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.** Aider le Kazakhstan à se préparer à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue à Astana, ainsi qu'au Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, a figuré parmi les priorités du Centre dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de la protection de l'environnement et des ONG environnementales. Cette coopération a donné lieu à une vaste gamme d'activités menées conjointement dans le cadre du programme kazakh de partenariat « Un pont vert » dans des domaines tels que la gouvernance environnementale, la gestion efficace de l'eau et les incidences du changement climatique sur le développement durable. Un réseau composé de six centres Aarhus, qui a été établi avec le soutien de l'OSCE, s'est par ailleurs employé à promouvoir l'accès du public aux informations, à la prise de décisions et à la justice en matière d'environnement.

### *Activités liées à la dimension humaine*

**PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME.** Le Centre a prêté son concours aux institutions nationales des droits de l'homme, dont le Bureau du Médiateur et la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi qu'à des ONG actives dans ce domaine. Un projet lancé en 2010 visant à renforcer le cadre législatif et la capacité institutionnelle du Bureau du Médiateur s'est poursuivi en mettant spécialement l'accent sur le rapprochement avec les régions. Le Centre a également continué de préconiser la création d'un mécanisme national de prévention, une question qui a été examinée au cours d'une série de tables rondes organisées dans le but de faciliter la rédaction de lois relatives à la mise en œuvre du Protocole facultatif contre la torture.

**ÉTAT DE DROIT ET SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.** Le Centre a continué de coopérer avec ses partenaires habituels dans ce domaine – Ministère de la justice, Bureau du Procureur général, Cour suprême, Parlement, Comité exécutif pénal, avocats de la défense et ONG – pour soutenir la réforme judiciaire en cours. Il a organisé des séminaires et des formations en vue de promouvoir les normes d'un procès équitable, l'accès égal à la justice et la réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** Le Centre a prêté son concours aux organismes kazakhs chargés de l'application de la loi pour renforcer la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la traite des êtres humains. Il a été l'un des organisateurs d'un atelier interrégional sur la lutte contre la traite à l'intention de responsables de l'application des lois et de magistrats à Almaty. Il a également facilité une activité de formation de haut niveau à l'intention des juges sur le traitement des affaires de traite des êtres humains, activité au cours de laquelle des recommandations ont été élaborées à l'intention de la police dans le domaine de l'identification des victimes.

**DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.** Le Centre a continué d'offrir aux journalistes des possibilités de perfectionnement professionnel grâce à des programmes de formation sur des thèmes tels que les nouveaux outils médiatiques, l'élaboration de sites Internet dans la langue kazakhe et les principes internationaux de la liberté d'expression. Il a facilité des débats ouverts à tous sur le projet de loi du pays hôte relatif à la radiotélédiffusion au travers d'un site Internet spécialement créé à cet effet et de tables rondes. Il a également coparrainé une conférence sur le développement de l'Internet dans la région et financé un voyage en Ukraine pour des représentants d'ONG et des médias afin d'y étudier la question de l'accès aux informations gouvernementales. Le Centre a continué en outre de suivre de près les affaires relatives aux atteintes à la liberté d'expression et il s'est concerté à cet égard avec la Représentante pour la liberté des médias et les autorités de l'État.

## ASIE CENTRALE

### CENTRE DE BICHKEK

Chef du Centre : M. l'Ambassadeur Andrew Tesoriere

Budget : 6 767 500 €

[www.osce.org/bishkek](http://www.osce.org/bishkek)

*L'année 2011 a débuté alors que les événements dramatiques de 2010 étaient encore frais dans la mémoire des habitants du pays et que leurs conséquences n'avaient pas encore été étudiées. Cette année était placée sous le signe du passage au chapitre suivant de l'histoire du Kirghizistan, après sa transformation constitutionnelle et les élections législatives concluantes de fin 2010. Le Centre de Bichkek a fait du relèvement des défis de la transition une priorité stratégique en mettant l'accent sur le renforcement de l'appropriation nationale et des institutions du pays en tant qu'éléments clés de la relation entre l'État et ses citoyens. La mise en œuvre de l'Initiative pour la sécurité publique a également représenté une contribution importante de l'Organisation pour remédier aux conséquences des violences de l'année précédente.*

**« En juillet et en août, l'eau se fait rare et je dois me rendre dans les champs presque quotidiennement pour y réconcilier des agriculteurs qui se querellent. Grâce à la formation qui nous a été dispensée par l'OSCE, nous savons désormais quelles sont les cultures qui ont le plus besoin d'eau et nous avons commencé à en planifier la plantation de manière à utiliser l'eau le plus efficacement possible. »**

*Uktam Maximov, responsable de l'Association des utilisateurs d'eau du village de Shark dans la province d'Och*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

PRÉVENTION DES CONFLITS ET GESTION DES CRISES. Le travail de stabilisation effectué par le Centre était axé sur l'instauration de mécanismes de gestion des crises placés sous contrôle national. Les efforts déployés pour créer un centre de réaction aux crises actif dans le pays tout entier ont été soutenus par des échanges entre pairs. À l'échelon local, un réseau de 550 médiateurs a été constitué. Des responsables et des notables locaux, reflétant la diversité ethnique, religieuse, d'âge et de genre, ont été sélectionnés dans tous les districts des provinces d'Och et de Djalalabad. Ils ont ensuite été dotés des compétences et des moyens nécessaires pour coordonner leur action avec les autorités de l'État.

Ces mesures vont en parallèle avec le rôle important joué par la police dans les relations intercommunautaires. Cette année a aussi été celle du lancement en pratique de l'Initiative pour la sécurité publique. Dans le cadre de l'un des déploiements opérationnels de l'OSCE les plus importants de ces dernières années, 28 conseillers pour les questions de police ont été dépêchés dans les neuf districts qui ont été gravement touchés par les violences de juin 2010 ou dans lesquels des tensions similaires sont susceptibles de se reproduire. Les conseillers de l'OSCE ont pris une série d'initiatives visant à accroître la confiance mutuelle entre les communautés locales et la police et ont continué d'apporter leur concours aux autorités locales dans le cadre des efforts déployés par ces dernières pour améliorer le respect des droits de l'homme.

LUTTE CONTRE LES MENACES TRANSNATIONALES. En 2011, le Centre s'est concentré sur le volet transnational de son action. En coopération avec le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, il a conduit une série d'ateliers à l'intention des délégués aux frontières et

dispensé une formation spécialisée aux gardes frontière des deux pays pour remédier à des préoccupations communes, telles que la sécurité des documents de voyage et l'identification des précurseurs de stupéfiants. En complément de ce qui précède, les travaux visant à protéger les infrastructures critiques se sont poursuivis. La centrale hydroélectrique de Kamar-Ata, qui constitue une composante importante du système unifié d'approvisionnement en énergie en Asie centrale, a été modernisée et son personnel a suivi une formation pour être en mesure de faire face aux menaces terroristes potentielles.

**RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS.** Le renforcement des institutions de l'État et de la confiance du public en ces dernières a constitué l'axe principal des efforts de démocratisation déployés par le Centre. La réforme de la police en a constitué la base. Après sept ans d'efforts constants de l'OSCE, un forum national au niveau ministériel a entériné des mesures essentielles pour améliorer le comportement, la responsabilité et l'efficacité organisationnelle de la police, ouvrant la porte à de nouvelles initiatives visant à concrétiser ces mécanismes en 2012.

### ***Académie de l'OSCE***

En l'espace de 8 ans seulement, l'Académie de l'OSCE est devenue l'un des établissements d'enseignement les plus réputés d'Asie centrale. En 2011, il y avait 17 fois plus de candidats à son mastère « Politique et sécurité » qu'elle ne pouvait en accueillir. Plus d'une centaine d'étudiants, de fonctionnaires et d'universitaires des cinq États d'Asie centrale, d'Afghanistan et de l'espace de l'OSCE élargi ont participé aux cours de mastère, aux initiatives dans les domaines de la recherche et du dialogue, ainsi qu'aux programmes de formation de l'Académie. Les préparatifs sont en cours pour lancer, en 2012, un second programme de mastère, en gouvernance et développement économique, ce qui aura pour effet d'élargir passablement la portée des efforts relevant de la deuxième dimension déployés par l'OSCE dans la région.

Le Centre a continué de prêter son concours au Service des douanes de l'État, quelque 450 douaniers (dont 80 venus d'Afghanistan) ayant pris part en 2011 à des programmes de formation allant de la formation de base à des modules plus spécialisés pour officiers expérimentés et instructeurs. La participation à des cours de qualification est une condition indispensable à l'obtention d'une promotion, une nouveauté pour le Service. La stratégie de formation, placée sous responsabilité nationale, permettra au Service de constituer sa propre base de compétences pour remédier à de nombreux problèmes fondamentaux, tels que la maximalisation de la collecte de droits et la lutte contre la contrebande.

Une autre priorité de l'OSCE en 2011 était de relancer le dialogue politique. Le « Parlement des partis politiques » soutenu par le Centre est devenu un instrument largement utilisé pour faire en sorte que le débat politique englobe les voix aussi bien internes qu'externes au Parlement. Ce forum a permis un dialogue ouvert et inclusif entre tous les partis de l'échiquier politique.

### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

**GOUVERNANCE DES RESSOURCES.** Lutter contre les facteurs exacerbant les tensions communautaires a constitué une priorité pour le Centre en 2011 dans le cadre des activités

menées par ce dernier au titre de la dimension économique et environnementale. Le Centre s'est employé, dans tout le sud du Kirghizistan, à accroître la transparence et l'efficacité des organes d'autonomie locale et des associations d'utilisateurs d'eau afin d'éviter les différends liés au fait que les ressources, telles que l'eau d'irrigation et les terres, sont rares et précieuses. Le Centre a utilisé pour la première fois une stratégie de mentorat entre pairs, qui a permis de diffuser les meilleures pratiques locales en faisant appel aux praticiens eux-mêmes.

Le Centre a également étendu son action dans le domaine de la gouvernance des ressources à la prochaine génération d'utilisateurs d'eau. L'OSCE a pris une position en flèche dans la promotion des principes de la gestion intégrée des ressources en eau auprès des étudiants du pays en s'appuyant sur des initiatives concrètes pour expliquer le lien critique entre l'eau et la sécurité et prôner l'inscription de la question de la sécurité de l'eau aux programmes des cours des écoles et des universités.

Œuvrant de concert avec 30 conseils locaux, le Centre s'est efforcé de prévenir les différends fonciers dans le sud du Kirghizistan en promouvant des procédures plus simples et plus transparentes d'enregistrement foncier. Des initiatives visant à donner aux conseils locaux des possibilités de générer davantage de revenus leur ont également permis d'offrir de meilleurs services à la population, ce qui est primordial pour accroître la confiance dans le fonctionnement des structures publiques dans le sud du pays.

### *Activités liées à la dimension humaine*

**PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME.** La coopération entre l'État et la société civile a également été promue dans le domaine des droits de l'homme. Pour la première fois, un mémorandum d'accord a été conclu entre le Médiateur du Kirghizistan et des ONG de droits de l'homme grâce aux bons offices du Centre. Cet accord constitue un développement encourageant dans le cadre des efforts déployés pour traiter les plaintes persistantes relatives aux droits de l'homme, y compris de tortures et de mauvais traitements. Le rapport final concernant ce projet a été présenté le 13 décembre.

**ASSISTANCE ÉLECTORALE.** L'élection présidentielle d'octobre 2011, première transmission pacifique du pouvoir présidentiel depuis que le pays a acquis son indépendance, il y a de cela 20 ans, a représenté un tournant. Par son assistance électorale, le Centre s'est employé à assurer le professionnalisme et l'intégrité du processus. Plus de 23 000 agents de bureaux de vote ont été formés dans tout le pays afin de garantir une application uniforme des lois électorales du pays et une vaste campagne d'éducation des électeurs a été organisée. Le Centre a également profité de l'occasion pour former des groupes d'observateurs nationaux à superviser de manière constructive le déroulement et l'administration de l'élection.



## ASIE CENTRALE

### BUREAU AU TADJIKISTAN

Chef de la Mission : M. l'Ambassadeur Ivar Vikki

Budget : 5 861 000 €

[www.osce.org/tajikistan](http://www.osce.org/tajikistan)

*Les éléments essentiels de notre action ont été les suivants : début de la fourniture d'un soutien de grande ampleur pour la réforme de la police, fourniture d'une assistance élargie pour la gestion des frontières, travaux de recherche novateurs dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la radicalisation qui peut conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme, et appui à un dialogue intensif sur les droits de l'homme et la liberté des médias.*

**« Sans accroître la participation des femmes à la vie publique, nous ne pouvons pas parvenir à grand chose au sein de nos partis respectifs. En tant que membres de ce groupe de travail soutenu par l'OSCE, même si nous adhérons à des partis politiques différents, nous pensons d'abord à l'intérêt pour toutes les femmes tadjikes de prendre part à la vie politique. »**

*Umriniso Kasakova, membre du Parti démocratique populaire du Tadjikistan*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**DIALOGUE POLITIQUE.** En coopération avec le Conseil public du Tadjikistan, le Bureau s'est employé à favoriser le dialogue entre le Gouvernement et la société civile sur des questions telles que le bien-être social, l'extrémisme, le développement économique et les droits de l'homme. Le Bureau a également organisé, dans ses cinq présences de terrain, des tables rondes mensuelles à l'intention de représentants locaux des partis politiques et de la société civile.

**SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES.** Le Bureau a accéléré la formation pratique qu'il dispense à des gardes frontière et à des douaniers tadjiks et afghans portant sur la réalisation de patrouilles, la sensibilisation aux mines et la médecine de campagne. Il a également accueilli les premières réunions d'un groupe de coordination interinstitutions chargé de mettre en application la Stratégie nationale des frontières 2010.

**APPUI À LA RÉFORME DE LA POLICE ET À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.** Le Bureau a aidé le Ministère de l'intérieur à établir une feuille de route pour cette réforme, y compris en ce qui concerne des stratégies de gestion du changement. Il a également contribué à une enquête, effectuée dans l'ensemble du pays, pour dresser la carte des foyers potentiels de radicalisation en tant que première étape vers la prévention.

**DÉMINAGE.** Le Bureau a aidé le Groupe de déminage humanitaire dépendant du Ministère de la défense à déminer une superficie de 194 601 mètres carrés et à détruire plus de 428 mines terrestres antipersonnel le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. Il a également concouru à l'élaboration du Plan de lutte antimines 2012–2015. De plus, il a participé à une évaluation générale de la situation en la matière au Kirghizistan et soutenu un atelier régional visant à contribuer à la réduction des dangers explosifs et à améliorer la réaction face à ces dangers.

#### **ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC) ET MUNITIONS**

**CONVENTIONNELLES.** Le Bureau a prêté son concours au Gouvernement pendant la

phase initiale d'activité du Conseil de coordination récemment créé, qui est chargé de répondre aux incidents impliquant des ALPC. Le Bureau a aidé à rédiger des lignes directrices générales relatives à la gestion de la sécurité des stocks.

### *Activités liées à la dimension économique et environnementale*

COMMERCE TRANSFRONTALIER. Le Bureau a continué de fournir des conseils pour la création de zones économiques franches (ZEF). Il a également prêté son concours à un forum économique international tenu dans la province de Sughd, auquel 300 personnes ont participé, et aidé la ZEF d'Ishkashim à élaborer un plan d'action à long terme. Le Bureau a par ailleurs apporté son assistance à trois centres de promotion du commerce situés à la frontière tadjiko-afghane.

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DE L'INVESTISSEMENT. Le Bureau a coopéré avec un groupe de travail du Gouvernement pour la rédaction d'une nouvelle loi sur les coopératives de services permettant aux petits agriculteurs de mettre en commun leurs ressources et de créer des entreprises dans les zones rurales. Le Bureau a également conseillé des travailleurs migrants revenus au pays dans le domaine du développement d'entreprises. En coopération avec le Bureau, un groupe de travail interinstitutionnel a présenté un plan d'action pour consolider le cadre réglementaire afin d'attirer l'investissement dans le développement de petites centrales hydroélectriques.

GESTION DE L'EAU. De concert avec le Gouvernement, le Bureau s'est employé à former des fonctionnaires à la gestion intégrée des ressources en eau et au droit international de l'eau et il a élaboré un projet de programme de cours universitaires sur la législation internationale relative à l'eau. Le Bureau s'est attaché à sensibiliser à l'utilisation partagée de l'eau dans la zone frontalière entre le Tadjikistan et le Kirghizistan, ainsi qu'à la sécurité radioactive et à la sécurité sanitaire de l'eau dans la ville septentrionale de Taboshar.

POLITIQUES ET SENSIBILISATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT. En coopération avec le Gouvernement et le Parlement, le Bureau a élaboré un code environnemental national. Le Bureau a prêté son concours au Centre Aarhus national à Douchanbé et contribué à l'ouverture d'un nouveau centre Aarhus à Khorogh. Dans le cadre de l'initiative Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), le Bureau a prêté son concours pour lancer huit projets environnementaux à l'échelon local répartis dans tout le pays et destinés à donner aux jeunes et aux organisations de la société civile des moyens d'agir.

BONNE GOUVERNANCE. De concert avec l'Agence de contrôle des finances de l'État et de lutte contre la corruption, le Bureau a favorisé l'élaboration d'un projet de loi sur les conflits d'intérêt et fourni des avis techniques s'agissant d'un projet de loi sur l'examen minutieux des actes juridiques dans un souci de prévenir la corruption. Les résultats d'une étude sur ce fléau, qui a été réalisée avec le soutien du Bureau, ont été incorporés dans le plan de travail stratégique du Conseil national de lutte contre la corruption.

### *Activités liées à la dimension humaine*

SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'HOMME. Le Bureau a prêté son concours à un groupe de travail interinstitutions dirigé par le Bureau du Médiateur pour élaborer un programme public quinquennal en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Les cinq

présences de terrain du Bureau ont coopéré avec des professeurs d'établissements scolaires locaux pour dispenser à des jeunes des cours sur la responsabilité civique, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Bureau a en outre facilité un dialogue structuré entre le Gouvernement et la société civile, qui a été présenté en tant qu'exemple de meilleure pratique au Comité sur la dimension humaine du Conseil permanent de l'OSCE.

**ÉTAT DE DROIT.** Le Bureau a formé des fonctionnaires à la prévention de la torture et aidé la société civile à renforcer ses capacités à surveiller les institutions fermées. Il s'est employé à sensibiliser davantage les procureurs aux droits de l'homme des victimes et des suspects dans les cas de terrorisme présumé. Le Bureau a également produit une analyse du processus législatif pour aider le Gouvernement à rédiger des lois qui soient conformes à ses obligations internationales.

**DÉMOCRATISATION DES MÉDIAS.** En coopération avec la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, le Bureau a accueilli la Conférence sur les médias en Asie centrale, qui était axée sur la communication numérique. Le Bureau a également facilité le dialogue sur la législation relative aux médias, la politique audiovisuelle et les engagements de l'OSCE dans le domaine des médias. En outre, une coopérative de distribution de la presse écrite, créée avec le soutien du Bureau, a entamé ses activités et l'organisme d'autoréglementation des médias du Tadjikistan s'est efforcé de dégager un consensus au sujet de l'éthique professionnelle.

**RÉFORME ÉLECTORALE.** Œuvrant avec la Commission centrale des élections et des référendums, le Bureau a interviewé les parties prenantes au processus électoral en vue de déterminer les besoins en matière de capacités en prévision de l'élection présidentielle de 2013 et s'est employé à étoffer le fichier des observateurs électoraux formés à cet effet au Tadjikistan.

**ÉGALITÉ DES SEXES.** Le Bureau a coopéré avec le Ministère de l'intérieur en vue d'aider les unités de police spécialisées à reconnaître les cas de violence domestique et à y réagir, ainsi que l'Académie de police à développer un cours type en la matière. Avec l'appui du Bureau, les principales représentantes féminines des huit partis politiques ont constitué un groupe de travail non partisan pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique. Onze centres de ressources pour femmes, bénéficiant du soutien du Bureau, se sont employés à promouvoir l'éducation des filles et ont aidé les familles en situation de crise à accéder à leurs droits juridiques.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE.** Le Bureau a prêté son concours au Gouvernement pour l'organisation d'un dialogue trimestriel de haut niveau sur la lutte contre la traite des êtres humains, une tribune permettant à des fonctionnaires, des représentants de la société civile et des acteurs internationaux de débattre de la mise en œuvre du Plan d'action national. Le Bureau a également donné, à l'Institut de formation des procureurs, des cours sur les enquêtes dans le cadre des affaires de traite et aidé l'Académie de police à former un plus grand nombre de professeurs à dispenser son cours interactif relatif à ce type d'enquêtes.

### ***École des cadres pour la gestion des frontières***

L'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières sert de plus en plus de pivot pour les activités de formation dans les domaines de la gestion et de la sécurité des frontières. Au

travers des cours dispensés à des agents des douanes afghanes, d'une conférence d'experts sur la sécurité régionale et d'une activité de formation organisée en Lituanie à l'intention d'officiers tadjiks et afghans, l'école a accru son rayonnement international. Au total, 283 officiers et experts de 15 États participants et partenaires de l'OSCE pour la coopération, dont l'Afghanistan et la Mongolie, y ont suivi des cours.

## ASIE CENTRALE

### COORDONNATEUR DES PROJETS EN OUZBÉKISTAN

Coordonnateur des projets : M. l'Ambassadeur Istvan Venczel

Budget : 1 912 100 €

[www.osce.org/tashkent](http://www.osce.org/tashkent)

*Le Coordonnateur des projets en Ouzbékistan a continué de s'employer à mettre en œuvre des projets dans les trois dimensions en encourageant la participation de fonctionnaires ouzbeks aux initiatives et aux activités de l'OSCE.*

**« Le Centre de ressources pour les droits de l'homme, créé avec le soutien de l'OSCE, servira d'instrument pour sensibiliser les policiers, accroître l'efficacité de l'apprentissage personnel et promouvoir les activités d'éducation fondées sur les technologies modernes. »**  
*Ilkhom Turgunov, Chef du Département de la protection des droits de l'homme et des questions juridiques au Ministère de l'intérieur*

#### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES.** Le Coordonnateur des projets a continué d'aider le Gouvernement ouzbek à améliorer le Système national des passeports, notamment au travers de contacts directs avec les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. En coopération avec l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme, le Coordonnateur des projets a organisé un voyage d'études aux États-Unis et au Canada pour une délégation d'experts locaux, avec une visite des bureaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

**RÉFORME DE LA POLICE.** Le Coordonnateur des projets a prêté son concours pour la création de deux centres de formation à l'Académie de police. En coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE, il a également organisé une formation à l'intention de l'Académie de police dans le domaine de la justice des mineurs, qui a été dispensée par des experts de la police irlandaise.

**DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.** Le Coordonnateur des projets a soutenu des formations aux méthodes visant à accroître l'efficacité des organisations de la société civile et à encourager l'interaction entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

**LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES.** Le Coordonnateur des projets a organisé des séminaires sur les règles nationales et internationales relatives à la lutte contre le trafic de drogues illicites pour le personnel du Centre national d'information et d'analyse sur la lutte contre la drogue. Il a également appuyé la publication du bulletin annuel intitulé *Central Asian Drug Situation Bulletin*. Le Coordonnateur des projets a en outre contribué à permettre à des membres des organismes ouzbeks chargés de l'application de la loi de suivre des formations en Hongrie, en France et en Italie, au cours desquelles les participants ont échangé des meilleures pratiques dans le cadre de débats animés par des experts.

**DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.** Le Coordonnateur des projets a facilité la participation d'un expert lituanien à une table ronde internationale en vue d'y faire des recommandations sur des projets de lois concernant le développement des médias. Il a également fourni son assistance à l'Association nationale des médias électroniques pour améliorer les capacités professionnelles des rédacteurs, des opérateurs de prise de vues et d'autres membres du

personnel technique en organisant à leur intention des formations avec le concours d'experts internationaux des États-Unis d'Amérique et d'Allemagne.

***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

**BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT.** En juillet, l'Ouzbékistan est devenu membre à part entière du Groupe Egmont, un réseau international de renseignement financier qui a été créé pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette adhésion, promue par le Coordonnateur des projets, a marqué un tournant de première importance pour le Bureau du Procureur général. Le Coordonnateur des projets a également prêté son concours à la Banque centrale en mettant à sa disposition des formateurs internationaux pour des cours sur le traitement des transactions suspectes qui ont été dispensés à des responsables du contrôle de conformité dans des banques commerciales et d'autres institutions financières et de crédit.

**PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DE LA RÉFORME JUDICIAIRE.** Le Coordonnateur des projets a aidé le Parlement dans le cadre de la rédaction de nouvelles dispositions législatives visant à développer et à promouvoir les petites et moyennes entreprises et le commerce. Il a également contribué à l'organisation de séminaires de formation de juges d'arbitrage pour l'Association des tribunaux d'arbitrage.

**SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL.** En coopération avec l'Association des agriculteurs ouzbeks et Mashav, le Centre israélien pour la coopération internationale au développement, le Coordonnateur des projets a contribué à la formation des agriculteurs dans les domaines du développement durable et de la diversification de l'agriculture, ainsi que des compétences en gestion d'entreprise. Il a également fourni une évaluation des besoins en matière de formation à l'Association des agriculteurs. Au niveau du Parlement, le Coordonnateur des projets a prêté son concours aux travaux portant sur de nouvelles lois dans le secteur de l'agriculture.

**STRATÉGIE POUR LA PROMOTION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE.** Le Coordonnateur des projets a soutenu le Mouvement écologique d'Ouzbékistan au travers de services d'experts internationaux, d'une conférence et d'un voyage d'études en vue d'élaborer une stratégie relative à l'énergie renouvelable.

**SUIVI DES MENACES POUR L'ENVIRONNEMENT.** De concert avec le Comité public de protection de la nature et le Comité public de géologie et des ressources minérales, le Coordonnateur des projets a apporté son concours à une évaluation complexe du bassin du Syr-Daria axée sur l'impact environnemental transfrontière des résidus d'uranium et des déversements de déchets toxiques.

**DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-JOURNALISME.** En coopération avec le Comité public de protection de la nature et une organisation non gouvernementale, le Coordonnateur des projets s'est employé à renforcer les capacités de représentants de divers médias et à améliorer la couverture médiatique des questions de sécurité environnementale.

***Activités liées à la dimension humaine***

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SERVICES D'INFORMATION.** Le Coordonnateur des projets a organisé une formation à l'intention de 60 représentants de

services d'information de ministères et d'organismes publics. Cette formation visait à améliorer l'efficacité des services d'information et – dans le cadre de la législation relative aux médias – à promouvoir une interaction constructive avec la presse et à encourager une plus grande transparence dans la communication entre le public et le Gouvernement.

**LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.** Le Coordonnateur des projets a inscrit au centre de ses préoccupations le renforcement des capacités de la Commission interinstitutions à établir une approche plus systématique et viable dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour assurer la protection des droits de l'homme des victimes de la traite et de l'exploitation par le travail. Pour ce faire, il a organisé des activités de formation et fourni des matériels pédagogiques sur les normes applicables à la lutte contre la traite, ainsi que des équipements techniques.

**PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME À L'ACADÉMIE DE POLICE.** Le Coordonnateur des projets a organisé une formation pour 125 policiers à l'Académie de police portant sur l'application pratique des normes relatives aux droits de l'homme dans leur travail quotidien et visant à les sensibiliser davantage aux droits des femmes et à assurer le respect des droits de l'homme dans la lutte contre les menaces transnationales.

**PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME.** Dans le souci de renforcer les capacités des policiers dans le domaine des droits de l'homme, le Coordonnateur des projets a contribué à la création d'un centre de ressources au Département de la protection des droits de l'homme et des questions juridiques du Ministère de l'intérieur. En coopération avec le Centre de recherche, qui dépend de la Cour suprême, le Coordonnateur des projets a mis en œuvre, à l'intention de 25 juges pénaux de l'ensemble du pays, un programme de formation portant sur les normes d'un procès équitable et les compétences extrajudiciaires. Le Coordonnateur des projets a également apporté son soutien à la publication de manuels sur les droits de l'homme destinés à des juristes.

**APPUI À L'INSTITUTION DU MÉDIATEUR.** Le Coordonnateur des projets a poursuivi ses efforts visant à améliorer les qualifications du personnel de l'Institution du Médiateur. À cet effet, il a organisé l'École d'été, au cours de laquelle les normes internationales et les pratiques nationales pertinentes ont été examinées.

**PROMOTION DES NORMES PÉNITENTIAIRES INTERNATIONALES.** Le Coordonnateur des projets a organisé un voyage d'études pour un groupe de fonctionnaires gouvernementaux ouzbeks de l'Administration du système pénitentiaire et du Centre national des droits de l'homme. La délégation s'est rendue en République tchèque et en Slovaquie, où elle a étudié les meilleures pratiques relatives au traitement des condamnés conformément aux normes internationales.

**ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE D'ACCORDS BILATÉRAUX  
REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA COMMISSION MIXTE  
RUSSO-LETTONNE SUR LES MILITAIRES À LA RETRAITE**

Représentant de l'OSCE : M. **Helmut Napiontek**

Budget : **7 400 €**

*Le Représentant a continué d'apporter son concours pour la mise en œuvre de l'Accord bilatéral conclu en 1994 entre les gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie. D'après les données les plus récentes disponibles, 14 095 personnes bénéficient d'une pension financée par le budget fédéral de la Fédération de Russie, soit 7 845 personnes de moins que lors de la conclusion de l'Accord, le 30 avril 1994.*

***Activités et faits nouveaux***

***Aucun cas individuel ; possibilité de remboursement des coûts des services médicaux en cours de discussion ; désaccords sur l'interprétation de l'Accord***

En 2011, aucune plainte individuelle n'a été portée à l'attention de la Commission par les militaires à la retraite. Par ailleurs, il a été convenu d'entamer un débat au niveau des experts s'agissant d'amendements au régime actuel de remboursement des coûts des services médicaux fournis aux militaires à la retraite par les institutions de soins lettones.

Aucun progrès concret n'a été accompli jusqu'à présent s'agissant du désaccord entre les parties sur l'interprétation de certaines des dispositions de l'Accord. Des divergences d'opinion demeurent sur la question de savoir qui est soumis à l'accord ou, plus précisément, dans le cadre de quelles procédures des personnes supplémentaires pourraient être incluses sur la liste des militaires à la retraite remplissant les conditions requises.

La Commission devrait examiner dans un proche avenir une interprétation révisée des dispositions contestées de l'Accord. En combinaison avec un apport additionnel du Représentant de l'OSCE, cela permettrait de soutenir les efforts déployés par les parties russe et lettonne pour définir des procédures visant à étoffer la liste des militaires à la retraite répondant aux conditions voulues.



## **7. INSTITUTIONS**

## **BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME**

Directeur : M. l'Ambassadeur **Janez Lenarčič**

Budget : **15 515 900 €**

[www.osce.org/odihr](http://www.osce.org/odihr)

*Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), principale institution de l'Organisation s'occupant des questions relatives à la dimension humaine, fournit un soutien, une assistance et une expertise aux États participants et à la société civile pour respecter les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'OSCE dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, de la tolérance et de la non discrimination.*

### ***Suivi de la mise en œuvre***

Les élections, éléments essentiels des institutions démocratiques, sont donc restées au premier plan des préoccupations du BIDDH. En 2011, le Bureau a conduit 18 activités d'observation électorale dans dix-sept États participants, comprenant huit évaluations d'élections et dix missions d'observation électorale. Des équipes d'experts ont aussi été déployées pour suivre les élections locales dans deux États participants. Au cours de ces dernières années, un effort particulier a été fait pour améliorer le suivi des recommandations formulées dans les rapports sur les missions d'observation, et un certain nombre de missions ont été dépêchées dans les États participants à cette fin.

Le BIDDH a continué d'affiner sa méthodologie d'observation, notamment des nouvelles technologies de vote électronique. Grâce à son Fonds de diversification, le Bureau a pu assurer une large répartition géographique des équipes d'observation. Une formation a été dispensée aux observateurs des pays membres du Fonds, et le Bureau a continué, sur demande, à appuyer les programmes nationaux de formation des observateurs électoraux. Les observateurs de 47 États participants ont pris part à des activités d'observation électorale en 2011.

### ***Activités électorales du BIDDH en 2011***

<b>PAYS</b>	<b>TYPE D'ÉLECTIONS</b>	<b>DATE</b>	<b>TYPE DE MISSION</b>
<b>Estonie</b>	Législatives	5 mars	Évaluation
<b>Kazakhstan</b>	Présidentielles anticipées	3 avril	Observation
<b>Finlande</b>	Législatives	17 avril	Évaluation
<b>Albanie</b>	Locales	8 mai	Observation
<b>Chypre</b>	Législatives	22 mai	Évaluation
<b>Moldavie</b>	Locales	5 juin	Observation restreinte
<b>Ex-République yougoslave de Macédoine</b>	Législatives anticipées	5 juin	Observation
<b>Turquie</b>	Générales	12 juin	Évaluation
<b>Lettonie</b>	Législatives anticipées	17 septembre	Observation restreinte
<b>Bulgarie</b>	Présidentielles et locales	23 octobre	Observation restreinte
<b>Suisse</b>	Législatives	23 octobre	Évaluation
<b>Kirghizistan</b>	Présidentielles	30 octobre	Observation
<b>Pologne</b>	Législatives	9 octobre	Évaluation

<b>Espagne</b>	Législatives	20 novembre	Évaluation
<b>Fédération de Russie</b>	Douma d'État	4 décembre	Observation
<b>Croatie</b>	Législatives	4 décembre	Observation restreinte
<b>Slovénie</b>	Législatives anticipées	4 décembre	Évaluation
<b>Kazakhstan</b>	Législatives anticipées	15 janvier 2012	Observation*

\* Mission ouverte en décembre 2011

Le Bureau a également réalisé ou appuyé le suivi de la liberté de réunion dans un certain nombre d'États participants. En septembre, il a publié le manuel intitulé *Handbook on Monitoring Freedom of Peaceful Assembly* pour contribuer au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales. AssociatiOnline, un guide web interactif de la liberté de réunion destiné aux autorités d'État et à la société civile, a également été lancé en septembre.

En novembre, le Bureau a présenté ses conclusions finales concernant ses activités de suivi, conduites en coopération avec les autorités biélorusses, des procès des 41 personnes accusées d'avoir participé aux événements qui ont suivi l'élection présidentielle de 2010 en Biélorussie. Le BIDDH a également continué de suivre de près la situation des défenseurs des droits de l'homme détenus et/ou emprisonnés dans les États participants, notamment Evgueni Jovtis\* (Kazakhstan), Azimjan Askarov (Kirghizistan) et Ales Bialiatski (Biélorussie).

Suite à une série de manifestations d'incitation à la haine contre les Roms organisées par des groupes politiques extrémistes en République tchèque et de manifestations violentes contre les Roms en Bulgarie, le BIDDH a dépêché des missions sur place dans les deux pays et examiné avec les autorités les mesures qui pourraient être adoptées pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination à l'encontre des Roms.

### ***Activités liées à la dimension humaine***

Le Bureau a organisé la Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine à Varsovie (Pologne). Cet événement, qui a eu lieu en septembre et octobre et a duré deux semaines, est la plus grande conférence annuelle organisée en Europe sur les thèmes de la démocratie et des droits de l'homme. Près de 1 000 participants ont examiné les progrès accomplis par les États participants en vue de respecter leurs obligations dans le domaine de la dimension humaine.

En coopération avec la présidence lituanienne de l'OSCE en 2011, le Bureau a organisé, dans le cadre de la dimension humaine, un séminaire sur le rôle des partis politiques (Varsovie, 18–20 mai), ainsi que trois réunions supplémentaires sur la dimension humaine à Vienne. À la première réunion supplémentaire (14–15 avril), les participants ont examiné les bonnes pratiques pouvant être utilisées par les institutions nationales de défense des droits de l'homme ainsi que les problèmes auxquels elles sont confrontées pour accomplir leurs mandats. La deuxième réunion (7–8 juillet) a porté essentiellement sur la promotion du pluralisme dans les nouveaux médias, et la troisième réunion (10–11 novembre) s'est concentrée sur le rôle important joué par les activités de sensibilisation et d'éducation dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et les crimes de haine.

---

\* Evgueni Jovtis a été amnistié le 1er février 2012 à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de l'indépendance du Kazakhstan. Il a été libéré de prison le 17 février 2012.

Trois autres conférences de haut niveau organisées en coopération avec la Présidence de l'OSCE ont abordé des thèmes connexes : faire face à l'antisémitisme dans le discours public (Prague, 23–24 mars); prévenir les incidents et les crimes de haine contre les chrétiens et intervenir dans ce domaine (Rome, 12 septembre); et faire face à l'intolérance contre les musulmans dans le discours public (Vienne, 28 octobre).

Suite aux événements du Printemps arabe en 2011, le BIDDH a organisé des réunions spéciales avec les Partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération, en particulier une session de formation de trois jours sur les droits de l'homme et l'observation électorale pour une ONG égyptienne (Varsovie, 26–28 juillet), une formation de quatre jours sur l'observation électorale destinée à 14 organisations de la société civile et organisations d'observation électorale indépendantes d'Égypte, du Maroc et de Tunisie (Budva, Monténégro, 12–15 octobre), ainsi qu'une conférence de la société civile sur les enjeux auxquels sont confrontées les démocraties méditerranéennes en transition (Vilnius, 4–5 décembre), avant la réunion du Conseil ministériel.

### *Appui à la mise en œuvre*

La fourniture de programmes de formation et de compétences visant à aider les États participants et la société civile à respecter les engagements pris dans le domaine de la dimension humaine est un élément central du mandat du BIDDH et a constitué sa principale activité en 2011.

En octobre, le projet Justice pour les crimes de guerre, financé à hauteur de 4 millions d'euros par l'Union européenne et exécuté en partenariat avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et les opérations de terrain de l'OSCE, a contribué à renforcer les capacités des systèmes judiciaires s'occupant des procès nationaux pour crimes de guerre en Europe du Sud-Est. Les travaux, d'une durée de 18 mois, ont débouché sur les réalisations suivantes : la formation de plus de 800 juristes au droit international humanitaire, la création d'un nouveau programme de formation axé sur la pratique et le droit pénal international et destiné aux institutions locales de formation, la fourniture de 60 000 pages de transcriptions provenant du TPIY, traduites dans les langues locales, et enfin l'embauche de 30 jeunes administrateurs qui apporteront un soutien juridique dans les tribunaux et autres institutions s'occupant des procès pour crimes de guerre dans la région.

Considérant que le respect des engagements pris à l'égard de l'OSCE est une protection efficace contre la discrimination et les crimes de haine et un moyen de lutter contre de tels actes, le BIDDH a dispensé une formation dans ce domaine à plus de 100 organisations de la société civile. La Formation à la lutte contre les crimes de haine à l'intention des forces de l'ordre (TAHCLE), une version révisée d'un ancien programme de formation destiné à la police, a été mise à l'essai au Kosovo en décembre. Conformément aux décisions du Conseil ministériel appelant à coopérer avec des organisations intergouvernementales pour rassembler des informations sur les crimes de guerre, un séminaire de formation sur l'identification et le suivi des crimes de haine a été organisé en mars pour neuf opérations de terrain de l'OSCE, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le Bureau a aidé les gouvernements d'Autriche, de Hongrie et de Lettonie à élaborer des matériels de formation adaptés à chaque pays pour lutter contre l'antisémitisme, et continué

d'appuyer les séminaires de formation des enseignants en Ukraine et en Hongrie, dans le cadre de ses efforts visant à prévenir les manifestations d'intolérance et à promouvoir la compréhension et le respect mutuels. Pour aider les responsables de l'élaboration des politiques, les administrateurs scolaires, les enseignants et les instructeurs chargés de la formation des enseignants, le BIDDH a publié en octobre les *Principes directeurs à l'attention des éducateurs pour combattre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans : aborder l'islamophobie à travers l'éducation*, en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le BIDDH a continué à aider les États participants de l'OSCE à respecter leurs engagements dans le domaine de l'égalité des sexes. Le Bureau a publié une étude comparative pilote des bonnes pratiques appliquées par les institutions nationales des droits de l'homme dans l'espace de l'OSCE et animé un atelier donnant aux représentants de ces institutions la possibilité d'échanger leurs données d'expérience (Prague, 29 mars). Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour que les femmes participent davantage à la vie publique et politique, le Bureau, en coopération avec la Commission électorale centrale de la Géorgie, a organisé une table ronde pour examiner les options relatives au financement public des partis politiques ainsi que les bonnes pratiques permettant aux femmes de devenir des responsables de partis politiques et des candidates à la fonction publique.

Une partie des activités consacrées à la suite donnée aux rapports sur les missions d'observation électorale consiste à aider les États participants à améliorer l'exactitude des listes d'électeurs. Un séminaire organisé par le Bureau (Varsovie, 31 août – 1er septembre) a permis aux représentants de 16 États participants d'échanger des bonnes pratiques et des compétences sur le renforcement des liens entre le recensement et l'établissement de listes électorales fiables.

Dans le domaine de la migration, le BIDDH a commandé une étude sur l'intégration des migrants en Ukraine qui a servi de base de travail lors d'une table ronde organisée à Kiev en coopération avec l'OMI et le Conseil de l'Europe. Cette table ronde, destinée à des représentants de la société civile et des gouvernements, a débouché sur l'élaboration d'un projet multipartite visant à renforcer les capacités du service de migration de l'État.

Des ateliers de formation ont été mis sur pied à Pristina et Sarajevo pour aider les représentants des forces de l'ordre à lutter contre le terrorisme et à protéger les droits de l'homme. Des activités de formation portant sur l'égalité des sexes et la violence domestique et destinées aux représentants des forces de l'ordre, aux fonctionnaires des administrations municipales et au personnel des ministères de la défense ont été conduites en Moldavie, au Monténégro et en Serbie. En partenariat avec le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan, le BIDDH a lancé un projet pour aider les institutions chargées de l'application de la loi dans ce pays à élaborer un programme de formation durable sur la protection des droits de l'homme et la lutte menée parallèlement contre le terrorisme.

Le BIDDH a dispensé une formation sur la sécurité aux frontières et les droits de l'homme ainsi que sur les questions d'égalité des sexes. Cette formation a eu lieu à l'École des cadres pour la gestion des frontières au Tadjikistan. En coopération avec le Groupe d'action de l'OSCE contre le terrorisme et sa Section pour la parité des sexes, le BIDDH a également organisé une réunion d'experts sur la prévention de la radicalisation terroriste des femmes (Vienne, 12 décembre).

Afin de promouvoir des approches, fondées sur les droits de l'homme, de l'identification des victimes de la traite des êtres humains et de leur accès à la justice et à des voies de recours efficaces, le BIDDH a coorganisé un événement de haut niveau au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (Genève, 31 mai) en mettant l'accent sur les individus victimes de la traite aux fins d'exploitation de leur travail.

Le BIDDH a poursuivi ses activités de sensibilisation et d'appui à la mise en œuvre des engagements de l'OSCE liés à une plus grande insertion économique et sociale des Roms et des Sinti, déclarant avec force à ce sujet qu'il est nécessaire de lutter contre la violence et l'intolérance contre les Roms et de mettre un terme à la ségrégation scolaire et à la discrimination dont souffrent les enfants Roms.

Le Bureau a donné suite aux rapports sur les missions d'évaluation sur le terrain en organisant des formations sur la lutte contre les crimes de haine destinées à des organisations de la société civile représentant les Roms en Italie, et des séminaires sur le renforcement des partenariats entre les organisations roms et la police en Hongrie et Roumanie. À la demande de la Commission européenne, le BIDDH a fourni des avis d'experts sur la promotion de l'inclusion économique et sociale des Roms dans les pays d'Europe du Sud-Est candidats à l'adhésion. Il a ainsi participé à des consultations qui ont eu lieu au cours de réunions organisées à Podgorica, Pristina, Sarajevo, Skopje et Tirana. Le Bureau a aussi aidé les autorités moldaves à élaborer un Plan d'action 2011–2015 pour les Roms, à l'occasion notamment d'une table ronde avec le Bureau national des relations interethniques de Moldavie (Chişinău, 7–8 avril).

### ***Appui législatif***

En vue d'aider les États participants de l'OSCE à mettre leur législation en conformité avec les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'OSCE, le BIDDH a nommé en octobre 12 membres de son Groupe d'experts sur les partis politiques. Ce groupe s'appuiera sur les principes et pratiques présentés dans les *Lignes directrices sur la réglementation des partis politiques* publiées en mai par le BIDDH et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, et fera office d'organe consultatif auprès du BIDDH, qu'il aidera à examiner les textes législatifs des États participants dans ce domaine, à leur demande.

Les tables rondes organisées par le Bureau en 2011 en Arménie, au Kirghizistan, en Moldavie et en Ukraine ont porté sur les recommandations spécifiques formulées à l'intention des responsables politiques et des législateurs dans le document *Kyiv Recommendations on Judicial Independence in Eastern Europe, South Caucasus and Central Asia* (Recommandations de Kiev sur l'indépendance du système judiciaire en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale), qui a été publié en 2010 en coopération avec l'Institut Max Planck (Allemagne).

## **HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITÉS NATIONALES**

Haut Commissaire : M. **Knut Vollebaeck**

Budget : **3 310 300 €**

[www.osce.org/hcmn](http://www.osce.org/hcmn)

*L'institution du Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a été créée en 1992 pour déceler – et s'efforcer d'éliminer rapidement – les tensions ethniques qui pourraient menacer la paix, la stabilité ou les relations amicales à l'intérieur des États participants de l'OSCE ou entre eux.*

*En 2011, le HCMN a continué de s'employer à remédier aux tensions ethniques, examinant la situation des minorités dans de nombreux États participants et les conseillant s'agissant de la législation nationale relative aux minorités et des relations interethniques en général. Le HCMN a également apporté son concours à un certain nombre de pays dans le cadre de leur dialogue bilatéral sur des questions relatives aux minorités nationales et coopéré avec des organisations internationales sur des questions connexes, telles que l'apatridie et la situation des Roms.*

### **Activités par région et par pays**

#### **Asie centrale**

L'Asie centrale demeure une priorité pour le HCMN, qui s'est rendu dans la région à sept reprises en 2011. Trois de ces déplacements l'on conduit au Kirghizistan pour y évaluer l'évolution de la situation à la suite des violences ethniques qui ont éclaté dans le sud du pays en 2010. Le HCMN continuera de promouvoir la coopération régionale grâce au Dialogue interétatique sur l'intégration sociale et l'éducation des minorités nationales, qui a débuté à Tachkent en 2006.

**KAZAKHSTAN.** En novembre, le HCMN s'est rendu au Kazakhstan. Il s'est félicité de l'intention exprimée par les autorités de promouvoir une société ouverte, tolérante, multilingue et multiethnique. Cela étant, il a relevé que le projet de législation linguistique avait déclenché un débat animé à l'échelon local. Le HCMN a été invité à formuler des commentaires sur ce projet, ainsi que sur le nouveau projet de loi relatif à la radiodiffusion.

**KIRGHIZISTAN.** Un an après les événements tragiques qui se sont produits dans le pays, la société kirghize tente encore de panser ses plaies. Le HCMN s'est rendu à Bichkek et Och à trois reprises, à savoir en mars, en mai/juin et en décembre, pour y faire le point sur les progrès accomplis. Entre mars et mai, le HCMN a noté qu'une fragile stabilité semblait avoir été rétablie. Il a félicité les autorités pour leurs efforts de reconstruction et leur détermination à atténuer les tensions entourant la distribution des terres. Il reste cependant préoccupé par le discours nationaliste omniprésent et considère que la sécurité des minorités ethniques dans le sud est compromise. Il a appelé l'attention sur la nécessité de réformer en profondeur les services chargés de l'application des lois en indiquant que l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique pouvait devenir un élément constitutif d'une telle réforme.

**OUZBÉKISTAN.** En mars, le HCMN s'est rendu en Ouzbékistan pour y évaluer la situation et étudier les possibilités de renforcer la coopération régionale. Il s'est également entretenu de

la situation dans le sud du Kirghizistan. Il a demandé instamment aux autorités de participer au dialogue régional sur les politiques de sécurité et relatives aux minorités, ainsi que sur l'éducation multilingue et multiculturelle.

TADJIKISTAN. Le HCMN s'est rendu au Tadjikistan en juillet pour s'y entretenir de la loi linguistique de 2009 et de questions liées à l'éducation. Si cette loi a pour but légitime de renforcer la langue de l'État, certaines parties en sont ambiguës. Le HCMN coopère avec le Gouvernement pour veiller à ce que la loi ne soit pas interprétée et appliquée d'une manière qui compromettrait les normes internationales et/ou porterait atteinte au droit des communautés ethniques de protéger et de promouvoir les langues des minorités.

TURKMÉNISTAN. En septembre, le HCMN s'est rendu au Turkménistan, où il abordé la question de l'éducation et de la citoyenneté des minorités nationales. Les autorités ont accueilli favorablement sa proposition d'étudier leur approche de l'éducation multilingue pour en faire bénéficier d'autres pays de la région. Le HCMN a également demandé aux autorités turkmènes de recommencer à participer à son dialogue régional sur les questions ayant trait à l'éducation.

### *Caucase*

GÉORGIE. Le HCMN s'est rendu en Géorgie en mai. Il s'est félicité des efforts déployés pour mieux faire connaître la langue de l'État aux minorités nationales associés à un système de quotas pour les minorités dans l'enseignement supérieur et à la formation de fonctionnaires membres de minorités. Il reste profondément préoccupé par la situation des Géorgiens de souche en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Il soutient le rapatriement des Meskhètes.

### *Europe du Sud-Est*

Le HCMN s'est rendu en Europe du Sud-Est, région dans laquelle l'intégration de la société demeure une source de préoccupation, à sept reprises en 2011. Il a fait de l'éducation intégrée une priorité dans cette région. Le risque d'apatridie fait aussi partie des questions auxquelles il accorde une attention prioritaire (*voir « Questions thématiques »*).

BOSNIE-HERZÉGOVINE. En février, le HCMN a effectué une visite en Bosnie-Herzégovine. Après avoir été le témoin d'une recrudescence des tensions politiques, de critiques renouvelées contre l'Accord de Dayton et d'initiatives visant à renforcer les divisions territoriales ethniques, le HCMN considère que l'intégrité territoriale de l'État pourrait être en danger, ce qui risque de relancer le conflit.

SERBIE. Le HCMN s'est rendu en Serbie à deux reprises, en mai et en octobre. Lors de cette seconde visite, il a assisté à l'inauguration d'un département multiethnique et multilingue d'économie et de marketing à la faculté d'économie de Subotica. Il a loué le Gouvernement serbe pour les efforts déployés par ce dernier en vue de créer ce département à Bujanovac, en étroite coopération avec le Conseil national de la minorité albanaise et les autorités locales.



Le HCMN considère que le Kosovo\* est exposé à un risque accru de conflit. Lors de sa visite sur place en juillet, il a prudemment salué la participation sociale accrue des Serbes de souche au sud de la rivière Ibar, tout en se déclarant préoccupé par la situation tendue dans le nord.

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE. Le HCMN s'est rendu à Skopje à trois reprises en 2011, à savoir en mars, en octobre et en décembre. Toutes ses visites avaient pour but d'inverser les tendances à la séparation le long de lignes ethniques en mettant l'accent sur l'éducation. Le HCMN a indiqué que les réformes de l'éducation devaient être effectuées sans interférence politique. Dans le même temps, le Prix biennal Max van der Stoel a été décerné au Centre de dialogue Nansen de Skopje pour avoir rapproché des élèves, des parents et des enseignants dans une région touchée par le conflit de 2001 et caractérisée par de profondes divisions ethniques.

### *Europe orientale et centrale*

Le HCMN s'est rendu en Europe orientale et centrale à quatre reprises en 2011 pour poursuivre les activités qu'il mène de longue date dans la région et encourager la coopération transfrontière.

MOLDAVIE. En mars, le HCMN s'est rendu en Moldavie et y a constaté l'ouverture des autorités et la détermination de ces dernières à entreprendre des réformes de grande envergure. Cela étant, des défis de longue date, tels que le conflit en Transnistrie, l'intégration de la société, notamment au travers de la promotion de la connaissance de la langue de l'État parmi les minorités, ainsi que la clarification du cadre juridique de la Gagaouzie, afin qu'elle puisse fonctionner de manière autonome, persistent. L'enjeu le plus immédiat est de trouver une solution à l'impasse constitutionnelle.

POLOGNE. Le HCMN a effectué une visite en Pologne pour y évaluer la situation de la minorité lituanienne dans le nord-est du pays.

ROUMANIE. En janvier, le HCMN s'est rendu en Roumanie pour y avoir des entretiens au sujet de la Loi sur l'éducation approuvée récemment, des relations de la Roumanie avec les États voisins et de la situation des Roms (voir « *Questions thématiques* »). La Roumanie a accompli des progrès notables s'agissant de la protection des droits des minorités et les relations avec la Moldavie se sont améliorées. Le HCMN a incité Bucarest à recommencer de participer aux activités d'observation menées conjointement par la Roumanie et l'Ukraine.

UKRAINE. En octobre, le HCMN s'est rendu en Ukraine, où il est très attentif à la situation en Crimée et à la question des anciens déportés. Il a également poursuivi ses consultations au sujet du projet de loi relatif aux langues. Une autre de ses priorités consiste à faire en sorte que le cadre législatif dépassé de l'Ukraine concernant les droits des minorités et l'usage des langues soit mis en conformité avec les engagements internationaux du pays. Le HCMN a également abordé la question des relations bilatérales de l'Ukraine avec ses voisins, en particulier les activités d'observation ukraino-roumaines, qui sont au point mort. De plus, le projet de loi sur le rétablissement des droits des personnes ayant été déportées pour des motifs ethniques n'a toujours pas été examiné par la Verkhovna Rada. Le HCMN est par

---

\* Toutes les références aux institutions/dirigeants du Kosovo désignent les institutions provisoires d'auto-administration.

ailleurs préoccupé par les problèmes de longue date liés au fait que différents groupes ethniques s'emparent illégalement de terres en Crimée.

### *États de la Baltique*

Le HCMN a poursuivi son action dans les États de la Baltique en se rendant en Lettonie en février, en Estonie en juin et en Lituanie en novembre.

ESTONIE ET LETTONIE. Le HCMN a noté avec satisfaction que des progrès avaient été accomplis tant en Lettonie qu'en Estonie. En Lettonie, il a constaté que la réforme de l'éducation avait atteint l'un de ses objectifs clés : les élèves de communautés minoritaires ont notablement amélioré leur niveau de connaissance de la langue de l'État. En Estonie, tout en se félicitant de la réforme de l'éducation qui se poursuit, visant à dispenser les cours en Estonien aux élèves des minorités, le HCMN a pris note de préoccupations au sujet de la qualité de l'enseignement dans les langues minoritaires. Il s'est déclaré moins satisfait des politiques linguistiques dans les deux pays, qui maintiennent des mécanismes punitifs, et s'est dit préoccupé par la lenteur du rythme des naturalisations des personnes sans citoyenneté.

LITUANIE. Le HCMN s'est rendu en Lituanie en novembre pour y évaluer la situation de la minorité polonaise, qui est devenue une question litigieuse à l'intérieur du pays et dans ses relations avec la Pologne. Le HCMN s'est entretenu du cadre législatif de la protection des minorités et de la mise en œuvre de la nouvelle loi relative à l'éducation.

### *Questions thématiques*

#### *Apatridie et questions relatives aux Roms et aux Sintis*

Le problème de l'apatridie dans l'espace de l'OSCE a continué de figurer en tête des préoccupations du HCMN, en particulier dans les États de l'ex-Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie. Bon nombre de Roms risquent de devenir apatrides, car ils n'ont pas de titre d'identité. Le HCMN a exhorté tous les États concernés à coopérer afin de trouver des solutions concrètes pour remédier à cette situation. À cette fin, il a organisé, en octobre, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Union européenne, la Conférence sur la fourniture de documents et l'enregistrement des faits d'état civil en Europe du Sud-Est. Il en est résulté la *Déclaration de Zagreb*, dans laquelle les participants ont été invités à supprimer tous les obstacles à la fourniture de pièces d'identité aux personnes vulnérables et à leur enregistrement.

#### *Intégration dans le respect de la diversité*

Le HCMN a une approche unique en son genre de l'intégration, qui est fondée sur la législation et les normes internationales et complétée par près de 20 années d'expérience dans le domaine de la prévention des conflits. Il considère le manque d'intégration de la société comme étant l'une des causes profondes des tensions interethniques. Il traite cette question en tenant compte des divers aspects des trois piliers des droits des minorités nationales – identité, égalité et participation – en se concentrant sur leur participation sociale et politique, la recherche d'un équilibre entre promotion de la langue nationale et protection des langues des minorités, ainsi que sur l'éducation multilingue et interculturelle.

### *Législation linguistique*

Le HCMN a conseillé divers États participants de l'OSCE s'agissant de législation linguistique et de la politique en la matière. S'il considère justifiés les efforts visant à renforcer la langue nationale, il demande instamment aux États de parvenir à un équilibre entre la promotion de l'apprentissage de cette langue par tous et le respect de la diversité linguistique. Le HCMN exprime sa préoccupation lorsque la législation linguistique promeut la langue de l'État au détriment des langues des minorités ou lorsque des mesures punitives sont utilisées pour restreindre l'usage d'une langue donnée.

## **REPRÉSENTANTE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

Représentante pour la liberté des médias : Mme **Dunja Mijatović**

Budget : **1 414 300 €**

[www.osce.org/fom](http://www.osce.org/fom)

*Le travail de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, en 2011, a consisté principalement à élaborer des approches visant à protéger les journalistes et à maintenir Internet sans réglementation et censure inutiles.*

### ***Suivi et interventions***

Conformément à son mandat, la responsabilité première de la Représentante est d'observer l'évolution des médias dans la région de l'OSCE et d'émettre des alertes précoces sur les violations des engagements concernant la liberté des médias. En 2011, la Représentante est intervenue dans 32 États participants sur des questions allant de la violence contre les journalistes et de leur détention à la fourniture de conseils juridiques spécialisés sur la législation relative aux médias.

### ***Sécurité des journalistes***

Aucune question ne touche plus directement les engagements concernant la liberté des médias que la sécurité des journalistes. Des décennies durant, des journalistes de toute la région de l'OSCE ont fait l'objet d'attaques, de harcèlement, et ont été assassinés pour avoir exercé le métier de journaliste ou pour avoir tout simplement exprimé des points de vue différents ou critiques. L'année 2011 n'a pas fait exception. Deux journalistes ont été assassinés dans la région de l'OSCE ; et nombreux sont ceux qui ont été battus et menacés, emprisonnés ou détenus.

Résolue à accorder à cette question toute l'attention internationale qu'elle mérite, la Représentante, de concert avec la Présidence lituanienne, a organisé une conférence de deux jours en juin qui a focalisé l'intérêt de la région en la matière et donné lieu à une série de recommandations pratiques à l'intention des responsables gouvernementaux, des législateurs, ainsi que des journalistes afin de lutter contre ceux qui useraient de violence contre les médias. (*Pour le texte intégral des Recommandations de Vilnius sur la sécurité des journalistes, voir le Rapport de la Présidence en exercice, page XX.*)

La sécurité des journalistes a également joué un rôle de premier plan au Conseil ministériel de Vilnius lorsque la Présidence et la Représentante ont lancé le manuel intitulé *OSCE Safety of Journalists Guidebook* préparé par William Horsley, un ancien correspondant étranger de BBC News. (disponible à l'adresse : [www.osce.org/fom/85777](http://www.osce.org/fom/85777)). Le Manuel fournit des exemples de meilleures pratiques des États participants de l'OSCE engagés à tout faire pour que l'environnement soit plus sûr pour les journalistes.

La Représentante a aussi défendu la cause de la sécurité des journalistes en prenant la parole à plus de 20 conférences au cours de l'année avec des hauts fonctionnaires d'organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe.

Néanmoins, la Représentante soutient que la bataille ne peut être gagnée que si ceux qui participent au processus de justice pénale unissent leurs efforts, notamment les procureurs, les

juges et les élus pour que les crimes contre les journalistes soient tout simplement inacceptables.

### ***Liberté d'expression sur Internet***

La Représentante estime qu'Internet offre un moyen sans précédent pour l'échange mondial d'idées et la libre circulation de l'information. Dans les sociétés de l'information, la liberté d'expression sur Internet est essentielle à l'exercice du droit fondamental à la liberté d'expression et le droit corollaire à la liberté des médias. Elle estime que l'accès à Internet et son potentiel doivent être considérés comme un droit de l'homme au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'intervention inutile des pouvoirs publics et la réglementation d'Internet sont contreproductives et contraires aux engagements de l'OSCE concernant la liberté des médias.

En 2011, le Bureau de la Représentante pour la liberté des médias a achevé la première étude de l'OSCE sur les lois relatives à Internet afin de quantifier la réglementation d'Internet dans la région. L'étude sur la liberté d'expression sur Internet du professeur Yaman Akdeniz de l'Université Bilgi d'Istanbul, a été présentée lors d'une Réunion supplémentaire sur la dimension humaine (Vienne, 7–8 juillet). Elle fournit une base de données complète sur la législation dans toute la région, et les conclusions de cette étude sont préoccupantes. Dans toute la région, les États participants entravent toujours plus Internet avec des règles restrictives qui risquent de limiter l'expression des opinions de nouveaux médias, et d'imposer des restrictions connexes au pluralisme des médias.

La Représentante continue de préconiser une ouverture maximale d'Internet et mène des campagnes dans toute la région de l'OSCE contre des restrictions inutiles.

Il ne peut y avoir de sécurité sans médias libres et sans liberté d'expression, et il ne peut y avoir de médias libres et de liberté d'expression sans sécurité. La sécurité et les droits de l'homme vont de pair et sont au cœur du processus de Helsinki et de la *Déclaration commémorative d'Astana*, des principes de l'OSCE et des engagements de tous les États participants. Aucun endroit n'est plus adapté au débat et à la lutte pour la liberté des médias et la sécurité que l'OSCE.

### ***Campagne contre la diffamation pénale***

La Représentante continue de plaider en faveur de la dépénalisation de la diffamation. Elle est heureuse d'annoncer qu'en 2011 trois autres États participants ont adopté une législation supprimant les sanctions pénales, totalement ou partiellement, dans les cas de diffamation. Avec le Kirghizistan, le Monténégro et la Fédération de Russie, cela porte à 14 le nombre d'États ayant supprimé les sanctions pénales dirigées contre les médias aux motifs qu'ils ont simplement exprimé une opinion. Malheureusement, des lois civiles et pénales sur la diffamation sont toujours en vigueur dans toute la région, punissent les dissidents et restreignent la libre circulation de l'information.

La Représentante continuera à faire de cette campagne une priorité majeure des activités de son Bureau en 2012.

### ***Assistance juridique***

La Représentante continue de fournir des analyses juridiques et des recommandations sur la législation concernant les médias et les initiatives en matière de réforme législative qui ont, cette année, porté sur les points suivants :

- Géorgie : Analyse juridique des projets d'amendements à la loi sur la radiodiffusion liée à la transparence des structures de la propriété des médias ;
- Hongrie : Analyse juridique de la législation sur les médias adoptée en 2010 ;
- Italie : Analyse d'un projet de loi sur les normes relatives aux interceptions d'écoutes téléphoniques, de transmission de données et d'écoutes sauvages (n°1415-C) portant, notamment, sur la divulgation de renseignements obtenus par écoute électronique, aux organes législatifs ;
- Kazakhstan : Analyse juridique du projet de loi sur la télévision et la radio. La Représentante a aussi organisé une table ronde sur le droit à la participation des autorités gouvernementales, des représentants de la société civile et des membres des médias ;
- Turkménistan : Analyse juridique du projet de loi sur la presse et autres médias de masse dans la République socialiste soviétique du Turkménistan (1991) et les règles de base qui régissent l'activité professionnelle des correspondants (journalistes) des médias étrangers sur le territoire du Turkménistan (1993). La Représentante a aussi organisé une table ronde sur la modernisation de la législation des médias au Turkménistan ;
- Ouzbékistan : Analyse juridique du projet de loi sur la transparence des activités des organes du pouvoir de l'État et de la gouvernance et analyse juridique du projet de loi sur la télévision et la radio.

La Représentante continuera d'offrir à tous les États participants la possibilité de tirer parti de l'expertise du Bureau sur les lois proposées et existantes en matière de médias.

### ***Formation***

La Représentante a accru ses activités de formation pour les médias dans tous les domaines, notamment par un séminaire régional de formation à Bichkek pour les porte-parole du gouvernement et les médias des États participants d'Asie centrale sur l'amélioration de l'accès à l'information détenue par le gouvernement et un séminaire en Moldavie sur la mise en place et la gestion professionnelle et financièrement durable des médias en ligne.

### ***Conférences des médias***

La Représentante a élargi la portée de l'assistance de son Bureau aux professionnels des médias en organisant la première Conférence des médias de l'Europe du Sud-Est à Sarajevo. L'événement, qui a attiré une centaine de participants en provenance des Balkans, a porté sur l'indépendance des médias, notamment les questions du système de radiodiffusion du service

public, les défis juridiques à la liberté des médias, la violence et l'intimidation à l'encontre des journalistes, et les conditions d'emploi des membres des médias.

La Représentante a continué d'accueillir des conférences annuelles des médias en Asie centrale, à Douchanbé, et dans le Caucase du Sud, à Tbilissi. Plus de 150 participants ont assisté aux événements qui ont porté sur la réglementation d'Internet et le pluralisme des médias. La Représentante a l'intention de continuer ces conférences annuelles en 2012.

## **8. SECRÉTARIAT**



## SECRETARIAT

Budget : 32 401 500 €

*En 2011, le Secrétariat de l'OSCE, sous la direction du Secrétaire général, a continué d'œuvrer à la mise en œuvre des décisions de l'OSCE et au soutien du processus de dialogue politique et de négociation entre États participants. Il a fourni un appui opérationnel aux États participants par un large éventail d'activités découlant des mandats dans toutes les dimensions. Il a travaillé en étroite collaboration avec la Présidence lituanienne de l'OSCE et l'a soutenue dans la réalisation des objectifs de l'Organisation et pour maintenir la continuité des activités de l'Organisation. Il a apporté son concours à toutes les structures exécutives de l'OSCE en vue d'assurer une action cohérente et coordonnée dans toute l'Organisation.*

Tout au long de l'année, le Secrétariat a soutenu la Présidence lituanienne, les présidences 2011 du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) (Islande, Italie et Kazakhstan) et tous les États participants dans le cadre de leur dialogue sur les défis actuels et futurs en matière de sécurité dans la zone euro-atlantique et eurasiennne. Il a tenu des réunions des mécanismes formels existants (par exemple, le Conseil permanent, le FCS, les réunions de la Troïka, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, le Forum économique et environnemental, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine) et des Dialogues informels « de V à V », organisés à l'initiative de la Présidence. En particulier, le Secrétariat et les institutions de l'OSCE ont fourni un soutien et des conseils d'experts à la Présidence ainsi qu'à la Présidence du FCS lors des négociations et de la rédaction des décisions du Conseil ministériel, du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité tout au long de l'année et des décisions du Conseil ministériel adoptées à Vilnius les 6 et 7 décembre 2011.

Le Secrétariat a assuré une bonne gestion et fourni un appui opérationnel aux opérations de terrain afin de les aider à s'acquitter de leurs mandats et pour permettre une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières.

Le Secrétariat a continué à participer activement aux négociations internationales sur le règlement des conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE, en soutenant la Présidence et la Mission de l'OSCE en Moldavie afin de reprendre des négociations officielles dans le format « 5+2 » sur le règlement transnistrien, et la Présidence dans les Discussions internationales de Genève lancées après le conflit en Géorgie en 2008. Le Secrétariat a également continué à apporter assistance et soutien au gouvernement et au peuple de la République kirghize par l'Initiative pour la sécurité publique (CSI) ainsi qu'au Centre de l'OSCE à Bichkek.

Le Secrétariat a continué d'aider les États participants dans de nombreux domaines thématiques, en mettant l'accent sur des réponses pluridimensionnelles aux menaces et aux défis de sécurité dans la région de l'OSCE. Ces domaines portent notamment sur des projets et autres activités pour le bénéfice de tous les États participants en particulier dans des domaines tels que :

- Activités liées à la police, notamment efforts visant à lutter contre le crime organisé et les drogues illicites ;

- Action contre le terrorisme, notamment par la promotion de partenariats public-privé ;
- Amélioration de la sécurité et de la gestion des frontières, en particulier en Asie centrale ;
- Lutte contre la traite des êtres humains, notamment par un appui d'experts pour la poursuite des délinquants, la protection des victimes et la prévention de ce crime ;
- Promotion de la coopération économique et environnementale, notamment sur les questions de bonne gouvernance, de transport et d'énergie et sur la gestion des migrations ;
- Élimination des armes légères et de petit calibre, et des stocks de munitions conventionnelles, notamment du propergol liquide, appelé également mélange ;
- Assistance aux États lors de l'élaboration de plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Promotion de l'égalité des sexes dans l'ensemble de la structure et des programmes de l'Organisation.

Le Secrétariat a contribué de manière significative au maintien de l'engagement avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération, notamment par l'organisation de grandes conférences annuelles avec les partenaires méditerranéens et asiatiques, tout en soutenant les efforts de la Présidence en vue de renforcer les partenariats de l'OSCE en réaction aux événements en Afghanistan et dans les pays voisins ainsi qu'en Afrique du Nord. Le Secrétariat a continué à renforcer l'interaction avec d'autres organisations et institutions internationales, sur la base de la Plate-forme pour la sécurité coopérative de 1999. Cette interaction renforcée avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération et des organisations est toujours au cœur des discussions entre les États participants dans le cadre des Dialogues « V à V », et le Secrétariat a fourni un appui substantiel à ces délibérations. Le Secrétariat a également développé une nouvelle génération de projets afin de soutenir l'Afghanistan en tant que partenaire asiatique pour la coopération, tout en concourant à la mise en œuvre des initiatives en cours tout au long de l'année.

Le Secrétariat a continué d'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines et financières de l'Organisation afin de promouvoir une planification des activités plus stratégique et axée sur l'impact au moyen d'une gestion basée sur les résultats, et d'assurer la bonne mise en œuvre du cadre réglementaire de l'OSCE. Dans le contexte global de réduction des ressources au sein de l'Organisation et de facteurs financiers et économiques externes difficiles, ces efforts demeurent essentiels pour que l'Organisation puisse obtenir les résultats escomptés par ses États participants.

Des rapports plus détaillés sur les activités du Secrétariat en 2011 figurent dans les sections pertinentes ci-après, dont la structure reflète la composition actuelle du Secrétariat : Bureau du Secrétaire général, Centre de prévention des conflits, Bureau du coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, Département des ressources humaines et Département de l'administration et des finances.

## **BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

*Le Bureau du Secrétaire général comprend la Direction exécutive, la Section de la presse et de l'information, la Section de la coopération extérieure, les Services juridiques, la Section pour la parité des sexes, la Gestion de la sécurité, l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains et l'Unité d'action contre le terrorisme, ainsi que le Bureau de contrôle interne.*

### **DIRECTION EXÉCUTIVE**

*La Direction exécutive a soutenu les travaux du Secrétaire général et de la Présidence lituanienne, en fournissant des orientations et en jouant un rôle de coordination pour assurer la cohérence et la continuité des activités multiples et souvent à long terme de l'Organisation. L'action de la Direction exécutive, point focal de la coordination interne et de la coopération au jour le jour entre la Présidence et le Secrétariat, a, tout au long de l'année 2011, comme toujours, été fortement influencée par le programme de travail de l'OSCE, les tâches fixées par les États participants, les grands développements dans l'espace de l'OSCE et les priorités de la Présidence.*

En 2011, la Direction exécutive a assuré un appui proactif et bien coordonné de la part du Secrétaire général à la Présidence lituanienne dans l'orientation du dialogue entre les États participants, y compris au sein du Conseil permanent, dans le cadre des dialogues informels, « de V à V » et dans la période précédant le Conseil ministériel de Vilnius.

Entre autres activités, la Direction exécutive a aidé la Présidence lituanienne et le Secrétaire général à assurer un contrôle politique et administratif pour mettre en œuvre la procédure de fin de mandat des opérations de terrain de l'OSCE en Biélorussie.

La Direction exécutive a continué d'appuyer le Secrétaire général dans la mise en œuvre de la Décision du Conseil ministériel sur l'engagement de l'OSCE en Afghanistan (2007), et a aidé la Présidence à préparer une nouvelle série de projets avec ce partenaire pour la coopération, ainsi qu'un projet de Décision du Conseil ministériel sur le renforcement de l'OSCE avec l'Afghanistan adopté lors du Conseil ministériel de Vilnius (MC.DEC/4/11/Corr.1). Cette action à long terme a exigé un travail considérable et une coordination efficace entre les diverses parties de l'Organisation.

La Direction exécutive a également suivi et donné des orientations sur un certain nombre de projets pluriannuels importants nécessitant des efforts concertés et bien coordonnés par un large éventail d'unités du Secrétariat et d'autres structures exécutives, par exemple l'Initiative pour la sécurité publique en République kirghize, les projets de ressources hydrauliques en Géorgie, l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières au Tadjikistan et la destruction du composant de propergol hautement toxique appelé mélange en Ukraine.

La Direction exécutive a aussi joué un rôle accru en 2011 en tant que point de contact du Secrétariat pour la coordination des activités de lutte contre les menaces transnationales menées par les unités thématiques et programmatiques, en assurant la coordination et le dialogue avec les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Afin de préparer le projet de budget unifié de 2011 et le Conseil ministériel de Vilnius, la Direction exécutive a

apporté son concours à l'élaboration des propositions du Secrétaire général pour consolider les travaux sur les menaces transnationales dans un nouveau département du Secrétariat, et ceux de la Présidence lituanienne concernant un projet de décision du Conseil ministériel sur la protection contre les menaces transnationales adopté lors du Conseil ministériel de Vilnius (MC.DEC/9/11/Corr.1).

Tout au long de l'année 2011, la Direction exécutive a continué d'assurer la coordination des politiques au sein du Secrétariat, en aidant le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de chef de l'administration de l'OSCE. En plus d'assurer la cohérence du travail entre volets administratifs et programmatiques de l'Organisation, la Direction exécutive a soutenu le travail du Service de contrôle interne et du Comité d'audit de l'OSCE. Il a aussi soutenu la transition de la gestion en milieu d'année après la nomination de l'Ambassadeur Lamberto Zannier en qualité de Secrétaire général de l'OSCE.

## **SECTION DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION**

*L'année 2011 a été une année importante pour rehausser le profil de l'OSCE et donc la Section de la presse et de l'information. Les principales activités ont porté sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication (2011–2013), le lancement du nouveau site Web de l'OSCE, la visibilité accrue de l'Organisation et les campagnes novatrices menées dans les médias sociaux. En outre, le succès du Sommet de l'OSCE à Astana et le soutien continu à la Présidence lituanienne et à d'autres parties de l'Organisation ont guidé le travail de la Section tout au long de l'année.*

### ***OSCE – Réduire les différences, instaurer la confiance***

« Il est impératif d'améliorer le profil de l'OSCE si l'on veut que notre Organisation reste à même de répondre aux besoins des États participants », a déclaré le nouveau Secrétaire général de l'OSCE, M. Lamberto Zannier, lors de sa première allocution au Conseil permanent le 4 juillet 2011. La conviction « qu'il nous faut mieux expliquer le travail de l'Organisation à nos dirigeants et à nos sociétés » a été le coup d'envoi d'un exercice de visibilité visant à développer un concept commun pour notre communication publique dans toute l'Organisation.

Afin d'évaluer la façon dont les publics cibles perçoivent l'Organisation, la Section a réalisé une enquête d'opinion publique, et adressé un questionnaire à un échantillon représentatif de responsables gouvernementaux, d'universitaires, de chercheurs, de militants d'ONG, de journalistes et du grand public, et mené des entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'OSCE.

Cet exercice a permis de mettre en évidence les points forts de l'OSCE : une approche globale de la sécurité (diplomatie, flexibilité et rapidité). Il a aussi permis d'identifier la spécificité de l'OSCE en tant qu'organisation cherchant à favoriser un environnement de sécurité et de confiance dans lequel les différences positives entre individus, États et régions coexistent de manière productive et les différences négatives font l'objet d'une réconciliation pacifique. Cet exercice est réalisé dans le cadre des principes et engagements convenus par ses 56 États participants.

Les consultations avec les structures de l'OSCE visent à élaborer un message commun à l'Organisation : réduire les différences, instaurer la confiance.

### ***Stratégie de communication pour 2011–2013 – axée sur les publics***

« L'harmonisation et la rationalisation de l'image et du message de l'OSCE », telle est la stratégie de communication triennale pour la période 2011–2013, axée sur les moyens de cibler plus efficacement les publics clés : médias/blogueurs, universitaires/groupes de réflexion, étudiants ou jeunes, groupes professionnels/experts, et diplomates des États participants de l'OSCE. Cette stratégie englobe le Web, les médias sociaux et les communications en cas de crise.

#### ***Lancement du site Web public remanié***

Le 1er janvier, a été lancé le site Web public de l'OSCE, complètement remanié. Le nouveau site offre une navigation améliorée et une flexibilité accrue dans la structuration du contenu du site Web, ainsi que des capacités de présentation multimédia renforcées. L'accès à l'information générale sur l'OSCE est facilité, ce qui accroît de 30% le nombre de visites. La capacité multilingue du nouveau site a permis d'intégrer pleinement la version en ukrainien du site Web du Coordonnateur de projets en Ukraine dans le principal site Web de l'OSCE.

#### ***Activités de la presse***

La Section a édité et publié 1 200 communiqués de presse et nouveaux articles sur le site de l'OSCE en 2011, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année dernière et traduit les efforts visant à élargir nos outils de communication et à atteindre différents publics.

La Section a soutenu le Président en exercice lors de ses visites officielles dans la région de l'OSCE. Avant ces visites, la Section a assuré la liaison avec les médias locaux pour placer des articles d'opinion dans les journaux locaux. L'accent politique de chaque visite a également été mis en valeur par le travail complémentaire des médias, avec des conférences de presse, des interviews, des avis aux médias et des communiqués de presse, tous préparés par la Section. L'amélioration des capacités multimédia du nouveau site Web a également permis à la Section de produire des galeries de photos à l'issue d'un certain nombre de visites.

Pour promouvoir des événements de haut niveau de la Présidence, notamment la Conférence sur la sécurité des journalistes (Vilnius, 7–8 juin) et le Forum économique et environnemental (Vienne, 7–8 février; Druskininkai, Lituanie, 4–5 avril, et Prague, 14–16 septembre), la Section a élaboré des plans à l'attention des médias et rédigé toutes les communications externes.

La Section a également soutenu les négociations à « 5+2 » sur le règlement transnistrien, les discussions en cours à Genève suite au conflit en Géorgie en 2008, la visite des ambassadeurs de l'OSCE au Tadjikistan et au Kirghizistan en avril, ainsi que des visites officielles du Secrétaire général de l'OSCE et d'autres représentants de haut niveau de l'OSCE.

Une attention accrue étant accordée aux pays partenaires de l'OSCE à la lumière des événements survenus dans la région du sud de la Méditerranée, la Section a soutenu les engagements de la Présidence, du Secrétaire général et d'autres structures de l'OSCE. En avril, un article d'opinion du Président en exercice a été rédigé et placé par la Section dans un grand quotidien égyptien. Les priorités politiques de la visite du Président tunisien en avril et

de celle du Secrétaire général en Égypte en septembre ont été communiquées au moyen d'entretiens et de communiqués de presse. La Section a aussi mis au point une fiche d'information sur l'engagement de l'OSCE avec ses partenaires pour la coopération dans toutes les langues officielles de l'OSCE ainsi qu'en arabe.

Le Conseil ministériel de l'OSCE à Vilnius a attiré plus de 200 représentants des médias. La Section a coordonné les activités du centre de presse et la logistique des médias. Un article d'opinion du Président en exercice rédigé par la Section a été publié avant l'événement dans 19 journaux imprimés et médias en ligne de dix pays. Durant les deux jours, 16 300 personnes (visiteurs uniques) ont visité le site Web de l'OSCE, ce qui représente la visualisation de 90 000 pages. En plus de la couverture continue du Conseil ministériel par le site Web et des contacts ciblés, la Section a diffusé en direct plus de 12 heures de vidéos de bonne qualité, avec plus de 500 visiteurs uniques lors des diffusions en direct. Les blogs de dix ministres et d'un ambassadeur et une galerie de photos spéciale ont également été affichés sur la page Facebook de l'OSCE.

### ***Médias sociaux***

La Section a continué à développer nos plateformes de médias sociaux comme outils de communication. Le nombre de vues sur YouTube de l'OSCE en 2011 a plus que doublé par rapport à l'année dernière, atteignant un total de 156 000 vues, le nombre de fans sur Facebook de l'OSCE a augmenté d'un quart pour atteindre près de 20 000, et les partisans de l'OSCE sur Twitter ont presque triplé, atteignant 8 600. Dans le cadre du projet pilote, une série de messages au nom de ministres des Affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont été affichés sur la page Facebook de l'OSCE dans la période qui a précédé le Conseil ministériel

### ***Autres projets***

- En avril, avec l'appui de la Présidence, la Section a organisé dans le cadre des deuxièmes Pourparlers annuels de l'OSCE, à l'Université de Vilnius, un séminaire intitulé « Bâtir des passerelles : la communauté de sécurité et les partenariats pour le changement ». Un rapport basé sur le séminaire a été publié et distribué à des groupes de réflexion internationaux et des instituts de recherche.
- En septembre, un séminaire sur le « Suivi des résultats du Sommet de l'OSCE d'Astana » a été organisé pour les journalistes du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, avec le soutien du Kazakhstan.
- Pour accroître la visibilité du Prix Max van der Stoep et du travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales, la Section a produit un court documentaire sur l'ONG gagnante. Le documentaire a été distribué à 85 organismes de médias nationaux dans 56 pays par l'Union européenne de radiodiffusion.
- La Section a aidé le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et la Présidence à organiser un concours photo sur le transport durable et l'énergie. Les photos gagnantes ont été exposées lors du Forum économique et environnemental et promues dans le cadre du site Web de l'OSCE et Facebook.

- Quatre numéros du *Magazine de l'OSCE* ont été publiés en 2011. Chaque numéro a été tiré à 9 000 exemplaires en anglais et 3 500 exemplaires en russe. Les numéros sont envoyés par la poste à 2 740 particuliers abonnés, et les numéros restants sont distribués dans les opérations de terrain de l'OSCE et dans le cadre de réunions de l'OSCE. Les articles du magazine ont porté notamment sur l'OSCE en tant que communauté de sécurité, le soutien de l'OSCE aux médiateurs dans le sud du Kirghizistan, les processus de délimitation des frontières et l'histoire de l'engagement de l'OSCE en Croatie, ainsi que sur le travail de l'OSCE avec les Centres Aarhus pour la participation du public aux questions de l'environnement et avec les institutions nationales des droits de l'homme.
- La Section a accueilli quelque 1 800 visiteurs de plus de 20 États participants, partenaires pour la coopération et organisations internationales dans notre programme de groupe de visites.
- Le bulletin mensuel *Highlights* annonçant les événements à venir de l'OSCE a été distribué à 5 300 journalistes et autres abonnés.
- De nouvelles fiches d'information et des fiches actualisées ont été produites pour les structures et les opérations de terrain de l'OSCE, en tenant compte du nouveau langage de positionnement de l'Organisation.
- Afin de rationaliser la communication d'entreprise dans les opérations de terrain et institutions de l'OSCE, la Section a accueilli un table ronde des affaires publiques en mars, réunissant les points de contact de la presse pour les opérations de terrain et les institutions de l'OSCE afin de discuter et de coordonner les activités de communication. Une formation Web a été dispensée dans les points de contact Web en février et à la table ronde tenue en mars.

## **SECTION DE LA COOPÉRATION EXTÉRIEURE**

*L'OSCE s'efforce d'améliorer la coopération et la coordination internationales par son travail. En tant que point de liaison avec les partenaires asiatiques et méditerranéens pour la coopération et premier point de contact institutionnel avec les organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales, la Section de la coopération extérieure joue un rôle déterminant en renforçant les relations et la promotion du dialogue et de la coopération avec les partenaires extérieurs, et en conseillant et en soutenant la Présidence de l'OSCE, la Troïka et le Secrétaire général sur les relations avec ces interlocuteurs.*

Les événements qui se sont produits dans les régions de la Méditerranée et de l'Asie en 2011 ont souligné que la sécurité de la région de l'OSCE est « inextricablement liée » à celle des régions voisines, mettant en évidence l'importance du partenariat de l'OSCE pour la coopération.

En 2011, la Section de la coopération extérieure a joué un rôle clé dans le renforcement du partenariat. Au fil des événements dans le sud de la Méditerranée, la Section a apporté un concours et une expertise de poids à la Présidence de l'OSCE et au Président du Groupe de contact méditerranéen pour faciliter les discussions internes sur la manière dont l'OSCE pourrait soutenir ces changements démocratiques, elle a contribué à la poursuite du dialogue avec les partenaires concernés et a organisé des visites de haut niveau dans la région.

L'OSCE a soutenu fermement l'Organisation des Nations Unies dans son rôle de coordonnateur de l'aide internationale aux pays en transition dans la région du sud de la Méditerranée. Par exemple, lors de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE 2011 à Vilnius, la Section de la coopération extérieure a organisé une table ronde sous les auspices du Secrétaire général de l'OSCE, en coopération avec l'ONU pour promouvoir la coordination entre les organisations internationales et régionales face au Printemps arabe. Cette réunion de haut niveau a facilité la mise en commun des informations, dans le but de renforcer la complémentarité et d'éviter la duplication des efforts d'assistance. Une réunion de suivi a été proposée pour 2012.

L'OSCE a entamé un dialogue politique, la coordination et l'échange d'informations sur des questions thématiques et régionales avec une série d'organisations internationales, régionales et sous-régionales en 2011. La Section de la coopération extérieure a continué à maintenir les cadres établis d'une coopération régulière à la fois aux niveaux politique et opérationnel avec l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN et le Conseil de l'Europe. Elle a également renforcé les liens de l'OSCE avec un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales, y compris la Ligue des États arabes, l'Organisation de coopération islamique, l'Organisation du traité de sécurité collective, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et le Conseil des États de la mer Baltique.

La Section de la coopération extérieure a coordonné les contacts avec les Nations Unies en 2011 pour la Présidence et le Secrétaire général de l'OSCE, notamment en facilitant les déclarations du Président en exercice au Conseil de sécurité des Nations Unies et du Secrétaire général au Comité contre le terrorisme des Nations Unies en février. La Section a organisé la participation du Secrétaire général à la séance inaugurale de la 66<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies en septembre, y compris les réunions avec les chefs de nombreuses entités et départements des Nations Unies, une réunion de haut niveau des Présidents et Secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe et une réunion de haut niveau des Présidents de l'OSCE et de l'Organisation pour la coopération islamique. La Section a également organisé et accueilli la réunion annuelle de travail au niveau opérationnel avec leurs homologues des Nations Unies à Vienne en juin.

Tout au long de l'année, la Section de la coopération extérieure a soutenu activement la Présidence en exercice et la Présidence tournante du Forum pour la coopération en matière de sécurité en invitant les hauts fonctionnaires d'autres organisations pour prendre la parole au Conseil permanent, au Forum pour la coopération en matière de sécurité et à la Conférence annuelle d'examen de l'OSCE. Le Secrétaire général de l'OTAN, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud figuraient au nombre des conférenciers invités. La Section a soutenu activement la participation de l'OSCE à la session annuelle du Conseil de ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique à Astana, et il a également représenté l'OSCE lors de diverses réunions des Nations Unies en 2011, y compris une réunion commémorative ministérielle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève et le quatrième Forum des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations à Doha.

En 2011, la Section a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de contact asiatique, présidé par le Kazakhstan, et le Groupe de contact méditerranéen, présidé par l'Irlande, afin de favoriser un dialogue ouvert et l'échange d'informations avec les partenaires asiatiques et méditerranéens lors de réunions régulières des Groupes de contact. Elle a également



co-organisé la Conférence OSCE-Mongolie de 2011 sur les menaces transnationales et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales à Oulan-Bator, et la Conférence OSCE/région méditerranéenne à Budva, au Monténégro, dans la région du sud de la Méditerranée.

La Section de la coopération extérieure a également poursuivi son rôle de responsable principal de projets pour le Fonds de partenariat, qui, en 2011 a soutenu les projets sur les défis environnementaux à la sécurité, le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption, l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan et le détachement de jeunes diplomates des États partenaires au Secrétariat de l'OSCE. Le Fonds de partenariat a aussi appuyé la participation accrue de représentants des États partenaires, notamment l'Afghanistan, dans les activités de l'OSCE.

*Pour plus d'informations sur les partenariats pour la sécurité et la coopération, voir page XX.*

## **SERVICES JURIDIQUES**

*En 2011, les Services juridiques ont continué de jouer un rôle essentiel en apportant leur concours à la Présidence en exercice et au Secrétaire général pour renforcer le statut juridique international de l'Organisation et en défendant l'ensemble commun de privilèges et immunités. Bien que le dialogue entre les États participants n'ait pas réussi à conférer de nouvelles tâches au Conseil ministériel, il est clair que les discussions devront se poursuivre à l'avenir pour trouver une solution durable à ce problème en suspens depuis longtemps, ce qui entrave l'efficacité et l'efficience des structures exécutives, en particulier des opérations de terrain.*

Quelques exemples de réalisations remarquables des Services juridiques pour 2011 :

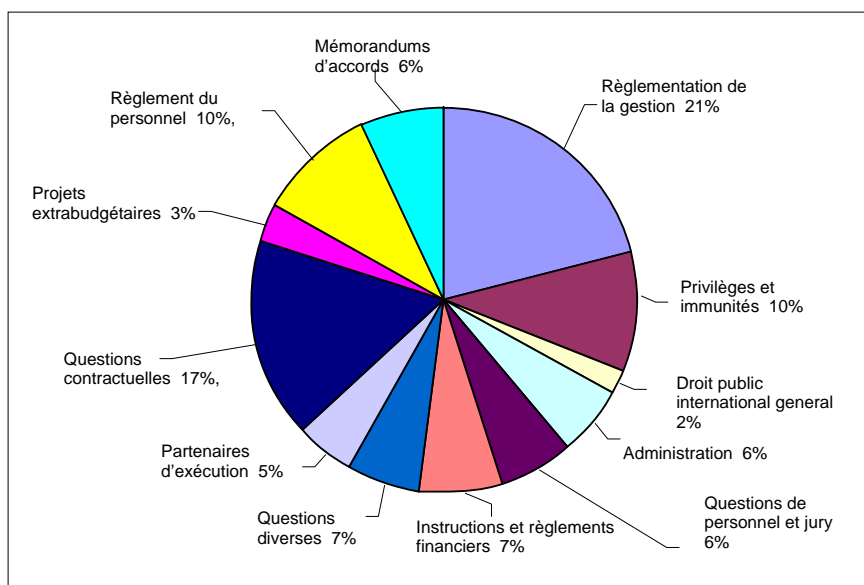
- Conclusion réussie des négociations d'un mémorandum d'accord pour le Bureau au Tadjikistan, le 8 juin, après plus de cinq ans de négociations. Toutefois, le mémorandum d'accord doit encore être approuvé par le parlement avant de pouvoir entrer en vigueur.
- Fourniture de conseils juridiques nécessaires, dans le cadre de l'Équipe spéciale mélange, pour un projet initié par le Gouvernement de la République du Kazakhstan concernant l'élimination des stocks de mélange (propergol pour fusées hautement toxique) au Kazakhstan.
- Poursuite d'un soutien actif aux États participants dans les groupes de travail et fourniture de conseils sur la façon de réglementer et de gérer les activités de l'OSCE, notamment en Géorgie et en Biélorussie, pays qui n'ont pas de présence de l'OSCE.
- Fourniture de l'expertise juridique nécessaire pour les projets relatifs à l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, l'École des cadres pour la gestion des frontières, l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan et le projet de gestion des ressources hydrauliques en Géorgie.

En outre, les Services juridiques ont continué à fournir des conseils juridiques au Secrétaire général, à la Présidence, aux unités du Secrétariat et autres structures exécutives (institutions

et opérations de terrain). En particulier, ils ont soutenu d'autres départements administratifs, tels le Département des ressources humaines et le Département de l'administration et des finances. Plus précisément, ils ont préparé des mémoires d'appel à l'intention du jury et l'ont informé des incidences juridiques pour l'Organisation en cas de plaintes formelles ou de réclamations juridiques résultant de contrats. En outre, les Services juridiques ont apporté une contribution juridique précieuse à la révision des règlements, règles ou instructions, comme indiqué dans l'Instruction administrative n°1 sur les documents de nature juridique. Les Services juridiques ont continué à donner des avis et des conseils sur une large gamme de questions et une assistance en matière d'accords bilatéraux avec les pays hôtes et les donateurs, de privilèges et immunités, de fiscalité du personnel local, de demandes de la Mission « État de droit » (EULEX) de l'Union européenne au Kosovo et de la Cour pénale internationale (CPI) pour la fourniture de documents, de droits de propriété intellectuelle, d'interprétations du système de réglementation commun de la gestion (CRMS) ; ils ont aussi apporté leur concours sur plusieurs points contractuels et liés aux projets, et fourni divers documents-types (contrats de location, autorisations de droit d'auteur, accords de subvention et de coopération).

Les Services juridiques ont aussi poursuivi leurs efforts de communication en direction de la communauté de l'OSCE dans son ensemble en organisant leur Table ronde juridique annuelle (29 et 30 septembre, à Vienne). Des participants venus de toute l'Organisation y ont examiné une vaste gamme de sujets, dont les privilèges et immunités de l'OSCE, les implications des nouveaux médias dans le cadre de l'OSCE, les conflits d'intérêts pour les fonctionnaires de l'OSCE et les questions relevant des opérations de terrain de l'OSCE et des institutions de l'OSCE. Le bulletin d'information des Services juridiques a continué en 2011 à faire l'objet de critiques positives et demeure bien accueilli par la communauté de l'OSCE. Les Services juridiques se sont également fait mieux connaître à l'extérieur de l'Organisation en participant à des conférences des Nations Unies et autres conférences juridiques pertinentes.

### ***Domaines d'activité courants des Services juridiques (exemple tirés du 1er trimestre 2011)***



## SECTION POUR LA PARITÉ DES SEXES

[www.osce.org/gender](http://www.osce.org/gender)

*La Section pour la parité des sexes œuvre à la promotion de l'égalité des sexes au sein des structures exécutives de l'OSCE et s'attache à intégrer les points de vue des hommes et des femmes dans toutes les dimensions, avec un accent particulier sur les dimensions politico-militaire et économique et environnementale en 2011.*

La mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière de promotion de l'égalité des sexes a continué à progresser en 2011. En mai 2011, la représentation des femmes à des postes de direction dans les structures exécutives de l'OSCE a atteint 31 %. Les opérations de terrain de l'OSCE ont continué d'accroître leurs efforts pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les projets et activités, et une décision sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans la sphère économique (MC.DEC/12/11) a été adoptée au Conseil ministériel de l'OSCE à Vilnius en décembre.

La Section pour la parité des sexes a fourni une assistance à un nombre accru d'opérations de terrain de l'OSCE, notamment cinq présences sur le terrain ont reçu durant cinq jours des visites visant au renforcement des capacités en matière de démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. À la Mission au Kosovo, au Bureau d'Erevan, à la Mission en Moldavie, au Bureau de Bakou et à la Mission en Serbie, la Section pour la parité des sexes a collaboré avec un consultant et des agents des opérations de terrain afin de renforcer les capacités de manière ciblée sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de leur travail de programmation. De plus, la Section a visité le Centre de l'OSCE à Bichkek et la Mission en Bosnie-Herzégovine pour des consultations sur l'intégration d'une telle démarche dans les activités de terrain et le réseau des centres axés sur l'intégration de la question du genre.

La Section pour la parité des sexes a développé un outil pour aider les Centres Aarhus à intégrer la question du genre dans leurs activités et leurs programmes. La publication intitulée *Gender Mainstreaming in Aarhus Activities: A Guideline for Practitioners*, offre aux praticiens des feuilles de route opérationnelles et thématiques claires pour des actions immédiates et nécessitant un soutien supplémentaire pour la pleine intégration de la question du genre dans toutes les activités des Centres Aarhus. La Section a publié deux autres documents, *Mending Inequalities : Men and Gender Equality in the OSCE Region* et *Entreprenariat des femmes dans la région de l'OSCE : tendances et bonnes pratiques*, qui fournissent des exemples et des meilleures pratiques sur les initiatives en matière d'égalité des sexes à travers l'OSCE.

La Section pour la parité des sexes a également continué la publication du bulletin électronique *The Gender Monitor*, dont elle a diffusé trois numéros en 2011.

En 2011, la Section pour la parité des sexes a organisé deux événements importants. La Conférence de l'OSCE « la résolution 1325 : dépasser la théorie pour maximiser la sécurité au sein de l'OSCE » (Sarajevo, 27–28 octobre) a rassemblé plus d'une centaine de participants de 29 pays pour discuter des meilleures pratiques et des défis dans l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : et « Entreprenariat des femmes dans la région de l'OSCE : tendances et bonnes pratiques » (Vilnius, 3–4 mars) a suscité un débat entre experts et praticiens sur les défis à la participation économique des femmes et les pratiques efficaces

pour surmonter les difficultés et encourager l'entrepreneuriat des femmes en Asie centrale et dans le Caucase.

La Section pour la parité des sexes a contribué aux réunions du Comité économique et environnemental et à la Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine et au séminaire des pourparlers de l'OSCE (Vilnius, 5 avril) ainsi qu'à la publication « *Bâtir des passerelles : la communauté de sécurité et les partenariats pour le changement* ». En outre, la Section a donné des déclarations d'ouverture et de clôture lors de la « Table ronde d'experts sur la prévention de la radicalisation des femmes conduisant au terrorisme », organisée par l'Unité d'action contre le terrorisme en coopération avec le Secrétariat de l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (Vienne, 12 décembre).

## **GESTION DE LA SÉCURITÉ**

*Tout au long de 2011, la Gestion de la sécurité a continué à fournir un soutien à toutes les activités de l'OSCE sur les questions de sécurité en assurant un fonctionnement efficace du système de gestion de la sécurité de l'OSCE ainsi que la sécurité et le bien-être du personnel de l'OSCE.*

La réalisation majeure de la Gestion de la sécurité en 2011 a été la coordination et l'accueil d'un séminaire de sensibilisation à la question de l'analyse des risques, de l'évaluation des menaces et de la réponse concernant les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Le séminaire visait à fournir aux participants la possibilité d'analyser les questions et difficultés relatives à la gestion des incidents liés aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et leurs menaces. Des experts du secteur privé et d'un État participant ont été invités à faire des exposés et des représentants de la communauté diplomatique et internationale ainsi que du secteur privé ont participé au séminaire.

La Gestion de la sécurité a continué sa pratique consistant à faire des exposés sur le système de gestion de la sécurité de l'OSCE, ainsi que sur la sûreté et la sécurité au nouveau personnel de l'OSCE dans le cadre du programme d'orientation générale et d'organiser des briefings individuels pour les membres du personnel et des missions ayant des responsabilités en matière de sécurité. Les participants aux réunions régionales des chefs de mission ont été informés de l'évolution des questions de sécurité et de sûreté et des nouveaux développements en la matière au sein de l'OSCE.

À la huitième Réunion annuelle des responsables de la sécurité de l'OSCE (Vienne, 24–25 novembre), des orateurs invités de l'OTAN et du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) des Nations Unies à New York et des orateurs internes de l'Unité d'action contre le terrorisme et du Département de l'administration et des finances. De manière générale, la réunion a porté sur la gestion des crises, le développement professionnel et le renforcement du volet sécurité dans le processus de l'OSCE de gestion des risques. Les participants ont eu l'occasion de discuter de l'enseignement tiré en matière de préparation de la sécurité et de participer aux réunions des groupes régionaux sur les tendances de la sécurité commune. Un spécialiste de la formation à la sécurité de la DSS a également dispensé une formation à des points focaux pour la sécurité des opérations de terrain de l'OSCE.

En 2011, la Gestion de la sécurité :

- a continué à mener des missions d'évaluation de la sécurité des opérations de terrain pour faciliter la conformité avec les documents d'orientation de sécurité ;
- a aidé les opérations de terrain dans l'évaluation des locaux potentiels ;
- a formé le personnel de sécurité des opérations de terrain ;
- en coordination avec la Section de formation du Département des ressources humaines, a fait des recommandations sur la sélection des participants pour la formation en sécurité extérieure ;
- en coopération avec le Département des ressources humaines, a coordonné la formation aux premiers secours pour les personnes chargées des services incendie au Secrétariat ;
- a tenu des réunions du Comité de gestion de la sécurité au Secrétariat ;
- a suggéré d'inclure la gestion des risques en matière de sécurité dans l'approche de gestion du risque d'entreprise de l'OSCE.

La Gestion de la sécurité a aussi :

- publié régulièrement des recommandations concernant les primes de risque ;
- participé à d'autres réunions où des questions de sécurité et de sûreté figuraient à l'ordre du jour.

La Gestion de la sécurité a continué à collaborer avec le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) des Nations Unies. Les liens avec divers départements des Nations Unies ont été maintenus, en particulier, le service chargé, au sein du DSS, de l'élaboration des politiques, de la formation, le Groupe de gestion du stress traumatique et la Direction exécutive.

Des représentants de la Gestion de la sécurité ont rencontré régulièrement des représentants des autorités chargées de veiller au respect de la loi et d'autres organisations internationales partenaires, tant à Vienne que dans les pays dans lesquels l'OSCE a des opérations de terrain, pour échanger des informations sur les questions de sécurité et de sûreté.

## **UNITÉ POUR LES QUESTIONS STRATÉGIQUES DE POLICE**

*En 2011, l'Unité pour les questions stratégiques de police a continué à soutenir les activités liées aux opérations de terrain de l'OSCE et des États participants dans la mise en place d'organismes chargés de l'application de la loi au sein de systèmes nationaux de justice pénale élargis qui protègent et servent le public et luttent contre les menaces transnationales, y compris celles émanant de la criminalité organisée et du terrorisme, tout en respectant et en protégeant la primauté du droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.*

### ***Développement des politiques et évaluation des projets***

L'Unité a produit un document d'orientation *The Role of the SPMU and OSCE Police-Related Activities*, qui analyse la valeur ajoutée et les réalisations de l'OSCE dans les activités de police et établit des priorités pour les travaux futurs. Le document a servi de base à l'élaboration d'un cadre stratégique de l'OSCE pour les activités liées à la police.

L'Unité a également évalué deux projets des opérations de terrain de l'OSCE : le projet de police communautaire de l'OSCE en Azerbaïdjan, et l'Initiative de sécurité publique au Kirghizistan. Les deux évaluations ont été menées en étroite coopération avec les États hôtes et les opérations de terrain, cette dernière également avec le Centre de prévention des conflits. Les conclusions et recommandations des deux évaluations ont été très appréciées par les pays d'accueil et les opérations de terrain.

### ***Nouvelles publications***

En plus de rapports réguliers annuels sur les activités de police de l'OSCE et les efforts dans la lutte contre la criminalité organisée, l'Unité pour les questions stratégiques de police et le BIDDH procèdent à l'élaboration d'un manuel pratique pour les agents chargés de l'application de la loi concernant les droits de l'homme et les enquêtes sur les crimes terroristes. À la fin 2011, l'Unité et le BIDDH ont organisé deux cours de formation pilote à Pristina et Skopje, où le manuel a été testé. La version finale du manuel sera publiée en 2012. L'Unité a également publié un nouveau guide *Trafficking in Human Beings: Identification of Potential and Presumed Victims. A Community Policing Approach*. Le livre a été largement diffusé parmi les États participants et présenté à une table ronde sur « l'identification des victimes de la traite des êtres humains : pratique internationale et nationale » (Astana, 14 septembre). Le livre a également été traduit en russe. En 2012, il servira à la formation des autorités chargées de l'application de la loi.

En étroite coopération avec des experts de justice pénale des structures exécutives de l'OSCE, les États participants, les organisations internationales et les groupes de réflexion, l'Unité a également commencé à travailler sur un nouveau guide *Police Reform within the Reform of the Wider Criminal Justice System*. Le livre vise à fournir de bonnes pratiques dans le cadre d'une approche globale de la réforme de la police, qui complète les activités de réforme menées dans d'autres secteurs du système de justice pénale afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de tout le processus de justice pénale. Lors du processus de rédaction, l'Unité a également organisé la réunion annuelle 2011 de l'OSCE des experts de police sur le même sujet.

### ***Activités de renforcement des capacités de la police et de formation***

Tout au long de l'année, le Conseiller principal pour les questions de police a visité des opérations de terrain de l'OSCE et des institutions et tenu des réunions de haut niveau avec les ministres de l'intérieur, les chefs et directeurs des services de police et académies de police, ainsi qu'avec les cadres supérieurs des organisations partenaires internationales et régionales pour promouvoir et coordonner l'assistance de l'OSCE aux États participants sur les questions de police. L'Unité a poursuivi le renforcement des capacités des organismes chargés de l'application de la loi et la formation pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogues illicites, la traite des êtres humains et la cybercriminalité, notamment par les activités ci-après :

- Formation à la lutte contre les stupéfiants pour les officiers de police afghans de rang intermédiaire et supérieur à l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée (Ankara, 30 avril–14 mai) ;
- Conférence sur la lutte contre le trafic de drogues et le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE (Vienne, 16–17 juin) ;
- Séminaire sur la saisie des avoirs criminels et le recouvrement des avoirs des trafiquants de drogues (Kiev, 6–8 septembre) ;
- Séminaire pour les experts ukrainiens de l'application de la loi sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et des crimes connexes au cours de grands événements sportifs (Vienne, 22 juin) ;
- Atelier régional sur la recherche de preuves en cas de fraudes informatiques et la preuve numérique pour la police, les procureurs et les juges dans l'Europe du Sud-Est (Belgrade, 2–3 juin) ;
- Atelier sur la formation de la police contemporaine : e-apprentissage pour la formation d'experts de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, d'Interpol, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et d'un certain nombre d'États participants (Ankara, 9–10 juin) ;
- Atelier régional sur la coopération internationale en matière pénale pour les experts juridiques d'Asie centrale (Almaty, 11–13 juillet) ;
- Formation avancée sur la cybercriminalité pour la police dans l'Europe du Sud-Est dans le cadre de la recherche de preuves sous la version Windows avancée à l'Office fédéral allemand de la police criminelle (Wiesbaden, 10–14 octobre) ;
- Formation avancée sur la cybercriminalité pour la police dans l'Europe du Sud-Est sur l'emploi de Linux comme outil de recherche (Belgrade, 14–18 novembre)

En outre, les membres du personnel de l'Unité pour les questions stratégiques de police ont donné de nombreux exposés lors d'ateliers et de stages de formation dans leurs domaines d'expertise.

Tout au long de l'année, l'Unité a aidé le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP) à élaborer un programme des Nations Unies de formation normalisée de la police sur les enquêtes et la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit.

Dans un effort visant à renforcer le réseau des établissements de formation de la police dans l'espace de l'OSCE, l'Unité a signé des protocoles de coopération avec les académies de police de Géorgie et de Turquie. Des mécanismes de coopération similaires avec l'Association des écoles de police européennes et d'autres organisations régionales et internationales se poursuivront en 2012.

***Systeme d'information en ligne des services de police (POLIS)***

L'équipe POLIS, a planifié, conçu et soutenu plusieurs ateliers en ligne sur POLIS et a également apporté son soutien au premier atelier d'e-apprentissage de l'OSCE dans le domaine de la police. L'équipe a également créé un portail thématique POLIS sur le trafic de drogues illicites.

L'équipe POLIS a aussi adopté plusieurs mesures afin d'améliorer la qualité des informations stockées dans le système, en particulier dans la base de données des experts de police. En outre, l'équipe a lancé le bulletin trimestriel POLIS, qui donne un aperçu des derniers développements de POLIS, et résume les statistiques trimestrielles pour le système.

## **BUREAU DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ET COORDINATRICE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

Représentante spéciale et Coordinatrice : Mme **Maria Grazia Giammarinaro**

[www.osce.org/cthb](http://www.osce.org/cthb)

*La Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains Maria Grazia Giammarinaro a continué à travailler avec les États participants, les structures, les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE, ainsi que les organisations internationales et organisations non gouvernementales (ONG, pour rendre le cadre de lutte contre la traite plus efficace. Elle a continué à mieux faire connaître la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, à la fois comme violation grave des droits de l'homme et comme menace transnationale sérieuse, et à consacrer une attention particulière aux priorités thématiques de la traite des enfants et de la traite à des fins d'exploitation par le travail. Elle a aussi appelé à un partenariat renouvelé et à un engagement avec un spectre plus large d'acteurs de la société civile.*

Tout au long de 2011, la Représentante spéciale et Coordinatrice a travaillé en étroite collaboration avec les États participants pour renforcer la mise en œuvre des obligations et engagements pertinents, voyageant dans 16 pays à l'occasion de conférences et de réunions de haut niveau avec les autorités gouvernementales. Lors de ses trois visites au Royaume-Uni, au Canada et en Moldavie, et au cours d'une visite conjointe au Kirghizstan avec la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité des sexes, la Représentante spéciale a rencontré des ministres, des ministres adjoints, de hauts fonctionnaires chargés de la politique de lutte contre la traite et un large éventail d'interlocuteurs, dont des acteurs de la société civile. La Représentante spéciale et Coordinatrice a travaillé avec les autorités gouvernementales compétentes pour assurer le suivi des principales conclusions de visites dans les pays, souvent sous la forme d'un rapport de synthèse proposant des recommandations spécifiques basées sur les engagements de l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains (PC.DEC/557/Rev.1). Le Bureau a reçu des commentaires positifs sur cette méthode de travail et attend avec impatience la poursuite du dialogue avec les États participants afin d'évaluer les progrès réalisés dans chaque pays et de fournir une assistance technique sur demande.

Reconnaissant que les parlementaires sont des interlocuteurs clés et des décideurs au niveau national, la Représentante spéciale et Coordinatrice a témoigné devant les commissions compétentes du Bundestag allemand et de la Chambre italienne des députés. Elle a aussi continué à développer une relation de travail avec le groupe parlementaire multipartite chargé de la lutte contre la traite des êtres humains au Royaume-Uni.



Afin de renforcer la réponse du secteur de la justice pénale, la Représentante spéciale a continué, en 2011, à travailler en étroite collaboration avec le pouvoir judiciaire dans les États participants afin d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes de la traite et renforcer les capacités sur des questions juridiques difficiles qui sont souvent caractéristiques des procédures en matière de traite de personnes.

Travaillant en étroite collaboration avec le Président en exercice de l'OSCE et les structures concernées de l'OSCE, la Représentante spéciale a pris à deux reprises la parole devant le Comité de la dimension humaine en 2011. Elle a également fourni un appui à la préparation de la *Déclaration ministérielle sur la lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains* (MC.DOC/1/11/Corr.1), qui marque un engagement renouvelé en faveur de la lutte contre la traite, ainsi qu'une reconnaissance importante des formes multiples de ce crime, en particulier à des fins d'exploitation par le travail.

À Vienne, en juin, la Représentante spéciale a convoqué la Conférence de la 11<sup>e</sup> Alliance pour la lutte contre la traite des êtres humains intitulée « Prévenir la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail : travail décent et justice sociale ». L'événement a rassemblé plus de 350 participants – notamment des conférenciers éminents représentant les États participants, des organisations internationales et la société civile. Pour la première fois, la Conférence a été diffusée en direct, touchant ainsi un public beaucoup plus vaste. La Conférence a examiné les tendances actuelles et les caractéristiques de la traite à des fins d'exploitation par le travail et fait la lumière sur une approche stratégique novatrice de la prévention de la traite des êtres humains.

En étroite coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales (Bureau du Coordonnateur), en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Représentante a organisé le séminaire d'experts de l'Alliance sur le recours aux régimes de lutte contre le blanchiment d'argent pour combattre la traite des êtres humains. L'événement a réuni les principaux acteurs chargés de la lutte contre le blanchiment avec ceux chargés d'enquêter sur la traite des êtres humains et les ONG afin de discuter sur le plan opérationnel comment les techniques d'enquête financière peut conduire à des résultats plus efficaces dans la lutte contre la traite, et d'améliorer l'accès à la justice des victimes.

Le Bureau a continué à mettre en œuvre son mandat d'assistance technique, souvent en coopération avec les opérations de terrain de l'OSCE, par des cours de formation ciblés pour les professionnels travaillant dans le domaine de la lutte contre la traite, en particulier le personnel chargé de l'application de la loi.

Afin de renforcer le soutien en faveur d'un mouvement anti-esclavagiste visant à éliminer toutes les formes de traite des êtres humains, la Représentante spéciale et Coordinatrice a cherché à atteindre un public plus large afin de le sensibiliser à la traite des êtres humains, notamment en prenant part aux travaux de grandes universités. Le Bureau a commandé une étude sur certains aspects ignorés de la traite des êtres humains, comme la traite en vue du prélèvement d'organes, la traite s'apparentant à la torture et les codes de conduite dans le secteur privé et dans l'armée.

Les activités de coordination interne ont nécessité une étroite coopération en particulier avec l'Unité pour les questions stratégiques de police, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et la Section pour la parité des sexes, ainsi qu'avec le Programme de lutte contre la traite du Bureau des institutions démocratiques et des droits de

l'homme (OSCE/BIDDH), ainsi qu'avec les opérations de terrain, par une réunion des points focaux convoqués avec le BIDDH, et par la promotion d'un échange régulier d'informations.

La coopération extérieure a continué de progresser en 2011 avec l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT) et d'autres partenaires clés, notamment dans le cadre de l'Alliance pour la lutte contre la traite des êtres humains, notamment avec des ONG internationales, et pour la première fois avec des syndicats et associations d'employeurs.

## **UNITÉ D'ACTION CONTRE LE TERRORISME**

[www.osce.org/atu](http://www.osce.org/atu)

*En 2011, en réponse à des demandes émanant de la Présidence en exercice, d'États participants et du Secrétaire général, l'Unité d'action contre le terrorisme (UAT) a intensifié ses activités dans le domaine de la cybersécurité, dans celui de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui conduisent au terrorisme, et dans celui de la sécurité des documents de voyage, tout en poursuivant ses activités dans ses neuf domaines programmatiques.*

L'UAT a organisé, appuyé ou autrement facilité 20 activités de renforcement des capacités à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE, ainsi qu'aux niveaux régional et national, en y faisant participer des représentants du secteur des entreprises et de la société civile chaque fois que cela paraissait judicieux. L'Unité a coordonné ses activités en amont avec les structures des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales en vue de soutenir ou de compléter des initiatives en cours, d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, ainsi que de faciliter les contacts entre autorités nationales et experts internationaux.

Les points forts thématiques ont été, notamment, les suivants :

- L'UAT a soutenu activement les États participants dans le cadre de leurs efforts visant à définir le rôle étendu que l'OSCE jouera à l'avenir dans le domaine de la cybersécurité. Concrètement, l'Unité a facilité la Conférence de la Présidence intitulée « Une approche globale de la cybersécurité : exploration du rôle futur de l'OSCE » (Vienne, 9 et 10 mai). Se fondant sur le consensus croissant selon lequel l'OSCE devrait étudier la possibilité d'élaborer des mesures de confiance en vue d'accroître la transparence interétatique, la prévisibilité et la stabilité dans le cyberspace, l'Unité a aidé le chef de file nommé par la Présidence pour cette question à préparer, à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, les prochaines étapes potentielles.
- L'Unité a intensifié ses travaux portant sur l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme et elle a lancé une série de nouvelles activités, dont un atelier organisé conjointement avec l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE au Kirghizistan afin d'y promouvoir les outils de la police de proximité pour contrer cet extrémisme violent et cette radicalisation. Une attention particulière a été accordée à la question des femmes et du terrorisme, s'agissant à la fois de leur vulnérabilité à l'extrémisme et à la radicalisation et de leur rôle dans la prévention de ces derniers. À cet effet, l'UAT s'est employée à promouvoir l'initiative non gouvernementale Sœurs contre l'extrémisme violent (SAVE) en effectuant une visite au Tadjikistan et elle a organisé, en coopération avec le Bureau des institutions

démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, une table ronde d'experts sur le thème de la prévention de la radicalisation des femmes conduisant au terrorisme.

- L'UAT s'est attachée à optimiser ses activités afin de couvrir tous les aspects de la protection et de l'établissement des identités au travers des documents de voyage et de processus connexes. En Asie centrale, l'Unité a poursuivi un projet visant à relier 20 postes de contrôle aux frontières au Tadjikistan et au Kirghizistan à la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus et volés. En outre, un nouveau projet, mené de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations, a été lancé en 2011 au Tadjikistan pour faire en sorte que les documents de voyage soient conformes aux normes internationales, tout en consolidant les processus et les documents qui permettent aux autorités d'établir avec certitude l'identité d'une personne au cours du processus de demande de visa et au moment du contrôle aux frontières.
- L'UAT a contribué à une initiative relative aux partenariats public-privé pour améliorer la sécurité des touristes en organisant un atelier d'experts sur ce thème (Vienne, 8 et 9 septembre). Cet atelier a permis de sensibiliser davantage les participants à des questions telles que le coût des attentats terroristes perpétrés dans des lieux touristiques, les moyens de renforcer la sécurité lors de grandes manifestations et l'importance du secteur non gouvernemental dans les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme.

Tout au long de l'année, l'UAT a également fourni un soutien tangible aux efforts politiques visant à consolider les activités menées par l'Organisation pour combattre le terrorisme et coordonner l'action du Secrétariat de l'OSCE liée à la lutte contre les menaces transnationales.

## **BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE**

*Fin 2011, le Bureau du contrôle interne a soumis son processus d'audit interne et ses documents de travail à une évaluation de qualité externe effectuée par un représentant de l'Institut des vérificateurs internes. Les résultats ont confirmé les progrès constants accomplis depuis la précédente évaluation effectuée fin 2006. Ils valident ce qu'affirme le Bureau du contrôle interne dans ses rapports, à savoir que les audits sont réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, telles qu'établies par l'Institut des vérificateurs internes.*

Le Bureau du contrôle interne a trois fonctions distinctes : audits internes, évaluations et enquêtes.

Au cours de l'année, le Bureau a réalisé six audits d'opérations de terrain en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; un audit complémentaire de la mise en œuvre des projets dans une institution ; et deux audits au Secrétariat. Par ailleurs, pour vérifier que la fermeture d'une opération de terrain s'est déroulée en bon ordre et de manière efficace, le Bureau a effectué un audit du processus, des procédures et de la coordination entre le personnel du Secrétariat et de l'opération de terrain concernée.

Les audits internes permettent de vérifier régulièrement que le cadre réglementaire de l'OSCE est respecté, le but étant de donner aux responsables des assurances quant à

l'efficacité des contrôles internes et de les aider à atteindre leurs objectifs. Un des résultats globaux du travail du Bureau durant ses quelque dix années d'existence réside dans le niveau accru de maturité qu'il a atteint dans l'exercice de ses fonctions. Au cours des audits qu'il a effectués en 2011, le Bureau s'est concentré davantage sur les questions de gouvernance et de gestion du risque afin de continuer de promouvoir une culture de responsabilité.

Le Bureau du contrôle interne a procédé à cinq évaluations indépendantes en 2011. Ces évaluations ont permis de perfectionner les processus internes, de déterminer les meilleures pratiques et de donner des conseils sur les moyens d'améliorer les activités en cours et les activités futures.

Le Bureau a analysé de grands projets extrabudgétaires menés dans les domaines de la sécurité des documents de voyage et du soutien parlementaire dans les Balkans. Les résultats de cette seconde analyse seront incorporés dans le rapport intitulé *Findings and Best Practices on Parliamentary Development Projects in the OSCE*, dont le personnel de l'OSCE pourra retirer des enseignements.

Dans le cadre d'une nouvelle approche des évaluations effectuées conjointement avec des États participants, le Bureau a coopéré avec le Ministère finlandais des affaires étrangères pour évaluer le soutien apporté par l'OSCE à un établissement d'enseignement supérieur.

Avec son évaluation du portefeuille des projets d'une opération de terrain de l'OSCE dans le domaine du genre, le Bureau a mis à l'essai une approche novatrice (cartographie des incidences) pour déterminer comment les programmes et les projets de l'Organisation contribuent à l'égalité des sexes. Si cette approche s'avère probante, le Bureau l'adaptera pour lui permettre de mieux évaluer le travail de l'OSCE n'ayant pas trait aux projets.

Le Bureau du contrôle interne a mené à bien sept enquêtes financières en 2011. Ces enquêtes ont porté sur des cas de pertes financières pour l'Organisation et sur des cas de conflits d'intérêt entre des parties extérieures. Les affaires traitées ne se sont cependant pas toutes terminées par la constatation d'un comportement inapproprié et, dans un cas, le Bureau a absous un membre du personnel de toute allégation d'irrégularité. L'enquêteur du Bureau a également travaillé, à la demande du Secrétaire général, sur trois affaires distinctes concernant des membres du personnel et dispensé une formation à l'éthique aux nouvelles recrues de l'OSCE.

Les activités de contrôle menées par le Bureau en 2011 ont donné lieu à quelque 200 recommandations. Le Bureau a également assuré le suivi des recommandations d'audit formulées les années précédentes pour s'assurer que la direction les avaient bien appliquées. Le taux élevé d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations atteste de la bonne coopération avec les entités ayant fait l'objet d'un contrôle.

Le Comité d'audit de l'OSCE a continué de passer au crible le travail du Bureau du contrôle interne. Ce dernier a régulièrement fourni au Vérificateur extérieur des copies de ses rapports d'audit et d'évaluation et organisé des réunions à intervalles réguliers en 2011 pour coordonner la planification et déterminer les domaines possibles de synergie.

## **CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

*Le travail du Centre de prévention des conflits (CPC) porte essentiellement sur l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et la réhabilitation post-conflit. En 2011, le CPC a fourni un appui en matière de politique générale et aidé à évaluer l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan et à en planifier les futures activités opérationnelles. Le CPC a également contribué aux efforts d'ensemble déployés par l'OSCE pour faire avancer le processus de règlement du conflit transnistrien et continué d'apporter son soutien aux Discussions internationales de Genève. Il a concouru aux préparatifs, à l'exécution et au suivi des visites effectuées par la Présidence en Asie centrale, en Europe orientale, en Europe du Sud-Est et dans le Caucase du Sud, ainsi que des voyages qui ont conduit des ambassadeurs auprès de l'OSCE en Europe orientale et en Asie centrale.*

*Ses autres priorités ont résidé dans la fourniture d'un soutien analytique pour les questions relatives au cycle du conflit dans le cadre des « Dialogues de V à V », qui ont ouvert la voie à l'adoption, à Vilnius, de la Décision MC.DEC/3/11/Corr.1 sur les éléments du cycle du conflit, ainsi que d'une assistance à des projets ayant trait aux frontières et aux douanes, en particulier en Asie centrale et notamment à l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières, sise à Douchanbé. Le CPC a également continué d'appuyer le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) dans son travail, y compris pour la préparation de sa contribution à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius et la mise à jour du Document de Vienne. Plusieurs projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles ont été mis en chantier. À ce jour, plus de 7 000 tonnes du propergol hautement toxique appelé mélange ont été éliminées en Ukraine dans le cadre du plus vaste projet jamais entrepris par l'OSCE et géré par le CPC. Ce dernier a également joué un rôle de facilitateur de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies en aidant les États participants, à leur demande, à élaborer des plans d'action nationaux.*

*Par ailleurs, le CPC a continué de servir de point de référence central de l'Organisation pour les questions relatives à la gestion des programmes et des projets, la planification stratégique et l'autoévaluation.*

### **Service d'appui en matière de politique générale**

*Le Service d'appui en matière de politique générale a prêté son concours à la Présidence, au Secrétaire général et à d'autres hauts responsables pour faire en sorte que l'Organisation réagisse de manière appropriée aux développements politiques dans l'espace de l'OSCE en vue de réduire le risque de conflit. Il a coordonné les activités des opérations de terrain de l'Organisation et les a aidées à s'acquitter de leur mandat.*

La CELLULE EUROPE DU SUD-EST a aidé la Présidence à maintenir un engagement efficace de l'OSCE dans la région et à assurer la coordination générale du travail des opérations de terrain. La Cellule a coordonné les activités menées par le Secrétariat et les opérations de terrain concernées à l'appui de la contribution de l'Organisation au dialogue redynamisé entre les pays de la région sur des solutions durables pour les réfugiés et a pris l'initiative de convoquer une réunion technique (Vienne, 16 juin) avec toutes les parties prenantes internationales et régionales en prévision de la conférence ministérielle régionale. Dans le contexte des développements intervenus dans le nord du Kosovo, la Cellule a servi de lien efficace entre la Mission de l'OSCE au Kosovo et la Présidence en faisant parvenir des

informations et des analyses au Président en exercice et en transmettant des demandes et des directives à la Mission.

La CELLULE EUROPE ORIENTALE a contribué aux efforts d'ensemble déployés par l'OSCE pour faire avancer le processus de règlement du conflit transnistrien. Elle a soutenu les médiateurs et les observateurs dans leur travail et facilité les rencontres, à Vienne, de tous les principaux acteurs de ce processus. La Cellule a aidé le Bureau de l'OSCE à Minsk dans le cadre de son processus de fermeture après la non-prorogation de son mandat en décembre 2010. Elle a conseillé la Présidence dans ses discussions avec les autorités biélorusses sur l'avenir de la coopération de l'OSCE avec la Biélorussie. Elle a également aidé le Coordonnateur des projets en Ukraine à répondre aux demandes des pouvoirs publics et autres partenaires pertinents concernant des projets. La Cellule a en outre contribué aux préparatifs de nombreuses visites dans la région, auxquelles elle a également participé, notamment celles que le Président, son Représentant personnel pour les conflits prolongés, le Secrétaire général et un groupe de représentants permanents auprès de l'OSCE y ont effectuées.

La CELLULE CAUCASE a continué d'apporter son concours aux opérations de terrain dans le cadre de leurs activités visant à aider les pays hôtes à remplir leurs engagements à l'égard de l'OSCE. Elle a continué d'être étroitement impliquée dans les préparatifs et la conduite des Discussions de Genève et elle a participé aux réunions tenues régulièrement dans le cadre du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents de Dvani/Ergneti. Elle a également mis en œuvre, dans le contexte des Discussions de Genève, des projets de renforcement de la confiance ayant trait à l'eau des deux côtés de la frontière administrative. La Cellule a accompagné et aidé le Représentant spécial du Président en exercice au cours des visites que les coprésidents des Discussions de Genève ont régulièrement effectuées à Tbilissi, Tskhinvali et Soukhoumi. Elle a également prêté son concours au Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie dans ses activités liées au processus de règlement de ce conflit au Haut-Karabakh et aux alentours.

### ***Remise en état de l'infrastructure et renforcement de la confiance et de la sécurité***

Le CPC a continué d'apporter son soutien aux Discussions internationales de Genève engagées à la suite du conflit de 2008 en Géorgie. Dans ce cadre, l'OSCE s'est employée à promouvoir des activités humanitaires concrètes. Elle gère en particulier la mise en œuvre de projets relatifs à l'eau subventionnés par l'Union européenne. Le projet du barrage de Zonkari, qui vise à rétablir la capacité à réguler le niveau d'eau dans le bassin de retenue homonyme, est l'un d'entre eux. Les années de tensions dans la région n'ont pas permis de procéder à l'entretien indispensable de l'infrastructure. Les réparations qui s'imposent permettront d'atténuer le danger potentiel pour les personnes qui vivent en aval du barrage et de rétablir sa capacité à fournir de l'eau d'irrigation.

La CELLULE ASIE CENTRALE a appuyé le travail effectué par le Représentant spécial de la Présidence pour le Kirghizistan, en partenariat avec les représentants spéciaux de l'ONU et de l'UE, pour aider le pays à résoudre les crises de 2010. Elle a coopéré étroitement avec le Centre de Bichkek, le Service des opérations du CPC et l'Unité pour les questions stratégiques de police s'agissant de l'Initiative pour la sécurité publique. Elle a également

apporté son soutien à l'Académie de l'OSCE à Bichkek. La Cellule a par ailleurs prêté son concours au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et au Gouvernement tadjik pour convoquer la cinquième réunion annuelle de l'Équipe spéciale conjointe OSCE-Tadjikistan tenue à Douchanbé en février en vue de discuter des objectifs communs. Elle a aussi aidé à organiser plusieurs voyages du Président en exercice, du Secrétaire général et du Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE dans la région. En mars, la Cellule a facilité la visite de 17 chefs de délégation et des membres de l'Équipe spéciale de la Présidence au Tadjikistan et au Kirghizistan pour s'y familiariser avec des questions liées aux menaces transnationales et aux activités de terrain de l'OSCE. La Cellule a également facilité des visites de la Présidence dans les cinq pays d'Asie centrale, ainsi que dans le nord de l'Afghanistan. Elle a continué de participer à la mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil ministériel en 2007 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan (MC.DEC/4/07/Corr.1).

### ***Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation***

*L'Unité s'est attachée à assurer la qualité, la cohérence et la bonne gestion des projets et des programmes dans toute l'Organisation. Elle a continué de servir de point de référence principal pour les administrateurs de projets, de programmes et de fonds qui s'emploient à planifier stratégiquement, ainsi qu'à élaborer, exécuter et évaluer leurs activités d'une manière plus efficiente et efficace.*

Quatre ans après être passée à la gestion axée sur les résultats et un an après la publication du manuel de gestion des projets intitulé *Project Management in the OSCE*, l'Unité continue de renforcer les capacités de l'Organisation en organisant des sessions de formation et d'accompagnement professionnel sur mesure à l'intention du personnel de toutes les structures exécutives. Tandis que ce travail continu a permis, au fil des années, d'harmoniser la méthodologie de base de gestion des projets et des programmes de l'OSCE pour tous les fonds, l'accent en 2011 a été mis davantage sur le soutien au personnel de direction en matière d'autoévaluation et de planification stratégique. L'importance de cette fonction est patente, en particulier dans le contexte du cycle du Budget unifié. En 2011, l'Unité a fourni une assistance sur place à la Mission en Bosnie-Herzégovine, à la Présence en Albanie, à la Mission à Skopje, à la Mission en Serbie, à la Mission au Kosovo, au Bureau d'Erevan, ainsi qu'au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et aux unités thématiques du Secrétariat.

S'agissant des propositions de projets extrabudgétaires élaborées par les opérations de terrain et les unités du Secrétariat, l'Unité a coordonné, en 2011, l'évaluation de 118 propositions d'une valeur de plus de 35,9 millions d'euros.

### ***Service des opérations***

PLANIFICATION ET ANALYSE DES OPÉRATIONS. L'Équipe de planification et d'analyse a continué d'apporter un soutien analytique à la Présidence et aux États participants à l'appui des Dialogues de V à V, dans le cadre desquels ont été organisées une série de réunions d'experts sur l'alerte précoce, la réaction rapide aux crises, le soutien à la médiation et la réhabilitation post-conflit. Elle a également contribué à la rédaction de la Décision MC.DEC/3/11/Corr.1 sur le renforcement des capacités de l'OSCE dans les situations de crise et de conflit, qui a été adoptée à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius. S'agissant de l'alerte précoce, l'Équipe a instauré un processus visant à élaborer des

lignes directrices internes en la matière à l'usage des structures exécutives de l'Organisation. À cet égard, un groupe de travail interne sur l'alerte précoce, composé de membres du personnel de direction des institutions, des opérations de terrain et du Secrétariat de l'OSCE, a été constitué.

L'Équipe de planification et d'analyse a concouru à la planification et à la mise en œuvre de la cessation des activités du Bureau de l'OSCE à Minsk, ainsi qu'à la planification de la fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb. L'Équipe a en outre continué de contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative pour la sécurité publique au Kirghizistan et, notamment, à son évaluation à mi-parcours.

L'Équipe a également continué de suivre son approche systématique de l'exploitation des enseignements tirés d'activités antérieures en coordonnant le processus de compte rendu de mission des présidences sortantes de l'OSCE et des hauts responsables de ses opérations de terrain. En se fondant sur les enseignements tirés des opérations de terrain, elle a continué de formuler des recommandations destinées à améliorer l'efficacité de l'Organisation. L'Équipe a par ailleurs aidé à rédiger le Rapport sur le retour d'expérience à la suite de la cessation des activités du Bureau de l'OSCE à Minsk. Sur la base de ce rapport et du Rapport d'audit sur la cessation des activités du Bureau de l'OSCE à Minsk, l'Équipe a révisé les lignes directrices intitulées *Operational Guidelines on the Closure or Restructuring of an OSCE Field Operation*.

Elle a par ailleurs aidé la Présidence à organiser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2011 et prêté son concours au Comité de sécurité du Conseil permanent pour des questions d'organisation et de fond.

**LIAISON OPÉRATIONNELLE 24 HEURES SUR 24 ET SEPT JOURS SUR SEPT.** Grâce à son Centre de situation/communications, le Service des opérations a continué d'offrir aux structures de l'OSCE une liaison et un point de contact opérationnels 24 heures sur 24, en particulier en dehors des heures de travail. Il a fourni des rapports en temps réel sur l'espace de l'OSCE au moyen de textos et de courriels en mettant un accent particulier sur les situations de crise émergentes. Le Centre de situation a continué d'établir des notes d'information quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales hebdomadaires et des calendriers des activités à venir. Il a également fourni une assistance opérationnelle pour les situations d'urgence sur le terrain comme les incidents de sécurité et les évacuations sanitaires.

**SÉCURITÉ ET GESTION DES FRONTIÈRES.** En étroite coopération avec les opérations de terrain et les agences nationales des frontières/des douanes de tout l'espace de l'OSCE, l'Équipe des frontières, qui dépend du Service des opérations, a continué de contribuer à la mise en œuvre du Concept relatif à la sécurité et à la gestion des frontières. Si, géographiquement parlant, la priorité a continué d'être accordée aux initiatives de renforcement des capacités de grande envergure destinées aux gardes frontière et aux douaniers d'Asie centrale, la coopération avec les agences des frontières d'autres régions s'est également poursuivie.

L'Équipe des frontières a continué de gérer et d'étoffer le Réseau des points de contact nationaux de l'OSCE pour les questions relatives à la sécurité et à la gestion des frontières. Elle a publié le bulletin périodique d'informations du Réseau et organisé sa réunion annuelle à Vilnius. En coopération avec les points de contact nationaux et d'autres experts, l'Équipe a



également entamé des travaux préparatoires en vue d'élaborer des matériels de formation portant sur un certain nombre de thèmes spécifiques liés à la gestion des frontières, tels que la lutte contre la corruption au sein des agences des frontières.

En outre, l'Équipe des frontières a prêté son concours à l'École des cadres pour la gestion des frontières, sise à Douchanbé. En juillet et en août, l'Équipe a aidé l'école à évaluer ses projets, y compris en ce qui concerne l'instauration de nouvelles dispositions et procédures internes.

Conformément à la Décision MC.DEC/4/07/Corr.1 sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, l'Équipe des frontières a continué de s'employer à promouvoir la participation d'agents aux frontières afghans aux activités de projet menées par l'OSCE en Asie centrale et, notamment, à l'École des cadres pour la gestion des frontières. Elle a également concouru à des activités opérationnelles visant à consolider la frontière entre les États participants d'Asie centrale et l'Afghanistan et encouragé la coopération transfrontalière et l'organisation de patrouilles conjointes. L'Équipe a en outre établi une liste de projets complémentaires et de nouveaux projets potentiels de coopération avec l'Afghanistan.

En juin 2011, l'Équipe des frontières a également organisé, à Vilnius, un premier séminaire de l'OSCE sur les aspects techniques de la démarcation et de la délimitation des frontières, qui a permis à des experts et à des praticiens de procéder à un échange de meilleures pratiques. L'Équipe a par ailleurs apporté son concours à la Section d'appui au FCS pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans tout l'espace de l'OSCE en contribuant à une série de séminaires visant à renforcer la coopération interinstitutions en ce concerne les mouvements de biens à double usage et d'armes légères et de petit calibre.

### **Section d'appui au FCS**

En 2011, la Section a continué de seconder le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) dans ses activités. Elle a, entre autres, soutenu le FCS dans le cadre des négociations qui ont entouré la publication du Document de Vienne 2011 et suivi la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Elle a contribué à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) en publiant un *rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures examinées au cours de la RAEA*. La Section d'appui au FCS a également présidé la cinquième Réunion des chefs des centres de vérification, au cours de laquelle des vues ont été échangées sur l'application pratique du Document de Vienne.

Avec le soutien de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Ukraine, la Section a organisé à Odessa (Ukraine) un séminaire régional intitulé « Le Code de conduite et les mesures de confiance et de sécurité dans le Caucase du Sud et la région de la mer Noire ». Au Kazakhstan, la Section a contribué à un séminaire régional consacré au Document de Vienne et organisé en coopération avec le Centre kazakh de vérification et le Bureau de l'OSCE à Astana en vue de former des militaires d'Asie centrale et du Caucase du Sud à l'organisation d'activités de vérification.

La Section a soutenu activement les États participants dans le cadre de l'application du Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (ALPC), qui a été adopté par le FCS en 2010. Elle a en particulier harmonisé les modèles utilisés à l'OSCE pour rendre

compte de la mise en œuvre des engagements relatifs aux ALPC avec celui de l'ONU afin d'alléger la tâche que constitue, pour les États participants, la communication de renseignements en la matière. La Section a en outre élaboré, avec l'aide de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, un modèle de certificat d'utilisation finale d'ALPC utilisé dans le cadre du processus de contrôle des exportations. Enfin, la Section a élaboré un rapport de synthèse des rapports nationaux relatifs au contrôle des activités de courtage d'ALPC, qui a été examiné lors d'une séance spéciale du FCS tenue en septembre.

Comme suite aux demandes d'assistance reçues de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de la Moldavie et de la Serbie en 2011, la Section a organisé trois visites d'évaluation concluantes et élaboré deux propositions relatives à des projets qui seront mis en œuvre en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Section a en outre lancé un autre projet OSCE-PNUD portant sur la destruction de bombes à sous-munitions en Géorgie. En Ukraine, la Section a parachevé la phase III-B du projet relatif au mélange en évacuant l'ensemble des stocks de mélange d'Ukraine occidentale (Radekhiv : plus de 2 500 tonnes) et lancé la phase III-C, qui porte sur le retrait des stocks de mélange d'Ukraine centrale (Bila Tserkva : plus de 1 100 tonnes). La Section a en outre poursuivi ses activités d'observation, de vérification et de collecte de fonds dans le cadre des programmes menés conjointement par l'OSCE et le PNUD au Monténégro et en Biélorussie dans le domaine des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles.

Le Réseau de communications de l'OSCE, qui relie entre eux 51 des 56 États participants, ainsi que le CPC et l'OTAN, a continué de faciliter l'échange d'informations importantes pour améliorer l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La Section d'appui au FCS gère le système, ainsi que le logiciel sur mesure utilisé pour générer les notifications dans le cadre du traité. En 2011, le remplacement de l'infrastructure de sécurité a été mené à bien et les outils de développement ont été mis en place pour les actualisations logicielles prévues en 2012 et 2013. Le réseau a permis l'échange de près de 300 000 messages entre États participants, tout en maintenant un niveau de sécurité, de fiabilité et de disponibilité de plus de 99,9 %. La Section a également continué de présider le Groupe des communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations, ainsi que d'appuyer et d'organiser l'Échange annuel d'informations militaires et l'Échange global d'informations militaires. Le Réseau de communications de l'OSCE demeure l'une des MDCS les plus efficaces de l'Organisation.

La Section a également aidé activement les États participants intéressés à élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, avec le concours direct du Comité 1540. En coopération avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, la Section a organisé un atelier, accueilli par le Kazakhstan, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 en Asie centrale.

## **BUREAU DU COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

*Comme suite au Sommet d'Astana de 2010, l'année 2011 a connu une intensification du dialogue politique entre les États participants sur les questions liées à la dimension économique et environnementale, notamment dans le cadre du Comité économique et environnemental, ainsi que des travaux concrets menés sur le terrain en vue d'appliquer les décisions pertinentes du Conseil ministériel. Au cours d'une année caractérisée à la fois par la continuité et le progrès, d'importantes décisions ont été prises afin de rationaliser et de renforcer les procédures et la structure pour les activités liées à la deuxième dimension, y compris celle d'organiser une nouvelle réunion annuelle consacrée à la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale.*

### ***Forum économique et environnemental***

Le Bureau a apporté un appui à la Présidence lituanienne tout au long du processus du dix-neuvième Forum économique et environnemental, qui a, pour la première fois, été synchronisé avec l'année de la Présidence. Le Forum, constitué de deux réunions préparatoires et de la traditionnelle réunion finale de Prague, a été axé sur la promotion d'actions communes et de la coopération dans l'espace de l'OSCE dans les domaines du développement de l'énergie et du transport durables. Elle a traité d'un large éventail de sujets, notamment de l'intégration des réseaux de transport grâce à la réduction des obstacles et à la simplification des formalités aux frontières, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de la bonne gouvernance et de la transparence dans le domaine de l'énergie ainsi que de la coopération régionale et sous-régionale en matière d'énergie et de transport durables.

### ***Bonne gouvernance***

En 2011, le Bureau a enregistré un vif regain d'intérêt pour la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence et pour la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui s'est manifesté dans la décision des États participants de consacrer le Forum de 2012 au thème « Promotion de la sécurité et de la stabilité grâce à la bonne gouvernance » de même que lors des débats sur la question au Comité économique et environnemental ainsi qu'à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale.

Le Bureau a poursuivi ses activités visant à favoriser et à appuyer la mise en œuvre effective des principaux engagements et instruments juridiques internationaux, notamment de la Convention des Nations Unies contre la corruption, des 40+9 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le financement du terrorisme. Conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres partenaires, diverses activités, qui ont comporté notamment des activités de sensibilisation, des évaluations des besoins, la fourniture de contenus techniques pour des séminaires, des ateliers et des conférences et la mise au point de matériel technique et de formations, ont été menées en vue d'aider les États participants à appliquer ces instruments.

L'accent a été mis en particulier sur les évaluations nationales des risques en matière de blanchiment d'argent.

Des efforts accrus ont par ailleurs été consacrés à la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'inclusion des organisations de la société civile, des médias et du secteur privé. Des activités ont été menées avec le Conseil de l'Europe et les opérations de terrain de l'OSCE en vue de soutenir le dialogue régional et l'échange de données d'expérience sur les réformes de bonne gouvernance et la transparence financière au niveau local. Une table ronde sur le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption a été organisée à Vienne à l'appui des délibérations de la quatrième Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que du Forum économique et environnemental de 2012.

### ***Transport***

Le Bureau a continué à participer aux activités concernant le transport et fourni un appui à la Présidence tout au long du processus du Forum. Il a en particulier collaboré avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) pour mettre la dernière main au manuel intitulé *Handbook of Best Practices at Border Crossings: A Trade and Transport Facilitation Perspective*. Il a en outre favorisé une meilleure compréhension des défis pour la sécurité des transports intérieurs dans l'ensemble de la région de l'OSCE en appuyant des activités visant à améliorer la coordination et l'efficacité des efforts déployés aux niveaux national et international pour relever ces défis.

### ***Gestion de la migration***

Le Bureau a par ailleurs continué à promouvoir une approche globale de la gestion de la migration. Au début de l'année, il a lancé, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une nouvelle publication intitulée *Training Modules on Labour Migration Management – Trainer's Manual*, qui complète un manuel sur la question établi par l'OSCE, l'OIM et le Bureau international du Travail (BIT).

Le Bureau s'est associé à l'OIM pour la mise en œuvre d'un nouveau projet relatif à la collecte harmonisée de données sur la migration pour offrir une base solide de décision, qui vise à faciliter la prise de décisions fondées sur les faits en matière de migration. Trois évaluations de la collecte et de l'échange de statistiques sur la migration ont été effectuées au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan et leurs résultats ont été présentés lors de séminaires nationaux. Ces résultats seront en outre incorporés dans un manuel sur la collecte de données.

Le Bureau a aussi continué à favoriser une sensibilisation accrue à la nécessité de politiques de migration de travail qui tiennent compte des problèmes propres aux femmes, notamment en organisant un séminaire régional de formation sur le genre et la migration de travail à Vienne à l'intention de décideurs de pays de l'Union européenne et de l'Europe du Sud-est. Il a en outre collaboré avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE pour la mise à jour du manuel intitulé *Gender and Labour Migration Trainer's Manual*.

### *Sécurité énergétique*

Le Bureau a renforcé son interaction avec les présences de terrain de l'OSCE. Il a organisé des activités de formation à la diplomatie énergétique conjointement avec le Centre d'Achgabat. Il a aussi aidé à organiser une conférence de la Présidence sur la sécurité énergétique au Turkménistan. Le Bureau a approfondi sa coopération avec d'autres organismes internationaux. En sa qualité de membre du Club énergétique de Vienne, groupement informel de huit organisations internationales sises à Vienne qui s'occupent des questions d'énergie, l'OSCE explore activement les possibilités de création de synergies. Les organisations avec lesquelles elle coopère sont notamment l'OTAN, le Secrétariat de la Charte de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie et la CEE-ONU.

### *Environnement et sécurité*

En 2011, l'OSCE a présidé l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC). Au cours de sa Présidence, elle a retenu quatre domaines prioritaires : renforcement de la dimension sécuritaire de l'Initiative, expansion de sa base de partenaires et de donateurs, accroissement de sa visibilité et amélioration de l'établissement de rapports sur ses résultats. Conformément à ces objectifs, une étude sur la sécurité a été lancée en vue de recentrer les programmes de travail de l'ENVSEC à la lumière des liens qui existent ou se font jour entre l'environnement et la sécurité et de donner des indications sur l'amélioration du suivi et de la communication des avantages de l'Initiative en matière de sécurité. Le Forum des donateurs de l'ENVSEC et deux activités parallèles de cette initiative organisées lors de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Astana, 21–23 septembre) et de la Réunion régionale préparatoire à Rio+20 (Genève, 2 décembre) ont beaucoup contribué à faire mieux connaître l'Initiative et à étendre sa base de partenaires.

Le Bureau a poursuivi les projets qu'il mène dans les quatre régions de l'OSCE dans le cadre de l'Initiative ENVSEC sur les questions relatives à la gestion des eaux transfrontières, à la gestion des déchets dangereux et au changement climatique. Le Bureau a joué le rôle de chef de file pour le programme de travail de l'ENVSEC exécuté dans la région du Caucase du Sud dans les domaines de la gestion des feux de forêts, de la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières, de l'évaluation de l'environnement local et de la participation du public.

Le Bureau a continué à promouvoir les principes de la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU, qui visent à favoriser la transparence et la démocratie dans la prise des décisions en matière d'environnement. L'Initiative des centres Aarhus a été étendue à 33 centres Aarhus de 10 pays. En marge de la quatrième Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU tenue à Chisinau, en Moldavie, l'OSCE a organisé une réunion des parties prenantes des centres Aarhus, des Parties à la Convention et d'institutions internationales pour échanger des données d'expérience et des enseignements.

Le Bureau a continué à soutenir la mise en œuvre de l'Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), programme d'octroi de microfinancements à des organisations de la société civile d'Arménie, d'Azerbaïdjan et du Tadjikistan en vue de les rendre mieux à même de relever les défis touchant à l'environnement et à la sécurité, en partenariat avec les opérations de terrain concernées de l'OSCE.

Conjointement avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), le Bureau a exécuté un projet relatif à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources naturelles, l'énergie et la disponibilité alimentaire et ses répercussions jusqu'en 2050 dans les régions de l'Europe orientale, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase du Sud et de l'Asie centrale. L'atelier initial sur le scénario a eu lieu à Lviv (Ukraine) en février. Deux autres ateliers se sont tenus à Belgrade et à Douchanbé plus tard dans l'année. Les résultats ont fourni un outil pour une action coopérative et des recommandations de politique qui pourraient être mises en œuvre par les opérations de terrain de l'OSCE ou soumises au Conseil permanent.

## DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

*Le Département des ressources humaines a continué à jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'attirer, de perfectionner et de motiver des personnes possédant les compétences professionnelles correspondant aux besoins de l'Organisation ainsi que d'apporter un soutien stratégique pour la planification, la coordination et la direction des activités de l'OSCE relatives aux ressources humaines. En promouvant un cadre de travail professionnel, le souci d'équité entre les sexes et l'éthique dans le travail quotidien, le Département assure à l'OSCE la capacité en ressources humaines nécessaire à la bonne exécution de ses mandats. Le Département a en outre veillé à ce que des politiques soient en place pour favoriser une gestion équitable et transparente du personnel et à ce que, dans les domaines du recrutement, de l'administration des droits et prestations, de la paie, du suivi du comportement professionnel et de la formation, les services soient fournis de manière efficiente et souple dans toute l'Organisation.*

En 2011, entre autres réalisations marquantes, le Département a :

### ***Effectifs***

- maintenu des conditions d'emploi suffisamment compétitives à l'OSCE en accordant une attention particulière aux membres des missions recrutés sur le plan local (traitements et exonération de l'impôt national sur le revenu) et au personnel détaché (durée d'affectation), en prenant en considération le climat financier actuel et les contraintes relatives aux périodes maximales de service et en dialoguant étroitement avec les organes directeurs de l'Organisation ;
- soutenu la Présidence en exercice au moyen d'activités de formation sur mesure et en administrant les processus de recrutement et de prolongation pour les cadres supérieurs de l'Organisation ;
- poursuivi l'élaboration d'outils et de procédures de recrutement visant à appliquer les normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité les plus élevées aux fins d'un recrutement équitable et transparent de membres du personnel venant de tous les États participants ;
- continué à prêter attention au bon fonctionnement du système de détachement sur lequel repose le recrutement du personnel international, en particulier dans les opérations de terrain ;
- poursuivi la mise en œuvre du programme des administrateurs auxiliaires, qui donne à de jeunes cadres des États participants la possibilité de se familiariser avec l'Organisation, tant au Secrétariat que dans les opérations de terrain/institutions. Fort du succès de ce programme au cours des cinq années précédentes ainsi que du soutien continu des États participants et des autorités proposant des candidats, deux cycles du programme ont à nouveau été organisés avec succès en 2011 ;
- poursuivi le programme de stages au sein de l'Organisation dont le Secrétariat a accueilli une quarantaine de stagiaires en 2011.

### ***Respect du Système de réglementation commun de la gestion (SRCG) de l'OSCE***

- élaboré des propositions pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines de l'OSCE et s'efforcé d'améliorer le cadre de responsabilisation dans l'Organisation, et aussi exécuté une vaste étude sur les procédures disciplinaires applicables aux cadres supérieurs et présenté ses résultats et conclusions pour examen par les États participants ;
- assuré un encadrement et fourni un appui en matière de gestion au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain afin que les décisions relatives à la gestion des ressources humaines soient prises conformément au SRCG, ce qui s'est traduit par une diminution sensible du nombre des demandes d'exception en matière de ressources humaines ;
- réexaminé et actualisé un certain nombre d'instructions à l'intention du personnel afin de les harmoniser avec le Statut et le Règlement du personnel et d'améliorer les procédures de travail.

### ***Paie et droits/prestations***

- appliqué des procédures standard pour les opérations de paie dans toute l'Organisation et amélioré la capacité technique du système de traiter tous les droits et prestations du personnel ;
- amélioré le module ressources humaines de l'IRMA afin de le doter d'une fonctionnalité permettant d'établir plus rapidement des rapports plus précis, et notamment procédé à une mise à jour importante de ce système afin d'en renforcer la stabilité et la facilité d'utilisation, analysé les incidences de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sur les questions de ressources humaines et donné des conseils en temps voulu au sujet de la nécessité d'une mise à niveau du système ;
- continué à interagir et à coopérer avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, sur un large éventail de questions touchant aux ressources humaines, notamment les droits et prestations du personnel, les procédures suivies pour la gestion des états de paie, les périodes de service, la formation et le recrutement.

### ***Formation***

- assuré une formation intensive à la question du genre, sous la forme d'un programme d'une durée de trois jours destiné à inculquer au personnel les connaissances et les compétences requises pour mettre en œuvre les engagements prévus dans le Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes ;
- assuré la participation de 715 membres du personnel et des missions de l'OSCE (363 femmes et 352 hommes) à des activités de formation menées à Vienne sur divers sujets ;

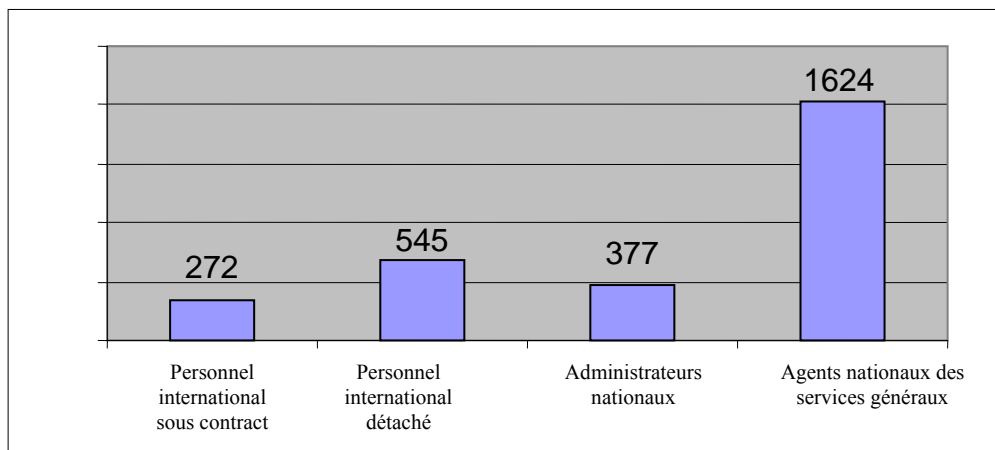


- révisé les méthodes et le contenu du Programme d'orientation générale en vue de tirer le meilleur parti possible de la formation primaire et secondaire des participants ; poursuivi la mise en œuvre du Programme d'orientation générale et la fourniture d'un appui aux programmes d'accueil locaux en tant que principal outil d'intégration des nouveaux membres du personnel.

### ***Environnement porteur***

- lancé le premier programme de perfectionnement des cadres de l'OSCE à l'intention des chefs de mission, des chefs adjoints de mission et d'institutions et des directeurs en vue de créer une culture commune d'encadrement ;
- continué à prendre les questions de genre en considération dans les politiques et procédures de gestion des ressources humaines et encouragé à améliorer le cadre de travail professionnel dans toute l'OSCE, notamment en travaillant à l'introduction d'un questionnaire de départ à remplir en ligne par toutes les personnes quittant l'OSCE ;
- renforcé son rôle de coordination en matière éthique au sein de l'OSCE et, dans un premier temps, présenté un projet de code de conduite révisé de l'OSCE pour examen par les États participants et étudié les moyens possibles de sensibiliser davantage les membres du personnel de l'OSCE aux règles éthiques ;
- examiné les mécanismes actuels d'identification et de prévention des conflits sur le lieu de travail, notamment en constituant un fichier de médiateurs extérieurs, en offrant des possibilités de formation pertinentes et en préparant une campagne de sensibilisation destinée à faire mieux connaître les politiques et procédures à l'ensemble du personnel de l'OSCE ;
- promu un recours plus large et une application cohérente des dispositions relatives aux horaires de travail souples et appuyé des approches analogues dans d'autres lieux d'affectation en vue de créer un cadre de travail plus favorable à la famille et tenant mieux compte des besoins des femmes.

***Tableau d'effectifs de l'OSCE en 2011***



## DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

*Le Département de l'administration et des finances (DAF) fournit aux États participants, au Secrétaire général et au Secrétariat, ainsi qu'aux institutions et aux opérations de terrain de l'OSCE, des avis, des services et un soutien sur le plan de la gestion, des finances et des questions administratives. Le DAF comprend les services du budget et du contrôle interne, les services de comptabilité financière et de trésorerie, les services d'appui aux missions, y compris la gestion de la chaîne logistique, les services en matière de technologies de l'information et des communications et les services de conférence, et il supervise également le Bureau de Prague, qui abrite les archives.*

*Le DAF s'est acquitté des obligations qui lui avaient été fixées pour 2011 concernant les cycles de planification et du budget de l'OSCE et a poursuivi la réforme de l'administration de l'ensemble de l'Organisation en étant le fer de lance, avec le concours du Département des ressources humaines et du Bureau du Secrétaire général, du renforcement de son cadre réglementaire, le Système de réglementation commun de la gestion (SRCG), grâce notamment à l'élaboration de directives plus strictes pour la gestion des voyages. Le Département a contribué à améliorer la performance de l'ensemble de l'Organisation en matière de gestion des voyages en renforçant la mise en œuvre de sa stratégie dans ce domaine et en fixant, pour la première fois, des objectifs de résultat. Il a facilité le processus visant à développer plus avant le modèle propre à l'Organisation de budgétisation par programme fondée sur la performance et fourni un appui continu et une formation fonctionnelle aux opérations de terrain. Il a par ailleurs aidé l'Organisation à assurer le bon déroulement de ses réunions et de ses conférences tout au long de l'année.*

### **En 2011, le DAF a :**

- reçu une opinion du vérificateur extérieur non assortie de réserves (positive) sur les états financiers pour 2010. Le vérificateur extérieur de la Chambre des comptes ukrainienne a déclaré : « À notre avis, ces états financiers donnent, pour tous les aspects matériels, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date... » ;
- géré les fonds de l'OSCE placés sur des comptes ouverts auprès d'institutions financières (banques) afin de faire en sorte qu'ils soient investis avec un minimum de risques dans le contexte financier mondial qui a continué de se caractériser par sa volatilité en 2011 ;
- continué d'adopter progressivement les Normes comptables internationales pour le secteur public, la mise en œuvre de plusieurs de ces normes devant être inscrite dans les états financiers pour 2011 ;
- continué de remplir ses engagements s'agissant de la fourniture de documents de planification et relatifs au cycle budgétaire, ainsi que d'éléments d'orientation, de conseils et d'une assistance au Président du Comité consultatif de gestion et finances de l'OSCE pour permettre l'adoption en temps voulu du Budget unifié de 2011 ;

- continué d’améliorer la structure de contrôle interne en mettant en place, dans toute l’Organisation, un système formalisé de gestion du risque qui facilite une gestion efficace en permettant de repérer les domaines présentant un risque particulier et de faire en sorte que des ressources appropriées soient allouées dans ces domaines ;
- continué d’apporter un appui en matière de gestion des systèmes critiques et des processus d’affaires à l’ensemble des unités de gestion des fonds dans toutes les opérations de terrain et les institutions de l’OSCE en donnant des conseils sur les instructions financières et administratives et en assurant le suivi de l’amélioration des contrôles internes ;
- continué de s’employer à consolider le SRCG et la structure de contrôle interne en élaborant des versions révisées de l’instruction financière et administrative (IFA) No 5 sur la gestion des recettes et des liquidités, de l’IFA No 6 sur les achats et les marchés et de l’IFA No 9 sur la gestion des voyages autorisés ;
- fourni un soutien technique aux groupes de travail du Comité consultatif de gestion et finances sur le Règlement financier et les barèmes des contributions ;
- amélioré la gouvernance des technologies de l’information (TI) pour les structures concernées de l’Organisation et élaboré une stratégie de changement des systèmes de TI et de planification des ressources de l’entreprise visant à mettre à niveau la plateforme Oracle/IRMA existante ;
- amélioré les capacités de recherche dans DocIn afin de faciliter l’accès aux documents et aux sources d’information dans toute l’OSCE ;
- achevé la conception et la mise au point d’un nouveau système d’exploitation du réseau (basé sur les technologies Microsoft standard du marché) prêt à être déployé en 2012 dans toute l’OSCE ;
- amélioré la sécurité informatique et passé avec succès les tests de pénétration informatique ;
- amélioré l’infrastructure des réunions et des conférences en fournissant un soutien logistique et des services linguistiques ainsi qu’en améliorant la fourniture de services d’appui en matière de TI dans les locaux de l’OSCE ;
- continué de se concentrer sur le renforcement des capacités de toutes les structures exécutives et de leur connaissance des procédures grâce à une combinaison de formations de type scolaire, de visites sur place et d’activités de formation organisées à Vienne ;
- veillé à ce que l’Organisation continue d’utiliser de façon optimale l’argent des États participants grâce à des négociations efficaces des contrats d’achat et à une meilleure utilisation des budgets de voyage ;
- continué de fournir un soutien technique direct à divers programmes et structures exécutives du Secrétariat dans le domaine des achats, de la gestion des avoirs et de la gestion des projets, ainsi que dans des domaines connexes ;

- contribué à la planification logistique et à la gestion des préparatifs du Conseil ministériel de l'OSCE ;
- assuré le service et la gestion d'un nombre croissant de séances dans le cadre du budget existant et fait en sorte que le Groupe consultatif commun et la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » continuent de bénéficier de l'ensemble des services.

*par l'intermédiaire du Bureau de Prague,*

- organisé, en coopération avec le Centre pour les stratégies sociales et économiques, un séminaire thématique « L'OSCE à l'aube de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle », qui a eu lieu au Sénat de la République tchèque ;
- intégré les dossiers reçus du Bureau à Minsk dans les avoirs des missions dont les activités ont été clôturées ;
- prêté son concours au Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE dans le cadre des préparatifs logistiques et de la mise au point technique de la réunion de clôture du dix-neuvième Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui a eu lieu à Prague ;
- procédé à quatre envois à 2 900 abonnés et 67 bibliothèques dépositaires, ce qui représente une moyenne de 45 publications et de 600 documents sélectionnés. Les bibliothèques dépositaires ont reçu des compilations semestrielles sur disque compact élaborées par le Bureau ;
- continué de progresser dans le cadre du projet de mémoire orale de la CSCE/OSCE en assurant la transcription et la traduction des entretiens audiovisuels réalisés jusqu'à présent ;
- ouvert ses collections d'archives à huit chercheurs résidents à long terme (du Japon, du Luxembourg, de Roumanie et d'Irlande), ainsi qu'à quatre étudiants en maîtrise d'institutions universitaires tchèques ;
- accueilli cette année 36 groupes d'étudiants en voyage d'études à Prague, soit 610 visiteurs.

## **9. PARTENARIATS POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION**

## **ENGAGEMENT AVEC LES PARTENAIRES ASIATIQUES ET MÉDITERRANÉENS POUR LA COOPÉRATION**

*En 2010, au Sommet d'Astana, les États participants ont reconnu que la sécurité de la région de l'OSCE est « inextricablement liée » à la sécurité des régions voisines. En 2011, les transitions du Printemps arabe, l'incertitude sur la péninsule coréenne, les catastrophes physiques qui ont frappé le Japon et la Thaïlande, ainsi que les défis persistants que constituent les menaces transnationales telles que le trafic de drogues illicites en provenance d'Afghanistan, ont souligné l'importance du Partenariat de l'OSCE pour la coopération. Ce partenariat favorise le dialogue, la coopération et l'échange d'informations entre les États participants de l'OSCE et les partenaires dans les régions méditerranéenne et asiatique en vue de recenser les domaines de préoccupation communs et d'élaborer des approches conjointes face à des défis partagés en matière de sécurité. Un élément crucial de ce partenariat réside dans la mise en commun des normes, des engagements et du savoir-faire de l'Organisation pour promouvoir ses valeurs, faciliter l'échange de bonnes pratiques et, à leur demande, aider les partenaires à appliquer volontairement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OSCE. Par une décision sur les partenaires pour la coopération (MC.DEC/5/11) prise à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, l'OSCE a souligné sa volonté de partager son expérience de la promotion d'une sécurité viable et du soutien aux transitions démocratiques avec les pays partenaires en étroite coopération avec la communauté internationale et sous la direction de l'Organisation des Nations Unies.*

Au cours d'une année caractérisée par des transitions dramatiques dans les régions voisines de celle de l'OSCE, l'Organisation était prête à partager son savoir-faire et son expérience avec ses partenaires pour la coopération en Méditerranée et en Asie, notamment en soutenant des mesures et des projets concrets visant à renforcer les institutions démocratiques, assurer la liberté d'expression, consolider la société civile et stimuler la croissance économique. La transition démocratique est un processus complexe, pluridimensionnel et de longue durée qui requiert des approches spécialement adaptées. Si l'OSCE peut donner des conseils, offrir son assistance et proposer enseignements tirés et meilleures pratiques, il ne lui appartient pas d'imposer ses priorités, ses politiques ou sa vision.

### ***Partenaires méditerranéens pour la coopération***

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie  
Présidence du Groupe de contact méditerranéen : Irlande

### ***Partenaires asiatiques pour la coopération***

Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande  
Présidence du Groupe de contact asiatique : Kazakhstan

### ***Rapport de la Présidence***

La Présidence lituanienne était fermement résolue à promouvoir un dialogue plus étroit avec les partenaires méditerranéens et asiatiques. Le Ministre des affaires étrangères Audronius Ažubalis, Président en exercice de l'OSCE, a exprimé publiquement sa solidarité

avec les aspirations démocratiques des peuples de Tunisie, d'Égypte et des autres partenaires méditerranéens. Dans son discours devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 15 février, il a confirmé à nouveau que l'OSCE était prête à partager son expérience et son savoir-faire là où ils étaient nécessaires. Notant que « Vingt ans auparavant, l'OSCE avait joué un rôle clé dans la gestion des défis de la transition en Europe orientale », M. Ažubalis a déclaré « en ces temps de changements profonds en Tunisie et en Égypte, la boîte à outils de l'OSCE ainsi que ses principes et ses institutions pourraient servir d'inspiration à d'autres. »

Le Président s'est activement employé, par ses contacts personnels avec le Secrétaire général de l'ONU, à promouvoir la coordination de l'assistance apportée à la Méditerranée méridionale par les organisations internationales sous la conduite de l'ONU. Il s'est également rendu en Tunisie en avril, la Vice-Ministre lituanienne Asta Skaisgirytė Liauškiene s'étant rendue en Égypte en juin. Accompagnés d'experts de la Présidence de l'OSCE, de son Secrétariat et de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), ils ont eu des entretiens à un niveau élevé au sujet d'une assistance éventuelle de l'OSCE et ont également noué des contacts avec la société civile dans ces pays. En mars, la Présidence a présenté un document de travail sur la fourniture éventuelle d'une assistance de l'OSCE aux partenaires, dans lequel il était admis que cette assistance devait être adaptée aux besoins particuliers de chacun des États et qu'elle pouvait porter aussi bien sur des questions économiques et de migration que sur un soutien en matière électorale.

Le Président s'est également rendu à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en mai et s'y est entretenu de la coopération entre l'Afghanistan et l'OSCE avec le gouverneur de la province du Kunduz ; comme suite à ces entretiens, des gardes frontière afghans et tadjiks ont participé en novembre à un programme de formation en Lituanie.

### ***Réunion du Conseil ministériel de Vilnius***

Les partenaires pour la coopération ont bénéficié d'une attention considérable à la Réunion du Conseil ministériel de 2011 tenue à Vilnius. Les États participants y sont convenus de renforcer l'engagement avec les partenaires pour la coopération (MC.DEC/5/11) et de soutenir un nouvel ensemble de projets d'assistance en faveur de l'Afghanistan (MC.DEC/4/11/Corr.1). « Nous avons pris la décision de renforcer notre engagement avec l'Afghanistan, pays partenaire. C'est particulièrement important, car nous nous approchons des dates du retrait des forces internationales du pays », a indiqué le Président en exercice dans ses observations finales à la Réunion du Conseil ministériel. « Nous avons également décidé de renforcer encore notre interaction avec les pays partenaires pour la coopération. Cette décision sous-tendra les efforts déployés par l'OSCE pour aider nos partenaires à réagir à l'évolution de la situation au Moyen-Orient ». Ce document orienté vers l'action contribuera à faire passer le partenariat à un nouveau niveau en consolidant le cadre de dialogue et en permettant une interaction accrue sur une vaste gamme de questions pratiques, ce qui améliorera la capacité de l'OSCE à aider les partenaires à gérer leur processus de transition et à mettre en œuvre des réformes.

Les États participants ont également adopté une décision sur la candidature de la Mongolie au statut d'État participant, la première demande de ce genre émanant d'un État ne faisant pas partie de la région de l'OSCE.

En coopération avec le BIDDH, la Présidence lituanienne a organisé, en préalable à la Réunion du Conseil ministériel, une conférence à l'intention des ONG de la société civile des

pays partenaires méditerranéens. Cette conférence intitulée « Transparence et pluralisme en matière de bonne pratique électorale, de participation politique et de réforme judiciaire et juridique » a permis de faire mieux connaître aux ONG les normes, les institutions, les programmes, les outils et les pratiques internationaux et de l'OSCE en la matière et la société civile y a formulé des recommandations sur le rôle futur du Partenariat méditerranéen de l'OSCE qui ont été examinées par les États participants lors de la Réunion du Conseil ministériel.

### ***Rapport du Secrétaire général***

L'échange d'informations et de données d'expérience avec les organisations régionales est un moyen prometteur d'accroître les synergies et l'efficacité ainsi que d'établir le dialogue avec les partenaires tout en assurant une appropriation locale. En septembre 2011, le Secrétaire général de l'OSCE a eu des entretiens avec le Secrétaire général récemment nommé de la Ligue des États arabes (LEA) qui s'est déclaré très intéressé à bénéficier des meilleures pratiques et des manuels de l'OSCE en vue de les diffuser auprès des membres de la LEA, en particulier ceux qui sont également partenaires de l'OSCE pour la coopération, et de renforcer les capacités de la LEA. Les membres du personnel du Secrétariat de l'OSCE continuent de travailler avec leurs homologues de la LEA pour recenser et hiérarchiser les outils spécifiques devant être utilisés dans le cadre d'un tel exercice.

Le Secrétaire général de l'OSCE a également participé à la Conférence internationale sur l'Afghanistan (Bonn, 5 décembre). L'Afghanistan est partenaire de l'OSCE pour la coopération depuis 2003. L'OSCE, en particulier au travers de ses opérations de terrain en Asie centrale, coopère avec l'Afghanistan pour renforcer ses services frontaliers, douaniers et répressifs, et elle a également apporté son concours au pays dans le cadre de ses quatre dernières élections nationales. « Notre objectif est d'intensifier le soutien concret de l'OSCE aux efforts internationaux et régionaux visant à promouvoir un Afghanistan stable, indépendant, prospère et démocratique », a déclaré le Secrétaire général à la conférence.

En marge de la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, le Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, ont accueilli une table ronde visant à promouvoir une coordination plus étroite entre organisations internationales et régionales dans la réaction au Printemps arabe. Y ont assisté des représentants de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de coopération islamique avec leurs homologues de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, ainsi que de l'OSCE et de l'ONU. Il a été proposé de tenir une réunion de suivi en 2012.

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE (Vienne, 29 juin-1er juillet) a comporté une séance spéciale consacrée au Partenariat pour la coopération, au cours de laquelle les participants ont souligné la nécessité d'instaurer un mécanisme multilatéral pour aider l'Afghanistan à adopter une forme de gouvernance démocratique. En 2011, l'OSCE a mené à bonne fin un premier ensemble de projets d'assistance en faveur de l'Afghanistan portant essentiellement sur des questions de sécurité des frontières et un deuxième ensemble de projets d'assistance, couvrant une vaste gamme de questions dans les trois dimensions de l'OSCE, a été approuvé à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius (MC.DEC/4/11/Corr.1).



La Section de la coopération extérieure de l'OSCE a joué un rôle déterminant dans le renforcement du Partenariat pour la coopération en 2011. Elle a coopéré étroitement avec le Groupe de contact asiatique et le Groupe de contact méditerranéen pour favoriser un dialogue ouvert et l'échange d'informations dans le cadre des réunions tenues à intervalles réguliers pendant l'année. Elle a également coorganisé la Conférence OSCE-Mongolie de 2011 (Oulan-Bator, 23 et 24 mai) sur les menaces transnationales et la promotion des droits de l'homme et la Conférence méditerranéenne de l'OSCE (Budva, Monténégro, 10 et 11 octobre) sur la transformation démocratique en Méditerranée méridionale. La Section a fourni des avis techniques et des apports concrets à la Présidence de l'OSCE et au Président du Groupe de contact méditerranéen en vue de faciliter des débats internes sur la manière dont l'OSCE pourrait soutenir les changements démocratiques en Méditerranée méridionale. Elle a également aidé à assurer la poursuite du dialogue avec les partenaires concernés et organisé des visites de haut niveau dans la région.

### ***Le Fonds de partenariat***

Le Fonds de partenariat de l'OSCE favorise la participation des partenaires pour la coopération aux activités de l'Organisation. Compte tenu des nouvelles annonces de contributions de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de la Corée du Sud et de la Thaïlande, le montant total des contributions au Fonds depuis sa création en 2007 dépasse 950 000 euros.

En 2011, le Fonds de partenariat, qui est administré par la Section de la coopération extérieure, a permis de soutenir des projets relatifs aux défis environnementaux pour la sécurité, au rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption, à l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan et au détachement de jeunes diplomates des États partenaires auprès du Secrétariat de l'OSCE dans le but d'accroître les connaissances réciproques. Le Fonds de partenariat a également permis d'accroître la participation de représentants des États partenaires, en particulier de l'Afghanistan, aux activités de l'OSCE.

Le Groupe de contact asiatique a utilisé des ressources du Fonds de partenariat en 2011 pour promouvoir la sécurité globale dans la région. À titre d'exemple, une activité organisée en parallèle à la Conférence OSCE-Mongolie, sur le thème « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique », a permis de déterminer les besoins particuliers du corps diplomatique afghan et les approches envisageables pour en renforcer les capacités. La transparence et l'ouverture dans les relations diplomatiques peuvent aider un État en transition à gagner la confiance et le soutien d'autres pays, ce qui contribue également à attirer l'aide et l'investissement. Au cours de cette activité parallèle, la Mongolie a proposé une initiative de formation visant à renforcer les capacités des diplomates afghans, qui doit être organisée à Oulan-Bator en 2012 avec le soutien du Fonds de partenariat.

Le Groupe de contact méditerranéen a eu recours au Fonds de partenariat en 2011 pour faire face à des menaces émergentes dans la région. La corruption, par exemple, est reconnue comme étant un des facteurs sous-jacents des troubles en Méditerranée méridionale. Avec le soutien du Fonds de partenariat, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a organisé une table ronde (Vienne, 5 juillet) pour faciliter l'échange de pratiques et de modèles novateurs sur le rôle de la société civile, y compris des médias, dans la prévention, la détection et la poursuite de la corruption. Cette table ronde a également permis aux États participants et aux partenaires de l'OSCE pour la coopération de

préparer le segment société civile de la quatrième Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a eu lieu à Marrakech en octobre.

En 2011, le Fonds de partenariat a également permis de lancer les nouveaux projets suivants :

- une série d’ateliers sur des questions d’environnement et de sécurité en Méditerranée méridionale dans le cadre du suivi du Séminaire de Valence de 2007 sur la sécurité environnementale dans la région ;
- un atelier intitulé « Promotion de la sécurité grâce à une approche globale du développement dans les zones frontalières – un programme de renforcement des capacités d’après l’expérience thaïlandaise » devant être accueilli par la Thaïlande en 2012 et qui s’appuiera sur une initiative similaire ayant donné de bons résultats en 2010 et portera essentiellement sur le renforcement des efforts conjoints pour lutter contre les menaces transnationales posées par les cultures et le trafic de drogues illicites en suivant une approche globale incluant les sources de revenus de substitution ; et
- un séminaire intitulé « Coopération en matière de sécurité et de développement en Asie du Nord-Est et expérience de l’OSCE », qui vise à élaborer des principes, des mesures et des objectifs concrets en vue d’instaurer un mécanisme de coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie du Nord-Est et de formuler des recommandations relatives à une feuille de route pour les Pourparlers à six, couvrant des questions telles que la dénucléarisation, des garanties de sécurité et un traité de paix. Le séminaire, qui devait initialement avoir lieu en 2011, a été reporté pour permettre aux principaux acteurs des Pourparlers à six d’y contribuer de manière constructive.

### ***Groupes de contact***

Les groupes de contact asiatique et méditerranéen jouent un rôle très actif pour faire en sorte que les partenaires asiatiques et méditerranéens contribuent au dialogue à l’OSCE et participent aux activités de l’Organisation. En 2011, le Groupe de contact asiatique était présidé par le Kazakhstan et le Groupe de contact méditerranéen par l’Irlande.

La réunion annuelle conjointe des groupes de contact asiatique et méditerranéen (Vienne, 21 juillet) a été l’occasion d’un échange de vues étendu sur les développements intervenus dans les régions limitrophes de l’espace de l’OSCE, dont la Méditerranée méridionale, et de faire le point sur les récentes réunions de l’OSCE comme la session annuelle de l’Assemblée parlementaire. Elle a également comporté un débat sur les activités menées par l’Organisation dans les domaines de la réforme de la police, de la bonne gouvernance et de la liberté et de la réforme des médias.

### ***Groupe de contact asiatique***

Au cours de ses sept réunions en 2011, le Groupe de contact asiatique a traité d’une vaste gamme de questions de sécurité intéressant à la fois la région de l’OSCE et la région asiatique. Ces réunions ont également offert l’occasion de fournir des informations sur les activités menées par l’OSCE dans les trois dimensions et présentant un intérêt particulier

pour les partenaires asiatiques. Parmi les nombreux thèmes traités figuraient notamment les suivants : menaces transnationales ; sécurité et gestion des frontières ; sécurité environnementale ; bonne gouvernance et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; questions de droits de l'homme et de démocratie ; non-prolifération ; et efforts déployés par l'OSCE pour stabiliser l'Afghanistan. Le Groupe a également bénéficié d'exposés de représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de la Mongolie, de la Corée et de l'Australie sur divers aspects de la sécurité régionale.

La Conférence asiatique de 2011 (Oulan-Bator, Mongolie, 23 et 24 mai) a porté sur le thème « Renforcement de la coopération de l'OSCE avec les partenaires asiatiques pour faire face à des défis communs grâce à une approche globale de la sécurité ». Les participants y ont étudié les moyens de promouvoir la sécurité globale pour faire face aux menaces transnationales, accroître la coopération économique et renforcer les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit. Ils ont reconnu que les changements rapides qui ont lieu en Asie suscitent à la fois des possibilités et des obstacles, ce qui incite davantage à renforcer la coopération régionale. Bien qu'il y ait des différences notables sur le plan historique et celui des besoins en matière de sécurité entre la région de l'OSCE et l'Asie, il a été admis dans l'ensemble que l'OSCE et son approche du dialogue et des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) pouvaient servir de source d'inspiration pour les partenaires asiatiques et qu'il existait d'importantes possibilités de coopération sur la base d'intérêts communs.

### ***Groupe de contact méditerranéen***

Le Groupe de contact méditerranéen s'est réuni à cinq reprises en 2011 pour débattre d'une vaste gamme de questions de sécurité et des moyens pour l'OSCE de soutenir des transitions pacifiques dans la région. Des experts de l'OSCE et d'autres organisations internationales ont pris la parole devant le Groupe et des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie l'ont informé de l'évolution des événements et des programmes nationaux de réforme. Les réunions du Groupe de contact ont également offert l'occasion d'informer les partenaires méditerranéens des activités menées par l'OSCE dans les trois dimensions dans des domaines présentant pour eux un intérêt particulier comme la sécurité et la gestion des frontières, la non-prolifération, la sécurité énergétique et environnementale, la gestion des migrations et les réformes démocratiques et les droits de l'homme.

La Conférence méditerranéenne de 2011 (Budva, Monténégro, 10–11 octobre) était axée sur le thème « Transformation démocratique : défis et possibilités dans la région méditerranéenne ». Y ont été traitées des questions relevant des trois dimensions, telles que le rôle de la police et des forces armées dans les sociétés démocratiques ; la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit ; et le renforcement de la bonne gouvernance. La Conférence a confirmé que les États participants et les États partenaires de l'OSCE partagent des principes fondamentaux et une volonté de renforcer le dialogue et la coopération entre eux et réaffirmé le consensus qui s'est dégagé à Astana, à savoir que la sécurité de l'espace de l'OSCE et des partenaires pour la coopération est « indissociablement liée ». Elle a également reconnu le rôle vital de la société civile dans la mise en place de sociétés modernes, libres, sûres et empathiques.

### *Appui au développement démocratique en Méditerranée méridionale*

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIIDH) a des décennies d'expérience dans la fourniture d'une assistance aux pays dans le cadre de leur transition démocratique, expérience dont il est prêt à faire bénéficier les partenaires de l'OSCE pour la coopération. Le Directeur du BIIDH, Janez Lenarčič, s'est rendu en mai au Maroc où il a établi le dialogue avec la société civile et eu des discussions à un niveau élevé au sujet d'une aide éventuelle de l'OSCE. Pour répondre aux demandes formulées par des représentants de la société civile en Égypte, au Maroc et en Tunisie, le BIIDH a organisé, en juillet, une formation à l'intention de membres d'ONG égyptiennes portant sur les méthodes d'observation des droits de l'homme et des élections. En octobre, en parallèle à la Conférence méditerranéenne de Budva, le BIIDH a organisé une formation à l'observation électorale pour des représentants de la société civile égyptienne, marocaine et tunisienne.

De concert avec la Présidence lituanienne, le BIIDH a organisé la Conférence OSCE-pays partenaires méditerranéens pour la société civile qui s'est déroulée en préalable à la Réunion du Conseil ministériel (Vilnius, 4 et 5 décembre). Cette conférence, intitulée « Transparence et pluralisme en matière de bonne pratique électorale, de participation politique et de réforme judiciaire et juridique », a permis d'informer les participants représentants d'ONG des normes, des institutions, des programmes, des outils et des pratiques internationaux et de l'OSCE en la matière et de recueillir des recommandations de la société civile sur le rôle futur du Partenariat méditerranéen de l'OSCE qui ont été examinées lors du Conseil ministériel.

## **ENGAGEMENT AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES**

*Les menaces à la sécurité devenant toujours plus complexes et interconnectées, la coopération et la coordination au niveau international sont primordiales. L'OSCE s'associe avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et de nombreuses autres organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales pour renforcer la sécurité et la coopération dans l'espace de l'OSCE et les régions adjacentes. Chaque organisation apportant des outils et une valeur ajoutée différents, l'OSCE s'efforce de créer des synergies qui accroissent l'efficacité politique et technique, assurent une division efficace du travail et maximisent l'impact des ressources disponibles. La coopération avec des organisations internationales permet à l'OSCE de progresser dans la lutte à la fois contre les menaces existantes et contre celles qui se font jour. Cette approche est étayée solidement par la Plate-forme pour la sécurité coopérative de 1999 et les principes réaffirmés dans la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité.*

*L'OSCE procède à un dialogue politique, à une coordination et à un échange d'informations sur des questions thématiques et régionales avec un large éventail d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, tant au niveau des experts qu'au niveau politique. Les unités thématiques, le Centre de prévention des conflits (CPC) et les coordonnateurs basés au Secrétariat, les institutions, l'Assemblée parlementaire et les opérations de terrain de toute la région de l'OSCE coopèrent avec ces organisations en vue de renforcer la sécurité dans les trois dimensions.*

En 2011, l'impact de la coopération de l'OSCE avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales s'est fait sentir depuis les échelons politiques les plus élevés jusqu'aux communautés locales, en renforçant la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE. En œuvrant en partenariat avec d'autres organisations, l'OSCE instaure la confiance entre les personnes, les communautés et les États et aide à combler les différences entre eux.

Un progrès décisif a été réalisé en 2011 avec la reprise des négociations à « 5+2 » sur le règlement transnistrien après une interruption de près de six ans. La décision de reprendre les négociations officielles au format « 5+2 » a été prise à Moscou en septembre et la première série de nouveaux pourparlers au titre de ce qui s'appelle officiellement « Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociations visant au règlement du conflit en Transnistrie » a eu lieu à Vilnius en décembre.

Conjointement avec l'ONU et l'UE, l'OSCE a coprésidé quatre séries des Discussions de Genève en 2011. Le fait que les trois coprésidents de celles-ci aient assisté conjointement à une séance du Conseil permanent de l'OSCE en juillet a souligné l'importance de ces pourparlers pour la sécurité de la région de l'Organisation. L'OSCE a par ailleurs facilité, conjointement avec la Mission de suivi de l'UE, huit réunions du second Mécanisme de prévention et de règlement des incidents, outil important pour régler les problèmes sur le terrain.

En 2011, l'OSCE a continué à soutenir fermement la transition démocratique en cours au Kirghizistan. La cellule Asie centrale du CPC et le Centre de l'OSCE à Bichkek ont aidé à

organiser les visites que les représentants spéciaux de l'OSCE, de l'ONU et de l'UE ont effectuées périodiquement au Kirghizistan tout au long de l'année pour rencontrer les autorités et la société civile kirghizes.

Grâce à une collaboration et à une coordination continues, l'OSCE, l'UE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont progressé notablement dans le règlement des questions en suspens relatives au problème résiduel des déplacements de population en Europe du Sud-Est à la suite du conflit de 1991–1995. La fructueuse réunion ministérielle régionale de Belgrade en novembre a ouvert la voie à la convocation, en 2012, d'une conférence de donateurs qui fournira les ressources financières nécessaires pour un projet régional destiné à répondre aux besoins des populations réfugiées et déplacées les plus vulnérables en Europe du Sud-Est.

### ***Organisation des Nations Unies***

Le Conseil de sécurité des Nations Unies étant chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU constitue le principal partenaire de l'OSCE. La Présidence, le Secrétariat, les institutions, l'Assemblée parlementaire et les opérations de terrain de l'Organisation œuvrent avec un large éventail d'entités de l'ONU au renforcement de la sécurité dans les trois dimensions à travers la région de l'OSCE.

La Section de la coopération extérieure a coordonné les contacts avec l'ONU tout au long de 2011 pour le compte de la Présidence et du Secrétaire général de l'OSCE, et notamment facilité les interventions du Président en exercice au Conseil de sécurité des Nations Unies et du Secrétaire général au Comité antiterrorisme de l'ONU en février.

Le Secrétaire général a participé à la séance d'ouverture de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, et notamment à des réunions avec les chefs d'un grand nombre d'entités et départements de l'ONU ; à une réunion de haut niveau des présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à une réunion de haut niveau des présidences de l'OSCE et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). L'OSCE a en outre organisé et accueilli en 2011 la réunion annuelle de travail au niveau de l'état-major avec ses homologues des Nations Unies (Vienne, 6 et 7 juin).

L'OSCE a soutenu fermement l'ONU dans son rôle de coordonnateur de l'assistance internationale pour les transitions en cours dans la région de la Méditerranée méridionale. Le Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU ont accueilli une table ronde d'organisations internationales et régionales visant à promouvoir la coordination dans la réponse au Printemps arabe. Cette réunion de haut niveau, qui a eu lieu en marge de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Vilnius, a facilité un échange d'informations aidant à faire en sorte que les efforts d'assistance soient complémentaires, maximisent l'impact des ressources et évitent les doubles emplois. Une réunion de suivi a été proposée pour 2012.

### ***Union européenne***

En 2011, alors que l'Union européenne a commencé à mettre en œuvre le Traité de Lisbonne et créé le Service européen d'action extérieure (SEAE), l'OSCE a continué de collaborer étroitement avec l'UE sur des questions d'intérêt commun, notamment celle des conflits prolongés dans la région de l'OSCE. La Section de la coopération extérieure de l'OSCE a

coordonné les contacts avec l'UE, facilité deux interventions du Secrétaire général au Comité politique et sécurité de l'UE en mars et octobre, de nombreuses réunions bilatérales avec des représentants de la Commission et du SEAE ainsi qu'une réunion au niveau des ambassadeurs en juin. Pour la première fois, la Réunion ministérielle régulière OSCE-UE a été coprésidée par le Président en exercice de l'OSCE et la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. À la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, Helga Schmid, Secrétaire générale adjointe du SEAE, a souligné l'importance de l'OSCE : « Pour l'Union européenne, le rôle de l'OSCE reste essentiel à notre sécurité. Ses valeurs et principes partagés, sa large participation et son approche globale de la sécurité européenne restent des atouts très importants. L'Union européenne demeure un partisan convaincu de l'OSCE ».

### ***OTAN***

L'OSCE entretient des relations de travail étroites avec l'OTAN à travers un dialogue politique régulier et une coopération au niveau des experts. Lors de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a déclaré ceci : « Avec l'Acte final de Helsinki et la Charte de sécurité européenne, l'OSCE est devenue le porte-drapeau de la démocratie et des droits de l'homme. Vous jouez un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits. Et vous constituez une enceinte majeure pour la maîtrise des armements et le renforcement de la confiance au niveau paneuropéen. Tout cela rend l'OSCE indispensable pour la sécurité de ce continent – et en fait un partenaire clé de l'OTAN ».

Tout au long de 2011, la Section de la coopération extérieure a facilité les interactions avec l'OTAN, et notamment la participation du Secrétaire général de l'OTAN à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ; une intervention du Secrétaire général adjoint de l'OTAN au Forum pour la coopération en matière de sécurité ; et deux réunions au niveau de l'état-major en février et novembre pour l'examen des sujets de préoccupation communs au niveau régional ; la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur de la participation des femmes aux négociations de paix et à la réhabilitation post-conflit ; la maîtrise des armes légères et de petit calibre ; ainsi que les défis à la sécurité et les menaces transnationales qui se font jour.

### ***Conseil de l'Europe***

L'OSCE coopère étroitement avec le Conseil de l'Europe en partageant des informations et en coordonnant des activités sur des questions d'intérêt commun tant au niveau politique qu'au niveau des experts, y compris sur le terrain. En particulier, les deux organisations coopèrent dans quatre domaines prioritaires – promotion de la tolérance et de la non-discrimination, protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, lutte contre le terrorisme et lutte contre la traite des êtres humains. La Section de la coopération extérieure a coordonné les contacts avec le Conseil de l'Europe pour le compte de la Présidence et du Secrétaire général, et notamment facilité deux réunions régulières du Groupe de coordination Conseil de l'Europe-OSCE (Strasbourg, 11 mars, et Vienne, 21 octobre) pour l'examen des progrès accomplis dans les quatre domaines prioritaires et la détermination de nouveaux domaines de coopération. La vingtième réunion de haut niveau à 2+2 du Président en exercice de l'OSCE, du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et des Secrétaires généraux des deux organisations a eu lieu à New York en septembre, réunion en marge de laquelle les secrétaires généraux ont eu des entretiens

bilatéraux. Ces réunions de haut niveau ont mis en évidence le caractère complémentaire des activités des deux organisations et la possibilité d'améliorer les résultats grâce à un resserrement des relations de travail. En outre, le Conseil de l'Europe a, en 2011, ouvert des bureaux de liaison à Vienne et à Varsovie en vue de faciliter une coopération plus étroite avec le Secrétariat et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

### *Autres organisations*

L'OSCE est une enceinte de coopération avec les organisations et initiatives régionales et sous-régionales de son espace conformément à ce que prévoit la Charte de sécurité européenne de 1999. En 2011, l'OSCE a coopéré ou examiné l'éventualité d'une coopération avec l'Initiative adriatique-ionienne, l'Initiative centre-européenne, l'Organisation du Traité de sécurité collective, la Communauté d'États indépendants, le Conseil de coopération des États turcophones, le Conseil des États de la Baltique, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, le Conseil de coopération régionale et le Processus de coopération en Europe du Sud-Est. Ces dernières années, l'OSCE a en outre élargi son dialogue et ses contacts avec des organisations régionales extérieures à l'espace de l'OSCE pour échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Compte tenu de l'évolution de la situation en Méditerranée méridionale en 2011, des efforts particuliers ont été déployés pour dialoguer avec l'OCI, la Ligue des États arabes et l'Union africaine.

### *Secrétariat*

Tout au long de l'année, les unités thématiques de l'OSCE, le Centre de prévention des conflits et d'autres entités du Secrétariat ont coopéré avec de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales et souvent entre elles pour s'attaquer aux menaces à la sécurité.

LA SECTION DE LA PARITÉ DES SEXES s'efforce d'intégrer les perspectives aussi bien des femmes que des hommes dans toutes les dimensions de la sécurité, en mettant l'accent sur la dimension politico-militaire et la dimension économique et environnementale. En 2011, elle a intensifié sa coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OTAN et ONU-Femmes, en participant activement à des activités axées sur l'égalité entre les sexes et sa prise en compte, la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'autonomisation économique des femmes.

L'UNITÉ POUR LES QUESTIONS STRATÉGIQUES DE POLICE a coopéré pour des projets avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et INTERPOL en vue de promouvoir une réforme de la police, de lutter contre le blanchiment d'argent et de renforcer les contacts transfrontières en matière de répression pour combattre le trafic de drogue.

La REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ET COORDINATRICE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS a encouragé un partenariat multipartite dans le cadre de l'Alliance contre la traite des êtres humains, vaste forum d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, d'ONG et d'autorités nationales. La 11<sup>ème</sup> Conférence de Haut niveau de l'Alliance (Vienne, 20 et 21 juin) a rassemblé plus de 300 participants qui se sont penchés sur la préservation des droits de l'homme et des droits des travailleurs en vue de prévenir la traite aux fins d'exploitation par le travail. La Représentante spéciale a en outre



poursuivi la coopération avec l'ONUSD, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Conseil de l'Europe, l'UE et la Communauté d'États indépendants (CEI) et continué à siéger au Comité directeur de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, qui a, en 2011, mis la dernière main à son plan stratégique pour 2012–2014.

### ***Coopération internationale pour parer aux menaces transnationales***

Ainsi qu'il est dit dans la *Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité*, « dans le monde complexe et interconnecté d'aujourd'hui, nous devons parvenir à une plus grande unité de vues et d'action pour faire face aux nouvelles menaces transnationales » provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la région de l'OSCE. En 2011, le renforcement de la coopération pratique entre l'OSCE et d'autres acteurs internationaux a figuré parmi les principales approches de l'Organisation pour faire face à ce défi croissant. Un des faits marquants de l'année a été constitué par la signature du Plan d'action commun OSCE-ONUSD pour lutter contre les menaces transnationales dans six domaines : drogues illicites ; armes à feu illicites, ALPC et prolifération des armes de destruction massive ; terrorisme ; criminalité transnationale organisée, corruption et blanchiment d'argent ; traite des êtres humains ; et migration irrégulière et trafic de migrants.

L'UNITÉ D'ACTION CONTRE LE TERRORISME a coopéré avec plus de 20 entités des Nations Unies, organisations internationales, régionales et sous-régionales et institutions spécialisées pour appuyer et promouvoir des activités liées à la lutte contre le terrorisme, partager les données d'expérience et les meilleures pratiques et faciliter les contacts entre les autorités nationales et les experts internationaux.

Le CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS a œuvré avec de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales au renforcement de la sécurité dans l'ensemble de la région de l'OSCE. Par l'intermédiaire de son Équipe des frontières, le Service des opérations du CPC a collaboré avec un grand nombre d'entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales au renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières. La Section d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) du CPC a continué à collaborer étroitement tant avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qu'avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU pour lutter contre la dissémination illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC). En 2011, le projet commun OSCE-PNUD relatif à la rénovation du site de stockage d'ALPC et de munitions conventionnelles de Taras au Monténégro ainsi qu'à la destruction de munitions instables a été mené à bonne fin ; un projet commun de renforcement des capacités mené en Biélorussie a été poursuivi ; et de nouvelles initiatives communes OSCE-PNUD sur les ALPC et les munitions conventionnelles ont été lancées en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. L'OSCE a en outre signé avec le Département des affaires de désarmement un mémorandum d'accord relatif à des activités communes destinées à promouvoir la mise en œuvre, au niveau régional, de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

En 2011, l'Équipe de planification et d'analyse du Service des opérations du CPC a continué de coopérer étroitement avec le Groupe d'appui à la médiation de l'ONU et le Secrétariat

général du Conseil de l'Union européenne en matière d'appui à la médiation. Elle a en outre publié le rapport intitulé *Perspectives of the UN & Regional Organizations on Preventive and Quiet Diplomacy, Dialogue Facilitation and Mediation: Common Challenges & Good Practices* sur la base d'un atelier coparrainé par l'OSCE et l'ONU en décembre 2010 à l'intention d'organisations régionales et accueilli par l'Organisation à Vienne. En novembre, l'Équipe de planification et d'analyse a lancé un projet de détermination des enseignements et des meilleures pratiques en matière de coopération et de coordination sur le terrain de l'OSCE avec d'autres acteurs, et notamment des organisations internationales et régionales. Elle a en outre continué à participer à l'Initiative internationale de stabilisation et de consolidation de la paix, qui associe des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des groupes de réflexion et des établissements universitaires ainsi que des organisations internationales comme l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, l'ONU et la Banque mondiale.

Le BUREAU DU COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES a travaillé avec de nombreuses organisations internationales pour lutter contre les menaces à la sécurité dans la deuxième dimension. En vue de promouvoir la bonne gouvernance et de lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Bureau a coopéré à diverses initiatives avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'ONUSD, la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations. Elle a également travaillé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'OIT pour les questions de gestion de la migration et avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) pour les questions de sécurité des transports et de gestion de l'eau. En 2011, le Coordonnateur des activités économiques et environnementales a assumé la Présidence de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), partenariat de six organisations internationales visant à réduire les risques environnementaux transnationaux pour la sécurité. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a aussi travaillé avec l'Agence européenne de l'environnement en matière de lutte contre le changement climatique et avec la CEE-ONU, l'OTAN et le Club énergétique de Vienne formé d'organisations internationales sises à Vienne dans le domaine de la sécurité énergétique.

### ***Lutte contre la traite des êtres humains***

Le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et l'Unité pour les questions stratégiques de police ont, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organisé un séminaire d'experts de l'Alliance contre la traite des êtres humains intitulé « Mise à profit des régimes de lutte contre le blanchiment d'argent pour combattre la traite des êtres humains » (Vienne, 3 et 4 octobre). Cette réunion a comporté des tables rondes au niveau opérationnel sur l'application efficace des techniques d'investigation aux enquêtes criminelles sur la traite des êtres humains en vue d'assurer la confiscation du produit du crime et de contribuer à dissuader la commission de délits à l'avenir. Les participants comprenaient notamment des représentants du Groupe d'action financière, du Groupe Egmont, du Groupe eurasien sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des partenaires de l'Alliance, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé.

### ***Institutions***

En 2011, les institutions de l'OSCE ont coopéré étroitement avec des organisations internationales et régionales en vue de renforcer l'efficacité de leurs activités.

Le HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITÉS NATIONALES a continué à consolider ses liens avec la CE, en particulier avec le Commissaire à l'élargissement de l'UE et la Direction générale de l'élargissement en 2011, et avec le Conseil de l'Europe, notamment son Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Commission de Venise, et avec le Secrétariat de l'ONU et des organismes spécialisés des Nations Unies comme le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le HCR et le PNUD.

En 2011, la REPRÉSENTANTE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS a travaillé avec les rapporteurs spéciaux de l'ONU, de l'Organisation des États américains et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à l'établissement d'une *déclaration sur la liberté d'expression et l'Internet* qui définit les exigences fondamentales à respecter pour que l'Internet reste un moyen d'expression libre. Elle a également participé à des réunions internationales sur la liberté d'expression organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et sur la protection des journalistes dans la région de l'OSCE organisées par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Elle a en outre cofinancé, avec l'Open Society Institute, des recherches sur la réglementation des médias en Europe à l'avenir, qui ont débouché sur la publication d'un guide relatif à la réglementation des médias de service public en Europe.

Le BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME a poursuivi son solide partenariat avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe en 2011. La Commission a examiné, à la demande d'États participants de l'OSCE, des textes législatifs portant notamment sur la liberté de réunion, les partis politiques, la liberté de religion et de conviction et le système judiciaire. Le BIDDH a en outre renforcé sa coopération avec des entités des Nations Unies, en particulier le PNUD et ONU-Femmes, dans la promotion de la participation politique des femmes et le renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme et instauré un partenariat primordial pour les questions de migration avec l'OIM en Ukraine, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. En 2011, le BIDDH a par ailleurs mené à bonne fin le projet Justice pour les crimes de guerre d'une durée de 18 mois qui a été financé à hauteur de 4 millions d'euros par l'UE et exécuté en partenariat avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et les opérations de terrain de l'OSCE.

De plus, le BIDDH a coopéré avec la Commission de Venise sur des études juridiques liées aux élections et poursuivi ses activités en partenariat étroit avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres assemblées parlementaires (Conseil de l'Europe, Parlement européen et OTAN) pour l'observation d'élections. Il a participé activement à la sixième Réunion annuelle de suivi sur la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections avec l'ONU, la CE, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le Centre Carter, l'Institut national démocratique et l'Institut électoral pour la démocratie durable en Afrique.

Le BIDDH a de surcroît renforcé sa coopération et sa coordination avec d'autres partenaires intergouvernementaux importants pour lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, notamment avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, le Haut Commissariat aux droits de l'homme ainsi que d'autres institutions de l'OSCE. Le Bureau a par ailleurs signé un mémorandum d'accord avec le HCR en vue de coopérer pour des activités dans ce domaine.

### ***Coopération répressive transfrontière***

En étroite coopération avec la Présidence lituanienne, l'ONUDC et l'Équipe des frontières du Service des opérations du CPC, l'Unité pour les questions stratégiques de police a organisé une conférence sur la lutte contre le trafic de drogues et le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE (Vienne, 16 et 17 juin). Quelque 120 représentants des États participants de l'OSCE, de partenaires pour la coopération et de huit organisations internationales ont pris part à cette conférence, qui a favorisé les contacts transfrontières en matière de répression ainsi que la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

### ***Aspects marquants de la coopération sur le terrain***

Les opérations de terrain de l'OSCE travaillent sur place avec de nombreuses organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales, des ONG et d'autres groupes pour renforcer la sécurité dans les trois dimensions. Un aperçu des activités qu'elles ont menées en coopération est donné ci-après.

#### ***Europe du Sud-Est***

La PRÉSENCE EN ALBANIE a collaboré avec l'UE en matière de biens et de police ; avec l'UE et le Conseil de l'Europe dans le domaine des médias ; avec le Conseil de l'Europe pour la décentralisation ; et avec l'ONU, la Banque mondiale et l'UE pour la coordination entre les donateurs.

La MISSION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE a collaboré avec l'OTAN dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité ; avec le PNUD pour la maîtrise des armements et le respect des engagements politico-militaires ; avec l'UE pour l'observation du secteur de la justice et le renforcement de la société civile ; avec le Conseil de l'Europe pour la réforme de l'enseignement, celle de l'administration locale et celle des prisons et pour l'application des décisions judiciaires ; et avec le HCR pour des solutions durables en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés.

Dans le cadre général de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la MISSION AU KOSOVO a coordonné étroitement ses activités avec celles de partenaires internationaux comme le HCR, le PNUD, la Mission « État de droit » de l'UE (EULEX), le Bureau de liaison de la Commission européenne, la KFOR et le Conseil de l'Europe pour améliorer encore les capacités des institutions, renforcer la société civile et promouvoir les droits de l'homme, en particulier ceux des communautés.

La MISSION AU MONTÉNÉGRO a œuvré avec le Processus de coopération en Europe du Sud-Est au renforcement de la coopération et de la coordination régionales en matière de justice et de police ; avec l'Union européenne de radiodiffusion pour l'établissement d'un document de stratégie visant à accélérer la réforme des médias d'État pour les transformer en un service public de radiodiffusion ; et avec le PNUD sur le programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM), qui a, en 2011, facilité la destruction de 150 tonnes de munitions instables.

La MISSION EN SERBIE a coopéré avec des organismes des Nations Unies, dont le PNUD, le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec l'UE, le Conseil de l'Europe, le TPIY, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Banque mondiale et des ONG au renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme, de la démocratisation, de l'application des lois et des médias indépendants.

La MISSION À SKOPJE a coopéré avec l'UE, l'UNESCO, l'UNICEF et d'autres pour une stratégie gouvernementale établie à l'initiative du HCMN sur l'éducation intégrée ; avec l'EULEX et la KFOR pour la coordination des patrouilles communes aux frontières et l'amélioration de la sécurité de celles-ci ; avec l'UE et d'autres pour l'amélioration de l'efficacité du Ministère des affaires intérieures ; avec le PNUD, l'OCDE et l'UNESCO pour la lutte contre la corruption ; et avec l'UE et le CICR pour la réforme judiciaire.

Le BUREAU DE ZAGREB a coopéré avec la délégation de l'UE, le Bureau de liaison du TPIY et trois ONG en matière d'observation des procès pour crimes de guerre et a contribué au Projet Justice pour les crimes de guerre que le BIDDH exécute en partenariat avec le TPIY et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Le Bureau a également coopéré avec l'UE, le HCR et d'autres pour son Unité de mise en œuvre du programme d'aide au logement.

### *Europe orientale*

La MISSION EN MOLDAVIE a coopéré étroitement avec des organismes des Nations Unies, l'OIM et le Conseil de l'Europe pour lutter contre la traite des êtres humains, la violence domestique et la discrimination ; et avec l'Union européenne de radiodiffusion pour la réforme et la transformation de la télévision et de la radio d'État en un radiodiffuseur de service public. La Mission a par ailleurs aidé à organiser quatre réunions informelles à « 5+2 » et la reprise des négociations officielles à « 5+2 » et a participé à celles-ci ainsi qu'à des réunions communes dans les sphères universitaires, culturelles et environnementales à l'appui des mesures de confiance et de sécurité liées aux négociations à « 5+2 ».

Le COORDONNATEUR DES PROJETS EN UKRAINE a collaboré avec l'OTAN pour la fourniture d'une aide à d'anciens militaires ; a participé à l'initiative ENVSEC pour lutter contre les délits écologiques et améliorer la coopération pour les questions relatives à l'eau et à la santé ; et a coopéré avec l'OIM, l'UNICEF, l'OIT, ONUSIDA et l'organisation non gouvernementale La Strada à la prévention de la traite des êtres humains.

### *Caucase du Sud*

Le BUREAU DE BAKOU a œuvré avec l'OIT, l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires en vue de lutter contre la traite des êtres humains ; avec la CEE-ONU dans le domaine de la gestion de l'eau ; avec le PNUD pour le Programme

d'action civique en faveur de la sécurité et de l'environnement ; avec le Conseil de l'Europe sur des questions liées à la cybersécurité ; avec le CICR pour l'observation des établissements pénitentiaires ; et avec l'UE, le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale pour la réforme judiciaire.

Le BUREAU D'EREVAN a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe, y compris la Commission de Venise, la délégation et le Groupe consultatif de l'UE ainsi que l'ONU dans les domaines suivants : élections, lutte contre la corruption, assistance à la police, droits de l'homme, questions économique et environnementale, réforme judiciaire, médias, parité des sexes, lutte contre la traite des êtres humains et migration.

### *Asie centrale*

Le CENTRE D'ACHGABAT a coopéré avec la CEE-ONU à la promotion de la Convention d'Aarhus et s'est concerté avec des organismes de l'ONU, l'UE et d'autres organisations en matière de sécurité et de gestion des frontières, de développement des médias, de protection de l'environnement et de lutte contre le trafic de drogues illicites et la traite des êtres humains.

Le CENTRE D'ASTANA a coopéré avec l'OIM et l'ONUDC dans le domaine de la promotion de la coopération répressive et judiciaire pour faire face à la traite des êtres humains et au trafic de migrants ; avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la réforme pénale ; avec l'ONUDC pour la lutte contre les menaces transnationales ; avec l'UE et le PNUD en matière de sécurité et de gestion des frontières ; avec la CEE-ONU (conjointement avec le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales) pour la facilitation des transports et du commerce ; avec l'Organisation maritime internationale pour la sécurité énergétique et la gestion des déversements d'hydrocarbures dans la mer Caspienne ; avec le Conseil de l'Initiative pour la transparence des industries extractives en matière de bonne gouvernance et de transparence ; et avec les partenaires d'ONG et la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias en matière de développement et de liberté des médias.

Le CENTRE DE BICHKEK a coordonné étroitement ses activités en matière de réconciliation, de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de médiation avec l'ONU, l'UE et d'autres organisations internationales. Il a œuvré avec le Centre régional de l'ONU pour la diplomatie préventive et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à la promotion des droits des minorités ; avec l'ONUDC à la lutte contre le terrorisme ; avec le Bureau des affaires de désarmement et le Comité 1540 de l'ONU en vue d'aider le Kirghizistan à établir un Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1540 ; avec l'UE et le PNUD en matière de développement durable ; avec l'OCDE pour lutter contre la corruption ; avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en matière de prévention de la torture ; avec le BIDDH, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, le projet UE-PNUD de nouveau cadre juridique et d'autres partenaires pour le choix des juges ; avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le HCR et le CICR en matière de protection des droits de l'homme ; ainsi qu'avec l'OIM et l'ONUDC pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Le BUREAU AU TADJIKISTAN a collaboré avec la CE, le PNUD, l'ONUDC, l'OIM et le HCR pour les questions concernant la sécurité et la gestion des frontières ; avec le Centre

régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'UE, le PNUD, l'OTAN, le Réseau européen d'écologistes, la CEE-ONU, le Centre régional pour l'environnement, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Société financière internationale (SFI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en matière de lutte contre le terrorisme et de réforme de la police ; avec le HCR et l'OIM pour les questions relatives à la migration, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, à la parité des sexes ainsi qu'aux droits de l'homme ; et avec le PNUD/Service de l'action anti-mines de l'ONU, le Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines ainsi que le Centre international de déminage humanitaire de Genève dans le domaine du déminage. Le Bureau a en outre participé à l'ENVSEC et collaboré avec l'AIEA pour les déchets radioactifs ; avec le PNUD, la SFI et la BERD dans le domaine de la sécurité énergétique ; ainsi qu'avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, Oxfam et le PNUD dans le domaine de la gestion de l'eau. Il a collaboré avec la Banque mondiale, la SFI et le PNUD pour la lutte contre la corruption ; avec le CICR en matière d'accès aux prisons ; avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, ONU-Femmes, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UE en ce qui concerne la participation politique et l'égalité entre les sexes ; avec l'OIM, l'OIT et l'ONUDC pour la lutte contre la traite des êtres humains ; ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, l'UE et l'UNICEF à la promotion des droits de l'homme.

Le COORDONNATEUR DES PROJETS EN OUZBÉKISTAN a organisé diverses réunions en coordination avec des organisations internationales, des ONG et d'autres partenaires dans les trois dimensions. Toutes les activités de projet ont été mises au point et exécutées en coopération très étroite avec les représentants des organismes nationaux compétents et d'organisations publiques.

*On trouvera de plus amples informations sur les activités des opérations de terrain dans les différents chapitres consacrés à leurs travaux.*

## **10. ANNEXES**



## **L'OSCE D'UN COUP D'ŒIL**

L'OSCE, qui compte 56 États participants en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, est la plus grande organisation de sécurité régionale au monde. Elle œuvre en faveur de la paix, de la démocratie et de la stabilité pour plus d'un milliard de personnes.

L'OSCE offre un forum pour le dialogue politique de haut niveau sur un large éventail de questions de sécurité ainsi qu'une plateforme pour l'exécution de tâches concrètes visant à améliorer l'existence des individus et des communautés. En tant qu'instrument régional ouvert à tous d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de réhabilitation post-conflit, nous contribuons à combler les différences et à renforcer la confiance par la coopération.

L'OSCE considère que la sécurité est globale et s'efforce de traiter ses trois dimensions – politico-militaire, économique et environnementale, et humaine – comme un tout intégré.

Dans la DIMENSION POLITICO-MILITAIRE, l'Organisation s'emploie notamment à :

- faciliter les négociations en vue du règlement des conflits et à y jouer un rôle de médiateur ;
- promouvoir les mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité ;
- consolider les pratiques en matière de sécurité et de gestion des frontières ;
- contribuer à réformer les forces militaires et de police ; et
- détruire les petites armes et les munitions conventionnelles et assurer la gestion des stocks dans de bonnes conditions de sécurité.

Dans la DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, l'Organisation s'emploie notamment à :

- renforcer la coopération économique et la bonne gouvernance ;
- remédier aux risques que les questions de sécurité font peser sur l'environnement et promouvoir la coopération transfrontière ; et
- promouvoir la coopération en matière de sécurité énergétique.

Dans la DIMENSION HUMAINE, l'Organisation s'emploie notamment à :

- promouvoir le respect des droits de l'homme ;
- renforcer les institutions démocratiques ;
- favoriser la tolérance et la non-discrimination ;
- observer les élections ; et

- promouvoir les droits des minorités.

### ***Historique***

L'origine de l'OSCE remonte au début des années 1970, lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a réuni deux années durant, à Helsinki et Genève, des représentants des pays orientaux et occidentaux, qui sont parvenus à un accord sur l'Acte final de Helsinki, signé le 1er août 1975.

Après la fin de la guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle consistant à gérer le changement historique survenu en Europe et à faire face à de nouveaux défis en matière de sécurité. Au début des années 1990, les travaux de la Conférence sont devenus plus structurés et elle s'est dotée d'institutions permanentes, dont un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits.

Reconnaissant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, les États participants sont convenus, au Sommet de Budapest de 1994, d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Grâce à sa composition intégrative, aux partenariats qu'elle instaure, à son approche globale et à sa souplesse, l'OSCE continue de fournir à ses États participants des instruments et des moyens efficaces et efficaces pour résoudre les problèmes de sécurité d'actualité. La nécessité de relever les défis hérités du passé – règlement des conflits prolongés, promotion de la transparence dans le domaine militaire, appui aux processus de transition et aux réformes démocratiques – et de faire face aux menaces transnationales du XXIe siècle, montre clairement que la coopération encouragée par l'OSCE est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

### ***Comment fonctionne l'OSCE ?***

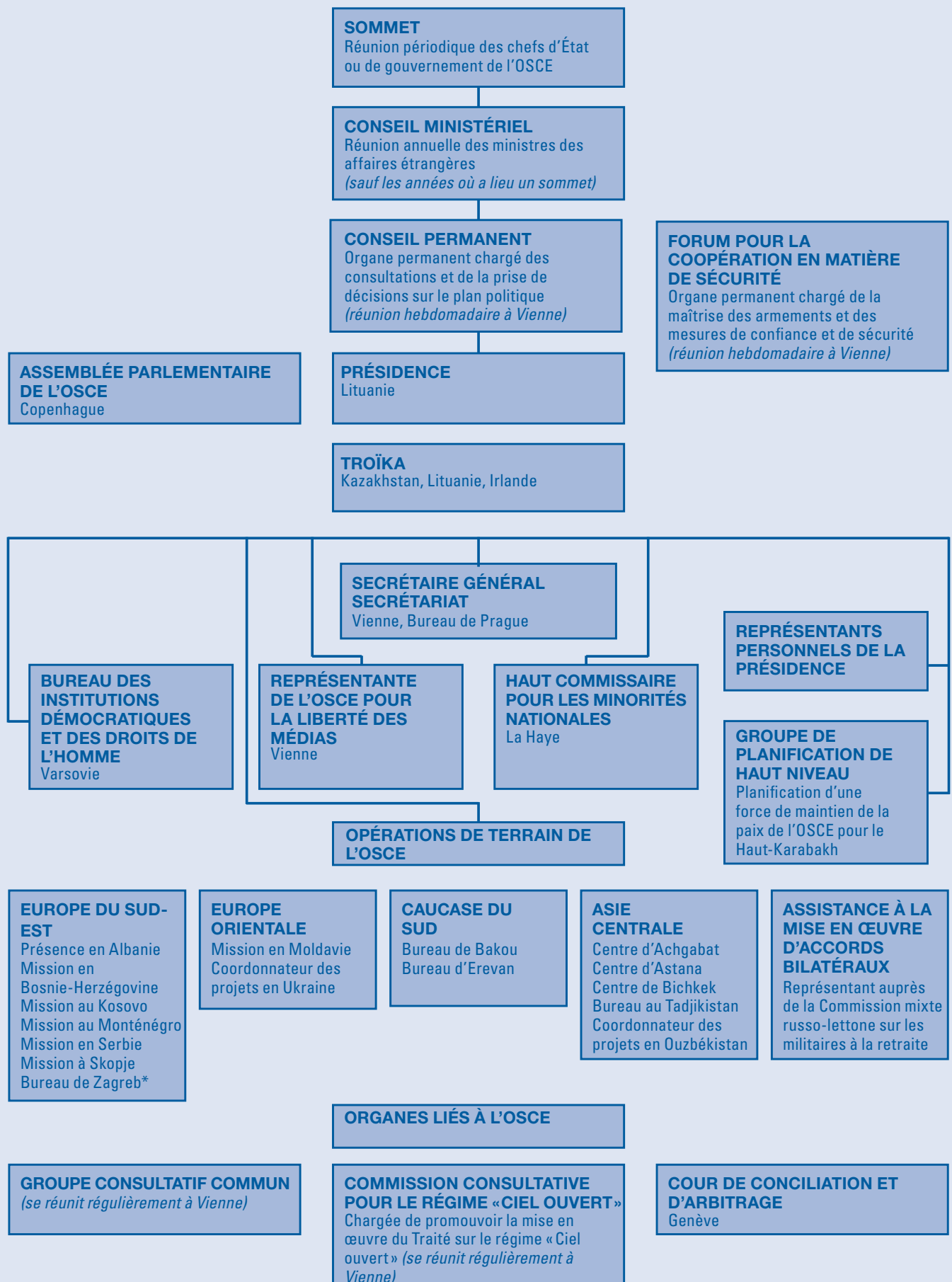
L'OSCE est présidée annuellement et à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2011, la Lituanie assurait la Présidence. Pour contribuer à la planification à long terme et favoriser la continuité, la Lituanie s'est employée activement à promouvoir le dialogue entre les membres de la Troïka, à savoir le Kazakhstan (2010), l'Irlande (2011) et la future présidence, qui sera assumée par l'Ukraine (2013).

Le dialogue et les négociations se poursuivent en permanence à Vienne, où les ambassadeurs des États participants et des États partenaires pour la coopération se réunissent chaque semaine au sein du Conseil permanent, principal organe de décision politique de l'OSCE, et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, où les États participants prennent des décisions concernant les aspects militaires de la sécurité. Les États participants de l'OSCE jouissent d'un statut égal au sein de l'Organisation et les décisions sont prises par consensus.

D'autres organes ou enceintes jouent également un rôle décisionnel au sein de l'Organisation : les sommets de chefs d'État ou de gouvernement qui se tiennent périodiquement ; le Conseil ministériel annuel ; le Forum économique et environnemental ; la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité ; et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Le dernier sommet de l'OSCE a eu lieu en 2010 à Astana (Kazakhstan).

*Pour de plus amples informations : [www.osce.org](http://www.osce.org)*

# ORGANIGRAMME DE L'OSCE



\*L'OSCE maintenait une présence en Croatie depuis 1996. Le Conseil permanent a adopté, le 15 décembre, la décision de fermer le Bureau de Zagreb, après que celui-ci a rempli son mandat avec succès.

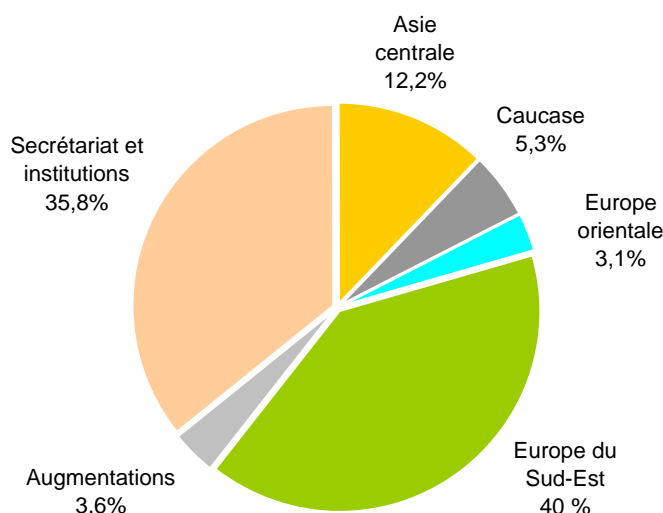
# Budget unifié de l'OSCE de 2011, par fonds

(au 16 février 2012)

Fonds	Euros	% du total
Secrétariat	32,401,500	22.02%
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	15,515,900	10.54%
Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	3,310,300	2.25%
Représentant pour la liberté des médias	1,414,300	0.96%
Augmentations	5,254,800	3.57%
Mission au Kosovo	22,606,300	15.36%
Mission en Bosnie-Herzégovine	14,864,300	10.10%
Bureau de Zagreb	1,418,500	0.96%
Mission en Serbie	7,484,400	5.09%
Présence en Albanie	3,161,800	2.15%
Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	7,018,200	4.77%
Mission au Monténégro	2,338,100	1.59%
Mission en Moldavie	2,020,600	1.37%
Coordonnateur des projets en Ukraine	2,372,300	1.61%
Bureau de Minsk	196,400	0.13%
Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite	7,400	0.01%
Bureau d'Erevan	2,699,900	1.83%
Bureau de Bakou	2,825,900	1.92%
Groupe de planification de haut niveau	161,200	0.11%
Processus de Minsk	953,300	0.65%
Représentant personnel du Président en exercice - Conférence de Minsk	1,155,300	0.79%
Centre d'Astana	2,163,900	1.47%
Centre d'Achgabat	1,279,900	0.87%
Centre de Bichkek	6,767,500	4.60%
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan	1,912,100	1.30%
Bureau au Tadjikistan	5,861,000	3.98%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>147,165,100</b>	<b>100%</b>

## Budget de 2011 par institutions et par régions (PC.DEC/1030)

Asie centrale	12.2 %
Caucase	5.3 %
Europe orientale	3.1 %
Europe du Sud-Est	40 %
Augmentations	3.6 %
Secrétariat et institutions	35.8 %



## **SOUTIEN EXTRABUDGÉTAIRE APPORTÉ À L'OSCE**

L'OSCE dispose d'un modeste budget unifié financé grâce aux contributions des États participants. Conformément aux priorités de l'Organisation, la majeure partie de ce budget est consacrée aux activités de terrain.

L'OSCE s'efforce d'être rationnelle et efficace et nous fonctionnons avec un budget à croissance zéro. Cela signifie que nous sommes tributaires des généreuses contributions extrabudgétaires des États participants et des partenaires pour financer bon nombre de nos initiatives et projets clés, ainsi que pour nous aider à promouvoir les valeurs sous-tendant la vision, propre à l'OSCE, d'une sécurité globale et coopérative.

Nous saisissons cette occasion pour remercier ceux qui ont financé les projets qui étaient en cours en 2011. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec vous dans les années à venir.

République fédérale d'Allemagne  
États-Unis d'Amérique  
Principauté d'Andorre  
République d'Autriche  
République azerbaïdjanaise  
Royaume de Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Canada  
République de Chypre  
Royaume du Danemark  
Royaume d'Espagne  
République d'Estonie  
République de Finlande  
République française  
Géorgie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
République hellénique  
République de Hongrie  
Irlande  
République d'Islande  
République italienne  
République du Kazakhstan  
Principauté du Liechtenstein  
République de Lituanie  
Grand-Duché de Luxembourg  
Principauté de Monaco  
Royaume de Norvège  
Royaume des Pays-Bas  
République de Pologne  
République portugaise  
Roumanie  
Fédération de Russie  
République de Saint-Marin  
Saint-Siège

République slovaque  
République de Slovénie  
Suède  
Confédération suisse  
République tchèque  
Turkménistan  
République de Turquie

Australie  
État d'Israël  
République arabe d'Égypte  
Japon  
République de Corée  
Royaume du Maroc  
Royaume de Thaïlande

Agence allemande de coopération internationale  
Agence australienne pour le développement international  
Agence autrichienne de développement (AAD)  
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)  
Agence européenne de reconstruction (AER)  
Agence internationale suédoise pour le développement (SIDA)  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)  
Budget consolidé du Kosovo  
Bureau des affaires de désarmement  
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH)  
Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (BSP/ONU)  
Centre Carter  
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)  
Charity Commission for England and Wales  
Commission européenne  
Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale  
Conseil de l'Europe  
Conseil de l'Union européenne  
Development Associates Inc.  
Direction du développement et de la coopération  
Fondation Ford  
Fondation Souvenir, responsabilité et avenir  
Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)  
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
Institut norvégien des affaires internationales (NUPI)  
Irish Aid  
Living History Forum  
NETRUST PTE LTD  
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)  
Open Society Institute  
Open Society Fund – Bosnie-Herzégovine  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Press Now

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Statoil

Union européenne

# Personnel de l'OSCE recruté pour une durée déterminée

(au 31 décembre 2011, y compris le personnel financé par des contributions extrabudgétaires)

Nationalité	Achgabat	Albanie	Astana	Bakou	Bichkek	Bosnie-Herzégovine	Zagreb	Tadjikistan	Erevan	Kosovo	Moldavie	Monténégro	Ouzbékistan	Conf. de Minsk	Serbie	Skopje	Ukraine	Total, opérations de terrain	Secrétariat	Représentant pour la liberté des médias	HCMN	BIDDH	Total, Secrétariat et institutions	Total général	
Albanie																		0					0	0	
Allemagne		3	1	1	3	4		4		6					1	3		26	14	1	1	6	22	48	
Andorre																		0						0	0
Arménie						2		1		1							1	5				1	1	6	
Autriche		2	1		1	2				14		1			1	3		25	10	1		4	15	40	
Azerbaïdjan										1								1	1				1	2	
Belgique							2	1										3	4					4	7
Bosnie-Herzégovine								2		11					1	1		15	3	1		2	6	21	
Bulgarie		1	1		3			1	1	1	1	2	1	1	1			14	2			1	3	17	
Biélorussie	1					1				1						1		4	2	1		2	5	9	
Canada		1		1		1				8					2	1		14	8			3	11	25	
Chypre																		0					0	0	
Croatie						1				8					1	1		11	2			1	3	14	
Danemark				1	1			1					1					4	1			1	2	6	
Espagne	1	2		1		2	2			5					1	6		20	10		2	3	15	35	
Estonie					1						2					1		4			1		1	5	
États-Unis d'Amérique	1	4	1	2	8	11		4	2	19	2	2			4	3	1	64	19	1	2	7	29	93	
ex-République yougoslave de Macédoine										8								8	1				1	9	
Fédération de Russie	1				5	3		2							1	2		14	10	1	1	1	13	27	
Finlande					1	1										1		3	1				1	4	
France		1		1	2	2		1		2	1				2	4		16	9	2	1	3	15	31	
Géorgie	1									5					1			7	2		1	3	6	13	
Grèce						3				6					1	1		11	1				1	12	
Hongrie						2		1		4				1	2	4	1	15	2	1		2	5	20	
Irlande						4		1		5		1			2	1		14	3			1	4	18	
Islande																1		1					0	1	
Italie					2	6				18	1	1			1	4		33	13			4	17	50	
Kazakhstan					1													1	4		1	2	7	8	
Kirghizistan						1												1	1			1	2	3	
Lettonie					1						1							2			1	1	2	4	
Liechtenstein																		0					0	0	
Lituanie		1			1			1				1		1				5	4			1	5	10	
Luxembourg																		0	1				1	1	
Malte										1								1					0	1	
Moldavie					2				1						1	1		5				2	2	7	
Monaco																		0					0	0	
Monténégro		1								1								2					0	2	
Norvège	1	1		2		1		1							1			7	2		3	1	6	13	
Ouzbékistan									1	1								2	1	1			2	4	
Pays-Bas						1			1						1	1		4	2		4	1	7	11	
Pologne					1	2				4		1		1				9	2			11	13	22	
Portugal						2				2								4	2				2	6	
République tchèque		1				1				1	1					1		5	3				3	8	
Roumanie						1				1								2	2			1	3	5	
Royaume-Uni		3			4	5				10	1	1		1	5	3		33	16		1	6	23	56	
Saint-Siège																		0					0	0	
Saint-Marin																		0					0	0	
Serbie				1	3											1		5	4				4	9	
Slovaquie						3	1			1							1	6	2			1	3	9	
Slovénie		1													1	1		3	1			2	3	6	
Suède				1	3	1		2		3	2	1			3			16	5			1	6	22	
Suisse					1	1												2	2	1			3	5	
Tadjikistan						1												1	1				1	2	
Turkménistan					1													1	1				1	2	
Turquie				2	3	1		1		9		1				4		21	6				6	27	
Ukraine					3					1					1			5	6		1		7	12	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>158</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>475</b>	<b>186</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>76</b>	<b>293</b>	<b>768</b>	
<b>Personnel recruté sur le plan local</b>	<b>19</b>	<b>78</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>113</b>	<b>428</b>	<b>15</b>	<b>156</b>	<b>42</b>	<b>485</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>141</b>	<b>120</b>	<b>52</b>	<b>1802</b>	<b>192</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>67</b>	<b>275</b>	<b>2077</b>	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>164</b>	<b>496</b>	<b>18</b>	<b>180</b>	<b>48</b>	<b>643</b>	<b>52</b>	<b>45</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>176</b>	<b>170</b>	<b>56</b>	<b>2277</b>	<b>378</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>143</b>	<b>568</b>	<b>2845</b>	



## **ADRESSES DE CONTACT**

### **Section de la presse et de l'information**

Secrétariat de l'OSCE  
Wallnerstrasse 6  
1010 Vienne (Autriche)  
Tél. : +43 1 514 36 60 00  
Télécopie : +43 1 514 36 69 96  
Courriel : [info@osce.org](mailto:info@osce.org)  
[www.osce.org](http://www.osce.org)

### **Assemblée parlementaire**

Secrétariat international  
Tordenskjoldsgade 1  
1055 Copenhague K (Danemark)  
Tél. : +45 33 37 80 40  
Télécopie : +45 33 37 80 30  
Courriel : [international.secretariat@oscepa.dk](mailto:international.secretariat@oscepa.dk)

## **INSTITUTIONS**

### **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme**

Ulica Miodowa 10  
00-251 Varsovie (Pologne)  
Tél. : +48 22 520 06 00  
Télécopie : +48 22 520 06 05  
Courriel : [office@odihhr.pl](mailto:office@odihhr.pl)

### **Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales**

Prinsessegracht 22  
2514 AP La Haye (Pays-Bas)  
Tél. : +31 70 312 55 00  
Télécopie : +31 70 363 59 10  
Courriel : [hcnm@hcnm.org](mailto:hcnm@hcnm.org)

### **Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias**

Wallnerstrasse 6  
1010 Vienne (Autriche)  
Tél. : +43 1 514 36 68 00  
Télécopie : +43 1 514 36 68 02  
Courriel : [pm-fom@osce.org](mailto:pm-fom@osce.org)

## **OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE EUROPE DU SUD-EST**

### **Présence de l'OSCE en Albanie**

Sheshi "Italia"  
Sheraton Hotel, 1st floor  
Tirana (Albanie)  
Tél. : +355 4 23 59 93  
Télécopie : +355 4 23 59 94  
Courriel : [pm-al@osce.org](mailto:pm-al@osce.org)

### **Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine**

Fra Andjela Zvizdovica 1  
71000 Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)  
Tél. : +387 33 75 21 00  
Télécopie : +387 33 44 24 79

Courriel : info.ba@osce.org

#### **Mission de l'OSCE au Kosovo**

Siège de l'OSCE  
10000 Pristina  
Kosovo-MINUK  
Tél. : +381 38 24 01 00  
Télécopie : +381 38 24 07 11  
Courriel : press.omik@osce.org

#### **Mission de l'OSCE au Monténégro**

Bulevar Sv. Petra Cetinjskog 1a  
81000 Podgorica (Monténégro)  
Tél. : +382 81 40 64 01  
Télécopie : +382 81 40 64 31  
Courriel : omim@osce.org

#### **Mission de l'OSCE en Serbie**

Cakorska 1  
11000 Belgrade (Serbie)  
Tél. : +381 11 360 61 00  
Télécopie : +381 11 360 61 19  
Courriel : ppiu-serbia@osce.org

#### **Mission de l'OSCE à Skopje**

Oktomvriska Revolucija bb  
Hyperium Building  
MK-1000, Skopje  
(ex-République yougoslave de Macédoine)  
Tél. : +389 2 323 40 00  
Télécopie : +389 2 323 42 34  
Courriel : info-mk@osce.org

#### **Bureau de l'OSCE à Zagreb \***

### **EUROPE ORIENTALE**

#### **Mission de l'OSCE en Moldavie**

Str Mitropolit Dosoftei 108  
MD 2010 Chisinau (Moldavie)  
Tél. : +373 22 22 34 95  
Télécopie : +373 22 22 34 96  
Courriel : moldova@osce.org

#### **Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine**

16 Striletska St.  
01034 Kiev (Ukraine)  
Tél. : +380 44 492 03 82  
Télécopie : +380 44 492 03 83  
Courriel : csaba.csizmadia@osce.org

#### **Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite**

Weileweg 7  
22417 Hambourg (Allemagne)

---

\* *L'OSCE maintenait une présence en Croatie depuis 1996. Le Conseil permanent a adopté, le 15 décembre, la décision de fermer le Bureau de Zagreb, après que celui-ci a rempli son mandat avec succès. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site : [www.osce.org](http://www.osce.org) ou nous contacter : [info@osce.org](mailto:info@osce.org).*

Tél. : +43 66 44 64 15 62  
Télécopie : +43 15 14 36 61 24  
Courriel : helmut.napiontek@osce.org

## **CAUCASE DU SUD**

### **Bureau de l'OSCE à Bakou**

The Landmark III  
96 Nizami St.  
Bakou (Azerbaïdjan)  
Tél. : +994 12 497 23 73  
Télécopie : +994 12 497 23 77  
Courriel : office-az@osce.org

### **Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie**

4 Freedom Square, GMT Plaza,  
1st floor  
0105 Tbilissi (Géorgie)  
Tél. : +995 32 99 87 32  
Télécopie : +995 32 98 85 66  
Courriel : prcio@osce.org

### **Bureau de l'OSCE à Erevan**

64/1 Sundukyan Str.  
Erevan 0012 (Arménie)  
Tél. : +374 10 22 96 10-14  
Télécopie : +374 10 22 96 15  
Courriel : yerevan-am@osce.am

## **ASIE CENTRALE**

### **Centre de l'OSCE à Achgabat**

Turkmenbashy Shayoly 15  
744005 Achgabat (Turkménistan)  
Tél. : +993 12 35 30 92  
Télécopie : +993 12 35 30 41  
Courriel : info\_tm@osce.org

### **Centre de l'OSCE à Astana**

10 Beibitshilik St.  
Astana 010000 (Kazakhstan)  
Tél. : +771 72 58 00 70  
Télécopie : +771 72 32 83 04  
Courriel : astana-kz@osce.org

### **Centre de l'OSCE à Bichkek**

139 Toktogul St  
720001 Bishkek (Kirghizistan)  
Tél. : +996 312 66 50 15  
Télécopie : +996 312 66 31 69  
Courriel : pm-kg@osce.org

### **Bureau de l'OSCE au Tadjikistan**

18a Akhmadi Donish St.  
734012 Douchanbé (Tadjikistan)  
Tél. : +992 37 226 50-14/-15/-16/-17/-18  
Télécopie : +992 37 226 50 19  
Courriel : cid-tj@osce.org

**Coordonnateur des projets de  
l'OSCE en Ouzbékistan**

Afrosiyob Street 12b, 4th floor  
100015 Tachkent (République d'Ouzbékistan)

Tél. : +998 71 140 04 70

Télécopie : +998 71 140 04 66/67

Courriel : [osce-cit@osce.org](mailto:osce-cit@osce.org)

Section de la presse et de l'information  
Bureau du Secrétaire général  
Secrétariat de l'OSCE  
Wallnerstrasse 6  
1010 Vienne (Autriche)  
Tél. : +43 1 514 36 60 00  
Télécopie : +43 1 514 36 69 96  
Courriel : [info@osce.org](mailto:info@osce.org)  
[www.osce.org](http://www.osce.org)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe